BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
8 MH
25

Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu

6-11-E-12

70
D
37

6-30-D-14

Q.V.38

T. 351
6

Laudat hoc opusculum Card. Noris in
append. ad Hist. Pelag. et ex Trin. pass.
cap. 2. n. 2. ubi et impense laudat Coenob.
Mon. S. Germani a Pratis Paris.

LA VIE
DE
CASSIODORE,
CHANCELIER
ET PREMIER MINISTRE
DE
THEODORIC LE GRAND
& de plusieurs autres Rois d'Italie:
ENSUITE ABBE' DE VIVIERS.

Avec un Abregé de l'Histoire des Princes qu'il a servis; & des remarques sur ses Ouvrages.

A PARIS,
Chez JEAN BAPTISTE COIGNARD,
Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, prés S. Severin, au Livre d'Or.

M. DC. LXXXXIV.
AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.

A

MONSEIGNEUR

BOUCHERAT,

CHANCELIER

ET GARDE DES SCEAUX

DE FRANCE.

BIBLIOTECA NAZIONALE VE
ROMA

MONSEIGNEUR,

M'étant proposé le dessein de faire revivre le Grand Cassiodore, & de rani-

mer l'idée d'un Politique Chrétien, qu'il a laissée dans sa vie & dans ses écrits : je n'ay pas eu long-temps à chercher une personne qui m'en retraçât tous les traits, ou qui en soûtînt tous les caracteres aux yeux du Public ; & j'ay été assez heureux pour la trouver en VÔTRE GRANDEUR.

Comme luy né dans la pourpre, on vous a vû à un âge peu avancé, briller dans le plus auguste Senat du monde. Comme luy, MONSEIGNEUR, *vous avez rétabli l'ordre dans les plus considerables* [a] *Provinces d'un grand Royaume, & fait la felicité des peuples que vous avez gouvernez.*

Si Cassiodore s'est signalé, par le soin qu'il a eu de faire observer une exacte discipline dans les armées, & de pourvoir à leur subsistance durant des temps tres-difficiles ; une pareille conduite vous a fait admirer, pendant que vous avez été Intendant des armées de Sa Majesté, ou de ses Provinces frontieres.

Si le zele de ce fidele Ministre pour le

[a] La Picardie, la Champagne, le Languedoc & la Guyenne.

ſervice de ſon Prince ; & ſon amour pour ſa Patrie, luy firent entreprendre avec ſuccés, d'appaiſer les troubles de la Sicile, & d'une partie conſiderable de l'Italie, V. G. eut la gloire de rendre la tranquillité à nos Provinces, lorſque LOUIS LE GRAND *vous choiſit pour l'execution des Edits de pacification, en Languedoc & dans la Haute-Guyenne. Si Caſſiodore trouva le ſecret de ſe faire aimer des peuples, lors même qu'il éxigeoit d'eux des ſecours tres-conſiderables dans les beſoins preſſans de l'Etat, vous avez eu le même avantage, toutes les fois que vous avez aſſiſté comme Commiſſaire de Sa Majeſté, aux Etats de Languedoc & de Bretagne.*

C'eſt, MONSEIGNEUR, *par tous ces differens degrez de Charges & de merite, que marchant toûjours ſur les glorieuſes traces du Grand Caſſiodore, vous étes enfin arrivé à la ſupréme dignité de Chancelier. Mais quelque élevation que vous donne cette premiere Charge de l'Etat, la maniere dont le plus ſage Roy du monde vous a choiſi pour la remplir, vous*

preferant à tant d'illuſtres Perſonnages qui compoſent ſon Conſeil, vous éleve au deſſus de la dignité même.

Comme rien n'a été plus glorieux à Caſſiodore, que d'avoir eu pour panegyriſte Theodoric le Grand, rien ne pouvoit être plus avantageux pour vous, que de recevoir des éloges magnifiques de la bouche de LOUIS LE GRAND, *qui eſt Superieur en toutes choſes à ce Prince.*

Combien de fois, MONSEIGNEUR, *nôtre Auguſte Monarque a-t-il loüé vôtre application infatigable aux affaires, vôtre integrité, vôtre deſintereſſement, vôtre modeſtie; en un mot tant de rares vertus qui ne luy font pas moins d'honneur, qu'à vous, parce qu'elles juſtifient un choix qui eſt ſon pur ouvrage.*

Si vous vous étiez auparavant rendu formidable au crime, ſur tout lorſque, vous préſidiez à la Chambre Souveraine établie pour aſſûrer la vie des hommes contre la fureur des empoiſonnemens, les accreglemens tremblent maintenant devant la balance & l'epée de la Juſtice,

que le Roy vous a miſes entre les mains; & [a] tous les excés s'arrétent par reſpect, a
en preſence d'un premier Magiſtrat qui les a tous en horreur, *ſelon le langage de Caſſiodore, qui ſemble avoir fait vôtre portrait, lorſqu'il nous a donné le ſien ſans y penſer.*

Je remarque neanmoins, MONSEIGNEUR, *quelque difference entre V. G. & Caſſiodore. Ce Miniſtre gouverna ſous des Rois Ariens, qu'il ne rendit favorables à l'Egliſe qu'avec beaucoup de peine; & dans les ſervices ſignalez que vous rendez à la Religion & aux Autels, vous n'avez qu'à ſeconder les pieux deſſeins d'un Roy Tres-Chrétien. Caſſiodore vécut ſucceſſivement ſous pluſieurs Rois fort oppoſez les uns aux autres, dans une Cour agitée de furieuſes tempêtes, parmi même divers mauvais ſuccés; & vous pouvez vous flatter de l'eſperance de voir vôtre adminiſtration renfermée dans le cours du regne également heureux, & glorieux de* LOUIS LE GRAND.

a *Exceſſus tunc ſunt in formidine, cùm creduntur Judicibus diſplicere.* L. 1. ep. 4.

Enfin Caſſiodore renonça au Miniſtere, pour paſſer le reſte de ſes jours dans la ſolitude ; & nous nous promettons que retenu par l'amour du bien public, plus fort que celuy du repos, nous vous verrons toûjours ſoûtenir le poids des affaires, & celuy de vôtre auguſte Dignité. Ce ſont les ſouhaits de tous les Ordres du Royaume, & ſingulierement de l'Ordre Monaſtique, dont vous étes le Protecteur, comme Caſſiodore en a été l'appuy & une des plus brillantes lumieres. Ce ſont en particulier les vœux que je fais ſans ceſſe au Ciel, étant avec un tres-profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres humble & tres obéïſſant
ſerviteur,
F. D. DE SAINTE MARTHE, M. B.

AVERTISSEMENT.

J'Ay toûjours crû qu'on ne pouvoit laiſſer périr la mémoire des grands Hommes, ſans s'expoſer à devenir coupable d'une eſpece d'homicide à leur égard ; & que l'on eſt [a] obligé de n'épargner rien, pour faire paſſer à la poſterité, des actions qui les ont rendus dignes de loüanges immortelles. a

Quoi-que le grand Caſſiodore ait laiſſé aprés luy d'excellens Ouvrages, même en grand nombre, qui le feront vivre éternellement dans la mémoire des hommes, & qui ſemblent nous répondre que ſon nom ne ſçauroit jamais tomber dans l'oubli ; néanmoins on pourroit accuſer tous ceux qui nous ont devan-

a *Pulchrum imprimis videtur non pati occidere, quibus æternitas debeatur.* Plin. l. 5. Ep.

cez, de négligence ou d'indifference à immortaliſer ſa gloire, parce que nous ne trouvons perſonne ni dans l'antiquité, ni même de nos jours, qui ait pris le ſoin d'inſtruire le Public du détail de ſa vie, avec toute l'exactitude & toute l'étenduë que demande un ſi riche ſujet.

Il eſt vray que les ſçavans Religieux à qui nous ſommes redevables de la nouvelle édition de tous les Ouvrages de cét excellent Homme, y ont mis à la tête une vie de l'Auteur, qui nous en donne une belle idée; mais ce n'eſt qu'en abregé, parce qu'ils n'ont ni pû ni dû s'étendre davantage. Et d'ailleurs cette vie n'étant imprimée que dans un gros volume, elle ne tombe entre les mains, & elle n'eſt lûë que de tres-peu de perſonnes.

Ce ſont ces conſidérations qui m'ont déterminé à écrire la vie de Caſſiodore, en une Langue qui eſt preſentement entenduë & cultivée

avec ſoin dans preſque toute l'Europe. C'eſt à ce deſſein que j'ay lû exactement les Originaux, & particulierement les Ouvrages de cét Illuſtre Chancelier, qui ſont [a] *le miroir fidele, dans lequel tous les ſiecles & tous les âges à venir, peuvent le reconnoître*, ſelon le témoignage d'un de ſes amis rapporté par Caſſiodore même. Ce qu'on en a tiré eſt ſi beau & ſi avantageux pour luy, qu'il pourroit paſſer pour un magnifique éloge. Et cependant ce n'eſt que l'hiſtoire toute ſimple de ce ſage & pieux Miniſtre, recueillie des monumens publics, & particulierement des lettres des Rois qu'il a ſervis, leſquels on ne peut pas ſoupçonner de flatterie à ſon égard. a

On verra donc icy non pas le portrait flatté d'un Prince, fait par des Miniſtres complaiſans & intereſſez, mais la vie d'un Miniſtre écrite pour ainſi dire par pluſieurs Rois, qui luy

a *Celas etiam, ut ita dixerim, ſpeculum mentis tuæ, ubi te omnis ætas ventura poſſit inſpicere.* Caſſiod. Præf. in lib. Var.

ont donné des loüanges à l'envi ; ce qui eſt tout enſemble une choſe tres-ſinguliere & tres-glorieuſe pour Caſſiodore. En effet l'éloge qu'un Grand Prince fait de ſon Sujet, eſt la plus digne récompenſe qu'il en puiſſe eſperer, & c'eſt afin que rien ne manque à la felicité des Saints, que Dieu même les louë dans la gloire ſelon l'Apôtre.

1. Cor. xv. 5.

On y verra un jeune Seigneur au deſſous de 20. ans, élevé deſlors aux premieres Charges de l'Etat, s'en acquiter avec tant d'habileté, qu'il pouvoit ſervir de modele aux Officiers & aux Miniſtres conſommez dans la Politique, par une experience & un uſage des affaires de toute leur vie.

On luy verra fixer en ſa faveur l'inconſtance des choſes humaines, & la volubilité de ce que les hommes appellent *la fortune* ; en ſorte que ſous cinq Rois, tous de caracteres fort differens, elle a toûjours été la même à ſon égard, ſoit à la Cour

d'Odoacre Roy des Erules, soit dans celle du grand Theodoric qui priva ce Prince de la Couronne & de la vie ; sous la regence d'Amalasonthe, & sous le regne de Theodat, qui fit mourir cette grande Reine, pour jouïr seul du plaisir & de toute l'autorité du gouvernement, auquel elle l'avoit associé : la Cour, le monde, ces mers si fameuses par tant de naufrages, n'ayant jamais eu d'orages pour luy ; & cependant il en a toûjours eu le même dégoût, que s'il avoit eu tous les sujets imaginables d'en être mécontent.

On verra dans cette Histoire un premier Magistrat, s'acquiter quand il sera nécessaire, de toutes les fonctions de General d'armée ; & l'on se souviendra de ces anciens Senateurs Romains, qui se dépouïlloient de la robbe longue pour endosser la cuirasse, & qui sortoient du jugement d'un procés pour aller forcer des Villes & gagner des batailles.

On y admirera un pieux Ministre

d'Etat, qui étoit ſoigneux d'aller puiſer tous les jours dans la lecture & dans la méditation de l'Ecriture ſainte, cette ſageſſe incomparable, & cette droiture de cœur ſi ſinguliere, qui ont toûjours été la regle de ſa conduite, & qui ont fait de luy un *Politique Chrétien.*

En un mot on verra dans la Vie que j'écris, Caſſiodore tout enſemble grand homme de Cabinet & grand homme de guerre; négotiant ſagement la paix, & levant généreuſement des armées à ſes frais, ſelon les differens beſoins de l'Etat; jouïſſant toûjours de la faveur de ſes Maîtres, ſans être expoſé à l'envie d'une Cour pleine de jaloux; rendant favorables à l'Egliſe cinq Rois Ariens; conſervant l'innocence au milieu d'une Cour fort corrompuë; donnant à ſon ſiecle, & laiſſant à la poſterité, des exemples qui peuvent ſervir de regle à tous ceux qui ſont employez ou dans l'adminiſtration de la Juſtice, ou dans le maniement

des affaires d'Etat ; enfin ſe retirant du monde pour faire dans la retraite d'un Monaſtere une pénitence auſſi rigoureuſe, que ſi ſa vie avoit été fort criminelle.

Voilà ce qui regarde l'hiſtoire particuliere de Caſſiodore. On y trouvera en abregé, par rapport à l'hiſtoire générale de ſon temps, les plus grandes révolutions qui ſoient arrivées au monde depuis l'établiſſement des Monarchies : l'Empire Romain qui avoit commencé dans la perſonne d'*Auguſte*, finir en Occident dans un *Auguſtule*, étant détruit par Odoacre Roy des Erules, peuples juſqu'alors mépriſables & preſque inconnus : ce Prince, aprés un regne paiſible de quinze ou ſeize ans, perdre le trône & la vie par les artifices de Theodoric Roy des Gots, entre les mains duquel paſſa tout le Royaume d'Italie : une Princeſſe fille de ce Roy, aprés avoir gouverné les Etats de ſon fils avec une ſageſſe admirable, ſouffrir la

priſon & recevoir la mort de la part de celuy qu'elle avoit fait monter ſur le Trône avec elle : l'ingrat Theodat tué enſuite par les Gots : Vitiges ſon ſucceſſeur pris par Beliſſaire & mené captif à Conſtantinople : enfin la domination des Oſtrogots, aprés quelques efforts qu'ils firent pour la rétablir ſous Totila, détruite entierement en Italie, en Sicile, & dans toutes les grandes Provinces de l'Empire qu'ils occupoient.

Voilà ce qui s'eſt paſſé durant la vie de Caſſiodore, & même pendant qu'il étoit à la tête des grandes affaires. On aura lieu d'admirer icy la divine Providence, laquelle ayant réſolu de livrer l'Italie, & la plus grande partie de l'Empire d'Occident, à des Princes barbares & Ariens, pour des raiſons qui nous ſont inconnuës, plaça & conſerva toûjours auprés d'eux, malgré tant d'étranges revolutions, un Miniſtre rempli de tous les plus vifs ſenti-

mens de la Religion & de l'équité, qui sçût ménager leurs esprits avec tant de sagesse, qu'ils devinrent d'ennemis de l'Eglise ses protecteurs, & de Tyrans les veritables peres de leurs Sujets.

Nous devons donc considerer avec les yeux de la Foy, Cassiodore auprés des Rois d'Italie, comme un Joseph auprés de Pharaon Roy d'Egypte ; un Mardochée auprés d'Assuerus Roy des Perses, & un Daniel auprés de Darius Roy de Babylone, ou pour mieux dire auprés de quatre [a] Rois dont ce Prophete eut successivement les bonnes graces, quoiqu'ils fussent de Nation & de mœurs differentes, sans qu'il les eût jamais flatté. a

Si l'on ne trouve pas icy certaines circonstances, & certains faits particuliers, qui servent d'orne-

a Nabuchodonosor, Balthazar, Darius & Cyrus. Daniel, bien loin de flatter ces Princes, leur dit des veritez terribles : à Nabuchodonosor qu'il seroit transformé en bœuf, quant à la figure exterieure ; à Balthazar qu'il perdroit la Couronne & la vie, &c.

ment & d'agrément à une Hiſtoire, cela vient de ce que nous ſommes trop éloignez du temps auquel Caſſiodore a vécu, & que nul Auteur contemporain ne nous a conſervé aucune particularité de ſa vie. Peut-être que quelqu'autre Ecrivain ſuppléroit à ce défaut, par la fecondité de ſon genie à imaginer des avantures ; mais pour moy j'avouë que je n'ay ni aſſez d'eſprit pour inventer, ni aſſez de hardieſſe pour placer des vray-ſemblances bien imaginées parmi des veritez. Quant aux grandes actions, on en trouvera icy en tres-grand nombre, & de tout genre ; en ſorte que cette vie peut ſervir de regle à toutes les conditions.

Je n'ay pas crû devoir entrer en de grandes conteſtations touchant la Chronologie, ce qui eſt de fort legere conſéquence pour une Hiſtoire particuliere. Je me ſuis arrêté à la maniere de compter les années la plus univerſellement reçûë, par-

ticulierement des Hiſtoriens Eccleſiaſtiques.

Procope eſt l'Auteur auquel on a crû devoir s'attacher davantage dans ce qui regarde l'hiſtoire de la guerre des Gots & des Romains, parce qu'ayant été Secretaire de Belliſſaire, le principal Capitaine employé dans cette guerre par Juſtinien, il a dû être mieux informé que tout autre, de ce qui s'y eſt paſſé, & qu'il l'a rapporté en Hiſtorien de bonne foy, ſans diſſimuler les fautes de Beliſſaire. Il étoit de Ceſarée. Il compoſa l'hiſtoire de la guerre des Perſes en deux Livres, des Vandales en deux Livres, & des Gots en quatre. Il publia auſſi un Livre des bâtimens entrepris par Juſtinien. Il laiſſa encore un autre Ouvrage intitulé les * *Anecdotes*, dans lequel il s'emporte fort contre Juſtinien, & contre l'Imperatrice Theodora. Les Empereurs Juſtin & Juſtinien l'a-

* C'eſt l'opinion la plus commune. Quelques-uns donnent ces Anecdotes à un autre Auteur.

voient mis auprés de Beliſſaire pour l'aider de ſes Conſeils. Ses ſervices luy mériterent la dignité de Senateur, & la charge de Préfet de Conſtantinople. Il ne faut pas le confondre avec un autre Procope, natif de Gaze, Rheteur plûtôt que Theologien, qui a compoſé une Chaîne des Peres Grecs & Latins, ſur pluſieurs Livres de l'Ecriture ſainte.

Jornandés qui étoit Got de naiſſance, & qui fut Evêque de Ravenne, nous a ſemblé auſſi un Auteur digne de foy, en ce qu'il rapporte dans l'hiſtoire de ſa Nation, qui eſt un Abregé de celle que Caſſiodore avoit compoſée en douze Livres. Mais c'eſt de Caſſiodore même que nous avons emprunté la plûpart de ce que nous avons rapporté dans ſa Vie. La Bibliotheque de S. Germain des Prez, ſans parler de pluſieurs autres, nous a fourni des Manuſcrits d'une antiquité venerable, entre autres quelques-uns qui ont été écrits pendant l'exil de

S. Adelard, Abbé de Corbie, avant l'année 822.

On a fait quelques Notes pour éclaircir les difficultez, pour rendre intelligibles quelques passages, & pour avertir des fautes où quelques Auteurs sont tombez. On en a fait aussi, mais fort sobrement, pour enrichir certains endroits, de quelques traits d'érudition, qui se sont presentez, & pour ainsi dire, se sont placez d'eux-mêmes, où on les trouvera.

Nous avons divisé cette Histoire en quatre Livres.

Le premier rapporte la naissance de Cassiodore, son éducation & sa vie jusqu'à la mort de Theodoric.

Le second conduit cette même Histoire, depuis la mort de Theodoric, jusqu'à ce que Cassiodore quitta le monde, sous le Roy Vitiges, & pendant la guerre d'Italie.

Le troisiéme rapporte la vie que ce grand Homme a menée dans son

Monaſtere, & traite de l'Inſtitut qu'il y établit.

Le quatriéme eſt deſtiné à la Critique de ſes Ouvrages, à l'examen de la Doctrine de ce grand Homme, & au recueil de ſes plus belles maximes Chrétiennes, Morales & Politiques.

Dans les deux premiers Livres on n'a pû faire l'hiſtoire de Caſſiodore, ſans donner un abregé de celle des Rois qu'il ſervoit en qualité de Miniſtre, à cauſe de l'étroite liaiſon qui eſt entre l'une & l'autre.

Je ne veux pas prevenir le Lecteur ſur les fautes qui me ſeront ſans doute échappées, quelque ſoin que j'aye pris de les éviter ; & même je ne demande qu'on me les pardonne, qu'à condition qu'on me fera néanmoins la grace de m'en avertir. Les perſonnes charitables & éclairées qui auront la bonté de me l'accorder, trouveront en moy toute la docilité & toute la reconnoiſſance imaginable.

TABLE
DES CHAPITRES.

LIVRE I.

Qui comprend tout ce qu'a fait Caſſiodore ſous Odoacre & ſous Theodoric, & l'Abregé de l'Hiſtoire de ces deux Rois.

CHAP. I. *IMportance & utilité de cette Hiſtoire. II. Illuſtre naiſſance de Caſſiodore. III. Eloge de ſon ayeul qui chaſſa les Vandales. IV. Et de ſon pere qui arréta l'inondation des Huns ſous Attila. V. Quels étoient ces Peuples. VI. Succès de l'Ambaſſade du pere de Caſſiodore vers Attila. VII. Autres Parens illuſtres de Caſſiodore. VIII. Lieu de ſa naiſſance. IX. En quel temps il eſt né. X. Ses noms. Sentiment du P. Sirmond ſur ce ſujet. XI. Son éducation. XII. Ses Maîtres.* page 1

CHAP. II. *I. Diverſes revolutions arrivées dans l'Empire depuis la mort de Valentinien troiſiéme. II. Odoacre s'empare de l'Italie, & uſe bien de ſa victoire. III. Protection ſinguliere de Dieu ſur ſon Egliſe pendant tant de révolutions. IV. Odoacre ſe ſert des Romains, & ſur tout de Caſſiodore, qu'il fait d'abord* Comte des revenus particuliers. *V. Enſuite* Comte des liberalitez royales. *VI. Uſage que Caſſiodore fit de ſon autorité pour rétablir le bon ordre. VII.*

Conquêtes d'Odoacre. VIII. Theodoric Roy des Ostrogots luy declare la guerre, à la sollicitation de l'Empereur. IX. Divers Auteurs conciliez là-dessus. X. Odoacre aprés la perte de trois batailles, est assiegé dans Ravenne. Il se rend, il est tué par Theodoric. XI. Son portrait. XII. Cassiodore se retire. 25

CHAP. III. *I. Origine des Gots & Abregé de leur Histoire. II. Premiers exploits de Theodoric avant la conquête de l'Italie. III. Révolte des Siciliens & des Brutiens arrêtée par Cassiodore, que Theodoric employe dans le ministere. IV. Generosité de ce Prince. V. Il fait diverses alliances. VI. Lettre que Cassiodore écrivit en son nom à l'Empereur Anastase. VII. Mauvaises qualitez de ce Prince. VIII. Protection que Theodoric donne à l'Eglise par la persuasion de Cassiodore. IX. Le Roy va à Rome pour y appaiser un schisme. X. Son entrée magnifique, & le succés de son voyage.* 42

CHAP. IV. *I. Diverses Ordonnances de Theodoric pour le rétablissement de l'Italie. II. Amour que ce Prince avoit pour les lettres, & pour les sçavans, sur tout pour Boëce. III. Il travaille à l'embellissement des Villes. IV. Et fait fleurir les arts. V. Troubles causez par la guerre de Clovis contre Alaric. VI. Lettres que Theodoric écrivit pour détourner cette guerre. VII. Lettre à Alaric. VIII. Autres lettres à Gondebaud Roy des*

des Bourguignons, & à trois autres Rois. IX. Lettre à Clovis. X. Ce Prince tuë Alaric, & s'empare d'une partie de ſes Etats. XI. Autres guerres entrepriſes par Theodoric. 64

CHAP. V. *I. Diverſes Charges exercées par Caſſiodore. La Préfecture de l'Abruzze. Eloges que luy donne là-deſſus Theodoric. II. La Queſture, en quoy conſiſtoit cette Charge. III. L'Office de Grand Maître. Ce que c'étoit. IV. De Préfet du Prétoire. V. La dignité de Patrice. VI. Son Conſulat. VII. Ses premiers Ouvrages.* 82

CHAP. VI. *I. Theodoric fait Caſſiodore Grand Maître une ſeconde fois. II. Réjouïſſances faites pour le Conſulat du Prince Eutharic. III. L'Empereur Juſtin maltraitte les Ariens. Theodoric employe le Pape Jean pour l'en détourner. IV. Theodoric fait mourir le Pape en priſon & trancher la tête à Symmaque & à Boëce. V. Mort de ce Prince, & ſon portrait.* 106

LIVRE II.

Qui comprend ce que Caſſiodore a fait ſous Athalaric, Amalaſonthe, Theodat & Vitiges Rois d'Italie, juſqu'à ſa retraite; avec l'Abregé de l'Hiſtoire de ces Princes.

CHAP. I. *Portrait que Caſſiodore fait d'Amalaſonthe. II. Elle gouverne au nom de ſon fils. III. Paix faite avec les François, & diverſes negotiations. IV. Services rendus*

par Caſſiodore, qui fait ſubſiſter à ſes frais une armée pour défendre le Royaume. V. Son application à lire l'Ecriture ſainte. VI. Athalaric ſe perd dans les débauches. VII. Il fait néanmoins pluſieurs actions de juſtice, par le conſeil de Caſſiodore. VIII. Particulierement pour la ſûreté des foires. IX. Et pour extirper la ſimonie. X. Il fait travailler à des mines d'or dans la Calabre. 121

CHAP. II. *I. Caſſiodore eſt fait Préfet du Prétoire. Lettre pleine d'éloges qu'Athalaric luy écrit à ce ſujet. II. Lettre écrite au Senat par ce Prince, ſur le même ſujet. III. Modeſtie du Préfet du Prétoire, qui rejette tout l'honneur du gouvernement ſur ſes Maîtres. IV. Lettre qu'il écrit au Pape. V. Autre Lettre écrite aux Evêques. VI. Ses travaux pendant ſon miniſtere ſous Athalaric.* 150

CHAP. III. *I. Mauvaiſes qualitez du Prince Theodat. II. Amalaſonthe le met ſur le Thrône. III. Lettre de cette Princeſſe & de Theodat à Juſtinien. IV. Lettres des mêmes Princes au Senat. V. Actions de juſtice de Theodat. VI. Il fait tuer Amalaſonthe. VII. Eloges donnez à cette Princeſſe par Caſſiodore. VIII. Son autorité nonobſtant cette revolution.* 164

CHAP. IV. *I. Troubles excitez dans l'Egliſe. II. Caſſiodore écrit au Pape pour le conſulter là-deſſus. III. Il forme le deſſein d'établir à Rome des écoles des ſaintes lettres. IV. Soin qu'il prend de Rome dans une famine, ſans vouloir*

s'attribuer la gloire de luy avoir procuré des ſoulagemens. V. Il prend les mêmes ſoins des autres lieux du Royaume. VI. Compaſſion qu'il a des peuples. VII. Reglemens touchant les Juges, les troupes, & les tailles. VIII. Preparatifs de la guerre. 184

CHAP. V. *I. Juſtinien ſe prépare à venger la mort d'Amalaſonthe. II. Soûmiſſions que fait Theodat pour détourner la guerre. III. Les Romains attaquent la Dalmatie & la Sicile, & s'en rendent les maîtres. IV. Theodat fait demander la paix par le Senat & par le Pape, qui va à Conſtantinople. V. Vaiſſeaux ſacrez reportez à l'Egliſe de S. Pierre par ordre de Caſſiodore. VI. Naples priſe par les Romains, ſans que Theodat ſe fût mis en peine d'aller la ſecourir. VII. L'armée le prive de la Couronne. Sa mort.* 212

CHAP. VI. *I. Vitiges fait Roy, écrit une lettre circulaire aux Gots. II. Il demande la paix à l'Empereur. III. Il ſe retire à Ravenne pour ſe preparer à la guerre. IV. Il continuë Caſſiodore dans la charge de Préfet du Prétoire. V. Ouvrages que Caſſiodore compoſa dans ce temps-là. VI. Paix faite avec les François. VII. Soin de Caſſiodore pour empêcher l'oppreſſion des peuples.* 235

CHAP. VII. *I. Rome renduë à Beliſſaire. II. Vitiges l'y aſſiege, & emporte d'abord le Pont ſur le Tibre. III. Ordres donnez de part & d'autre pour la défenſe, ou pour l'attaque de*

la Ville, & divers combats entre les Romains & les Gots. IV. Vitiges prend Porto. V. Il leve le siege de Rome, & va punir les Milanois, dont il fait un grand carnage. VI. Il est assiegé & obligé de se rendre. VII. Suite de l'histoire des Gots. 250

LIVRE III.

Qui comprend l'Histoire de Cassiodore, depuis sa retraite jusqu'à sa mort.

CHAP. I. *Reflexions sur la conduite de Cassiodore. II. Motifs de sa retraite. III. Origine de la vie Monastique. IV. Elle est fondée sur l'Evangile. V. Si les solitaires dont parle Philon, étoient Moines. VI. Divers sentimens touchant l'origine des Moines. VII. Progrés de l'état Monastique dans l'Orient. VIII. Et dans l'Occident. IX. Si S. Augustin a été Religieux. X. Etablissement de l'état Monastique à Rome & dans toute l'Italie. XI. Particulierement au commencement du sixiéme Siecle.* 269

CHAP. II. *I. La retraite de Cassiodore a été volontaire. II. Erreur de Tritheme sur le sujet & le lieu de sa retraite. III. Description de son Monastere. IV. Il étoit en Calabre. V. Magnificence de ce Monastere. VI. Ce qui excuse Cassiodore d'avoir été si magnifique. VII. Grands revenus dont il le dota. VIII. Il s'y fit Religieux. IX. S'il en fut d'abord Abbé.* 289

CHAP. III. *I. Cassiodore établit des Cénobites & des Anachorétes. II. Comment il a reglé l'Office divin. III. Ses pieux sentimens touchant le Pseautier & le reste de l'Ecriture Ste. IV. Il recommande la lecture des saints Peres, & sur tout de Cassien. V. Comment il veut qu'on évite la paresse. VI. Il préfere le travail de transcrire les livres à tous les autres. VII. Leçons qu'il fait de l'Ortographe. VIII. Il enseigne à relier les livres. IX. Sa charité envers les pauvres & les malades. X. Jeûnes gardez dans son Monastere. XI. S'il a parlé de S Benoist, & s'il a suivi sa Regle.* 309

CHAP. IV. *I. Cassiodore traite des sept arts libéraux. Sentimens des SS. Peres sur les lettres profanes. II. Ce qu'il a fait sur la Grammaire. III. Sur la Rhétorique. IV. Sur la Dialectique. V. Sur les Mathématiques. VI. Methode d'étudier l'Ecriture Ste, selon son Livre de l'Institution. Il veut qu'on commence par le Pseautier. VII. Ses travaux sur l'Ecriture. VIII. Auteurs qui ont écrit sur les huit premiers Livres. IX. Sur les Rois & les Prophétes. X. Sur le Pseautier. XI. Sur les Livres de Salomon. XII. Sur les Agiographes.* 331

CHAP. V. *I. Suite du même sujet. Comment il faut étudier l'Evangile. II. Les Epitres Canoniques. Auteurs qui les ont mieux expliquées par des Notes courtes. III. Et par d'amples Commentaires. IV. Actes des Apôtres. Apocalypse. Quels sont les meilleurs Inter-*

pretes de ces Livres. V. Cassiodore recueille les Auteurs, qu'il appelle Introducteurs à l'Ecriture. VI. Conciles Généraux. VII. Canon de l'Ecriture selon S. Jerôme & S. Augustin. Regles pour bien entendre l'Ecriture. VIII. Lecture des Peres recommandée aux Moines. IX. Et des Historiens sacrez. X. Bibliotheque de Cassiodore. XI. Il veut qu'on étudie la Géographie. XII. Denys le Petit enseigne à Viviers. XIII. Priere nécessaire à l'étude. 355

CHAP. VI. *I. Derniers Ouvrages de Cassiodore, & sa mort. II. Eloges qui luy ont été donnez après sa mort par le Vénérable Bede, & par Paul Diacre. III. Par Alcuin, Hincmar, Sigebert, Robert du Mont, & par les Auteurs qui ont traité des Ecrivains Ecclesiastiques. IV. Par ceux qui ont écrit la Vie des Saints, qui l'ont placé dans le Martyrologe. V. Par le Cardinal Baronius. VI. Par M. Godeau Evêque de Vence.* 385

CHAP. VII. *I. Vertus principales de Cassiodore. Sa foy. II. Son amour pour Dieu, & sa charité pour le prochain. III. Son humilité. Sentimens qu'il a de cette vertu. IV. Ce qu'il dit de la pénitence. V. Combien il a estimé la profession Religieuse. VI. Et les vertus qui luy sont propres, le silence & la retraite. VII. La pauvreté Evangelique. VIII. Combien il étoit ennemi de la vertu orgueilleuse. IX. Son assiduité à la priere. X. Abregé de la priere qu'il fait à la fin de son Traité de l'ame.* 397

DES CHAPITRES.

LIVRE IV.

Où l'on examine les Ouvrages de Cassiodore.

CHAP. I. *DEs Lettres de Cassiodore recueillies en 12. Livres. I. Style de ces lettres. Elles sont remplies d'érudition. II. Ce qu'il y a de plus considerable dans le premier Livre. III. Et dans le second. IV. Sentences de Cassiodore tirées de ce Livre. V. Examen du troisiéme. Eloquence de Cassiodore. VI. Sentences tirées de ce Livre, du quatriéme & du cinquiéme. VII. Formules contenuës dans les sixiéme & septiéme, d'où l'on apprend quelles dignitez étaient alors en usage. VIII. Permission alors accordée par le Roy. IX. Examen des autres Livres de lettres.* 419

CHAP. II. *Du Traité de l'Ame & de la Chronique de Cassiodore. I. Ce qui l'engagea à écrire le Traité de l'Ame. II. Excellence de ce Traité. III. Du nom de l'ame, & sa définition. Sa spiritualité, & son immortalité prouvées. IV. Défauts de l'ame, qui prouvent qu'elle n'est pas une portion de Dieu. Elle n'est pas de la substance des Anges. Les ames n'ont pas préexisté. V. Lumiére de l'Ame en quoy elle consiste. VI. Comment il faut expliquer les passages qui font l'ame corporelle. VII. Vertus morales de l'ame, ses proprietez, son origine. VIII. En quelle partie du corps elle réside. IX. Elle n'a rien de bon sans la foy. X. Quels sont les signes d'une ame dans l'état*

du peché ou de la juſtice. XI. Etat de l'ame aprés la mort. XII. Si Caſſiodore a crû la gloire des ames differée juſqu'à la réſurrection. XIII. Chronique de Caſſiodore critiquée trop legerement. 449

CHAP. I. *Du Commentaire de Caſſiodore ſur les Pſeaumes, du reſte de ſes Ouvrages, & de ceux qui luy ſont attribuez. I. Occaſion que Caſſiodore eut de faire ſon Commentaire. Auteurs qu'il a conſultez. II. Il s'eſt attaché particulierement à S. Auguſtin & à S. Jérôme. III. Prolegomenes de ce Commmentaire. Ce que c'eſt que Prophétie. L'eſprit prophétique s'eſt quelquefois retiré des Prophetes. Tous les Pſeaumes ſont de David. IV. Diverſes manieres de chanter les Pſeaumes. V. Ce que c'eſt que le* DIAPSALMA. *Plan de l'Ouvrage. VI. La Doctrine de S. Auguſtin ſur la Grace, &c. y eſt enſeignée. Erreurs des Proteſtans qui y ſont refutées. VII. Dernieres paroles de ce Commentaire édifiantes. VIII. Ce que c'eſt que l'Hiſtoire Tripartite. On en juſtifie pluſieurs endroits. IX. Ouvrages ſuppoſez.* 478

CHAP. IV. *Maximes de Morale & de Politique, & penſées Chrétiennes tirées des Ouvrages de Caſſiodore.* 503

Fin de la Table.

LA

LA VIE DE CASSIODORE.

LIVRE PREMIER,

QUI COMPREND

Tout ce qu'il a fait ſous Odoacre & ſous Theodoric,

Et l'Abregé de l'Hiſtoire de ces deux Rois.

CHAPITRE I.

I. Importance & utilité de cette Hiſtoire. II. Illuſtre naiſſance de Caſſiodore. III. Eloge de ſon ayeul qui chaſſa les Vandales. IV. Et de ſon Pere qui arrêta l'inondation des Huns ſous Attila. V. Quels étoient ces Peuples. VI. Succès de l'Ambaſſade du Pere de Caſſiodore vers Attila. VII. Autres Parens illuſtres de Caſſiodore. VIII. Lieu de ſa

naiſſance. IX. En quel temps il eſt né. X. Ses noms. Sentiment du P. Sirmond ſur ce ſujet. XI. Son éducation. XII. Ses Maîtres.

I. J'ENTREPRENS d'écrire la vie du Grand Caſſiodore, illuſtre par ſa naiſſance & par les richeſſes de ſa Maiſon, par ſon érudition, & par ſon eſprit, par ſes emplois & par la faveur conſtante de cinq Rois qu'il a ſervis, quoique fort differens de mœurs, d'interêt & de fortune; mais plus illuſtre encore par le bon uſage qu'il a ſçû faire de tous ces avantages, & par le mépris qu'il en a témoigné, en renonçant au monde, & à l'éclat de tant de grandes actions, pour aller s'enſevelir dans l'obſcurité d'un Cloître.

Il n'y a perſonne qui ne puiſſe profiter de la lecture d'une ſi belle vie. Ceux qui ſont engagez dans le monde, & qui s'y voyent attachez par de grands emplois, apprendront ici à regler leur conduite, dans des poſtes ſi expoſez & ſi dangereux pour le ſalut: & ceux que Dieu a ſauvez de ces dangers, en les appellant à la retraite, s'inſtruiront en liſant cét ouvrage, des

devoirs de la perfection Monaſtique, dont Caſſiodore a été un excellent modele, & dont ſon Monaſtere fut une parfaite école.

II. Si nous n'étions inſtruits de l'ancienne nobleſſe de Caſſiodore, que par ces plumes venales & mercenaires, qui ſont toûjours au ſervice des perſonnes puiſſantes, pour leur dreſſer de belles généalogies à leur gré, je n'en parlerois que comme d'une choſe fort douteuſe; ou plûtôt je m'abſtiendrois d'en parler. Mais le Roy Theodoric même, ce grand Prince qu'on ne peut pas ſoupçonner de menſonge & de lâche complaiſance pour un de ſes ſujets, a eu ſoin de nous apprendre dans une lettre qu'il écrivit au Senat de Rome, la grandeur de la Maiſon de ſon Chancelier, & qui ont été ſes Ancêtres.

Il appelle ſa Maiſon ancienne: il dit qu'elle étoit tres-illuſtre ſoit par les dignitez de la robbe, ſoit par la profeſſion des armes; que ſa réputation étoit parfaitement bien établie, qu'on lui donnoit des loüanges en tous lieux; qu'elle s'étoit renduë recommandable dans l'un & dans l'autre monde, c'eſt-à-dire, dans l'un & dans l'autre Empire, en Orient & en Occident; que cette *Variar. l. 1. ep. 4.*

famille se distinguoit par un éclat singulier dans les Senats de Constantinople & de Rome.

Des biens immenses qui suffisoient pour mettre sur pied, & pour entretenir des armées entieres, accompagnoient ces honneurs, & en soûtenoient l'éclat, par le bon usage que les ancêtres de Cassiodore en faisoient. Sa modestie ne l'a pas empêché de nous apprendre, qu'ils s'étoient rendus utiles, & qu'ils avoient fait toûjours beaucoup de bien aux provinces de l'Abruzze & de la Lucanie, d'où ils étoient originaires.

Lib. 1. ep. 4 & lib IX. ep 25.

L. XI. ep. 39.

III. Mais pour dire quelque chose de plus particulier, Theodoric fait connoître l'ayeul, le pere, & quelques autres proches parens de son Chancelier. Son ayeul, dit-il, qui s'appelloit Cassiodore, revêtu du titre d'*Illustre* [a] qui ne pouvoit pas être refusé à sa naissance, délivra la Sicile & l'Abruzze de l'invasion des Vandales, par sa valeur, & à la pointe de l'épée. On le vit ensuite tenir avec justice le premier rang dans ces provinces

Lib. 1. ep. 4.

a C'étoit une grande dignité dans l'Empire Romain. Voyez Cassiodore l. VI. ep. 2 Consultez aussi Boulanger *De Imp. Rom. l. II, chap. 21. & 23.*

qu'il avoit ſauvées des mains d'un ennemi ſi cruel, & preſervées d'une ſurpriſe ſi imprévûë. C'eſt donc à ſa valeur & à ſa bonne conduite, que la Republique eut l'obligation, de ce que ces provinces ſi voiſines d'Afrique ne devinrent point la proye de Genſeric, dont Rome éprouva depuis la cruauté. Les Vandales qui avoient enlevé à l'Empire l'Eſpagne & l'Afrique avec une incroyable rapidité, ne s'attendoient pas à trouver tant de reſiſtance dans ces provinces bien moins conſiderables, où l'on n'étoit pas préparé à les recevoir ; & ils reconnurent alors que le courage heroïque & une ſageſſe conſommée, tiennent lieu de puiſſantes armées & de places fortes.

IV. Le Pere de Caſſiodore eut la dignité de [a] *Tribun* & de *Notaire*, ou de Secretaire d'Etat ſous l'Empereur Valentinien III. honneur qui n'étoit alors accordé qu'aux perſonnages d'un merite extraordinaire, parceque cette charge leur donnoit entrée dans les Conſeils de l'Empereur, & qu'ils avoient part à tous ſes ſecrets, ce qui

a *L. 1. Var. ep. 4.*

a Ces deux dignitez étoient ſouvent jointes enſemble. *Conſ. Iul. Cæſ. Buleng. l. VI. de Rom. Imp. c. 5.*

demande une vertu éprouvée, & une conduite irreprochable. Et comme ceux qui ſe reſſemblent en mœurs, ont du penchant les uns pour les autres, ce grand homme fut toûjours lié
2 d'une amitié fort étroite avec [a] Aëtius, & partagea avec lui ſes glorieux travaux, pour le ſoûtien de l'Empire. Auſſi l'Empereur déferoit-il à ſes avis en toutes choſes, à cauſe de ſon extrême ſageſſe, & des ſervices importans qu'il rendoit à l'Etat.

Ce fut ſur lui & ſur Carpilion fils d'Aëtius que ce Prince jetta les yeux, pour les envoyer en Ambaſſade vers Attila Roy des Huns, dont les armes victorieuſes faiſoient trembler tout l'Empire.

V. Ces peuples ſortis des Palus Méotides, s'étoient fait connoître par des cruautez inouïës, leſquelles ſans doute donnerent lieu à la fable qui ſe débita touchant leur premiere origine. Car ſi nous en croyons Jornandés, ils eurent pour peres les Démons, & pour meres des Magicienes, que Filimer Roy des Gots avoit chaſſées de ſon armée. Leur figure qui n'avoit preſque rien

De rebus Geta c. 24.

a Patrice & grand Capitaine qui commandoit les armées Romaines.

d'humain peut avoir auſſi donné occaſion à cette hiſtoire fabuleuſe.

Ils étoient petits de taille, mais forts & ramaſſez. Ils avoient les épaules larges, la tête fort groſſe, le viſage balafré, parceque leur coûtume étoit de le déchiqueter aux enfans, ſi-tôt qu'ils étoient nez, en ſorte qu'il n'y croiſſoit jamais de poil. On voyoit au deſſous de leur front deux petits trous plûtôt que deux yeux; ce qui les rendoit afreux à voir. D'ailleurs ils étoient d'une noirceur extraordinaire pour des peuples du Nord; ainſi leur ſeule vûë jettoit la frayeur dans les ames les plus intrépides. *Claudian. in Ruf. l. 1. Jornand. ibid.*

Ils étoient bons ſoldats, infatigables, agiles. Ils montoient à cheval avec une promptitude & une legéreté inconcevables Ils campoient toûjours, regardant les maiſons comme des tombeaux, & tenant pour morts ceux qui s'y renfermoient. Le jour ils faiſoient des courſes, & la nuit ils prenoient quelque repos, mais toûjours à cheval.

D'abord ils attaquerent les Alains, & pouſſerent leurs conquêtes juſqu'au deça du Boryſtene, s'étendant vers la Dace ſous leur Roy Valamir; enſuite ils

ſe répandirent comme un torrent impétueux dans l'Empire Romain. Theodoſe le Grand les vainquit dans une ſanglante bataille : ils devinrent cependant encore plus formidables qu'auparavant ſous leur Roy Attila, lequel s'étant mis à la tête d'une armée de cinq cens mille hommes, reſolut de détruire en même temps les Romains & les Gots, les deux ſeules nations qui pouvoient lui faire quelque reſiſtance.

Jorn. ib. capp. 35. 36. 37. &c.

Ce Prince étoit brave & grand capitaine, & il n'avoit pas moins d'adreſſe que de valeur. Il ſe vantoit d'avoir découvert l'épée de Mars, laquelle avoit toûjours paſſé pour une choſe ſacrée parmi les Rois Scythes ; & cette ſuperſtition augmentoit la confiance de ſes troupes.

Aprés la ſanglante perte qu'il fit dans les plaines de Châlons, où Aëtius Genéral de l'armée Romaine lui donna bataille, accompagné de Meroüée Roy des François, & de [a] Theodoric Roy des Viſigots, que la crainte

a

a Theodoric eut pour ſucceſſeur ſon fils Thoriſmond, lequel ayant été tué au bout de 3. ans, ſon frere Theodoric lui ſucceda. Ce fut un grand Prince dont Sidonius Apollinaris a fait un excellent portrait *l.* 1. *ep.* 2. Ce que je remarque exprés, parce que quelques-uns ont confondu ce Roy avec Theodoric Roy des Oſtrogots.

du peril avoit réünis enſemble, ce Barbare n'en parut pas moins fier; & tout vaincu qu'il étoit, il effrayoit ſes Vainqueurs, lors même qu'il ſe tenoit renfermé dans ſes retranchemens. Les Viſigots s'étans retirez aprés la perte de leur Roy Theodoric tué dans la bataille, & Aëtius n'ayant pas voulu attaquer Attila dans ſon camp, ſoit qu'il le redoutât, ſoit qu'il eût peur de terminer trop tôt la guerre, & de ceſſer d'être neceſſaire à l'Empire, ce Prince entra furieux en Italie, où il ſaccagea d'abord Aquilée, Milan & Pavie. *Ibid. c. 40.*

Il n'y avoit guéres d'apparence d'arrêter par la force de l'éloquence & des raiſons, un Conquerant que la force des armes de tant de Princes alliez, n'avoit pû retarder. Il ſe voyoit ſur le point de couronner ſes conquêtes par la priſe de la capitale du monde. L'Empereur Valentinien, dans cet extrême péril, eut recours au Pere de Caſſiodore, & ſe promit que par ſon eſprit & par la force de ſes diſcours, il détourneroit de Rome cette inondation des Huns; ce qu'il ne pouvoit eſperer de ſes armées.

VI. Ce grand homme & ce bon citoyen conſentit de ſe charger de cette *L. 1. ep. 4.*

négotiation, se dévoüant à la fureur d'un barbare, pour le salut de sa patrie. Son Ambassade eut tout le succés qu'on pouvoit en esperer. Il parut intrépide en présence de ce Prince devant qui tout l'Empire trembloit. Il mépriſa ſes regards terribles & menaçans, ſoûtenu de la juſtice de ſa cauſe. Il ne craignit point d'aller au devant des reproches de ce Conquerant, qui ſe laiſſoit emporter à la fureur, & à la paſſion de ſe rendre maître de tout l'Univers.

Il trouva ce Prince fier & bouffi d'orgueil, mais il le rendit ſi doux & ſi traitable, qu'il ſembloit diſpoſé à demander lui-même la paix, dans un temps auquel il ne lui étoit nullement avantageux de l'accorder, ni d'entrer en aucun accommodement avec un Empire ſi riche qui alloit devenir ſa proye. Ce fut donc la conſtance de ce grand homme qui releva le courage dans le parti des Romains. On ne regarda plus comme foibles ceux qui étoient ſoûtenus par des Ambaſſadeurs ſi pleins de généroſité. Ainſi le pere de Caſſiodore obtint une paix honorable, qu'on ne pouvoit ſe promettre auparavant; & Attila conſentit de ſe retirer au de-là du Danube, où il mou-

rut quelque temps aprés d'un vomiſſement de ſang.

Je laiſſe à penſer quels avantages l'Empire tira de cette négotiation. On en apprit le ſuccés avec d'autant plus de joye, & de marques de reconnoiſſance, qu'on l'avoit ſouhaité plus ardemment. Celui qui l'avoit procuré en remporta beaucoup de gloire. L'Empereur lui offrit auſſi de grands biens & des revenus conſiderables en récompenſe ; mais il faiſoit conſiſter ſes richeſſes en ſa modération, qui réprimoit en lui la convoitiſe des richeſſes. Ainſi il ſe contenta de la ſeule gloire d'avoir ſervi la Republique, & pour toute récompenſe il demanda la permiſſion de ſe retirer dans un lieu fort agreable de l'Abruzze. L'Empereur qui lui étoit redevable de la paix dont il jouïſſoit, ayant par ſon moyen fait alliance avec un ennemi ſi redoutable, ne put refuſer à ce grand homme le repos qu'il ſouhaitoit. Il lui permit donc, quoiqu'avec douleur, de quitter la Cour, & de renoncer aux affaires de la Republique, dans un temps auquel il ſçavoit neanmoins qu'il luy étoit encore extrémement neceſſaire.

Moderatione ditiſſimus.

Je ne ſçai ſi l'on pourroit ajoûter quelque choſe à ce magnifique éloge, que le Roy Theodoric a fait dela vertu & du merite extraordinaire du pere du grand Caſſiodore. S'il y a quelque choſe qui me paroiſſe plus admirable, c'eſt la modeſtie de ſon illuſtre fils, lequel ayant eu une ſi belle occaſion de faire connoître la part que ſon pere avoit euë dans la négotiation de la paix avec Attila, pour détourner de deſſus l'Italie ce fleau de Dieu, a gardé dans ſa Chronique un profond ſilence ſur ce point, & donné toute la gloire de ce bon ſuccés à S. Leon le Grand. Ce Pape y eut ſans doute beaucoup de part ; mais Theodoric comme Prince Arien ennemi de l'Egliſe Romaine, n'a peut-être pas voulu faire mention de lui, & lui a envié la gloire de cet évenement ſi célébre. Car le deſir de louër Caſſiodore & ſes Ancêtres, ne doit pas me faire diſſimuler la vérité.

In præf. Variar. La probité & les autres excellentes vertus de ſon pere, étoient ſi connuës, que ſes amis croyoient ne pouvoir le louër mieux, qu'en diſant qu'il imitoit les exemples d'un ſi illuſtre pere, lors qu'il ne prenoit pour lui que les travaux, ſans nul interêt, & qu'il rendoit

fort gratuitement tous les services qu'on pouvoit attendre de lui.

VII. Theodoric parle encore dans sa lettre, d'un illustre parent de son Chancelier, nommé *Heliodore*, qu'il avoit connu. Il avoit exercé avec honneur, la Prefecture dans l'Empire d'Orient pendant dix-huit ans, & il s'étoit ensuite retiré pour mener une vie privée ; à quoi il n'avoit pas été forcé par le mauvais état de ses affaires, car il étoit extrémement riche, & il surpassoit même la magnificence des Princes en équipages & en chevaux. Mais il faisoit un bon usage de ses richesses, les employant aux besoins de l'Etat, & à mettre des troupes sur pied, pour le service de ses Princes : ce que [a] Cassiodore fit toûjours depuis à son exemple, & particulierement sous le regne d'Athalaric. a

Cassiodore nous apprend aussi dans un de ses Ouvrages, que la Vierge *Proba* [b] étoit sa parente, & par consequent b *Inst. div. litt. c. 23.*

a *Hinc est quòd candidatus noster* (Cassiodorus) *Gothorum semper armat exercitus, & bono instituto melior, quod à parentibus accepit, hæreditaria largitate custodit.* l. 1. ep. 4. Voyez aussi l. XI. ep. 25.

b On croit que c'est la même à qui S. Fulgence écrivit deux lettres, la 3. & la 4. qu'il dit être sœur de Galla fille de Symmaque, écrivant à la même Galla, ep. 2. *Vide Baron. ad an.* 504.

il étoit au moins allié de *Symmaque* pere de Proba, ce Patrice ſi célébre par ſa naiſſance, ſon ſçavoir, ſa ſageſſe, & ſur tout par ſa probité, ſa foi & ſes autres vertus, qu'il ſuffiſoit de l'enviſager pour être inſtruit, & que ſa vûë étoit une excellente leçon, dit un Auteur de ſon temps.

Ennodius.

VIII. Caſſiodore vint au monde dans la ville de *Squillacci* capitale du païs des Brutiens, que nous appellons l'Abruzze, comme on l'apprend d'une de ſes lettres, dans laquelle il donne de grands éloges à cette ville. Il y parle de ſa fondation attribuée au fameux Ulyſſe. Il y fait une charmante peinture de ſa ſituation agréable ſur le bord de la mer *Adriatique*, (c'eſt ainſi qu'on l'appelloit autrefois,) on l'appelle aujourd'hui mer de Sicile de ce côté-là. Elle fait en cet endroit un golfe, qu'on nomme *Golfe de Squillacci*. Cette Ville, dit Caſſiodore, s'éloigne du rivage en s'élevant doucement, environnée d'un côté de fertiles campagnes, & de l'autre baignée de la mer. Le Soleil lui fait part de ſes rayons dés qu'il ſe leve, & jamais ni nuages ni brouïllards ne lui en dérobent la lumiere; en quoi ce lieu

L. XII. ep. 15.

eſt plus favoriſé de ce bel aſtre que « Rhodes même, qui eſt appellée ſa pa- « trie. L'air y eſt auſſi fort tem[illegible] l'on « n'y éprouve point l'incomm[illegible]es « faiſons. Il ajoûte que cette ju[illegible]n- « perature produit d'excellentes qualitez dans les eſprits des habitans, & même les diſpoſe à la vertu. C'eſt un « charmant ſpectacle, continuë-t-il de « voir de la ville, ſans ſe lever de ſon « ſiege, des [a] vignes qui promettent une « a abondante vendange, des aires pleines « de riches moiſſons, & des campagnes « couvertes d'oliviers. Il finit ſa « lettre en diſant qu'il croit le ſejour de Squillacci plus heureux que celui des Iſles fortunées. La ville d'aujourd'hui n'eſt plus dans la même ſituation, aprés tant de changemens & tant d'accidens qu'elle a éprouvez.

Cette deſcription qui a quelque choſe d'étudié, marque aſſez l'inclination ſinguliere que ce grand homme avoit toûjours conſervée pour ſa patrie. Il en donna encore de plus fortes preuves, par les grands travaux qu'il *Ibid.*

a Il décrit dans la douziéme lettre du livre XII. l'excellence du vin qu'on y recueilloit, & les effets merveilleux qu'il produiſoit, gueriſſant les dyſenteries, deſſechant les playes & les ulceres, &c.

entreprit pour la décoration & pour la commodité de cette Ville, lors qu'il étoit Recteur ou Gouverneur de l'Abruzze [illegible] Lucanie, ce que nous comprenons sous le nom de la Calabre, & qu'il faisoit sa résidence ordinaire à Squillacci Le Roy Theodoric, en lui donnant l'administration de ces provinces, declare qu'il y a été porté par cette raison, que le païs qui lui a donné la vie, ne devoit pas être privé d'un bonheur dont des provinces étrangeres avoient déja joüi. Si donc le Cardinal Baronius appelle Cassiodore *la gloire de la Noblesse Romaine*, son dessein n'est pas de faire croire qu'il soit né à Rome, mais qu'il a fleuri dans la Republique Romaine. Il appelle aussi peut-être *Romains* tous ceux qui vivoient en Italie, & n'étoient ni de la nation des Gots, ni de ces autres Barbares, qui avoient envàhi tout l'Empire d'Occident.

Lib. 1. ep. 3.

Ad an 562.

Ibid. Le nom de *Squillacci* ou *Scillacci*, selon ce grand Annaliste, tire son origine du voisinage de Scylla ce fameux écueil si connu chez les Historiens & chez les Poëtes. D'autres Auteurs qui ne trouvent pas que la proximité soit assez grande, veulent

que cette Ville ait neanmoins pris son nom de *Scilla*, parce que le Promontoire proche duquel elle est bâtie est un autre *Scilla*, c'est à-dire tres-dangereux. Aussi dit-on qu'Ulysse fit naufrage en cét endroit, & qu'il y commença une ville du débris de sa flotte. C'est encore une ville Episcopale sous la Metropole de *Rhegio*. Quoique cette fondation qu'on rapporte à Ulysses, soit apparemment fabuleuse, on sçait neanmoins que toute la Calabre a été autrefois habitée par des Grecs, & que même on appelloit ce païs-là, & tout ce qui est à l'extrémité de l'Italie vers le midi, *la grande Grece*.

IX. Pour le temps de la naissance de Cassiodore, il est fort incertain si nous consultons les divers Auteurs qui en ont parlé. Mais à en juger par les grandes charges qu'il a exercées sous Odoacre Roy des Erules, & ensuite sous Theodoric, il semble qu'on soit obligé de reconnoître qu'il est né au moins l'an 469. ou 470. Car si on le fait naître dix ans plus tard, comme font quelques Ecrivains, il s'ensuivra que dés l'âge de 13. ou 14. ans, on lui aura confié les principaux emplois de la Cour de Theodoric, & qu'avant cét âge 469.

même il aura été revêtu d'une charge importante à la Cour d'Odoacre devenu Roy d'Italie ; ce qui n'a nulle vraïsemblance.

X. La lettre de Theodoric qui nous a déja instruit de tant de particularitez touchant la famille de son Chancelier, nous apprend aussi que le nom de [a] *Cassiodore* étoit propre à cette Maison, quoiqu'il y en eût d'autres qui le portassent. Nôtre Cassiodore s'appelloit aussi *Aurele*, afin de le distinguer dans sa famille. Il prend par tout le surnom de *Senateur*. On voit des lettres qui lui sont adressées, dans lesquelles il est simplement désigné par le nom de Senateur, sans qu'aucun autre soit ajoûté. Dans toutes les lettres qu'il écrivit comme Prefet du Pretoire, lesquelles sont recueillies dans les deux derniers Livres qu'il en a donnez, il signe, *Senateur, Prefet du Pretoire*, sans y joindre aucun autre nom. Enfin ce nom seul se rencontre dans sa Chronique pour marquer son Consulat.

Comme on ne peut pas dire que ce soit une qualité qu'il ait prise, parce-

a *Cassiodoros siquidem præcedentes fama concelebrat... Quod vocabulum, & si per alios videatur currere, proprium tamen constat esse familiæ. Antiqua proles, &c.* l. 1. ep. 4.

qu'il auroit pû se donner d'autres titres plus considerables, ceux de Consul, de Patrice, &c. quelques Auteurs ont crû que c'étoit un surnom qu'il avoit pris ou qui lui étoit propre, ainsi qu'il l'a été à plusieurs. On trouve un saint *Senateur* Evêque de Milan, dont la fête se célébre le 28. Mai; & la lettre de S. Gregoire le Grand, où il est fait mention du fameux privilege accordé à l'Hôpital d'Autun, est adressée à *Senateur* Prêtre & Abbé, pour ne point parler de grand nombre d'autres.

Cassiodore avoit peut-être pris ce nom pour se distinguer de quelques autres Cassiodores, qui n'étoient pas de familles de Senateurs. Peut-être aussi ce surnom n'a-t-il point eu d'autre fondement que quelque fait particulier, comme plusieurs qui ont été en usage parmi les Romains, tels que ceux de *Torquatus*, de *Corvinus*, de *Scævola*.

Je ne sçai s'il n'a point été appellé *Senateur* par excellence, parce qu'il étoit l'honneur du Senat. C'est un titre honorable que le Roy Theodoric lui donne. Lui-même écrivant au Senat de Rome pour le prier de rendre graces au Roy Athalaric, & à la Reine Ama-

laſonthe, de ce qu'ils l'avoient honoré de la charge de Prefet du Pretoire, dit ces paroles remarquables pour nôtre ſujet : [a] *Vous travaillez à vôtre propre gloire, en relevant l'honneur qui a été conferé au Senateur*; ce qui ſemble perſuader qu'il s'appelloit Senateur comme étant du corps du Senat.

Preſque tous les Auteurs qui parlent de Caſſiodore, ont joint à ces noms le titre de *Grand*; & nous verrons dans la ſuite avec combien de juſtice il l'a mérité. Geſner & quelques nouveaux Auteurs, entre autres celui de la nouvelle Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques, veulent qu'il ait porté le nom de *Marcus*. Mais de tous les Manuſcrits qui ſont en grand nombre, ſoit dans la Bibliotheque du Roy, ſoit dans celle de M. Colbert, ſoit dans celle de Saint Germain des Prez, je n'en ai vû aucun qui porte le nom de *Marci*, & pluſieurs ont *Magni*, entre autres un de ſix cens ans, & un autre d'environ cinq cens ans. Il y en a auſſi où l'on ne trouve que *Aurelii Caſſiodori*, &c.

Tom. IV. des Auteurs du 6. ſiecle.

Si nous en croyons le ſçavant Pere

a *Si honorem qui* Senatori *datus eſt, erigatis.* l. XI. *ep.* 1.

Sirmond, dans la Preface qu'il a miſe à la tête de ſes Obſervations ſur Sidonius Apollinaris, le nom qui ſe plaçoit le dernier, étoit le nom propre, dans le moyen âge auquel vivoient Sidonius & Caſſiodore ; au contraire dans les ſiecles floriſſans de la Republique le nom propre étoit mis le premier. Selon cette opinion le nom propre de nôtre illuſtre Chancelier étoit celui de Senateur ; & c'eſt par erreur qu'on lui a donné plûtôt celui de Caſſiodore.

Lors donc que Theodoric dit que le nom de Caſſiodore étoit propre à ſa famille, il veut ſeulement faire connoître, ſelon le Pere Sirmond, que ce nom avoit été ſouvent pris par ſes parens. Au reſte il n'y avoit en ce tems-là aucun nom propre de famille, qui fût donné à tous ceux qui étoient de la même famille, dit le même ſçavant Critique, & l'on trouve des freres propres, avoir divers noms & des ſurnoms tout-à-fait differens. On avoit coûtume ſeulement de prendre les noms de ceux de ſes parens, qu'on aimoit davantage, ou qui avoient été plus diſtinguez ; tantôt d'un ayeul paternel ou maternel, tantôt d'un pere, d'un oncle, &c.

Je ne ſçai ſi l'explication qu'on a

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

donnée aux paroles du Roy Theodoric, assurant que le nom de Cassiodore étoit propre à sa famille, paroîtra bien naturelle, à ceux mêmes qui ont le plus de vénération pour le sçavant Pere Sirmond.

XI Quoique Cassiodore soit né presque au même temps qu'on vit la barbarie se répandre dans l'Empire Romain, par l'inondation d'une infinité de Barbares, qui le désolerent & le déchirerent, plusieurs choses neanmoins contribuerent à le rendre le plus grand homme que les Romains eussent eu depuis long-tems. Il étoit né dans un climat heureux pour l'esprit & pour les mœurs, comme il le reconnoît dans une de ses lettres. Squillacci étoit une colonie des Atheniens, qui en avoit conservé la politesse & les autres bonnes qualitez. Il trouvoit sans sortir même du sein de sa famille les plus excellens modeles de sagesse, & de probité ; en un mot de toutes les vertus Chrétiennes, morales & politiques.

Var. l. XII. ep. 15.

Strab. l. VI.

Si nous jugeons de son éducation & de ses études par les progrés qu'il fit dans toute sorte de sciences & de disciplines, il y a lieu de croire que jamais il n'y eut de jeune Seigneur

élevé avec plus de soin, & dont l'esprit ait été formé d'une meilleure main. On lui apprit parfaitement la Grammaire, la Rhetorique, la Dialectique, la Musique, l'Arithmétique, la Geométrie, l'Astronomie, les Mathematiques; & lui même a donné ensuite d'excellentes leçons de ces differens Arts, dans des ouvrages composez exprés. On connoît par plusieurs endroits de ses écrits, qu'il sçavoit la Langue Grecque. Il aimoit les Mechaniques, & il y étoit si habile qu'il fit des lampes perpetuelles, qui s'entretenoient d'elles-mêmes, & des horloges de plusieurs sortes. Il traite sçavammant dans ses écrits, de l'agriculture, de l'art de découvrir les fontaines & les sources cachées, & de juger de la qualité de l'eau avant que de l'avoir éprouvée. Son Traité de l'Ame prouve qu'il sçavoit fort bien l'Animastique & l'Anatomie, dont il parle dans ce livre par occasion.

De Instit. div. litt. c. 30. L. XII. ep. 14. L. III. ep. 55.

Personne ne peut douter qu'il ne fût un fort grand politique. Il étoit tres-sçavant dans l'Histoire, dont il a eu soin de faire des recueils, & des compilations tres-utiles, que nous conservons encore. Il a aussi excellé dans la science des saintes Lettres, de l'Ecriture & des

Peres, comme il paroît par ſon livre de l'Inſtitution, duquel on peut apprendre qu'il entendoit parfaitement bien la Critique, & qu'il jugeoit bien des Auteurs.

XII. Quoique nous ignorions qui ont été les maîtres aſſez heureux, pour être chargez de la conduite d'un diſciple ſi capable de leur faire honneur, nous pouvons toutefois conjecturer que ſon illuſtre pere ſe ſervit du loiſir que lui donnoit ſa retraite, pour s'étudier à le former, & qu'il regarda l'éducation & l'inſtruction de ſon fils comme un de ſes principaux devoirs. C'eſt peut-être pendant le long ſejour que Caſſiodore fit alors à Squillacci, auprés de ſon pere, qu'il conçût l'affection ſi tendre & ſi forte qu'il conſerva toûjours pour cette ville. Car nous aimons ordinairement les lieux où nous avons paſſé agréablement le temps de l'enfance.

Ce jeune Seigneur ne pouvoit avoir un plus excellent maître dans la politique & dans la morale, que ſon ſage & vertueux pere, duquel nous avons déja vû Theodoric faire un éloge ſi achevé. Cela doit nous preparer aux grandes choſes, que nous allons voir

dans

dans l'hiſtoire de ſon digne fils. Mais avant que nous le faſſions paroître ſur le theatre du monde, il eſt à propos que nous donnions au moins une legere connoiſſance de l'état de l'Empire & de l'Egliſe en Occident, dans le temps auquel il fut appellé à l'adminiſtration des affaires publiques, nonobſtant ſa grande jeuneſſe.

CHAPITRE II.

I. Diverſes révolutions arrivées dans l'Empire depuis la mort de Valentinien troiſiéme. II. Odoacre s'empare de l'Italie, & uſe bien de ſa victoire. III. Protection ſinguliere de Dieu ſur ſon Egliſe pendant tant de révolutions. IV. Odoacre ſe ſert des Romains, & ſur tout de Caſſiodore, qu'il fait d'abord Comte des revenus particuliers. *V. Enſuite* Comte des liberalitez Royales. *VI. Uſage que Caſſiodore fit de ſon autorité pour rétablir le bon ordre. VII. Conquêtes d'Odoacre. VIII. Theodoric Roy des Oſtrogots luy declare la guerre, à la ſollicitation de l'Empereur. IX. Divers Auteurs conciliez là-deſſus.*

X. Odoacre aprés la perte de trois batailles, eſt aſſiegé dans Ravenne. Il ſe rend, il eſt tué par Theodoric. XI. Son portrait. XII. Caſſiodore ſe retire.

Lib. 1. ep. 4. I. NOus avons déja appris de la lettre du Roy Theodoric que le pere du grand Caſſiodore fut employé dans les plus importantes négotiations, ſous l'Empire de *Valentinien III.* Ce Prince, au lieu d'avoir recours à la penitence, pour deſarmer la colere de Dieu juſtement irrité contre luy, & pour détourner les armes des Vandales, des Gots, des Huns, & de pluſieurs autres peuples barbares, qui menaçoient l'Empire d'une ruine entiere, combla la meſure de ſes crimes, en tuant dans ſon palais, par une lâche & honteuſe ingratitude, le General Aëtius, qui étoit le ſoûtien de l'Empire chancelant, & ſon bouclier contre l'invaſion de tant d'ennemis. Il deshonora auſſi par force la femme du Senateur Maxime; & ces deux crimes furent la cauſe non ſeulement de ſa mort, mais auſſi de la deſtruction de tout l'Empire d'Occident.

An. 455. *Maxime*, pour venger l'outrage fait à ſa femme, fit tuer Valentinien par

quelques gens de guerre, qui avoient servi sous Aëtius, usurpa l'Empire, & épousa l'Imperatrice *Eudoxia* veuve de Valentinien. Mais cette Princesse infortunée, voulant à quelque prix que ce fût, tirer vengeance de la mort de son mary, appella à Rome Genseric Roy des Vandales, qui passa d'Afrique en Italie, prit & pilla la Capitale du monde, qui s'étoit pendant plus de mille ans enrichie des dépouïlles de tant de différentes nations, repassa la mer pour retourner en Afrique, & emmena captive la malheureuse Princesse, qui luy avoit mis tant de richesses entre les mains, avec ses deux filles *Eudoxia* & *Placidia*.

Avite, Grand Seigneur d'Auvergne fut proclamé Empereur à Thoulouse, aprés la mort de Maxime; mais il ne garda gueres la dignité Imperiale, dont il se démit volontairement. *An.* 455.

Majorien luy fut substitué à Ravenne. Celuy-ci fut[a] tué à Tortone, par la trahison de Ricimer, qui fit mettre *Severe* en sa place. Ce Prince perit en- *An.* 457

a Procope dit qu'il mourut de la colique. *lib.* 1. *de bello Vandal.* Mais Cassiodore, Ennodius, Jornandés & plusieurs autres Auteurs plus croyables en cela que Procope, disent qu'il mourut d'une mort violente.

viron cinq ans aprés ſon élevation à
An. 462. l'Empire, par le poiſon de celuy même, qui l'avoit revêtu de la pourpre.
An. 467. Le Patrice *Antheme* luy ſucceda. Il n'y a rien de conſiderable à dire de luy, ſinon que Sidonius Apollinaris, gendre de l'Empereur Avite, & enſuite Evêque de Clermont en Auvergne, célébre par ſa ſcience & par ſon éloquence, prononça ſon Panegyrique dans Rome.

Antheme y ayant été tué par les artifices de Ricimer, qui faiſoit & défaiſoit les Empereurs comme il luy plaiAn. 472. ſoit, *Olibrius* fut mis ſur le trône.

473. *Glycerius* ſe fit auſſi proclamer Empereur à Ravenne. Il fut chaſſé un an
474. aprés par *Nepos*. *Oreſtes* dépoſſeda Nepos pour faire prendre ſa place à ſon Fils nommé *Auguſtule*. Mais enfin
476. *Odoacre* Roy des Turcilingues & des Erules, s'étant emparé de l'Italie, fit deſcendre Auguſtule du trône, & le rélegua à Lucullan prés de Naples, faiſant ceſſer ces tragedies qui duroient depuis vingt ans, pendant leſquels on avoit vû neuf ou dix Empereurs, comme des perſonnages de théatre, paroître ſur la ſcene avec la pourpre, & en être dépouïllez quelque temps aprés;

Dieu ne les ayant montré au monde que pour faire connoître en leurs personnes la fragilité des grandeurs humaines.

II. Odoacre usa de ses victoires & de sa conquête avec beaucoup de modestie, s'étant abstenu de prendre le titre d'Empereur, & n'ayant pas voulu se servir de la pourpre ni des autres ornemens Imperiaux. Peut-être avoit-il conçû du mépris pour ces marques de la dignité Imperiale, qui n'avoient servi depuis 20. ans à ceux qui en avoient été revêtus, que pour les rendre le jouët des passions humaines, ausquelles on doit attribuer tout ce qu'on a coûtume de donner à l'inconstance de la fortune. Au lieu de tant de Princes, qui sous les ornemens exterieurs de la dignité Imperiale, n'avoient eu aucune autorité, Odoacre voulut peut-être faire voir en sa personne toute la puissance Imperiale, sous le simple habit d'un homme privé. *Cassiod. in Chron.*

Le reste de l'Empire d'Occident étoit occupé par diverses nations belliqueuses. Les François & les Bourguignons possedoient les Gaules, à la réserve de la partie meridionale, dont les Visigots étoient les maîtres, aussi-bien que

de l'Eſpagne, où Theodoric leur Roy avoit défait les Sueves. Les Pictes & les Saxons s'étoient emparez de la Grand' Bretagne. Les Vandales avoient établi leur domination en Afrique, où ils exercerent de grandes violences contre les fidéles.

III. Ce qu'il y eut de plus déplorable dans cette inondation de barbares, c'eſt que tous étoient ou infectez de l'arianiſme, ou même encore idolâtres; ainſi la religion Catholique ſe vit expoſée à d'extrémes dangers, qui ſembloient devoir cauſer ſa ruine. Mais Dieu qui ne manque jamais aux beſoins de ſon Egliſe, la ſoûtint alors, ſoit par la ſage conduite de S. Leon le Grand, qui la gouverna pendant plus de vingt années, au milieu de ces tempêtes; ſoit par la ſainteté de pluſieurs Evêques qui fleurirent en diverſes provinces. La perſécution ſanglante excitée en Afrique, contre les Catholiques par le Roy Genſeric, fit voir auſſi en pluſieurs ſimples laïques des prodiges de conſtance dignes des premiers Martyrs. Et quand même nous n'aurions recueilli que ces fruits de tant de malheurs & de deſordres, c'en ſeroit aſſez pour nous

obliger à adorer la divine Providence, qui ſçait faire ſervir à ſes deſſeins les paſſions & les crimes des hommes.

IV. Odoacre s'étant rendu maître de l'Italie, crut que pour y affermir ſon trône, & pour ſe rendre agréable aux Romains, il ne devoit pas éloigner des charges de la Cour & de l'Etat, ceux d'entre eux qui en étoient dignes. C'étoit le veritable ſecret de les accoûtumer au joug. Caſſiodore étoit alors à peine ſorti de l'adoleſcence, mais doüé d'ailleurs d'une ſi merveilleuſe ſageſſe, & de tant de rares qualitez qui luy tenoient lieu d'une longue ſuite d'années, que le Roy crut pouvoir luy confier une des [a] principales dignitez de l'Empire, à laquelle le titre d'*Illuſtre* étoit attaché.

Il le fit donc *Comte des revenus particuliers*. Nous apprenons de la formule du brevet de cette charge en quoy elle conſiſtoit. Celuy qui en avoit été

a *Comitiva privatarum*. Quelques-uns ont traduit *privatarum* des *affaires* privées, & non pas des *revenus* & des domaines particuliers; mais contre le ſens de Caſſiodore, qui s'explique ainſi dans la formule de cette dignité: *Comitiva privatarum, ſicut nominis ipſius ſentitur inſonare vocabulum, per rationalium curam quondam principum privatam fertur gubernaſſe ſubſtantiam.* l. VI. Form. 8.

pourvû avoit autrefois l'adminiſtration des domaines particuliers du Prince. Mais afin que ſon autorité ne fût pas bornée à une ſimple intendance ſur des fermes, des laboureurs, des eſclaves, des artiſans de la plus vile condition; l'on étendit ſa juriſdiction en luy attribuant la connoiſſance du crime d'inceſte, & des autres excés auſquels la brutalité des hommes les emporte quelquefois, à la confuſion de la nature. Ces Comtes puniſſoient auſſi ceux que l'avarice ou la curioſité portoit à violer les ſépulcres.

Caſſiodore dit en peu de mots que l'on confioit à leurs ſoins & à leur vigilance la [a] chaſteté des vivans, & la ſureté des morts. Ils connoiſſoient encore des cauſes touchant les biens uſurpez, & les réüniſſoient au fiſc, auſſi-bien que les ſucceſſions de ceux qui mouroient ſans laiſſer d'héritiers legitimes, & les biens qui ne trouvoient point de maîtres. Les loix qui regloient les rangs, luy donnoient celuy des Prefets, & il alloit de pair avec eux. Ce titre de *Comte* qui étoit commun à pluſieurs Officiers du Palais Imperial, vient du

a *Vide quæ tibi commiſſa ſunt, caſtitas viventium & ſecuritas mortuorum*, Ibid.

mot *Comitatus*, qui signifie la Cour, la maison du Prince. C'est l'origine du nom de nos Comtes, qui étoient autrefois tirez de la Cour pour être Gouverneurs des villes, dont ensuite ils sont devenus Seigneurs. Les Conseillers d'Etat s'appellent encore *Comtes*, en latin, *Sacri Consistorii Comites*.

Cassiodore ne s'acquitta pas en jeune homme de cette grande charge, qui sembloit être au dessus des forces de son âge. On ne le vit jamais ni faire un faux pas, ni chanceler, comme il arrive assez ordinairement aux nouveaux Officiers qui manquent d'experience. C'est le témoignage avantageux que luy rend le Roy Theodoric. Il n'eut pas besoin qu'on luy fît grace su le moindre défaut. Il ne tomba jamais en aucune faute, du nombre même de celles qu'on peut commettre fort innocemment. Il se conduisit toûjours d'une maniere à servir d'exemple même aux plus anciens. [a] La temperance & la moderation ayant été toûjours les principes assurez de sa conduite, jamais les passions de la jeunesse ne la dérangerent. *Var. l. 1 ep. 4.*

a

a *Abstinentiæ firmato vestigio, imitando vixit exemplo.* l. 1, ep. 4.

Ibid. V. Ces premiers honneurs dont il avoit ſçû faire un ſi bon uſage, luy frayerent le chemin à de plus grands. Comes ſacrarum largitionum. Odoacre le fit *Comte des liberalitez Royales.* Rien n'étoit plus conforme aux inclinations bienfaiſantes de Caſſiodore, que d'être plûtôt le diſtributeur des graces du Roy ſon maître que le miniſtre de ſa juſtice. Il avoit auſſi *L. VI. Form. 7.* ſoin de faire frapper les Monnoyes, comme il paroît par le brevet de cette charge. C'étoit à luy de prendre garde que l'effigie du Prince y fût bien empreinte, & que toutes les marques du temps y fuſſent gravées avec beaucoup d'exactitude. C'étoit encore par ſon miniſtere que le Roy diſtribuoit les emplois & les honneurs. Il avoit la Surintendance de la Marine & du Commerce, & particulierement de la vente du ſel. Ce qui donne lieu de croire que dés ce temps-là les Princes levoient quelques droits ſur le ſel qui ſe diſtribuoit dans leurs Etats.

Cette nouvelle dignité, bien loin d'affoiblir les ſentimens de modeſtie dans l'ame de Caſſiodore, ne ſervit qu'à les mettre dans un plus grand jour. Ses vertus augmentoient à meſure du progrés que faiſoient ſon pouvoir & ſon

autorité, selon le témoignage que Theodoric luy rend. [a] Sa charge le rendoit maître de tout ce qu'il y avoit de plus rare & de plus précieux dans tous les differens païs de l'Univers. On luy apportoit de toutes parts de riches étoffes, des ouvrages de cuivre & d'argent d'un travail exquis, des pierreries; en un mot tout ce qui peut être l'objet de l'ambition & de la cupidité des hommes, étoit à sa devotion, & il en disposoit comme il luy plaisoit; mais son cœur ne s'attacha jamais aux biens périssables.

VI. Il ne se servit de son autorité que pour rétablir la discipline & le bon ordre dans les provinces, où tant de révolutions & tant de guerres avoient introduit la licence & le mépris des Loix. Il inspiroit le zele pour la justice à tous ceux qui dépendoient de luy. Non seulement il les portoit à cette vertu par des discours & de vives remontrances, mais il les y forçoit, pour ainsi dire, par ses exemples. Il regla sagement tous les états & toutes les conditions. Un Juge aussi integre que luy, étoit propre à inspirer la droiture, &

a *Quidquid in vestibus.... quidquid in gemmis.... tuis ordinationibus obsecundat.* l. VI. Form 7.

tous ceux qui avoient à répondre devant luy de leur administration, ne pouvoient se défendre de se montrer incorruptibles. C'est en vain qu'un Ministre fait le severe & le zelé pour la justice, lorsqu'il est luy-même esclave de l'avarice qui corrompt les meilleurs Juges, & qu'il a les mains ou toûjours pleines de présens, ou toûjours ouvertes pour en recevoir, dit le Roy Theo-
a doric ; [a] mais tous les crimes & tous les déreglemens tremblent devant un Officier de grande autorité, qui les a tous en horreur, comme avoit Cassiodore.

488 VII. Odoacre se voyant paisible dans toute l'Italie, laissa la principale administration de la justice & de la police à cét excellent Ministre, & porta
b ses armes contre les [b] Rugiens peuples
Cassiod. in Chron. de la Germanie vers la Mer Balthique.
Ibid. Il les défit en bataille, prit leur Roy nommé *Phæba* prisonnier, & l'emmena captif en Italie avec sa femme. Six ans auparavant il avoit vaincu & tué *Odive* qui commandoit dans la Dalma-

a *Excessus sunt in formidine, cùm creduntur judicibus displicere.* l. 1. ep. 4.

b Corn. Tacite parle des Rugiens *l. de morib. Germ.* Voyez Grotius dans ses Prolegomenes sur Procope, &c.

tie. Frederic fils de l'infortuné Phœba ne perdant pas cœur, vint se jetter entre les bras de Theodoric Roy des Ostrogots, qui étoit alors dans la Mœsie. Il en obtint des troupes; & la bonne politique ne permettoit pas qu'on luy en refusât. Il se mit à leur tête, & à la faveur de ce secours, il se rétablit dans les Etats de son pere. Il en fut neanmoins chassé une seconde fois par Odoacre, qui y fit marcher une armée sous les ordres de son frere; mais il se vit bien-tôt aprés forcé de le rappeller, ayant une guerre beaucoup plus importante à soûtenir contre Theodoric même.

VIII. Ce Prince avoit déja donné des preuves signalées de sa valeur en plusieurs occasions éclatantes, & même pour le service de l'Empire Romain, avec lequel les Gots avoient contracté alliance dés le temps de l'Empereur Theodose le Grand, aprés plusieurs sanglantes guerres, s'étant contentez de quelques provinces le long du Danube, que les Romains leur abandonnerent. L'Empereur Zenon voulant recompenser la valeur & la fidelité de Theodoric, aprés la défaite d'Illus, de Leonce & de tout leur parti, dont

Cassiod. l. VIII. ep 1.

Vide Evagr. l. III hist. c. 27.

on luy avoit l'obligation, luy avoit accordé l'honneur du triomphe. Il luy fit auſſi ériger une ſtatuë equeſtre dans Conſtantinople, & il l'éleva au Conſulat ; il l'adopta même pour ſon [a] fils-d'armes, & le flatta de l'eſperance de devenir un jour Empereur de Rome & de tout l'Occident.

489. IX. Ce fut pour ſatisfaire ſon ambition que de ſi grandes eſperances avoient augmentées, qu'il entreprit de chaſſer Odoacre d'Italie, avec l'agrément, & même à la ſollicitation de Zenon, ſelon Procope, Caſſiodore & Jornandés. Procope fait entendre que Zenon étoit bien aiſe de ſe défaire ſous ce pretexte, d'un ami & d'un voiſin qu'il craignoit & qui luy étoit ſuſpect ; c'eſt-pourquoy il l'exhorta à cette entrepriſe. Cét Auteur rapporte auſſi que les Gots qui habitoient la Thrace, avoient auparavant pris les armes contre les Romains. La Chronique du Comte Marcellin accuſe Theodoric d'ingratitude, & dit qu'il attenta au trône de Zenon, s'étant approché de Conſtantinople pour ſe rendre maître de cette ville &

Procop. l. 1. de bello Ger. c. 1.

a Nous expliquerons dans la ſuite, comment cela ſe faiſoit, & à quel deſſein les Princes ſe choiſiſſoient des fils-d'armes.

de tout l'Empire. Quelques-uns ont crû qu'il y avoit de la contradiction entre cét hiſtorien & les autres, qui ont parlé de cette expedition de Theodoric en Italie; mais il eſt facile de les accorder enſemble, par le moyen de Procope. Cét hiſtorien nous apprend que les Gots qui occupoient la Thrace, ſe révolterent contre les Romains, ce qui eſt conforme à la narration du Comte Marcellin; mais que Zenon adoucit Theodoric, & luy remontra qu'étant Senateur Romain, il luy ſeroit plus honorable d'aller chaſſer d'Italie un uſurpateur, & de ſe faire couronner Roy des Romains & de toute l'Italie, que de prendre les armes contre un Empereur Romain; & que Theodoric ſe rendit à ce conſeil, ce qui s'accorde avec le témoignage de Jornandés & de Caſſiodore.

Jornand. de reb. Get c 57. Caſſiod. in Chron.

X. Odoacre averti du deſſein d'un ennemi ſi redoutable, va au devant de luy; & croyant avoir bon marché d'une armée fatiguée par une longue marche, luy donne bataille dans le païs des Venitiens, aſſez proche de Verone; mais il la perd, ſes troupes ſont défaites avec un grand carnage, & ſon camp eſt forcé & pillé. Il ne fut pas moins malheureux en deux autres batailles,

de sorte qu'obligé à prendre la fuite devant un ennemi toûjours victorieux, il n'eut point d'autre resource que de se renfermer dans Ravenne qu'il avoit pe[illegible]uparavant de toutes sortes de m[illegible]ons, & mise en état de faire une longue résistance.

Theodoric l'y assiegea; mais ennuyé de la longueur du siege qui avoit déja duré trois ans, il consentit de faire la paix avec Odoacre, en partageant avec luy l'Empire d'Italie. La bonne intelligence dura quelque temps entre eux; mais la Royauté ne souffre point de
a compagnon, & [a] c'est trop peu d'un seul Royaume pour deux Rois. Theodoric qui étoit le plus fort ne pouvoit manquer ni de prétextes, ni même de raisons d'état pour se défaire d'un ennemi reconcilié. Il feignit donc avoir découvert qu'Odoacre avoit conspiré contre sa personne, & luy fit perdre la
493. vie dans un grand festin, auquel il l'avoit invité. Cette action qui auroit passé pour un crime execrable dans un particulier, fut approuvée & loüée des politiques comme un coup d'Etat.

XI. Odoacre étoit d'une taille fort

a *Non capit regnum duos.* Seneca in Thyeste act. 3.

avantageuse. Il avoit l'air grand. Saint[a] Severin l'ayant vû lorsqu'il étoit jeune, lut sur son visage, quoi-qu'il fut fort mal habillé, ce qu'il deviendroit un jour, & luy dit par un esprit prophetique: *Entrez en Italie couvert de ces viles peaux, pour y distribuer à plusieurs de grands dons & d'importantes charges.* Il avoit sçû profiter de la division des Romains, pour s'emparer de l'Italie, où les amis de l'Empereur Nepos l'avoient appellé, afin de se venger d'Oreſtes & de son fils Augustule. Ou plûtôt, comme l'a remarqué Salvien le Jérémie de son siecle, Dieu fit venir des extrémitez de la mer glaciale, un peuple inconnu, pour punir les Romains, qui opprimoient les provinces, & abusoient de leur puissance, & pour délivrer les peuples de leur joug insupportable; ce que fit Odoacre en relâchant à la priere de Saint Epiphane Evêque de Pavie, les tailles excessives imposées par Oreſtes. On peut croire aussi que Cassiodore eut part à cette bonne œuvre, si l'on considere ce qu'il fit ensui-

a *Vie de S. Severin par l'Abbé Eugippe.*

a Celuy qui est reconnu pour l'Apôtre des Noriques, ou des Bavarois. Son corps fut transferé à Lucullan prés de Naples sous le regne d'Odoacre. L'Austriche le reconnoît aussi pour son Apôtre. Sa feste est marquée le 8. Janvier.

te pour le ſoulagement des peuples.

XII. Quoique cét illuſtre Miniſtre fût ſenſible à la perte d'un Prince, qui luy avoit donné tant de marques de ſon eſtime & de ſa confiance ; neanmoins il s'en conſola dans l'eſperance que ſa mort luy procureroit la liberté de renoncer aux affaires publiques. Dans ce deſſein il ſe retira ſur ſes terres en Calabre. Peut-être même méditoit-il dés lors cette grande retraite, qu'on luy vit embraſſer depuis, & dont il avoit des exemples domeſtiques, dans les perſonnes de ſon pere & d'Heliodore ſon parent. Il ſemble qu'afin d'être toûjours en état d'accomplir ce deſſein, quand il en verroit naiſtre l'occaſion, il ne voulut point s'engager dans les liens du mariage. Cependant nous le verrons bien-tôt obligé à rentrer dans le miniſtere ſous le Roy Theodoric, devenu ſeul maître de toute l'Italie par la mort de ſon compétiteur.

CHAPITRE III.

I. Origine des Gots, & abregé de leur hiſtoire. II. Premiers exploits de Theodoric avant la conquête de l'Italie.

III. Révolte des Siciliens & des Brutiens arrêtée par Cassiodore, que Theodoric employe dans le ministere. IV. Generosité de ce Prince. V. Il fait diverses alliances. VI. Lettre que Cassiodore écrivit en son nom à l'Empereur Anastase. VII. Mauvaises qualitez de ce Prince. VIII. Protection que Theodoric donne a l'Eglise par la persuasion de Cassiodore. IX. Le Roy va à Rome pour y appaiser un schisme. X. Son entrée magnifique, & le succés de son voyage.

I. AVANT que nous entrions dans le détail des grandes actions de Cassiodore sous le regne de Theodoric, & durant presque tout le temps de la domination des Gots en Italie; il est à propos de marquer l'origine de ces peuples, & de donner un petit abregé de leur histoire.

Ils sortirent du fond du Septentrion & de la Scandinavie, que Jornandés appelle *la pepiniere des nations*, & pour ainsi dire, *le fourreau* d'où sont sorties tant d'épées tirées contre l'Empire Romain. [a] Ils habiterent d'abord une par- 2

Officina gentium. Vagina nationū. *De rebus Get. c.* 4.

a Corneille Tacite au livre 2. de ses Annales, & dans celuy *De moribus German.* place les Gots au delà

tie des terres incultes & ſteriles, qui ſont entre l'Ocean ſeptentrional & la mer Balthique. De-là ils s'étendirent juſqu'aux environs de la Viſtule, où s'étant groſſis par la jonction des Vandales, & de quelques autres peuples qu'ils avoient ſubjuguez ; ils furent obligez de ſe chercher des habitations plus vaſtes, aux dépens de leurs voiſins, & pouſſerent juſques aux Palus méotides, ſous leur Roy Filimer. Ils occuperent une partie de la Scythie, que Jornandés place entre la Germanie & la Viſtule au couchant, la mer Caſpienne au levant, l'Ocean ſeptentrional au nord, & la Perſe, l'Iberie, & le Pont au midi. Soit que ce païs ne fût pas aſſez fertile, ſoit que l'impatience naturelle de ces peuples ne leur permît pas d'habiter long-temps les mêmes demeures; ils en ſortirent pour venir s'établir dans la Dace, la Thrace & la Mœſie ſous le Roy Zamolxes, qu'on dit avoir été grand philoſophe. Ce fut par ſes ſoins, & par le ſecours de quelques autres Rois ſages & ſçavans qu'ils avoient eus

de la Germanie vers le ſeptentrion. Il les appelle *Gothones*. Ce ſont ſans doute les vrais Gots qui ont eu divers noms. Claudien les appelle *Gothunes*. *In Eutrop.* II. Liſez Grotius dans ſes Prolegomenes ſur l'hiſtoire des Gots.

auparavant, que leur humeur ſauvage s'adoucit, & qu'ils devinrent les plus polis & les plus ſages de tous les barbares; de ſorte que Dion les égale preſque aux Grecs.

Jornandés leur marque une troiſiéme demeure le long de la mer du Pont, où ils ſe partagerent en deux nations, ſous différens chefs. Les Viſigots ou Gots Occidentaux prirent pour leurs Rois les Princes de l'ancienne famille des *Balthes*; & les Oſtrogots ou Gots Orientaux ſe ſoûmirent aux Princes de l'illuſtre Maiſon des *Amales*. Le nom d'Oſtrogots ne vient donc pas d'un de leurs Rois, appellé *Oſtrogotha*, qui vivoit du temps de l'Empereur Philippe, vers le milieu du troiſiéme ſiecle; parceque ce Prince n'a regné que longtemps aprés la ſéparation dont nous venons de parler, & que Jornandés ne compte que huit générations depuis luy juſqu'à Theodoric.

Ces peuples étant voiſins des Romains, eurent ſouvent la guerre avec eux. D'abord ils en furent preſque toûjours battus; mais à force d'être vaincus, ils apprirent à vaincre, & s'étant mêlez parmi les troupes Romaines, ils prirent leur diſcipline militaire, & leur

maniere de combattre. Ils reçûrent auſſi d'eux la Religion Chrétienne : car la plûpart étoient encore payens. Il y avoit des Chrétiens parmi eux avant le Concile de Nicée, comme il paroît par la ſouſcription de Theophile Evêque de la Metropole de Gothie, qui ſe trouve entre les ſignatures de ce Concile, & par le témoignage de pluſieurs Saints Peres, ſur tout de S. Cyrille de Jeruſalem. Cependant les [a] diverſes perſécutions excitées contre les Gots Chrétiens, par leurs propres Rois, juſqu'au temps de l'Empereur Valens, ſont une preuve évidente que la Religion Chrétienne n'étoit pas dominante parmi eux, & que les idolâtres étoient les plus forts. Ils renoncerent entierement à l'idolatrie ſous l'Empire de Valens, & à ſa ſollicitation. Mais comme ce Prince étoit Arien zélé, il ſe ſervit d'un Evêque infecté de ſon héréſie, pour les faire tous Ariens. Ce fut le fameux Ulfilas Got de nation, que l'Empereur avoit ſçû gagner. On le fait inventeur des lettres Gothiques, & Auteur d'une [b] traduction de l'Ecriture

a *Catech.* 10. n. 16.

b

a Conſultez les Actes choiſis des Martyrs du R. P. D. Thierry Ruinart, p. 670 & ſuiv.

b Voyez Jornandés c. 51. Sozom. l. VI. c. 36. S. Iſidore, Vvalafride, Strabon, &c. On croit que le cele-

Sainte en ſa langue.

Depuis ce temps-là les Viſigots furent beaucoup plus célébres que les Oſtrogots, qui ſe virent long-temps ſoûmis à la domination des Huns, quoiqu'ils fuſſent toûjours gouvernez par un Prince de leur nation. La mort d'Attila leur donna lieu de ſe mettre en liberté ſous leur Roy Valamir, & ſous ſes deux freres Videmir & Theodomir pere de Theodoric. Ils habitoient alors la Pannonie, d'où ils chaſſerent preſque tout ce qui reſtoit de Huns. Ils défirent auſſi les Sueves, les Sarmates, les Gepides, & quelques autres peuples, contracterent alliance avec les Romains, & leur donnerent en ôtage Theodoric fils de Theodomir qui ſucceda à Valemir ſon frere.

II. Les premieres armes de Theodoric âgé ſeulement de 18. ans, furent contre le Roy des Sarmates, qu'il défit & tua, n'ayant pour toutes troupes que ſix mille hommes, qu'il avoit aſſemblez à l'inſçû du Roy ſon pere. Il paſſa le Danube avec ce petit corps d'armée, ſurprit ce Roy qui étoit devenu inſolent,

bre manuſcrit appellé *Codex argenteus*, ſur lequel Junius a compoſé un Gloſſaire de la langue Gothique imprimé à Dordrect l'an 1665. contient cette verſion d'Ulfilas.

aprés une victoire remportée sur les Romains, vengea sur luy & sur les sujets de ce Prince, ses propres injures & celles de ses alliez, prit ensuite Singidon, que les Sarmates avoient usurpée sur les Romains, & la garda. Son pere admira son courage, & ne craignant plus rien depuis qu'il se vit appuyé d'un fils également heureux & brave, il se jetta dans l'Illyrie & dans la Thessalie, prit Heraclée & Lariſſe, & assiegea Thessalonique. Jornandés ne dit point s'il la prit, mais il y a lieu de le croire; parce que Thessalonique étoit de l'Empire de Theodoric, comme nous verrons dans la suite.

Jornandés.

Les Romains pour obtenir la paix de Theodomir, furent obligez de luy abandonner une grande étenduë de païs dans l'Illyrie. Presque au même temps Theodomir tomba malade, & se voyant à l'extrémité, il fit assembler les principaux Seigneurs de son Royaume, & leur declara qu'il vouloit que Theodoric fût son Successeur, quoiqu'il ne l'eût eu que d'une concubine. Nous avons déja vû comme il signala sa valeur & sa fidelité en faveur des Romains par la défaite des rebelles: ce qui luy mérita peut-être la protection

&tion de l'Empereur dans ſon entrepriſe ſur l'Italie, laquelle eut tout le ſuccés qu'il pouvoit en eſperer, comme nous avons vû.

III. Il y eut toutefois des commencemens de révolte dans la Sicile, & dans quelques provinces d'Italie, qui n'en ſont ſeparées que par la mer. Les Siciliens naturellement inquiets, ainſi que preſque tous les [a] inſulaires, comme s'ils ſe ſentoient des agitations de la mer qui les environne ; les Siciliens, dis-je, portant fort impatiemment le joug de leurs nouveaux maîtres, ſe mirent en état de le ſecouër, & coururent aux armes, avant que leur domination fût affermie Les Brutiens ſuivirent leur exemple. La guerre étoit prête à s'allumer, & menaçoit ces provinces d'une extréme deſolation. *Lib. 1. ep. 3.*

Caſſiodore qui s'y étoit retiré, crut qu'il leur rendroit un grand ſervice, s'il conjuroit cét orage. Quelque attachement qu'il eût eu pour Odoacre, il ne douta point qu'il ne dût l'obéïſſance à Theodoric, depuis qu'il étoit devenu 494.

a C'eſt ce que Pierre de Blois reproche particulierement aux Anglois, parmi leſquels effectivement on a vû toûjours les plus étranges révolutions. On lit preſque la même choſe des Siciliens. *Vide Cic. in Brut.*

Roy d'Italie, par un ordre de Dieu, qui fait paſſer, quand il luy plaît, les Empires d'une nation à une autre. Il eut d'ailleurs de la compaſſion pour ces peuples, qu'il voyoit s'engager aveuglément dans une guerre, qui ne pouvoit leur être que fort deſavantageuſe en toutes manieres. Ils n'avoient de ſecours à attendre que du côté de l'Empereur; mais ils ſçavoient qu'il étoit allié de Theodoric. Appeller les Vandales d'Afrique, ç'auroit été changer la condition de ſujets en celle d'eſclaves, & ſe livrer à des amis formidables, qui n'auroient pas manqué de devenir bientôt maîtres & tyrans. On n'avoit pas encore oublié le mauvais traitement qu'ils avoient fait aux Romains, environ 40. ans auparavant. Le bruit de la cruelle perſécution qu'ils avoient excitée en Afrique, s'étoit répandu par tout, & s'étoit fait entendre de prés en Sicile, & dans cette partie de l'Italie qui en eſt voiſine.

Ce fut par toutes ces conſiderations que Caſſiodore employa ſon credit & ſon éloquence, pour appaiſer les troubles, & pour les étouffer dés leur naiſſance. On avoit tant de conſideration pour luy, que les peuples mirent

bas les armes. Ainſi la tranquillité fut rétablie dans ces provinces, par ſa prudence & par ſon adreſſe. Cette action que la charité ſeule luy avoit fait entreprendre, lui tint lieu d'un grand mérite auprés du Roy Theodoric, qui réſolut de ſe ſervir de lui dans les affaires les plus importantes. Caſſiodore ſe ſoûmit en cela aux ordres de la divine Providence, qui l'appelloit encore à une Cour Arienne, pour y être le protecteur de la Religion, & pour ſervir de modéle de vertu & de fidélité à tous les Catholiques, qui étoient répandus dans les provinces occupées par les Gots, & ſujets de Theodoric.

IV. Ce Prince fit paroître d'abord & preſque dans toute la ſuite de ſon regne, de grandes qualitez qui le rendoient digne de l'Empire. Je ne trouve rien de ſi beau ni de ſi genereux, que le ſoin qu'il prit d'avancer dans les premiéres charges, les fidéles ſerviteurs de ſon ennemi. Outre Caſſiodore, il éleva Liberius à la Préfecture du Prétoire, avec des éloges plus honorables encore pour ce Patrice que cette ſupréme dignité: Vous vous « L. 11. p. 16.
ſouvenez, écrit-il au Senat, du Patrice Liberius, qui s'eſt rendu recommandable, pour nous avoir été ſi oppoſé. «

» Sa fidélité, ſon attachement inviolable
» au ſervice d'Odoacre, nous l'a fait juger
» trés-digne de nôtre amitié, aprés qu'il
» a fait tant de choſes contre nous com-
» me ennemi. On ne l'a point vû, réduit
» à la vile condition de transfuge, ſe jet-
» ter dans nôtre parti. Il n'a point feint
» de mécontentement contre ſon premier
» maître, pour ſe procurer la faveur du
» ſecond. Ferme & conſtant dans ſon
» devoir, il a attendu le jugement déci-
» ſif de Dieu, & il n'a jamais conſenti à
» reconnoître un nouveau Prince, qu'aprés
» avoir perdu le premier.

» C'eſt cè qui nous l'a fait juger digne
» de récompenſe. Sa grandeur d'ame a
» éclaté, lorſque ſon Roy ployant déja &
» ſe décourageant, nulles terreurs ne pu-
» rent ni l'abattre ni le fléchir, ni l'ébran-
» ler même. Il vit & il ſoûtint ſans s'é-
» mouvoir, la chûte de ſon Prince. Un
» nouveau regne qui a fait trembler
» les nations les plus fieres, ne fut pas
» capable de le troubler. Il s'expoſa à tous
» les accidens.... Ce ſont là les preuves
» de la fidélité de ce grand homme. Il
» devint ſujet de nôtre Empire avec beau-
» coup de chagrin. Cependant ſon parti
» ayant été abattu, il changea de ſenti-
» mens à nôtre égard, mais ſans pouvoir
» être vaincu.

C'eſt par une pareille fermeté d'ame que Caſſiodore mérita auſſi la faveur de ſon nouveau Prince, qui ſe ſervit de luy dans toutes les grandes affaires.

V. Le principal ſoin du Roy, aprés s'être rendu maître de l'Italie, & aprés avoir appaiſé les troubles naiſſans, fut d'y affermir ſon trône, ſans penſer à de nouvelles conquêtes. Ainſi on luy vit aimer la paix avec autant de paſſion, qu'il en avoit fait paroiſtre auparavant pour la guerre. Il tourna donc toutes ſes penſées à ſe fortifier par de puiſſantes alliances ; en quoi il ſçût profiter de l'adreſſe & de l'habileté de Caſſiodore. *Jorn. de reb. Get. c. 58.* 495.

Il épouſa [a] Audoflede ſœur de Clovis Roy de France, & maria deux filles qu'il avoit eûës d'une concubine, l'une à Sigiſmond [b] Roy des Bourguignons, & l'autre à Alaric Roy des Viſigots, qui regnoit dans l'Eſpagne, & dans la partie meridionale des Gaules. [a] *Greg. Tur. l. 3. Hiſt. Franc. c. 31.* [b]

a Jornandés dit qu'elle étoit ſa fille ; mais cela n'eſt pas croyable, parce que Theodoric écrivant à Clovis, dit qu'il luy parle librement en pere ; *Jure patris interminor.* Var. l. III. epiſt. 4. ce qu'il n'auroit pû faire s'il eût été ſon gendre. Auſſi tous nos anciens hiſtoriens, entre autres Gregoire de Tours & Fredegaire ſont-ils contraires à Jornandés, aſſûrant qu'Audoflede étoit l'aînée des ſœurs de Clovis.

b C'eſt ainſi que Jornandés l'appelle. Peut-être regnoit-il avec ſon pere Gondebaud qui vivoit encore.

a Ayant auſſi appris [a] qu'Eutaric qui deſcendoit des Amales, quoi-qu'il vécût en Eſpagne parmi les Viſigots, étoit un jeune Prince de grande eſperance, il l'attira à ſa Cour, & lui donna dans la ſuite en mariage ſa fille Amalazonte, Princeſſe doüée de toutes les perfections imaginables, au deſſus même de ſon ſexe: Enfin Amalafrede ſœur du Roy épouſa Thraſamond Roy des Vandales, qui regnoit en Afrique. Elle avoit eu d'un premier mariage, Theodat qui fut enſuite Roy d'Italie, & Amala-
Lib. IV. ep. 2. berge Princeſſe fort accomplie & fort ſçavante, ſelon le portrait qu'en fait le Roy ſon oncle. Il l'a donna en mariage à Hermenfroy Roy de Turinge. Outre ces alliances qu'il fit par tant de différens mariages, il en contracta encore
Ibid. ep. 1. par d'autres voyes. Car il adopta pour

a Eutaric réüniſſoit en ſa perſonne le ſang des Princes Amales & des Balthes, comme nous l'apprenons d'une lettre du Roy Athalaric ſon fils, qui parle ainſi de ſoi-même : *Recipite itaque proſperum vobis ſemper nomen, Amalorum regalem proſapiam, Baltheum germen.* l. VIII. ep. 5. Car il faut corriger en cét endroit une faute conſiderable de la nouvelle édition, où au lieu de *Baltheum germen*, on lit *blatteum germen.* Athalaric ne pouvoit être de la race des Balthes, que du côté d'Eutaric ſon pere & de ſon ayeul, lequel quoi-que de la famille d'Amale, s'étoit retiré auprés des Princes de la Maiſon des Balthes qui regnoit ſur les Viſigots, & avoit apparemment pris alliance dans cette Maiſon. *Vide Jornand. de reb. Get. c. 48.*

ſon fils-d'armes le Roy des Erules, avec des témoignages extraordinaires d'eſtime & de bien-veillance. Ainſi de tous les peuples d'Occident il n'y en avoit preſque aucuns qui ne fuſſent ou ſes ſujets ou ſes alliez.

VI C'étoit agir en habile politique; mais la plus importante affaire étoit de s'aſſurer de la paix du côté de l'Empereur. Car Zenon étoit mort preſque au même temps que les Gots s'étoient emparez de l'Italie avec ſon conſentement, & l'on ne pouvoit pas compter qu'Anaſtaſe qui luy avoit ſuccedé, fût diſpoſé à leur en laiſſer la poſſeſſion paiſible. Il y avoit même eu déja quelques hoſtilitez de part & d'autre, dont on devoit craindre les ſuites. *Jorn. ibid. c. 58.*

Theodoric jugea donc à propos d'écrire à l'Empereur une lettre fort reſpectueuſe; & il ſe ſervit de la plume de Caſſiodore, qui fut toûjours depuis ce temps-là ſon Secretaire; mais avec tant d'autorité, que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il a été appellé ſon Chancelier, par la plûpart des auteurs, quoi-que ce nom ne fût pas encore en uſage pour ſignifier cette ſouveraine dignité, qui a toute l'adminiſtration de la juſtice & des loix. Auſſi Hincmar a-t-il remarqué que

Hincm. ep. XIV. c. 16. les Secretaires des Rois étoient autrefois ce que ſont devenus enſuite les grands Chanceliers.

a Nous avons cette lettre [a] écrite à Anaſtaſe, & c'eſt la premiere du recueil des lettres que Caſſiodore nous a conſervé en 12. livres. Theodoric la commence par expliquer les avantages de la paix, qui eſt, dit-il, la mere des arts utiles à la Republique, qui peuple les Etats & les comble de richeſſes; de ſorte que tous les hommes doivent la rechercher. Il ajoûte qu'il eſt de ſon devoir de la demander à l'Empereur, reconnoiſſant que la nation des Gots eſt autant au deſſous des Romains, qu'elle eſt au deſſus de tous les autres peuples de l'Univers. Que c'eſt pour cela qu'il s'eſt propoſé d'imiter ſa Majeſté dans le gouvernement de ſes Etats, & qu'il l'a choiſi pour modele. Il remet devant les yeux de ce Prince qu'il luy a recommandé ſouvent d'avoir de la conſidération pour le Senat de Rome, d'aimer cette ville, de faire obſerver les loix des Empereurs Romains, & d'entretenir la paix & la bonne intelligence

a Le Cardinal Baronius croit que cette lettre fut écrite l'an 493.

entre les differens membres de l'Italie; d'où il prend occasion de faire glisser adroitement quelques plaintes, de ce que l'Empereur même avoit donné de son côté atteinte à la paix, pour laquelle il sembloit être si passionné. Enfin il dit que voulant terminer tous les differens à l'amiable, il lui depêche des Ambassadeurs, ausquels il le prie de donner créance.

VII. Cette lettre & cette ambassade eurent tout le succés qu'on en pouvoit attendre, Anastase étant demeuré fort paisible. Il est vrai que ce n'étoit pas un Prince belliqueux, & qu'il devoit craindre de s'attirer sur les bras un Conquerant si puissant, qui possedoit outre la Sicile, l'Italie & quelques autres provinces voisines, la Pannonie & la Thrace, d'où il lui étoit facile de courir sur les terres de l'Empire. Il étoit donc redoutable à Anastase, Prince d'ailleurs fort timide, qui aimoit mieux acheter des Barbares, la paix, avec de grandes sommes, que de leur faire la guerre en Empereur. Il ne la déclara qu'aux Orthodoxes. Il persécuta les défenseurs du Concile de Chalcédoine, & fut fort grand ennemi du saint Siége. Au contraire on doit dire à la loüange de Theo-

doric, qu'il donna de grandes marques de reſpect envers l'Egliſe Romaine, quoi qu'il fût Arien. Il renonça même en faveur de cette Egliſe, au droit de [a] confirmer l'élection des Papes, dont Odoacre s'étoit mis en poſſeſſion, & que les Empereurs Catholiques firent revivre aprés avoir chaſſé les Gots d'Italie. Il honora les Evêques, & ſe rendit ſouvent à leurs conſeils & à leurs prieres.

VIII. Bien loin de forcer ſes ſujets d'abjurer la foy Catholique, pour ſe faire Ariens, il ne pouvoit ſouffrir leur changement de Religion, comme il le fit paroître à l'égard d'un de ſes courtiſans, qui avoit embraſſé l'héréſie, ſe perſuadant faire une choſe agréable à ce Prince. *Si tu n'as pas gardé la foy à ton Dieu*, luy dit Theodoric, *comment la garderas tu à ton Roy qui n'eſt qu'un homme* ? Et ſur le champ il luy fit trancher la tête.

Zonare & Cidrenus.

a Voyez le Concile Romain tenu ſous le Pape Symmaque l'année 502. où fut caſſée la loy qu'Odoacre avoit faite, pour aſſujettir les Papes à faire confirmer leur élection par les Rois d'Italie. Sur quoy on peut conſulter Baronius à l'an 483. Ce Concile eſt le quatriéme tenu à Rome ſous Symmaque. Il y a lieu de croire que Theodoric conſentit à ce reglement, ſans quoi ni le Pape qui lui avoit de ſi grandes obligations, ni le Concile n'auroient oſé rien ordonner de nouveau.

Il y a lieu d'attribuer aux bons conſeils de Caſſiodore, la protection qu'il accorda toûjours à la véritable Religion: car d'ailleurs l'eſprit de perſécution étoit fort celui de l'héréſie Arienne, & Theodoric avoit devant les yeux les pernicieux exemples des Princes ſes voiſins. Thraſamond continuoit avec toute la cruauté imaginable, les violences, que ſes prédeceſſeurs avoient commencé d'exercer contre l'Egliſe d'Afrique; & dans une grande partie de la Gaule, Alaric faiſoit autant d'efforts pour corrompre la foy des peuples, que leurs ſaints Paſteurs en faiſoient pour la conſerver pure. Caſſiodore avoit inſpiré les mêmes ſentimens de douceur à Odoacre, qui n'inquieta jamais les Evêques, & n'apporta nul trouble dans la Religion.

Il ſe préſenta une occaſion de rendre un ſervice ſignalé à l'Egliſe Romaine, & Theodoric le fit avec tout le zele qu'on auroit pû attendre d'un Prince fort orthodoxe & fort religieux. Le Pape Anaſtaſe II. étant mort vers la fin de l'an 498. on élût Symmaque en ſa place, quatre ou cinq jours aprés; & le même jour un Sénateur nommé Feſtus, qui agiſſoit au nom de l'Empereur, fit 498.

élire Laurent, dans l'eſpérance qu'il approuveroit l'*Henoticon*, ou l'Edit d'union de l'Empereur Zenon, qui étoit depuis long-temps la funeſte cauſe des troubles de l'Egliſe. Le parti de Laurent étoit puiſſant; il fut même appuié par un ſaint Diacre nommé Paſchaſe.

Theodoric qui étoit à Ravenne, décida ce différent en faveur de Symmaque, parce qu'il avoit été ordonné le premier, & d'ailleurs élû par le plus grand nombre. La bonne politique même ne vouloit pas que ce Prince ſouffrît dans Rome, un Pape partiſan de l'Empereur, & qui luy fût redevable de ſa dignité. Symmaque eut compaſſion de Laurent ſon competiteur, & le fit Evêque de Nocera. Mais afin de retrancher pour l'avenir toute occaſion à de pareils ſcandales, il fit aſſembler à Rome un Concile, dans lequel on défendit de faire des brigues pour l'élection des Papes; & l'on ferma autant qu'on put toutes les portes à l'ambition de ce côté-là: mais elle a ſçû s'en ouvrir dans la ſuite encore plus qu'on ne luy en a fermé.

IX. On croyoit le ſchiſme aſſoupi par le concours des deux puiſſances, aprés que Theodoric, & l'Egliſe avoient pro-

noncé en faveur de Symmaque. Neanmoins les troubles se réveillerent bientôt, & non seulement le Clergé de Rome, mais aussi le Senat se vit alors fort partagé. Les ennemis du Pape l'accusoient de plusieurs crimes. Theodoric 500.
crut que sa présence étoit nécessaire à Rome. Comme il n'y avoit point fait encore son entrée, depuis qu'il avoit été couronné Roy d'Italie, Cassiodore voulut qu'il fût reçû dans cette Capitale du monde, avec une magnificence qui approchât de la pompe des anciens triomphes, ou plûtôt qui les égalast. En effet on vit alors une si grande profusion de richesses dans un ordre encore plus grand, que S. Fulgence qui en fut témoin, s'écria que si la pompe de Rome étoit si grande, celle de la Jérusalem céleste devoit être inconcevable.

Il y a lieu de croire que ce fut à cette occasion que Cassiodore écrivit [a] deux a

a Comme ces deux lettres sont des dernieres dans le recueil de Cassiodore, il semble qu'elles ayent été écrites plûtôt sous Theodat, que sous Theodoric. D'ailleurs nous voyons un Maxime Sénateur Romain du temps de Theodat qui luy fit épouser une Princesse de son sang (*lib* x. *ep.* 11. *&* 12.) Mais cette magnificence dont il est parlé icy, ne convient gueres ni au génie de Theodat qui aimoit l'épargne, ni au temps qu'il vint à Rome, parce que son Royaume étant en proye aux ennemis, il ne devoit pas penser à faire une entrée triomphante dans cette ville. Au contraire

lettres, l'une à Conſtantinien, l'autre à Maxime Vicaire ou Lieutenant de la ville de Rome, pour leur ordonner de faire reparer la voye Flaminia & les autres grands chemins, & de faire conſtruire ſur le Tibre un pont de bateaux, dont il donne luy-même le deſſein en homme fort experimenté dans l'art. En effet il entendoit parfaitement les méchaniques, & il vouloit, comme il l'a marqué dans ſes lettres, que la ſtructure de ce pont eût quelque choſe qui ſurprît le Roy par ſa nouveauté. Il recommanda auſſi à ces Officiers de tenir prêt un nombre ſuffiſant de chevaux, & de faire les proviſions néceſſaires, tant pour la ſubſiſtance des troupes, que pour celle de la Maiſon du Roy, & particuliérement pour la table de ce Prince. On lit dans ces lettres le zéle de Caſſiodore pour le ſervice de ſon maître, & l'empreſſement qu'il avoit de luy plaire. Auſſi ce Prince le méritoit-il par ſes grandes qualitez, qui ont fourni une ample matiére d'éloges à pluſieurs célébres auteurs, comme nous verrons dans la ſuite.

L. XII. epp. 18. & 19.

tous les anciens monumens, & ſur tout les Actes de S. Fulgence, nous apprennent que rien ne pouvoit égaler la magnificence de l'entrée de Theodoric dans Rome,

X. Le Roy entra dans Rome au milieu des acclamations du peuple, qui se consoloit de la perte de ses Empereurs, en voyant ce Prince de bonne mine vêtu à la Romaine, suivi d'une Cour magnifique & d'un nombreux cortege de Sénateurs, retracer l'image de l'ancienne splendeur de l'Empire. Il harangua avec beaucoup d'éloquence, & le peuple répondit à son discours par de grands applaudissemens. Afin de donner des marques de sa magnificence & de son amour pour les Romains, il ordonna qu'on fît une distribution de bled, & il assigna des revenus considérables, pour être employez aux réparations des murailles de la ville. Le Senat ne fut pas moins satisfait de lui que le peuple. Ce grand Prince fut reçû par cét auguste Corps avec toutes les marques de respect & de soûmission, qu'il en pouvoit attendre, & il donna réciproquement au Senat tous les témoignages imaginables d'estime & de confiance. Afin de terminer la grande affaire, qui étoit le principal sujet de ce voiage, on convoqua un Concile, où le Pape Symmaque fit connoître son innocence. Ses accusateurs y furent condamnez. Ainsi Theodoric rendit la paix

à l'Egliſe pour la ſeconde fois, & l'on connut combien il eſt avantageux pour la Religion, que les Princes ayent auprés d'eux des Miniſtres ſages & bien intentionnez, ennemis des troubles & du ſchiſme, comme étoit Caſſiodore.

CHAPITRE IV.

I. Diverſes Ordonnances de Theodoric pour le rétabliſſement de l'Italie. II. Amour que ce Prince avoit pour les lettres, & pour les ſçavans, ſur tout pour Boëce. III. Il travaille à l'embelliſſement des Villes. IV. Et fait fleurir les arts. V. Troubles cauſez par la guerre de Clovis contre Alaric. VI. Lettres que Theodoric écrivit pour détourner cette guerre. VII. Lettre à Alaric. VIII. Autres lettres à Gondebaud Roy des Bourguignons, & à trois autres Rois. IX. Lettre à Clovis. X. Ce Prince tuë Alaric, & s'empare d'une partie de ſes Etats. XI. Autres guerres entrepriſes par Theodoric.

I. TOUTE l'Italie ſe vit alors en paix. Theodoric ſe ſervit de cet-

te tranquillité pour continuer à rétablir dans ses Etats la police & la discipline, & pour y faire fleurir les beaux arts & les sciences, sous la sage direction de Cassiodore.

Il défendit les duels sous de grandes peines, voulant qu'on ne tirât l'épée, que contre les ennemis de l'Etat. *L. III. ep. 24.*

Il fit un Edit contre les magiciens, & ordonna qu'ils fussent punis rigoureusement, selon les loix anciennes; neanmoins avec grande connoissance de cause, pour ne pas donner lieu à de fausses accusations, qui sont fort à craindre sur le crime de magie. *L. IV. ep. 22.*

Afin d'empêcher que les pauvres ne fussent opprimez par les riches, & ne portassent toutes les charges de l'Etat, il adressa un rescrit au Senat de Rome, & ordonna que les Sénateurs mêmes ne fussent pas exempts des impositions; voulant qu'on portât devant lui les plaintes qu'il y auroit à faire sur ce sujet. *L. II. ep. 24. & 25.*

Il fit distribuer de grosses sommes dans les provinces, qui avoient beaucoup souffert pendant la guerre. *Ibid. ep. 8.*

Le Vésuve ayant causé de grands dommages aux peuples, qui en sont voisins, il leur fit une remise des tributs, à proportion de la perte qu'ils venoient de faire. *Lib. IV. ep. 43.*

Il se montra fort liberal à secourir les pauvres, [a] croyant trouver luy-même un grand avantage dans les soulagemens qu'il leur procuroit. Aussi, disoit-il, que pour donner en Prince, il ne falloit pas consulter la justice seule ; mais avoir aussi égard à la misericorde & à la clémence.

a *Lib.* XI. *ep.* 7.

Lib I. *ep.* 7. & 8. Il obligea des personnes puissantes à restituer les biens qu'ils avoient usurpez sur des pupilles.

Lib. IV. *ep.* 17. *L.* I. *ep.* 26. Il fit rendre aux Eglises les terres & les domaines dont elles avoient été dépouïllées, & conserva leurs immunitez.

L. II. *ep.* 26. Il favorisa particulierement les marchands, pour attirer dans ses Etats le commerce des étrangers ; & il défendit de leur faire aucune violence.

L. I. *ep.* 30 & 31. Il réprima la licence des spectacles, qui étoit encore fort grande, même aprés l'établissement du Christianisme.

L. III. *ep.* 28. Il aima ceux qui se rendoient recommandables par leur vertu.

L. IV. *ep.* 28. Il n'employa dans les charges de judicature, que des personnes d'une intégrité éprouvée, & que leur sage con-

a *Quia magnum nobis est commodum, quando nonnulla pauperibus largimur.* l. II. ep. 7.

duite rendoit recommandables.

Il voulut que sa Cour fût le séjour & le centre de la justice Mais sans m'étendre davantage, je n'ay qu'à renvoyer le lecteur aux lettres de ce Prince & à son Edit contenu en 154. articles. Il y apprendra que ce grand Monarque avoit un soin extraordinaire de bien gouverner & de regler ses Etats. Il fut le premier qui donna, pour ainsi dire, un droit écrit aux Gots de sa domination, [a] sans neanmoins s'éloigner presque du droit Romain *Ibid. ep.* 40. [a]

II. Il joignit à ce grand zéle pour la justice & pour le bon ordre, l'amour des lettres, & des personnes qui excelloient dans les sciences. Il écrivit à Boëce une grande lettre, dans laquelle il semble oublier qu'il est Roy, pour lui marquer sa reconnoissance de l'honneur qu'il faisoit à son Royaume, par son érudition & par ses grands travaux. Il lui dit qu'il est entré dans tous les trésors des écoles d'Athenes; qu'il a *L. 1. ep.* 45.

a C'est ce qui fit dire aux Ambassadeurs Gots envoyez par Vitiges : *Leges ac reipublicæ formam haud minori studio, quàm quivis Imperatorum veterum conservavimus : neque ulla prorsus Theoderici, alius-ve cujuspiam Gothorum Regis lex scripta extat vel non scripta.* comme rapporte Procope l. 11. c. 6. Cela ne peut être vrai, que parce que les loix faites par Theodoric sont fort conformes au droit Romain.

communiqué aux Romains toute la ſcience des Grecs. Qu'il a fait parler Latin, le Philoſophe Pythagore, Ptolémée l'Aſtronome, Nicomaque l'Arithmeticien, Euclide le Géometre, Platon le Théologien, Ariſtote le Logicien, Archimede le Mathematicien. Qu'il n'y a plus rien que Rome puiſſe envier à la Grece. Que tant de différens Auteurs préféreroient ſes traductions, à leurs propres ouvrages, s'ils vivoient encore, & s'ils poſſedoient la Langue Latine auſſi parfaitement que la Grecque. Mais particulierement il le loüe des ſpheres, & des autres machines, qu'il inventoit, ou qu'il perfectionnoit tous les jours, par le ſecours des Mathematiques, & des Méchaniques, ſoit qu'il employât les eaux, ſoit qu'il ſe ſervît du feu, ou de l'air & du vent. Il parle à cette occaſion des orgues, ce qui eſt une preuve de leur antiquité; mais il faut la faire encore remonter plus haut, puiſque Saint Auguſtin en a parlé [a].

Cette ſeule lettre du Roy Theodoric ſuffit pour apprendre combien on cultivoit les beaux arts ſous ſon regne, &

a *Non ſolum illud organum dicitur quod grande eſt, & inflatur follibus.* In Pſ. 56.

le ſoin qu'on avoit alors de perfectionner la Phyſique par les expériences, avec le ſecours des Méchaniques.

Ce Prince voulant récompenſer le mérite de Boëce, l'éleva au [a] Conſulat : On peut encore attribuer à l'eſtime qu'il avoit pour les gens de lettres, tous les honneurs dont il combla Caſſiodore, comme nous l'allons bien-tôt faire voir. a

III. Il s'appliqua auſſi beaucoup à l'embelliſſement des villes. Ayant appris qu'on avoit enlevé de la ville de Come une ſtatuë de bronze, il promit une ſomme conſiderable, à celui qui découvriroit ce larcin, qu'il appelle *un ſacrilege*, & il ordonna qu'on fît une exacte recherche de cette ſtatuë. *L. II. ep. 35.*

Il commanda qu'on fît venir de Rome à Ravenne, les plus habiles ouvriers en marbre, pour travailler à un édifice public, où il déſiroit faire repreſenter avec les ſeules couleurs naturelles du marbre, tout ce qu'on pourroit exprimer par la peinture. *L. I. ep. 6.*

Caſſiodore le louë dans ſa Chronique, d'avoir fait réparer pluſieurs vil-

a Ce fut en l'an 510. Il avoit été déja Conſul l'an 487. On trouve auſſi Conſuls l'an 522. Symmaque & Boëce.

les, bâtir des fortereſſes, élever de ſuperbes palais ; & d'avoir ſurpaſſé les merveilles de l'antiquité par de ſi grands & de ſi ſomptueux ouvrages. Ses principaux ſoins furent en faveur de la ville de Ravenne, où il fit conduire des eaux à ſes frais.

L. II. ep 7. & lib III. ep. 970. & 13.

Ayant du goût pour la belle antiquité, il voulut qu'on en conſervât avec ſoin les precieux reſtes, & qu'on employât à la décoration des édifices nouveaux, qui devoient ſervir au public, les beaux morceaux de marbre qu'on découvroit & qu'on déterroit tous les jours dans les vieilles maſures, & qu'on avoit juſqu'alors fort negligez.

IV. Ce ſeroit une trop grande entrepriſe de vouloir rapporter ici tout ce que Theodoric fit en faveur des arts, puiſqu'on les vit tous révivre ou refleurir ſous ſon regne, & ſous le miniſtere de Caſſiodore, ſelon le témoignage d'un grand [a] Evêque. Je ne puis cependant me diſpenſer de donner un extrait de la lettre qu'il écrivit à Apronien Comte des revenus particuliers, au ſujet d'un homme, qu'on diſoit avoir le ſecret de découvrir des ſources,

a *Nullarum artium ceſſat induſtria.* Ennodius in Panegyr. Theodorici.

& même d'en faire venir dans les lieux les plus secs. On pourra connoître par tout ce qu'il y a de sçavant & de curieux dans cette lettre, quelle part Cassiodore y a euë, comme à toutes les autres.

Nous avons appris par vôtre rapport, qu'il est arrivé à Rome un homme qui a le secret de trouver des eaux, & d'en faire venir dans les lieux les plus arides, afin qu'on puisse ensuite les habiter; & qu'il est passé en Italie d'Afrique, où cét art a toûjours été cultivé, avec grand soin, à cause de la sécheresse ordinaire du terroir. Cette nouvelle nous a été fort agreable, & nous aurions bien de la joye de voir durant nôtre regne, des expériences de cét art, dont nous lisons les préceptes dans les livres des anciens. " L. III. ep. 53.

Ensuite il donne les marques d'où l'on conjecture que l'eau & la source ne sont pas éloignées; sçavoir si l'herbe est fort verte, si les arbres montent à une hauteur extraordinaire, s'il croît dans ce lieu des joncs qui aiment l'eau, des cannes, des roseaux, des peupliers & des saules. Si ayant exposé à l'air de la laine seche pendant la nuit, & l'ayant mise sur la terre en la couvrant de quel-

que vaiſſeau, on la trouve humide le matin. Si le Soleil étant levé, on voit voler proche la terre une grande quantité de petits moucherons.

» On connoît, ajoûte-t-il, la profondeur de la ſource, en obſervant à quelle » hauteur s'éleve certaine vapeur qui ſort » de terre. On a même des ſignes auſquels on juge de la qualité des eaux, » avant que de les avoir éprouvées. Car » celles qui jaliſſent du côté du levant » ou du midi, ſont douces, claires, legeres, & fort bonnes pour la ſanté. » Celles qui coulent vers le couchant ou » le ſeptentrion ſont fort fraîches, mais » trop peſantes, & trop épaiſſes : ſur quoi il cite deux Auteurs, l'un Grec, dont il ne marque pas le nom, & l'autre Latin nommé Marcellus.

Qux ad orienté auſtrũque prorũpunt.

Theodoric veut que ſi Apronien reconnoît que l'homme duquel il lui a écrit, ſoit habile en cét art, il lui fourniſſe de l'épargne, de quoi ſubſiſter, & le ſoulage dans ſes beſoins, juſqu'à ce qu'il ait gagné de quoi vivre honnêtement. Mais il l'avertit de lui chercher pour compagnon un ouvrier habile dans les Méchaniques, & dans l'Hydraulique, qui puiſſe faire monter les eaux qu'il aura découvertes.

La

La conclusion de la lettre est, qu'il faut faire recevoir entre les autres maîtres & professeurs des arts, celuy qui a un si beau secret, afin qu'on ne puisse pas dire que sous le regne de Theodoric, Rome ait manqué de quelque chose qu'il soit possible de desirer. C'est ainsi que les grands Princes, au lieu de languir dans l'oisiveté pendant la paix, en employent tous les momens à procurer aux peuples, qui vivent sous leur obéïssance, l'abondance & la felicité, & prennent un grand soin de perfectionner les arts, qui font la splendeur de leurs Etats. Ils attirent même des Royaumes étrangers, par des libéralitez, ceux qu'ils croyent pouvoir y contribuer. Mais sur tout, ils attachent par d'honnêtes récompenses, ceux de leurs sujets qui excellent en quelque chose, & qui se voyant negligez, pourroient aller s'établir chez leurs voisins, & priver ainsi du secours de leur industrie une patrie ingrate.

Nous avons rapporté tout de suite ce que Theodoric fit pour mettre le bon ordre dans ses Etats, & pour rétablir ou pour perfectionner les arts, durant la longue paix dont il jouït, sans avoir égard à l'ordre des années,

qu'il eſt difficile de découvrir, parce que les lettres où l'on apprend toutes ces particularitez, ſont ſans date. Cette heureuſe tranquillité fut troublée par la guerre qu'il ſe vit contraint de ſoûtenir contre le Roy de France.

V. On a vû cy-deſſus les meſures que Theodoric prit pour vivre en bonne intelligence avec ce grand Prince. Elle continua encore long-temps aprés. Clovis ayant vaincu les Allemans, dans cette grande journée, où il éprouva ſi ſenſiblement la protection du Ciel, qu'il ne put differer plus long temps à ſe faire Chrétien, Theodoric luy dépêcha des Ambaſſadeurs pour le féliciter de ſa victoire, & lui écrivit une
496. belle lettre remplie de témoignages
L. II. ep. 41 d'eſtime & d'amitié. Clovis répondit ſans doute comme il devoit, à ces honneſtetez, & les choſes demeurerent ſur le même pied, encore l'eſpace de dix ou onze ans. Mais la guerre que le Roy de France entreprit contre Alaric Roy des Viſigots, qui occupoient la Guyenne depuis la riviere de Loire juſqu'aux monts Pyrénées, le Languedoc & la Provence, força Theodoric à prendre les armes, pour ſecourir un Prince qui étoit de ſa nation, ſon parent, ſon

voiſin & ſon proche allié, ayant épouſé une de ſes filles, dont par toute ſorte de raiſon, les interêts luy devoient étre fort chers.

Soit que l'ambition fût le motif de Clovis, & qu'il ſouffrît impatiemment que les Viſigots bornaſſent à la Loire, ſes Etats dont les Alpes & les Pyrénées ſembloient devoir être les bornes naturelles, ſoit que la Religion eût ſeule part à ſon entrepriſe, & qu'il fût ſenſible aux cris des Catholiques opprimez par les Gots Ariens, il eſt certain que le Ciel favoriſa ſes deſſeins, & que d'ailleurs ils ne pouvoient être ni plus ſagement concertez, ni pouſſez plus vigoureuſement, ni plus heureuſement exécutez.

Theodoric qui prévoyoit que cette guerre ne pouvoit être que fort deſavantageuſe à ſa nation, n'oublia rien pour détourner l'orage, & pour rétablir la bonne intelligence entre deux Princes, dont l'un étoit ſon gendre & l'autre ſon beau-frere. Il écrivit ſur ce ſujet pluſieurs lettres, & il y en a tres-peu, où Caſſiodore ait fait paroître plus d'eſprit, de ſageſſe, & de fine politique.

VI. La premiere eſt adreſſée au Roy

Alaric. Il luy repreſente qu'il ne doit pas expoſer à des troupes accoûtumées à combattre & à vaincre, ſes peuples, à qui une longue paix a fait oublier le métier de la guerre. Qu'il ne faut pas que les victoires remportées autrefois par les Viſigots ſur Attila même, le rendent fier, & lui enflent le cœur. Que ce ne ſeroit plus les mêmes ſoldats qui combattroient. Qu'il ſe trompe s'il compte ſur la multitude de ſes parens & de ſes alliez, parce que ce n'eſt pas le grand nombre, mais le courage qui décide dans les combats. Il l'exhorte donc à rechercher toutes les voyes poſſibles d'accommodement avec Clovis, avant que d'en venir à une déclaration ouverte de guerre, & il le prie d'attendre à faire quelques hoſtilitez, juſqu'à ce qu'il ait dépéché des Ambaſſadeurs au Roy des François.

L. III. ep. 1.

Ibid. ep. 2.

VII. La ſeconde lettre eſt écrite à Gondebaud Roy des Bourguignons. Theodoric avoit apparemment appris qu'il étoit ligué avec Clovis contre Alaric ; cependant il le diſſimule adroitement dans ſa lettre. Il luy déclare nettement qu'il ne ſçauroit ſouffrir qu'on opprime ſes alliez & ſes parens, & qu'il ſeroit honteux pour lui de re-

garder d'un œil d'indifférence, cette guerre qui le touchoit de si prés Il le fait souvenir de l'alliance qui est entre eux, & des gages precieux de son amitié qu'il luy a donnez. Il veut parler du mariage de sa fille avec Sigismond fils de Gondebaud. Il le conjure donc de travailler de concert avec luy, pour détourner Clovis de son entrepriſe, contre Alaric qu'il appelle son fils. *Ibid.*

Pour tenter toute sorte de voyes il écrivit une troisiéme lettre à trois differens Rois, l'un des Herules, l'autre des Warniens & le troisiéme des Turingiens. Tous ces peuples habitoient alors la partie septentrionale de la Germanie. Nous avons vû déja que Theodoric avoit contracté alliance avec les Rois des Herules & des Turingiens. Les Warniens qui sont les moins connus, occupoient une partie du Meckelbourg. Le fleuve qui passe à Rostoc, conserve encore leur nom, & s'appelle *Vvarne*. On voit aussi dans le même païs une petite ville avec un château qu'on appelle *Vvaren*. Tacite, Procope, & plusieurs autres Auteurs ont parlé de ces [a] peuples. *ep.* 3. a

Theodoric tâche de faire connoître à ces Princes, l'interêt qu'ils ont d'en-

a Voyez Cluvier *German. antiq* l. III. c. 27.

trer tous en ligue contre le Roy des François, & n'obmet rien de ce qui le peut rendre odieux. Il leur repreſente à quel danger ils ſeront expoſez eux & leurs Etats, s'ils ſouffrent qu'Alaric Prince puiſſant ſoit opprimé, parce qu'alors il n'y aura perſonne qui puiſſe s'oppoſer aux entrepriſes ambitieuſes des François. Il leur rappelle en memoire les obligations qu'ils ont à Evaric pere d'Alaric, & il les exhorte à les reconnoître en la perſonne de ſon fils. Il leur dit, que pour le faire ils doivent envoyer des Ambaſſadeurs à Clovis, afin que de concert avec les ſiens, & avec ceux de Gondebaud Roy des Bourguignons, ils l'obligent à abandonner ſon entrepriſe, ou luy declarent la guerre en cas de refus. Nous ne voyons pas que ces Princes ſe ſoient beaucoup remuez en faveur d'Alaric, ni qu'ils ſe ſoient mêlez dans cette guerre.

Ibid. ep. 4. VIII. La quatriéme lettre eſt adreſſée à Clovis même, qu'il appelle *Luanin*.[a] Aprés avoir parlé de la ſainteté des alliances contractées entre les Rois, qui doit les rendre inviolables & ſa-

a

a M. le Blanc dans ſon traité des Monoyes de France, dit *Luduvis*; mais je n'ai trouvé ce nom en aucun manuſcrit.

crées, il marque son étonnement à Clovis, sur ce qu'il a appris qu'il veut rompre l'alliance qu'il a avec Alaric, & même pour de tres legers sujets. Que cette division cause beaucoup de joye aux peuples qui les craignent l'un & l'autre, esperant profiter de leur mesintelligence, & en tirer quelque avantage signalé. Qu'ils sont tous deux Rois de nations puissantes; tous deux encore dans la fleur de leur âge, tous deux braves; mais qu'il est à craindre que leur valeur ne cause la ruine de leurs peuples. Qu'il luy parle librement, parce qu'il luy parle du cœur. Que s'il employe quelques menaces, ce sont des menaces de [a] pere & d'ami. Qu'il doit plûtôt prêter l'oreille à ses conseils, qu'écouter certaines personnes mal-intentionnées, qui ne cherchent que sa perte. Que lorsqu'il survient des différens entre des parens & des alliez, il faut les terminer par l'avis des amis communs. Qu'il a écrit

a

a Ce seul endroit suffit pour prouver que Theodoric n'avoit pas épousé la fille de Clovis, mais sa sœur: car s'il eût été son gendre, il ne se seroit jamais qualifié son pere. Il se donne ce nom à cause de son âge plus avancé que celuy de Clovis. D'ailleurs étant Roy d'Italie, & de presque toutes les provinces qui composoient l'Empire d'Occident, il se regardoit comme Empereur.

à Alaric les mêmes choſes qu'à *ſon Excellence*. Qu'au reſte s'il s'opiniâtre à vouloir entreprendre cette guerre, & s'il mépriſe ſes remontrances, il doit s'attendre à avoir pour ennemis Theodoric & tous ſes alliez.

IX. Clovis ne ſe laiſſa ébranler, ni par ces raiſons, ni par ces menaces. Aprés s'être préparé à cette expédition, par de bonnes œuvres, & avoir établi dans ſon armée une exacte diſcipline, il paſſe les rivieres de Loire & de Vienne avec un bonheur incroyable, marche contre Alaric, l'atteint dans la plaine de Vouïllé, à dix mille de Poitiers, met ſon armée en déroute & le tuë de ſa propre main. De-là profitant de ſa victoire, il s'empare du Poitou, de la Xaintonge, de l'Angoumois, & de preſque toute la Guyenne; enfin il prend Bourdeaux & Thoulouſe où étoient les tréſors d'Alaric, pendant que Thierry ſon fils ſe rend maître de l'Albigeois, du Roüergue & de l'Auvergne, juſqu'aux limites de l'ancienne Bourgogne.

An 508.

X. Geſalic fils naturel d'Alaric lui ſucceda dans le reſte de ſes Etats, & établit ſa Cour à Narbonne; mais il en fut chaſſé par le Roy des Bourguignons.

Theodoric priva Geſalic de la Couronne, aprés quatre ans de regne, & ſe mit en poſſeſſion de tout ce qui reſtoit du Royaume d'Alaric, dans l'Eſpagne & dans la Gaule, qu'il gouverna au nom de ſon petits-fils Amalaric encore enfant. Alaric l'avoit eu d'une Princeſſe, fille de Theodoric, de laquelle nous ne ſçavons pas le nom.

XI. Caſſiodore dans ſa Chronique fait remporter à Theodoric une grande victoire ſur les François, lorſqu'il s'empara de la Provence. En effet, il défit les Bourguignons qui aſſiegeoient Arles, & les François qui étoient venus à leur ſecours. Ce ne fut pas la ſeule guerre qu'il eut à ſoûtenir; car nous apprenons d'une lettre de Caſſiodore que *Tulum* grand Capitaine, qui ſe ſignala dans la guerre contre les François, & devant Arles, avoit auparavant triomphé des Huns & des Bulgares dans la Pannonie. Ce fut ſans doute en ce même temps que Sirmic ville importante de la Pannonie, fut repriſe ſur les Bulgares, comme nous l'apprenons de la Chronique de Caſſiodore à l'année 504. *An 508.* *L. VIII, ep. 10.*

Quoi-que nous n'ayions rien rapporté ici à quoi ce grand Miniſtre n'ait eu

beaucoup de part, à cauſe de l'entiere confiance que Theodoric avoit en lui, néanmoins ce que nous allons dire le touche plus particulierement. Il eſt temps de marquer de quels honneurs ſon mérite a été recompenſé à la Cour d'Italie. Et comme il eſt difficile de déſigner préciſément les années, auſquelles il a été revétu de tant de différentes dignitez, nous les placerons ſelon leur ordre naturel, en montant des moindres aux plus grandes.

CHAPITRE V.

I. Diverſes charges exercées par Caſſiodore. La Préfecture de l'Abruzze. Eloges que lui donne là-deſſus Theodoric. II. La Queſture, en quoi conſiſtoit cette charge. III. L'Office de grand Maître. Ce que c'étoit. IV. De Préfet du Prétoire. V. Sa dignité de Patrice. VI. Son Conſulat. VII. Ses premiers ouvrages.

I. QUELQUE neceſſaire que fût la préſence de Caſſiodore au Roy Theodoric, il ne pût néanmoins ſe diſpenſer de l'éloigner de la Cour pour

quelque temps, en lui donnant le gouvernement de l'Abruzze & de la Lucanie. La raiſon qu'il apporte du choix qu'il avoit fait de ſa perſonne pour cét emploi, c'eſt qu'il n'a pas voulu priver la patrie de ce grand homme de la poſſeſſion d'un bien dont les provinces étrangéres avoient jouï. Cela nous fait conjecturer que Caſſiodore avoit déja été Gouverneur ou Préfet de quelques autres Provinces. *Lib. 1. ep. 3.*

On peut, ſans trop rafiner dans la politique, juger que le Roy voulut ſe ſervir de lui en cét emploi, pour retenir dans le devoir les eſprits remuans des Siciliens, & des autres peuples voiſins, leſquels il avoit déja ſçû ménager ſi adroitement qu'il les avoit empêché de ſe révolter. Il ſçavoit combien ſon choix ſeroit agréable à ces peuples, & que Caſſiodore ne ſe ſerviroit du crédit qu'il avoit dans ces provinces, que pour y affermir de plus en plus l'autorité Royale. Il commença ſon adminiſtration par bien regler ſa maiſon, ce qui eſt ſouvent auſſi difficile que de gouverner une province. Il s'abſtint de prendre des préſens, & défendit ſous de grandes peines à ſes domeſtiques d'en recevoir. Il n'accor-

da jamais d'emplois qu'au ſeul mérite, ſans écouter les recommandations ; & il eut ſoin de ne mettre dans les charges que des perſonnes d'une probité reconnuë, pour n'être pas obligé de punir les malverſations de ceux qu'il y auroit laiſſé entrer par la faveur.

Pendant l'eſpace d'une année que dura ſa Préfecture, il fit travailler dans la ville de Squillacci ſa patrie, à ces
L. XII. ep. 15. merveilleux réſervoirs, qui étoient creuſez dans la concavité d'un rocher, & remplis de l'eau de la mer, où l'on voyoit une prodigieuſe quantité de poiſſon de différentes eſpeces. C'eſt dans ce même lieu qu'il bâtit depuis ſon Monaſtére, & peut-être que dés lors il méditoit de s'y retirer.

Il ſeroit difficile d'expliquer les grands avantages qu'il procura à ces provinces, pendant le peu de temps qu'il en eut l'adminiſtration. Il en parle dans une de ſes lettres, mais avec beau-
L. XI. ep. 39. coup de modeſtie. Il les déchargea d'une partie des impôts qu'elles payoient auparavant. Il n'uſa point de contrainte pour exiger le reſte. Il s'étudia toûjours plus à ſe faire aimer qu'à ſe faire craindre. Quoi-qu'il eût rendu ſervice à ſes concitoyens lorſqu'il étoit encore

homme privé, imitant en cela ſes illuſtres ancêtres, néanmoins il voulut leur faire reſſentir plus particulierement ſa bonne volonté, lorſqu'il ſe vit plus en état de leur faire du bien par l'autorité que lui donnoit ſa charge. Theodoric le louë de ſa ſage conduite dans une de ſes lettres, & il n'eſt pas poſſible d'ajoûter quelque choſe à ces éloges. *Lib. 11 ep. 3.*

Aprés avoir remarqué que la vertu eſt toûjours inſéparable du vrai honneur, & qu'elle n'a pas beſoin de dignitez étrangéres qui relévent ſon éclat, & qui lui tiennent lieu de récompenſe, il ajoûte qu'il ne peut néanmoins ſe diſpenſer de lui donner les loüanges qui lui ſont dûës, de peur de s'en priver ſoi-même. Que rien n'eſt plus glorieux que d'avoir mérité d'être loüé par ſon Prince, parce qu'on ne peut pas le ſoupçonner de flatterie. Qu'il eſt bien aiſe de le faire ſouvenir des ſervices importans qu'il a rendus à l'Etat : que s'il les a mis en oubli, il veut lui faire connoître que ſon Prince les a gravez profondément dans ſa mémoire.

Enſuite il lui parle de la révolte de Sicile appaiſée par ſa prudence, & du

desintereſſement qu'il avoit fait voir en cette occaſion, ne cherchant point d'autre récompenſe de cette bonne action, que la ſatisfaction de l'avoir faite, & ne voulant point d'autres tréſors, que ceux de la vertu & de la bonne conſcience : Que cependant, afin de s'acquitter de ce qu'il lui devoit, il lui avoit donné la préfecture de la Lucanie & de l'Abruzze; mais qu'en cela il s'étoit fort méconté, Caſſiodore s'étant comporté dans cette charge d'une maniere à mériter encore de nouvelles reconnoiſſances de ſa part. Ainſi, dit-il, » j'ai contracté de nouvelles dettes en » voulant ſatisfaire à ce que je devois auparavant. Vous avez fait voir en vôtre » perſonne, continuë-t-il, un Juge accompli, à qui l'on n'a pû reprocher la » moindre faute; ne vous laiſſant ni prévenir à l'envie, ni gagner par la flatterie; ce qui eſt encore plus difficile à » obſerver dans ſon propre païs, que » dans un autre, parce qu'on y trouve » des parens & des alliez à favoriſer, de » vieilles injures à venger, d'anciennes » querelles de famille à ſoûtenir. Je prens » donc un plaiſir ſingulier à rapporter ce a » que vous avez fait pendant vôtre [a] Pré-

a *Totius Italiæ notiſſimum bonum.* Il n'eſt pas clair

fecture, qui a été, de l'aveu de tout le « monde, un grand bien pour toute l'Ita- « lie. Vous ayez fait voir durant vôtre « administration, qu'on porte sans peine « la charge des contributions, & des « subsides, lorsqu'un Juge plein d'équi- « té sçait les partager également : car per- « sonne n'a fait paroître de répugnance à « payer les droits sous vôtre gouverne- « ment. Jouïssez présentement de la ré- « compense qui vous est dûë. Vous avez « mépriſé vos propres avantages & vous « en avez fait un sacrifice au bien public: « mais on vous rend le double de ce que « vous avez négligé : vous avez l'appro- « bation de vôtre maître, & les éloges de « tous les citoyens. «

II. L'année de cette Préfecture étant écoulée, Theodoric rappella Cassiodore auprés de sa personne. Il étoit difficile de se passer de lui, soit lorsqu'il faloit écrire aux Rois, au Senat, & aux principaux Officiers, soit lorsqu'il y avoit quelques ordonnances ou quelques loix à faire, soit lorsqu'il s'agissoit de conduire une négotiation, & de faire un traité. En un mot on avoit besoin à la Cour de ses conseils, de son

s'il parle de cette Préfecture particuliere, ou de la Préfecture du Prétoire exercée ensuite par Cassiodore.

expérience, de ſon éloquence, & ſur tout de l'exemple de ſa vertu & de ſa modération. Le Roy goûtoit auſſi un extréme plaiſir dans ſa converſation qui étoit fort ſçavante. C'eſt ce que le Roy Athalaric écrit à Caſſiodore même : Lorſque le Roy mon ayeul, pouvoit jouïr de quelque repos, & ſe dérober aux affaires de l'Etat, il venoit apprendre de vôtre bouche, ce que les Sages de l'antiquité ont dit de plus beau. Il s'inſtruiſoit du mouvement des aſtres, il vous propoſoit des queſtions ſur les vaſtes abîmes de la mer, & ſur l'origine des fontaines; il examinoit curieuſement les ſecrets ſurprenans de la nature ; en ſorte qu'on l'auroit pû nommer, *un Philoſophe revêtu de la pourpre.*

Quidâ purpuratus videretur eſſe Philoſophus.

Ce Prince réſolu de ne ſe priver pas davantage du ſecours & du plaiſir qu'il recevoit de la préſence de Caſſiodore, voulut cependant l'honorer de toutes les dignitez qui n'étoient pas incompatibles avec ſon ſéjour à la Cour. Il le fit Queſteur, & le Roy Athalaric nous apprend qu'il étoit encore fort jeune lorſqu'il entra dans cette charge : Vous avez juſtifié la conduite du Roy dans le choix qu'il a fait de vôtre

L. IX. ep. 24.

perſonne, écrit-il à Caſſiodore ; car vous ayant fait recevoir dés vôtre premiere jeuneſſe, dans la charge de Questeur, vous avez été en même temps à l'épreuve de la corruption par l'integrité de vos mœurs & de vôtre conſcience, & à couvert de la ſurpriſe par vôtre maturité, & par une parfaite connoiſſance des loix. Vous avez été la principale gloire, & le plus grand ornement de ces temps-là. Vous mettiez en repos l'eſprit du Roy au milieu des ſoins du gouvernement, qui demande une vigilance exacte ſur toutes choſes, parce qu'il ſe tenoit aſſuré de vôtre fidelité inviolable dans l'adminiſtration des affaires. Vous partagiez avec lui le peſant fardeau de la Royauté, & vous l'aidiez à le ſoûtenir par la force de vôtre génie. Il vous trouvoit agréable dans les lettres que vous dictiez, inflexible à rendre la juſtice, & particuliérement éloigné de tout interêt. Vous n'avez jamais fait commerce des graces du Prince. Jamais vous n'avez fait acheter aux ſujets de Theodoric, par des taxes & par des réſerves indignes, ce que ſa liberalité avoit une fois acccordé. Vous ne vous étes jamais ſervi des dignitez pour acque-

« Primæ vum.

« Summa téporum laus.

» rir d'autres tréſors que ceux de la bon-
» ne reputation, qu'on n'achete pas à
» prix d'argent. Voilà ce qui avoit fait
» entre le Roy & vous cette liaiſon ſi
» étroite d'amitié, qui vous étoit tres-
» glorieuſe & tres-honorable. Cepen-
» dant il vous chargeoit du poids des
» affaires de ceux qui imploroient le ſe-
» cours de ſa juſtice, parce qu'étant tres-
» habile à juger du mérite des perſon-
» nes, & connoiſſant la force & la pé-
» nétration de vôtre eſprit, il croyoit
» faire une grace ſignalée à ceux que leurs
» procés tenoient dans une continuelle
» agitation, de les remettre ſans délai
» à vôtre jugement, pour les terminer.
» Combien de fois vous a-t-il donné la
» préférence ſur des Seigneurs de ſa
» Cour beaucoup plus âgez que vous,
» parce que toute l'expérience que le
» grand âge leur avoit acquiſe, n'appro-
» choit pas de la ſuffiſance & de l'habi-
» leté que vous fiſtes paroître, même
» dés que vous entrâtes en charge? Ce
» qui faiſoit éclater davantage vôtre gran-
» deur d'ame, c'eſt que vous rendant à
» tout moment digne de recevoir de nou-
» veaux bien-faits, vous aviez la géné-
» roſité de les refuſer, vous tenant fer-
» me contre tous les vices de la cupidité.

C'eſt le témoignage qu'un grand Prince rend à la bonne conduite de Caſſiodore, dans la charge de Queſteur. J'ai rapporté une grande partie de ſa lettre, non ſeulement parce qu'on y voit un excellent portrait de cét illuſtre Miniſtre d'Etat, mais auſſi parce qu'elle nous fait connoître ce qu'étoit alors la charge de Queſteur. Outre la Sur-Intendance des finances qui en faiſoit le capital, cette dignité donnoit encore le pouvoir de juger, & une fort grande part aux plus importantes affaires de l'Etat. C'eſt ce que nous apprenons encore par la Formule des Proviſions que le Prince donnoit de cette charge : Si les dignitez ſont d'autant plus relevées qu'elles font approcher davantage de nous, ceux qui en ſont revétus, il n'y a point de juge plus comblé d'honneur, que celui qui entre dans la participation de nos plus ſecrettes penſées. (C'eſt le Prince qui parle ainſi.) Il y en a d'autres à qui l'on confie la garde & l'adminiſtration * du tréſor public, d'autres à qui l'on donne le ſoin de juger les cauſes des particuliers, d'autres qui ſont chargez du recouvrement des droits de nôtre domaine ; mais pour la Queſture, nous

« L. VI. Var. « Form 5. « & lib. « VIII. « ep. 14.

* de l'épargne.

» la regardons comme une charge distin-
» guée, & celui qui l'exerce pourroit être
» appellé la voix & la langue du Prince.
» Il faut donc qu'un Questeur soit toû-
» jours auprés de nous, afin d'entrer
» mieux dans nos sentimens, & de se ren-
» dre capable de les expliquer, ce qui est
» difficile : car il n'est pas naturel à un
» sujet de parler en Souverain.

» Considerez attentivement le poids
» du travail & de l'honneur que vous
» avez à soûtenir. Quand nous sommes
» dans le doute, nous vous consultons
» pour nous déterminer. Le Questeur
» tient entre ses mains la réputation des
» citoyens, & l'honneur du public. Il est
» la bibliotheque vivante des loix. Il doit
» être préparé à parler sur le champ, avec
» tant de succés, qu'il se rende maître des
» esprits, qu'il les tienne attachez, &
» qu'il dispose de la volonté des hom-
» mes comme il lui plaît. Il faut qu'un
» Questeur imite les anciens ; qu'il fasse
» voir en sa personne toute leur sagesse,
» & qu'en corrigeant les mœurs déré-
» glées d'autrui, il veille avec soin sur
» les siennes, afin d'empêcher que rien
» n'altere leur innocence. Il faut qu'il
» soit digne d'être regardé comme l'i-
» mage du Prince, qu'il ait une parfaite

connoissance du Droit, qu'il soit d'une « grande circonspection dans toutes ses « paroles, qu'il ait beaucoup de fermeté... qu'il soit toûjours prêt à donner « de bons conseils au Roy, &c. «

Il n'y a rien dans tout ce discours qui ne soit conforme à ce que les anciens [a] historiens ont dit de l'office de [3] Questeur. C'étoit lui qui portoit la parole au Senat, de la part de l'Empereur, & qui y haranguoit en son nom. Il avoit séance dans tous ses conseils. Il répondoit les requêtes qui étoient présentées à sa Majesté. Il faisoit de nouvelles loix. Enfin son autorité n'étoit pas moins étenduë que celle des Chanceliers d'aujourd'hui. Theodoric l'appelle dans une de ses lettres l'interprete des loix, & il dit qu'on n'arrive pas à cette dignité ou par les grandes richesses, ou à la faveur d'une illustre naissance, mais qu'un grand fond de science joint à beaucoup de prudence & d'habileté peut la mériter. Il ajoûte que lorsqu'il donne les autres dignitez, il fait un présent, mais qu'en conferant celle-là, il est lui-même celui qui

Lib. v. *ep.* 4.

[a] Voyez Suetone *in Augusto c.* 65. *in Nerone c.* 15. Spartien *in Hadriano initio:* Tacite, *l.* 16. *Annal.* Symmaque *ad Auson.*

reçoit le bienfait, parce qu'un Questeur doit le soulager dans tous les soins & dans tous les travaux du gouvernement, qu'il est le confident de tous ses secrets, que toute sa réputation dépend de lui.

Une charge si importante ne pouvoit être mieux remplie que de la personne de Cassiodore, qui avoit en dégré éminent, toutes les bonnes qualitez que nous venons de voir marquées. Ce que nous devons encore admirer davantage en lui, c'est qu'il ait sçû ménager ces talens avec tant de sagesse & de modestie, qu'ils ne l'exposerent jamais ni à à l'envie des Courtisans, ni à la jalousie des Rois, qui néanmoins font assez souvent un crime d'état, d'un trop grand mérite. Au contraire il reçût toûjours des remercîmens & des éloges magnifiques de la bouche de ses maîtres, mais il en usa aussi avec sa modération ordinaire.

III. Theodoric bien loin de se repentir de l'avoir élevé à la Questure, y joignit la charge de grand [a] Maître, a

a *Des Offices, ou du Palais.* Quoi-qu'il n'y ait pas dans le texte, *grand* Maître, mais seulement, Maître, on a eu raison d'ajoûter *grand*, parce que cét Officier étoit honoré du titre de *Prince* ou de *Premier*. *Officium verò ejus tanta genii prærogativa decoratur, ut*

qui étoit plûtôt une dignité d'épée que de robbe. *L. IX. ep. 24.*

L'Office du grand Maître, étoit de faire garder l'ordre & la discipline dans le palais du Prince, de présenter à sa Majesté les Senateurs qui lui étoient députez, de lui expliquer leurs demandes, & d'avertir le Roy de l'arrivée des Ambassadeurs des Princes étrangers. Il avoit la Sur-Intendance des chevaux de poste, & des autres voitures, pour la commodité du public. On l'honoroit du nom de * *Prince*, comme ayant passé par toutes les charges de la milice. Ceux qui tenoient le premier rang dans les gardes Pretoriennes & les gardes de la Préfecture de la ville, lui devoient la soûmission & l'obéïssance. *L. VII Var. Form. 6.*

* *Prince signifie ici premier.*

Quoi-que cette dignité donnât un pouvoir fort étendu, néanmoins Theodoric voulut que Cassiodore portât encore plus loin son autorité que ses prédecesseurs. On ne reconnoissoit plus les bornes de chaques charges, si-tôt qu'elles étoient possedées par ce grand homme, dit Athalaric, parce que le *L. IX. ep. 24.*

militiæ perfunctus muneribus, ornetur nomine principatûs. l. VI. Form. 6. A quoi il faut rapporter ce que Cassiodore dit l. VII. Form. 24 *Magnâ inter collegas suos prærogativâ decoratur, quisquis gerit militiam nomine principatûs; cognoscitur enim agere locum primarium.*

Roy se reposoit sur lui de presque toutes les affaires, voyant que ce qui auroit accablé plusieurs autres des principaux Seigneurs de la Cour, suffisoit à peine pour l'occuper. Cette conduite du Prince à son égard devoit naturellement faire murmurer, & lui susciter des jaloux, cependant tout le monde l'approuva. Il jouït toûjours paisiblement de la principale faveur de son maître, parce qu'il n'y avoit personne qui ne l'en jugeât fort digne, & qu'on étoit persuadé que jamais favori n'en feroit un meilleur usage. Ceux mêmes qui auroient pû se sentir portez à médire lui, en auroient été détournez, par la consideration de sa probité si universellement reconnuë. Ils auroient craint de s'exposer à la haine publique, en parlant mal d'un homme, dont la vertu étoit universellement loüée de tout le monde.

Nescivit quisquã de te submurmurare contraria. *Ibid.*

IV. Ce fut donc sans jalousie qu'on le vit peu de temps aprés monter avec une merveilleuse rapidité, à la dignité de Préfet du Prétoire, parce que plus le Roy lui faisoit de graces, plus son extréme [a] modération lui en faisoit

a *Majora sibi de se fecit optari, dum intrà modestiæ terminos magna cohibuit,* l. 1. ep. 4.

souhaiter,

ſouhaiter, par tous ceux qui le connoiſſoient : cependant il ſçût ſe faire reſpecter des gens de guerre, & il réprima leur licence, en même temps qu'il traita les villes & les provinces avec beaucoup de douceur. Mais pour connoître ce que Caſſiodore fit dans l'exercice de cette charge, il eſt à propos de ſçavoir en quoi elle conſiſtoit.

Le Préfet du Prétoire jouïſſoit de pluſieurs droits qui lui étoient communs avec l'Empereur. Il lui étoit permis d'aller dans un char, ce qui étoit autrefois un privilege fort ſingulier. Il condamnoit à de groſſes amendes. Il diſpoſoit de l'épargne, comme il jugeoit à propos. Il appliquoit à ce qu'il lui plaiſoit les biens abandonnez & les ſucceſſions vacantes. Il puniſſoit les malverſations des Juges des provinces. Il pouvoit rendre des ſentences verbalement : les autres Juges étoient obligez de les donner par écrit. Il jugeoit ſans appel. Il repréſentoit par tout la perſonne de l'Empereur ou du Roy lors qu'il jugeoit. Les gens de guerre & même les Officiers ne pouvoient decliner ſa juriſdiction, quelques privileges qu'ils euſſent à alleguer, excepté

L. VI. Var. Form. 5.

a l'Officier [a] du grand Maître de la Milice. Il étoit chargé du soin des vivres, & de faire venir des bleds dans les temps de disette. Il récompensoit des charges de Notaires & de Tribuns, ceux qui s'étoient dignement acquitez des emplois de la guerre. Ces deux charges étoient assez ordinairement jointes ensemble, selon les loix Imperiales & les anciens Auteurs. Ses Gardes alloient de pair avec les Gardes du corps du Prince, qui cependant tenoient un rang considérable à la Cour. Toutes les autres dignitez avoient leurs bornes, excepté celle-là. Theodoric dit que Joseph a été le premier qui ait exercé cette charge dans l'Egypte, ce qui lui fait ajoûter qu'elle est une espéce de Sacerdoce. Les Préfets du Prétoire étoient de seconds Empereurs, à qui rien ne manquoit que la pourpre. Nos anciens Maires du Palais leur avoient succedé. Et les grands Visirs exercent encore une même autorité à la Cour du grand Seigneur. On les appelloit Peres des provinces & Peres de l'Empire,

Lib. I. *ep.* 35. *L.* IV. *Cod. de Advocat. Amm. Marc. lib.* XXVI.

L. VIII. *ep.* 20.

a *Officialem.* Ce mot quoi-qu'il s'explique généralement de tous les Officiers subalternes qui agissent sous les ordres des grands Officiers, signifie néanmoins particuliérement les Huissiers.

ſelon une lettre du Roy Athalaric.

Nôtre Préfet du Prétoire trouva le ſecret de ſe faire aimer du peuple, lors même qu'il donnoit tous ſes ſoins à remplir les coffres du Roy ; alors on connut par expérience que ce qu'il y a de plus odieux dans les impôts, eſt l'injuſtice & la violence avec laquelle on les exige. *Lib. 1. ep. 4.* Diſpenſant toutes choſes avec une ſage prévoyance, il eut le plaiſir de voir les uns contribuer même avec joye, les autres payer leur taxe au moins ſans chagrin & ſans répugnance. Cette application à augmenter les finances du Roy, en ménageant néanmoins les forces de ſes ſujets, lui attira encore de nouveaux éloges. A quelque grandeur qu'il fût arrivé, on le jugeoit encore digne de quelque choſe de plus élevé. Il ſe ſervoit de ſon pouvoir pour faire du bien. Il donnoit libéralement avec beaucoup de plaiſir, & ne recevoit jamais qu'avec répugnance. Il n'avoit de joye de ſe voir placé au deſſus des autres, qu'autant que ſon élevation luy donnoit les moyens de faire couler abondamment des graces ſur ceux qui étoient au deſſous de lui. Sa conduite ne fut pas ſeulement utile dans le temps de ſon adminiſtration : elle ſervit en-

core de modele à ſes ſucceſſeurs. Ils avoient honte de mal uſer d'une charge qu'ils ſe ſouvenoient avoir eſté exercée par Caſſiodore avec tant d'honneur. C'eſt ce qu'on recueille de la lettre que Theodoric écrivit au Senat à ſon ſujet.

Il étoit Préfet du Prétoire lorſque Theodoric fut obligé d'aller à Rome pour appaiſer le ſchiſme formé contre le Pape Symmaque, parce qu'il prend cette qualité dans les lettres que nous croyons avoir été écrites au ſujet de ce
P. 21. voyage du Roy ſelon la conjecture que nous avons déja propoſée. Ainſi nous pouvons dire qu'il exerçoit cette charge l'an 500. n'étant âgé que d'environ trente ans.

V. Son adminiſtration ayant été ſi ſage que tout le monde, bien loin de s'en plaindre, s'efforca de luy donner mille loüanges, Theodoric crût répondre aux vœux du public, en l'élevant
Lib. 1. ep. 3. » à la dignité de Patrice. C'auroit été » une grace pour quelqu'autre, luy écri» vit le Roy; à l'égard de vous c'eſt une » récompenſe qui vous étoit dûë fort ju» ſtement. Et écrivant au Senat, pour
Ibid. ep. luy faire agréer le choix qu'il avoit fait de ſa perſonne, il le prie de ſe ſouve-

nir de l'extréme modération qu'il a fait paroître dans la haute dignité de Préfet du Prétoire.

Celle de Patrice étoit encore plus éclatante, & Clovis premier Roy Chreſtien de France, ne tint pas à deshonneur d'en porter le titre, que l'Empereur Anaſtaſe luy avoit offert. Charlemagne meſme ſe qualifioit, Roy & Recteur du Royaume des François & des Lombards, & Patrice des Romains. Cette dignité étoit perpetuelle, & non pas les autres dont nous avons déja parlé. Elle donnoit un rang diſtingué dans le Senat, les Patrices en étant regardez comme les Peres, c'eſt-pourquoy ils n'étoient pas ſoûmis à ſon autorité. Ils étoient auſſi affranchis de la puiſſance paternelle On peut voir leurs autres privileges dans la Formule de cette dignité.

Cordemoy p. 548.

L. VII ep. 3.

Caſſiodore étoit déja Patrice lorſque Theodoric luy écrivit cette lettre ſi obligeante & ſi preſſante pour le rappeller à la Cour, d'où ſans doute quelques grandes affaires l'avoient éloigné pour un temps : Nous prenons toûjours un extréme plaiſir à voir ceux « qui ont trouvé moyen d'entrer dans « nôtre eſtime par leurs glorieuſes actions. «

L. III. ep. 28.

» Le ſoin qu'ils ont de s'étudier à la vertu
» nous répond de l'amour & du zéle
» qu'ils ont pour nous. C'eſt-pourquoi
» nous invitons par cette lettre *vôtre*
» *Grandeur* de venir à nôtre Cour, afin
» qu'elle reçoive un nouvel ornement
» de vôtre preſence, & que vous rece-
» viez auſſi un nouveau degré de gloire
» des regards favorables de vôtre Prince.
» Vous méritez qu'on vous recherche a-
» vec empreſſement, aprés que vous a-
» vez mis nôtre regne dans une ſi haute
» réputation, & que vous lui avez pro-
» curé tant d'éloges & tant de gloire.

Cette modeſtie de Theodoric eſt remarquable. Il ſe trouve peu de Princes qui attribuënt à leurs Miniſtres toute la gloire de leur regne. Vous avez, » continuë-t-il, orné la Cour par l'integrité de vôtre conſcience. Vous avez » procuré aux peuples un profond repos... Vous avez acquis d'autant plus » d'eſtime dans le monde, qu'on ſçait » que vous ne vous étes jamais vendu, » quelque prix qu'on vous ait offert .... » pour acheter vôtre faveur. Hâtez-vous » donc de venir, &c.

VI. Peut-être Theodoric l'appelloit-il avec tant d'empreſſement, pour le récompenſer encore de l'honneur

du Consulat. Les Auteurs ne conviennent point de l'année qu'il exerça cette grande charge, la premiere de la République, dont les Empereurs même se tenoient honorez. Cuspinien veut que ce soit l'an 513. Les autres & particulierement le Cardinal Baronius le mettent Consul l'an 514. ce qui se trouve conforme à ce que Cassiodore même nous en apprend : car il paroît par une lettre de Theodoric que Felix fut Consul ordinaire l'indiction 4. qui tombe à l'an 511. Or Cassiodore met deux autres Consulats entre celui de Felix & le sien, qui par consequent ne peut être placé qu'à l'an 514. *An. 514.* *L. II. ep. 2.*

Les Consuls portoient des robbes qui leur étoient particulieres, où l'on voyoit des palmes représentées en broderie, pour marque des victoires remportées par les anciens Consuls. Leur ornement de tête est dépeint dans une lettre de Cassiodore. Ils tenoient en la main un bâton ou une espéce de sceptre qui signifioit aussi la victoire & l'autorité. Ils paroissoient en public avec des souliers brodez d'or. Ils alloient au Senat dans un char, au milieu duquel étoit un tribunal d'yvoire où l'on montoit par plusieurs marches. On *L. VI. Form. 1.* *L. II. ep. 1.* *Sellæ curules.*

portoit devant eux les faiſceaux & les haches, pour marque de la puiſſance qu'ils avoient de punir les coupables, de peines corporelles & même de mort. Ils pouvoient affranchir les eſclaves. Les années étoient marquées de leur nom, & on en faiſoit mention dans tous les actes publics. Ils étoient obligez à une exceſſive dépenſe, ſoit en diſtribuant de l'argent au peuple, ſoit en donnant des jeux & des ſpectacles. C'eſt pour cela qu'on ne déferoit cette dignité qu'à ceux qui la demandoient, de peur de la donner à des perſonnes, que cette dépenſe exceſſive auroit ruïnées. Comme Caſſiodore étoit également riche & magnifique, on ne doit pas douter qu'il n'ait célébré ſon Conſulat par de grandes fêtes. Le peuple dont il étoit les délices, en fit par tout des réjouïſſances extraordinaires. Cependant il a gardé là-deſſus un grand ſilence. Il a eu auſſi la retenuë de ne point marquer dans ſa Chronique ce qu'il fit de glorieux pendant ſon Conſulat. Il s'eſt ſeulement contenté de dire que ce fut durant ce temps-là, que le Clergé de Rome & tout le peuple s'étant réüni, la paix & la tranquilité fut rétablie. Cela arriva ſans doute par la mort du Pape

Symmaque, contre lequel il y avoit toûjours eu quelques reſtes de ſchiſme & d'animoſité. Etant mort cette année, Hormiſde lui ſucceda, & fut élû par tous les ſuffrages, ſans nulle contradiction.

VII. Comme le Conſulat n'étoit alors qu'un nom honorable, & que les Empereurs ou les Rois s'en étoient reſervé preſque tous les travaux & toutes les occupations, Caſſiodore ſe ſervit peut être de cette année de repos pour mettre en ordre une partie de ſes lettres dont il nous a donné douze livres. Il eſt au moins conſtant qu'il ne les rédigea qu'aprés avoir exercé la charge de Préfet du Prétoire, comme il le dit dans ſa préface. Il appella ces lettres *diverſes*, à cauſe de la varieté du ſtyle qu'il avoit été obligé d'employer en traitant de tant de diverſes choſes, & en écrivant à tant de différentes perſonnes.

Il avoit auparavant compoſé douze Livres de l'Hiſtoire des Gots dont nous déplorons la perte. L'abregé qu'en a fait Jornandés doit néanmoins nous en conſoler. Le Roy Athalaric dit que cét ouvrage étoit d'une grande recherche. Qu'il y avoit tiré de l'oubli les anciens L. IX. ep. 25.

Rois Goths, qui n'étoient plus connus, qu'il avoit rétabli la race Royale des Amales dans leur premier éclat, & qu'il en faiſoit voir dix-ſept générations entieres, depuis qu'elle poſſedoit le ſceptre ; qu'il avoit ramaſſé dans un corps, ce qui étoit épars en pluſieurs livres.

Caſſiodore pût auſſi travailler à ſa Chronique pendant le temps de ſon Conſulat ; il eſt conſtant qu'il la compoſa ſous le regne de Theodoric, puiſqu'il la lui dédia. Pour ſon hiſtoire *Tripartite* il étoit Moine lorſqu'il la compoſa, ſi nous ajoûtons foi au titre qu'elle porte, car il y eſt appellé *Serviteur de Dieu* & *Convers* ou *Converti* ; noms qui convenoient aux Moines en ce temps-là.

CHAPITRE VI.

I. Theodoric fait Caſſiodore Grand-Maître une ſeconde fois. II. Réjouïſſances faites pour le Conſulat du Prince Eutharic. III. L'Empereur Juſtin maltraitte les Ariens. Theodoric employe le Pape Jean pour l'en détourner. IV. Theodoric fait mourir le

Pape en prison & trancher la tête à Symmaque & à Boëce. V. Mort de ce Prince, & son portrait.

I. CASSIODORE étant parvenu jusqu'au Consulat, aprés avoir passé par tous les différens degrez des dignitez de l'Etat & de la Cour, il sembloit qu'il devoit jouïr paisiblement de tant d'honneurs, & goûter en repos les doux fruits de ses études, pour lesquelles il étoit si passionné Néanmoins Theodoric ne pût se passer de son secours. Il n'étoit pas honorable pour lui de devenir une seconde fois Grand-Maître aprés avoir été Consul. Theodoric ne voulut pas lui commander comme Roy d'exercer cette charge, mais il l'en pria comme ami, & Cassiodore s'y soûmit. Il l'exerçoit dans le temps même que ce Prince mourut, selon Athalaric son successeur. Mais avant que nous conduisions ce grand Monarque au tombeau, il est à propos que nous disions quelque chose des dernieres actions de sa vie. L. IX. ep. 25.

II. Cassiodore marque à l'année 519. le Consulat de l'Empereur Justin, qui avoit succedé à Anastase l'année précedente, & celui du Prince Eutharic 519.

à qui Theodoric avoit donné en mariage quatre ans auparavant la Princeſſe Amalaſonthe ſa fille Il y eut beaucoup de réjouïſſances & de fêtes magnifiques pour célébrer ce Conſulat, ſoit à Ravenne où le Roy tenoit ſa Cour, ſoit à Rome.

Cette ville accoûtumée aux grands ſpectacles, admira néanmoins ceux qui s'y donnerent alors. Symmaque qui réſidoit en Italie de la part de l'Empereur, en fut fort ſurpris, & ne pouvoit comprendre comment les Goths & les Romains avoient pû raſſembler tant de richeſſes.

Caſſiod. in Chron.

On fit voir dans l'amphitheatre, des bêtes de pluſieurs eſpéces différentes, qu'on n'avoit point vûës de mémoire d'homme, & qui avoient été envoyées d'Afrique pour ſervir au divertiſſement du peuple. Le Prince Eutharic ſe rendit par-là ſi agréable aux Romains, qu'ils auroient ſouhaité le poſſéder toûjours dans leur ville ; mais le Roy le rappella à Ravenne, où les jeux & les réjouïſſances recommencerent. Le Prince y fit de ſi grandes libéralitez aux Gots & aux Romains, que rien ne ſurpaſſoit cette magnificence, ſi ce n'eſt celle qu'il avoit auparavant fait paroître à Rome.

C'eſt par-là que Caſſiodore finit ſa Chronique, ce qui perſuade qu'il l'acheva cette année. Il ne voulut peut-être pas la pouſſer plus loin dans la ſuite, de peur d'être obligé de rapporter certaines actions de cruauté du Roy Theodoric, qui ternirent fort ſa réputation ſur la fin de ſes jours. Des ſoupçons mal-fondez de conſpirations contre l'Etat & contre ſa perſonne, jointes à ſon faux zéle pour l'arianiſme, le précipiterent en ces crimes, qui ſont de grandes taches dans une auſſi belle hiſtoire que la ſienne.

III. L'Empereur Juſtin ne fut pas plûtôt aſſis ſur le trône, qu'il ſe montra autant ennemi des Hérétiques, qu'Anaſtaſe leur avoit été favorable. Il commença par rappeller les Catholiques que ſon prédeceſſeur avoit exilez, & il déclara la guerre à tous ceux dont la foi n'étoit pas pure. D'abord néanmoins il épargna les Ariens à cauſe de l'alliance qu'il avoit avec Theodoric, dont la puiſſance étoit redoutable à l'Empire, comme nous l'apprenons d'une lettre du Roy Theodoric à l'Empereur [a] Juſtinien. Liſez, lui écrit-il, « à

a *Abavi veſtri*, ſelon la nouvelle édition, & *noſtri* ſelon une autre de 1589. que je préfere à *veſtri*. Juſti-

L. x. ep. 22. „ les mémoires du regne du pere de nô-
„ tre bis-ayeul ; vous y apprendrez com-
„ bien vos prédeceſſeurs ont même relâ-
„ ché de leur droit, afin de mériter l'al-
„ liance de nos peres. Avec combien de
„ reconnoiſſance devez-vous donc ac-
* La paix. „ cepter la * grace qu'on vous offre au-
„ jourd'hui, & que vous aviez autrefois
„ coûtume de demander ? En effet Theo-
doric étoit en état de ſe faire craindre.
Aux forces d'Italie, qui avoient autre-
fois ſuffi aux Romains pour conquerir
preſque toute l'Europe, l'Aſie & l'Afri-
que, il avoit joint l'Eſpagne, une
partie du Languedoc & la Provence. Il
poſſedoit encore la Sicile & tout ce qui
L. VIII. ep. 4. l. V. ep. 15. l. IV. ep. 49. eſt enfermé entre le golfe de Veniſe, les
Alpes & le Danube, juſqu'en Pannonie
ſon ancien Royaume qui comprenoit
la Theſſalie, la Macedoine dont Theſ-
ſalonique la capitale étoit gouvernée
par un Préfet envoyé du Roy. L'Illyrie,

nien étant de fort baſſe naiſſance, le pere de ſon bis-ayeul n'étoit pas Empereur. L'Imperatrice Theodora étoit d'une naiſſance auſſi obſcure, ſelon Procope. *Anecd.* Au contraire Theodat étoit neveu de Theodoric, & de la Maiſon Royale des Amales, qui avoient donné des affaires aux Empereurs Romains. On pourroit dire qu'*abavus* ſignifie ici prédeceſſeur ; mais on n'a pas d'exemples d'une pareille ſignification. Voyez la généalogie des Rois Amales dans Jornandés *de reb. Get. c.* 48. *& ſuiv.* Dans un manuſcrit de la Bibliotheque du Roy cotté 1289, on lit *noſtri*.

la Dalmatie, la Liburnie, la Rhetie ou le Païs des Griſons, la Norique ou Baviere, & la Souabe étoient compriſes dans tout ce vaſte eſpace. Theodoric n'étoit pas moins fort ſur mer que ſur terre, nous avons une de ſes lettres, par laquelle il ordonne la conſtruction de mille bâtimens, ce qui fut executé avec beaucoup de diligence. L'Empereur avoit grand interêt de ménager un Prince ſi puiſſant. Cependant le zéle de la Religion l'emportant ſur les conſidérations d'Etat, dans l'eſprit de Juſtin, il fit des Edits rigoureux contre les Ariens, que Theodoric protegeoit, & même il n'excepta pas les Goths.

L. IX. ep. 8. & 9.

L. V. ep. 16. Voyez auſſi 17. 18. 19. 20.

L. III. ep. 50.

Le Roy en fut fort indigné, regardant cette conduite comme une infraction de la paix, & comme une marque de mépris. Il en fit de grands reproches aux Catholiques, qu'il avoit toûjours traité fort favorablement juſqu'alors; ce qu'il croyoit devoir engager Juſtin à n'inquieter pas au moins les Ariens de ſa nation. Des reproches il en vint aux menaces, de faire le même traitement aux Catholiques. Il écrivit auſſi à l'Empereur pour lui faire ſes plaintes, & pour lui demander la révocation de ſes Edits. Nous n'avons point

ces lettres dans le recueil de Cassiodore; ce qui me donne lieu de croire qu'il eut assez de religion pour prier le Roy de ne le pas obliger d'employer sa plume à recommander les intérêts de l'héréſie, & que le Roy eut aussi assez de complaisance pour le lui accorder.

La négotiation n'ayant rien produit par cette voye, Theodoric crût qu'il devoit envoyer des Ambassadeurs à Constantinople pour presser vivement cette affaire, & le Pape Jean qui avoit
523. succedé à Hormisde en l'année 523. fut le principal de ceux que le Roy choisit. Rien ne fut jamais plus extraordinaire que de voir un Pape devenu Ambassadeur d'un Prince Arien, pour obtenir grace à l'héréſie Cependant Jean ne pût refuser cette commission, craignant la colere d'un Prince, qui étoit accoûtumé à commander aux Souverains, & à s'en faire obéïr, & qui d'ailleurs faisoit de terribles menaces de traiter les Catholiques de ses Etats avec la même sevérité que les Ariens étoient traitez dans l'étenduë de l'Empire. Jean fut reçû à Constantinople avec tout le respect dû au Vicaire de JESUS-CHRIST, & à un grand Saint. Quelques miracles

qu'il avoit fait en chemin, avoient augmenté la vénération des peuples pour ſa perſonne. Néanmoins, ſoit qu'il ne s'acquitât pas des ordres qu'il avoit reçûs, & que bien loin de demander la reſtitution des Egliſes aux Ariens, il confirma l'Empereur dans ſon premier deſſein, comme ce Pape l'écrivit de Conſtantinople aux Evêques d'Italie; ſoit qu'il trouvât de la réſiſtance dans l'eſprit de Juſtin, qui ne redoutoit plus tant Theodoric, parce qu'il le voyoit vieux & ſans enfans en âge de luy ſucceder, il eſt certain que l'Empereur ne relâcha rien.

IV. Le Roy en conçût tant de fureur, qu'il fit arréter le Pape priſonnier à ſon retour. Ce qui augmenta ſa rage, fut qu'il s'imagina qu'au lieu de négotier en ſa faveur, il avoit traité avec l'Empereur, ou pour lui livrer l'Italie & y rétablir l'autorité Imperiale, ou pour remettre ſur pied la liberté du l'ancienne République. On accuſa du même crime le Senat de Rome, & particulierement Symmaque & Boëce ſon gendre qui en étoient les deux plus brillantes lumieres, & qui avoient été Conſuls. La colere du Prince que l'on doit compter entre les maladies incura-

a bles [a] d'une Republique, fit perir ces deux grands hommes dignes de l'immortalité. Le ſaint Pape mourut en priſon à Ravenne, & l'Egliſe l'honore
526. comme Martyr. Pour Symmaque & Boëce, Theodoric leur fit couper la tête. Sa mort arriva dans la même année, aprés avoir regné 33. ans en Italie. On a dit qu'il étoit mort d'effroy pour s'être imaginé voir la tête de Symmaque dans un baſſin, où l'on luy avoit ſervi la hure d'un poiſſon de monſtrueuſe groſſeur. Je n'examineray point la verité de cette hiſtoire. Il me ſuffira de dire [b] que les peuples ſont toûjours fort diſpoſez à croire les choſes les plus fabuleuſes ſur la mort des Souverains, & que les bruits de ville leur ſont ordinairement deſavantageux là-deſſus.

Procop. l. 1. de bello Goth.

V. Ennodius Diacre, & enſuite Evêque de Pavie honoré comme ſaint, & recommandable par pluſieurs écrits dignes d'un des plus grands Prélats de l'Egliſe, fait dans le panegyrique de ce Prince un portrait de ſes excellentes qualitez, qu'on peut croire être fidele,

a *Inter inſanabiles morbos Principis ira numeratur.* Pl. Paneg.

b *Quamvis fabuloſa & immania credebantur, atrociore ſemper fama erga dominantium exitus,* Corn. Tac. l. IV. Annal. n. 10.

parce que l'amour de la verité fut toûjours le caractere de cét autheur.

Il dit d'abord que la ſainteté de ſon miniſtere ayant conſacré uniquement ſa bouche aux loüanges de Dieu, il ſembloit qu'il ne pouvoit pas l'employer à loüer ce Monarque : mais que c'eſt pour cette raiſon même qu'il s'eſt crû dans l'obligation de le faire, parce qu'il ne trouvoit à loüer en luy que des vertus qui ſont autant de dons de Dieu. Il l'appelle le plus grand des Rois. Il dit qu'il a fait revivre la liberté, & rétabli la Republique Romaine dans un état floriſſant. Que l'on compte le nombre des guerres qu'il a entrepriſes ou ſoutenuës, par les victoires qu'il a remportées & par les triomphes qu'il a meritez. Que les peuples qui ont oſé luy reſiſter, n'ont fait qu'ajoûter à ſes trophées. Qu'il a porté ſes armes victorieuſes, & étendu ſes conquêtes, depuis les lieux les plus froids de la Scythie, juſqu'aux plus chauds de l'Afrique, qui étoient auparavant inconnus, & même juſqu'à [a] Meroë. Qu'il avoit dompté les peuples les plus belliqueux, entre autres les Gepides & les

a

[a] Iſle du Nil.

Bulgares ; nation d'autant plus difficile à vaincre, qu'il eſt preſque impoſſible de l'affamer, parce qu'ils ſe contentent de peu, & qu'ils ſe ſauvent facilement par la fuite. Que Theodoric avoit conquis l'Empire d'Occident pour ſoy, & conſervé à Zenon l'Empire d'Orient, par la défaite des rebelles ; ce qui luy étoit également glorieux, parce qu'il n'y a pas moins de généroſité à ſoûtenir la Couronne chancelante d'un Prince allié, qu'à s'en donner une. Que l'Egliſe, l'Empire, l'Italie en particulier, Rome, le Clergé, le Senat, auroient dû faire des vœux pour ſon avenement, qui a rendu la liberté aux Romains. Qu'on admiroit en ce Prince Goth toute la politeſſe des Grecs. Qu'il avoit ordonné de grandes récompenſes & fondé des prix pour ceux qui excelleroient dans l'éloquence. Que puiſqu'il avoit rendu par ce moyen la voix aux Orateurs, il étoit bien juſte qu'ils l'employaſſent à le louër. Que ſi ſes Predeceſſeurs aimoient l'ignorance, c'eſt parce qu'ils ne faiſoient rien qui fût digne d'être écrit ou publié par les ſçavans, mais que Theodoric ne leur reſſembloit pas, & qu'il effaçoit tous les anciens Rois. Qu'il avoit attiré en Ita-

lie par de grandes récompenſes, tous ceux qui excelloient dans les arts, afin de les faire refleurir en ſes Etats. Qu'il recompenſoit les ſervices & les bonnes actions des peres dans leurs enfans; mais qu'il ne faiſoit jamais porter aux enfans, la peine des crimes de leurs peres, & qu'il ſe contentoit de punir les fautes dans leurs autheurs. Qu'il faiſoit exercer ſans ceſſe la jeuneſſe aux armes, & qu'il n'aimoit point d'autres jeux que ceux qui imitoient les combats & l'art militaire. Que cependant étant auſſi heureux & auſſi puiſſant qu'il l'étoit, il aimoit néanmoins la paix par un principe d'équité, & qu'il employoit ſa prudence à prévenir les guerres & à les éloigner de ſes provinces. Qu'il avoit joint toute la ſécurité & toute l'intrépidité des plus braves, avec toute la défiance & toute la circonſpection des plus timides. Que ſi la naiſſance l'avoit fait Roy, ſa valeur & ſes autres vertus l'avoient maintenu ſur le trône.

C'eſt une partie de ce qu'Ennodius dit de Theodoric. Aprés l'avoir comparé & même préferé au grand Alexandre & au fameux Achilles, il fait le portrait de ce Prince quant au corps, avec des traits qui ne ſont pas moins favorables

que ceux qu'il a employez pour faire le portrait de ſon ame vraiment royale. Il dit qu'il étoit fort bienfait, d'une taille avantageuſe, que ſa bonne mine le faiſoit aiſément reconnoître pour Roy, que l'éclat de ſon teint effaçoit la vivacité de la pourpre qu'il portoit. Que ſon viſage étoit ſerein ſans nuages, ſes yeux doux & agreables, excepté lorſqu'il étoit en colere ; car alors il étoit auſſi terrible que la foudre. Que tout parloit, tout s'exprimoit en luy ; qu'il rendoit réponſe aux Ambaſſadeurs, en ſe montrant ſeulement, & que ſans ouvrir la bouche il promettoit la paix aux uns, & déclaroit la guerre aux autres.

Pluſieurs autres Auteurs n'en ont pas parlé moins avantageuſement. Procope, quoi-que peu favorable aux Gots, dit de luy que rien ne luy a manqué de ce qui fait l'ornement des Empereurs ; qu'il étoit amateur de la juſtice, qu'il faiſoit obſerver inviolablement les loix, qu'il étoit arrivé au ſouverain degré de la magnanimité & de la ſageſſe ; qu'il n'étoit inferieur en merite, à aucun des premiers Empereurs, dont le gouvernement avoit été dans une approbation univerſelle ; qu'il aimoit

De bello Goth. l. 1.

ſes ſujets, ſoit Gots, ſoit Italiens, avec tant d'égalité, que ſon regne avoit été goûté de tout le monde. Heureux, ſi l'héréſie n'avoit pas terni le luſtre de ſes grandes actions, & n'avoit pas fait voir par les dernieres choſes qu'il fit, qu'il n'y a point de veritable vertu, où la veritable foy ne ſe rencontre pas.

Theodoric laiſſa tous ſes Etats qui dépendoient de la monarchie des Oſtrogots, à ſon petit-fils Athalaric fils d'Amalaſonthe ſa fille, & du Prince Eutaric qui étoit mort auparavant. Amalaric couſin d'Athalaric occupa le Royaume d'Eſpagne, & tout ce que les Viſigots poſſedoient encore dans la Gaule Narbonoiſe ou le Languedoc. Jornandés ſemble dire qu'Amalaric perdit le Royaume & la vie dans ſon adoleſcence, & que Theudis qui avoit été fait Regent de ſes Etats par Theodoric dont il étoit Ecuyer, s'en empara: Mais ce ne fut qu'en 531. que cela arriva, & Amalaric étoit déja marié, ayant épouſé Chrotilde Princeſſe du Sang de France, qu'il maltraita; ce qui obligea Childebert Roy de France à luy déclarer la guerre. c. 58.

Fin du premier Livre.

L A

LA VIE DE CASSIODORE.

LIVRE SECOND,

QUI COMPREND

Ce qu'il a fait ſous Athalaric, Amalaſonthe, Theodat & Vitiges Rois d'Italie, juſqu'à ſa retraite.

Avec l'Abregé de l'Hiſtoire de ces Princes.

CHAPITRE I.

I. Portrait que Caſſiodore fait d'Amalaſonthe. II. Elle gouverne au nom de ſon fils. III. Paix faite avec les François, & diverſes negotiations. IV. Services rendus par Caſſiodore, qui fait ſubſiſter à ſes frais une armée pour defendre le Royaume. V. Son application à lire l'Ecriture ſainte. VI. Athalaric ſe perd dans les débauches. VII. Il fait neanmoins pluſieurs actions de

justice, par le conseil de Cassiodore VIII. Particulierement pour la sûreté des foires. IX. Et pour extirper la simonie. X. Il fait travailler à des mines d'or dans la Calabre.

An 526.

IL y avoit sujet d'apprehender que la mort du Roy ne causât de funestes révolutions dans le Royaume d'Italie. La bonne intelligence avec l'Empire avoit été rompuë pour les raisons que nous avons marquées. Athalaric n'avoit que huit ans ou tout au plus * dix lorsqu'il devint l'heritier d'un si grand Royaume, & le successeur d'un des plus puissans, & des plus sages Rois qui eût été au monde. Il sembloit qu'on ne devoit pas se flatter que les Gots, peuples belliqueux, fussent fort disposez à obéïr aux ordres d'un enfant, & encore moins à se laisser gouverner par une femme. Mais la Princesse Amalasonthe avoit d'excellentes qualitez qui l'élevoient au dessus de toutes les personnes de son sexe, & de son rang. Theodoric l'avoit euë de son mariage avec Audeflede sœur de Clovis.

a

* Selon Jornandés il avoit à peine dix ans.

I. Cassiodore qui ne s'est jamais laissé corrompre par l'esprit de flatterie, quoique ç'ait toûjours été l'esprit de la Cour,

luy donne tant de loüanges, qu'il eſt difficile en les liſant, de ne la pas juger digne de l'Empire de tout l'Univers. Il nous la repreſente partageant ſon affection & ſa tendreſſe maternelle, entre le jeune Roy Athalaric ſon fils, & ſes ſujets, qu'elle aimoit comme ſes propres enfans. Si ce petit Prince luy eſt parfaitement ſoumis, dit ce grand homme, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Le genie de cette Princeſſe eſt ſi ſuperieur à tout autre, qu'il n'y a point de Princes étrangers, qui ne duſſent par toute ſorte de raiſons, faire gloire de ſe ſoumettre à elle. Tous les Royaumes, tous les Etats du monde ont une ſinguliere vénération pour elle. Sa vûë imprime le reſpect, ſa parole charme & ravit en admiration. Quelle Langue peut-on nommer qu'elle ne ſçache pas tres-parfaitement ? Elle parle Grec auſſi purement & auſſi éloquemment qu'on parloit autrefois à Athenes. Elle brilleroit parmi les plus celebres Orateurs Latins que Rome ait produits. Elle poſſede toutes les richeſſes & toutes les beautez de ſa [a] Langue maternelle. L. XI. ep. 1.

a Il paroît par pluſieurs endroits de Procope, que les Gots parloient ordinairement une Langue toute differente de celle des Romains, qu'ils avoient con-

» Eſtant ſi digne d'admiration en toutes
» choſes univerſellement, elle ſurpaſſe en
» particulier tous ceux qui excellent en
» quelque art, ou en quelque diſcipline
» qui leur eſt propre.

» Si c'eſt, ajoûte-t-il, une loüange ſin-
» guliere, que de ſçavoir ſa Langue en
» perfection : que doit-on dire de l'éru-
» dition & de la ſageſſe de cette incom-
» parable Princeſſe, qui poſſede tant de
» ſortes de Langues, & qui non ſeulement
» les entend, mais les parle ſans jamais
» faire une faute ? ... Que c'eſt un grand
» avantage pour tous les peuples, de ce
» qu'il n'y en a point qui ayent beſoin
» de truchement pour traiter avec cette
» Princeſſe ! Elle entend ce que tous
» les Ambaſſadeurs étrangers luy diſent
» en leur Langue, & elle leur répond en
» la même Langue.

» Elle a joint à cette étude ſi loüable
» une parfaite connoïſſance des lettres ;
» ce qui eſt pour elle d'un prix ineſtima-
» ble, & un ornement plus riche que le
» diadême. Par là elle eſt inſtruite de la
» ſage conduite & de la prudence des
»

ſervée malgré tous leurs changemens de demeures, & malgré leur mélange avec les Grecs & les Latins. Il paroît même par une lettre d'Athalaric, que les Senateurs Romains, pour faire mieux leur cour, faiſoient apprendre la Langue des Gots à leurs enfans. L. VIII. *Variar. ep.* 21.

anciens, ce qui releve en elle l'éclat de « la dignité Royale. Quoi-qu'elle ſoit ſi « ſçavante dans les Langues, elle ſçait ſi « bien garder le ſilence en public, qu'on « s'imagineroit qu'elle ne ſe ſeroit jamais « occupée d'étude. Elle termine en peu « de mots les procés les plus épineux & « les plus embaraſſez. Elle conduit les « affaires de la guerre ſans rien perdre de « ſon repos & de ſa tranquillité d'eſprit. « Quand il s'agit des affaires qui concer- « nent le bien public, elle garde & « fait garder un fort grand ſecret. On « voit les entrepriſes exécutées, avant « qu'on ſçache qu'elles ayent été réſoluës « dans le Conſeil. Qu'y a-t il eu de glo- « rieux dans toute l'antiquité, qui ſoit « digne de luy être comparé? «

Caſſiodore dit enſuite que ſi l'on a vanté la Princeſſe [a] Placidia, dont la naiſſance étoit veritablement fort il-

a Sœur de l'Empereur Honorius, veuve de Conſtance, qu'Honorius avoit créé Empereur, & mere de Valentinien III. laquelle s'étant refugiée auprés de l'Empereur Theodoſe ſon neveu, fut déclarée *Auguſte* par luy, en même temps que ſon fils fut créé Empereur. Guillaume Fournier qui a fait des notes ſur Caſſiodore, dit que cette Placidie étoit femme de Theodoſe le grand; mais il ſe trompe fort. Ce Prince n'eut point d'autres femmes que Flaccille, & Galla. Ce qui eſt dit icy de Placidia, ne convient ni à l'une ni à l'autre. Il a peut-être voulu dire fille de Theodoſe, qui l'avoit euë de Galla.

luſtre, & ſi l'on a loüé ſa régence pendant la minorité de ſon fils, il y a neanmoins bien de la différence entre elle & Amalaſonthe. Que Placidia ne laiſſa pour ainſi dire à ſon fils que la moitié de l'Empire, encore fort affoibli, pour n'avoir pas eu aſſez de fermeté dans le gouvernement; qu'il luy en avoit coûté l'Illyrie pour donner une épouſe à ſon fils; que les provinces avoient été fort travaillées de diviſions, nonobſtant cette grande union de la mere & du fils, qui avoient regné enſemble; qu'elle avoit laiſſé relâcher & efféminer le courage des gens de guerre, par un trop grand repos; qu'enfin le jeune Prince avoit reçu preſque autant de dommages des ſoins que ſa mere avoit pris de luy, qu'il en auroit pû craindre de ſon indifference, ſi elle l'eût entierement abandonné. Au contraire, continuë-t-
» il, ſous la régence de cette ſage Reine,
» qui deſcend d'autant de Rois, qu'elle
» compte d'ayeux, nos armées, avec le
» ſecours de Dieu, jettent la terreur dans
» le cœur de nos voiſins. Nos troupes ſont
» menagées avec une conduite ſi prudente,
» qu'elles ne ſont ni ruinées par des guerres
» continuelles, ni corrompuës par l'oiſi-
» veté & par une trop longue paix. Dés

le commencement de sa régence, dans « un temps où tout est à craindre, tout « est douteux, tout est chancelant, elle « a soumis le Danube à l'Italie, malgré « les efforts de l'Empereur d'Orient. «

Je laisse le reste du portrait d'Amalasonthe, qui peut passer pour le chef-d'œuvre de Cassiodore dans ce genre, afin de ne pas dire par avance tout ce qui s'est passé pendant sa régence, & la minorité de son fils. Cassiodore n'est pas le seul qui l'ait loüée; il n'y a presque point d'Auteurs qui ne la comblent d'éloges, mais personne n'a fait son panégyrique ni si éloquemment que ce grand Ministre, ni plus véritablement, parce qu'il connoissoit mieux que tout autre l'étenduë de son merite.

II. Ces qualitez & ces perfections tout extraordinaires, avoient rempli les Gots d'une si profonde vénération pour la Princesse, que malgré leur ferocité naturelle, ils ne balancerent pas un seul moment, lorsqu'il falut se soumettre à sa conduite, & luy confier le gouvernement des Etats du jeune Athalaric. Ils l'avoient reconnu pour Roy aprés la mort de Theodoric son ayeul. Ce grand Prince se voyant cassé de vieillesse, avoit convoqué tous les Sei-

Jornand. c. 59.

gneurs de la nation, & tous les principaux Officiers de la Couronne & de la Cour, pour leur faire ſçavoir qu'il vouloit qu'Athalaric fût ſon ſucceſſeur, & pour leur recommander de l'honorer & de le ſervir comme leur Roy, d'avoir de la conſidération pour le Senat de Rome, d'aimer le peuple Romain, & d'entretenir toûjours une bonne intelligence avec l'Empereur d'Orient. Il ſe repentoit ſans doute de l'avoir rompuë, ou d'y avoir donné atteinte par un trop grand zele pour l'Arianiſme.

Les Seigneurs obéïrent fort exactement à ſes ordres, ſe ſouvenant des obligations infinies que toute la nation avoit au grand Theodoric, qui de bannis & d'eſclaves qu'ils étoient auparavant, les avoit fait regner dans les plus belles & les plus riches provinces de l'Empire Romain.

La memoire du Prince Eutaric pere d'Athalaric, qui s'étoit fait fort aimer des peuples par ſa libéralité, ſa magnificence, ſa valeur, ſon adreſſe dans tous les exercices militaires, & par pluſieurs autres bonnes qualitez vraiement Royales, ſervit beaucoup au petit Prince ſon fils, pour luy gagner les cœurs de ſes ſujets. Enfin Caſſiodore

qui étoit fort accrédité dans toute la nation, & qui avoit un merveilleux empire sur les esprits, ne contribua pas peu à les disposer en faveur d'Amalasonthe & d'Athalaric.

III. Les François étoient les plus puissans voisins, & les plus redoutables ennemis qu'eût le jeune Roy, quoique depuis la mort du grand Clovis le Royaume eût été partagé entre ses quatre fils, ce qui sembloit les avoir affoiblis. Ils ne pouvoient oublier l'injure qu'ils croyoient avoir reçûë de Theodoric & du Prince Eutharic, lorsqu'ils les avoient empêchez de s'emparer de la Provence, qu'ils regardoient comme leur appartenant par droit de bien-séance & de conquête aprés la mort d'Alaric. Ils mépriſoient l'enfance d'Athalaric, & se préparoient à luy faire la guerre, se promettant une pleine victoire. [a] Pour ne pas s'exposer au ha-

a Jornandés dit cela formellement. Sigebert l'a dit aprés luy, & témoigne que Thierry Roy d'Austrasie ayant entrepris la guerre contre les Gots, les obligea à luy ceder tout ce qu'ils possedoient dans les Gaules. Le Cardinal Baronius (à l'an 530.) tâche de réfuter Sigebert; mais il ne parle point de Jornandés: & d'ailleurs ses raisons ne sont pas convaincantes. La principale qu'il tire d'une lettre de Cassiodore (*l.* XI. *ep.* 1.) pourroit être tournée contre luy. On voit par là que Liberius Préfet des Gaules en avoit été rappellé: *Ne de Republica bene meritus, diu absens, putaretur ingratus.* Pourquoy rappellé sinon parce que cette

zard d'une guerre perilleuſe on reſolut d'acheter la paix, en abandonnant aux François ce qui étoit au delà des Alpes. Les conditions ſembloient fâcheuſes, mais elles étoient néceſſaires pendant une minorité. Tout le reſte du Royaume d'Italie, la Sicile, la Pannonie, la Mœſie, pluſieurs autres Provinces voiſines, la Norique, la Souabe, la Dalmatie & l'Iſtrie demeurerent au Roy Athalaric, & l'on y vit regner une profonde paix, qu'on peut attribuer particulierement à la bonne conduite de Caſſiodore & à ſes ſages conſeils.

Jornand. ibid.

126.

Il écrivit au nom du jeune Prince ſon maître à l'Empereur [a] Juſtinien, qui regnoit depuis quelques mois en la place de Juſtin, afin de luy demander

a *Jornand. Variarũ l.* VIII. *ep.* 1.

partie des Gaules avoit été cedée aux François? Il eſt vray que Caſſiodore dit qu'il n'a pas perdu pour cela ſa Préfecture; mais c'eſt parce qu'on luy en conſerva l'honneur, & que même on luy conféra d'autres dignitez plus éminentes: nous parlerons encore bientôt de cette difficulté qui n'eſt pas petite. Peut-être qu'aprés avoir cedé pendant quelque temps ces païs aux François, les Gots eurent occaſion d'y rentrer.

a L'Inſcription de la lettre eſt à Juſtinien: cependant bien des raiſons ſemblent perſuader qu'elle s'adreſſe à Juſtin, comme on lit dans un MS. du Vatican. 1. L'Empereur auquel écrit Athalaric étoit vieux: *Primordia itaque noſtra, ſolatia mereantur Principis longævi habere.* Ce qui convient à Juſtin & non pas à Juſtinien dans ce temps-là, puiſque Procope l'appelle fort jeune quand il ſucceda à Juſtin. *Anecd.* 2 Athalaric dit de l'Empereur à qui il écrit: *Vos genitorem meum in Italia palmatæ claritate decoraſtis.* Cela ne

ſa protection pour un Roy enfant & pour une Princeſſe veuve. Il ſupplie ſa Majeſté de ſe ſouvenir que les animoſitez & les haines doivent être enſevelies avec les morts, qui en ont été le ſujet, mais que la bonne volonté qu'on a euë pour ſes amis doit ſe continuer aprés leur mort à leurs enfans. C'étoit le prier adroitement d'oublier tous les ſujets de plainte que Theodoric avoit donnez à l'Empire, & de ne conſerver la memoire que des ſervices qu'il luy avoit rendus, & de l'alliance qui avoit été entre les Romains & les Oſtrogots. La lettre fut portée par des Ambaſſadeurs qui allerent à Conſtantinople, afin de renouveller les anciennes alliances. L'Empereur en uſa fort généreuſement, & ne voulut pas tirer avantage du bas âge d'un petit Prince qui recherchoit ſon amitié. Athalaric luy avoit demandé par cette ambaſſade qu'il lui plût de l'adopter, en le faiſant ſon [a] fils-d'armes,

convient qu'à Juſtin. Le pere d'Athalaric étoit Eutaric qui fut Conſul avec Juſtin. 3. Eutaric avoit été fait le fils-d'armes de l'Empereur à qui la lettre eſt adreſſée, & cét Empereur étoit plus âgé qu'Eutaric : *Deſiderio quoque concordiæ factus eſt per arma filius, quamvis vobis penè videbatur æquævus.*

a Il y avoit encore une autre maniere d'adopter, en coupant la premiere fois la chevelure à celuy qu'on vouloit faire ſon fils. Ainſi Charles Martel envoya

comme Theodoric l'avoit été fait par Zenon : cette céremonie reſſembloit fort à celles de nos Chevaleries. Le pere-d'armes envoyoit à celui qu'il adoptoit pour ſon fils, des chevaux, des épées, des boucliers, & de toutes ſortes d'armes offenſives & défenſives. Par-là l'un & l'autre contractoient un étroit engagement de s'aider mutuellement dans les guerres qu'ils auroient à ſoûtenir. Nous ne ſçavons pas ce que fit l'Empereur, ni comment il répondit à cette priere.

Variar. l. IV. ep. 2. & l. VIII. ep. 1. & 9.

Au même temps Caſſiodore écrivit ſéparément au Senat, & au peuple de Rome, pour leur donner avis de la part du Roy, qu'il avoit été élevé ſur le thrône de ſes ancêtres, par le conſentement unanime de tous les peuples, ſoit Gots ſoit Italiens. Des Ambaſſadeurs furent auſſi envoyez à Rome afin de prêter au nom du Roy [a] les ſermens ordinaires de conſerver les privileges & de rendre la juſtice, & pour exiger

ſon fils Pepin à Luitprand Roy des Lombards, qui lui coupa la chevelure, & devint par là ſon pere. Paul Diac. l. 5 *de geſtis Longobard. c.* 53.

a Athalaric dit dans ſa lettre au Senat: *Ecce Trajani veſtri clarum reparamus exemplum : jurat vobis per quem juraris.* Pour bien entendre ces paroles, il faut remarquer que Trajan fut le premier Empereur qui ſe ſoumit à faire un ſerment en plein Senat, ſelon Pline dans ſon Panegyrique: *Accedis ad Conſilis ſellam, adigendum te prabes in verba Principibus ignota, niſi cùm jurare cogerent alios.*

des Romains le ſerment de fidelité. Le Comte Sigiſmer étoit le plus conſiderable des Ambaſſadeurs qui furent dépêchez vers le Senat.

L'Egliſe Romaine étoit alors gouvernée par Felix III. que Theodoric avoit mis de ſa propre [a] autorité ſur la chaire de S. Pierre, aprés la mort de Jean; ainſi ce Pape ne pouvoit être que fort favorable au jeune Athalaric. Il eſt vray que Felix n'avoit pas été d'abord agréable au Clergé ni au peuple, qui ſe voyoient privez de leur droit d'élection, par l'entrepriſe de Theodoric. Mais ce Pape étoit d'ailleurs ſi digne de la place qu'il occupoit, & il gouverna avec tant de ſageſſe, qu'il eut bien-tôt l'approbation & l'amitié de tous les Romains. Caſſiodore leur écrivit de la part du nouveau Roy pour les remercier de ce qu'ils avoient reçû ce Pape, & pour les prier de ſe donner de garde de toutes conteſtations, & de ne ſe ſouvenir des anciens ſchiſmes, que pour les avoir en horreur. *Ibid. ep.* 15.

a Cela n'eſt pas contraire à ce que nous avons dit cy-deſſus p. 58. Il eſt certain que Theodoric irrité contre les Catholiques à cauſe de la perſécution declarée aux Ariens, changea de conduite envers l'Egliſe Romaine; & ce fut alors qu'il uſurpa le droit d'établir les Papes.

Ibid. ep. 4. 5. 6. 7. Aprés avoir pourvû à la Capitale, il écrivit aux Gouverneurs des provinces dans l'Italie, la Dalmatie, & les [a] Gaules, pour les avertir de prendre ſerment des peuples. Le Roy ſe recommanda auſſi dés le commencement de ſon regne, aux prieres des Evêques Catholiques, quoy-qu'il fût élevé dans la profeſſion *Ep. 8.* de l'Arianiſme. Mais cette politique étoit neceſſaire pour attacher ces Prélats à ſes interêts, & pour les engager par là à contenir les peuples dans l'obéïſſance.

Afin de ne rien oublier de ce qui pouvoit contribuer au bon gouvernement & à la felicité de ſes Etats, il remplit les charges des plus dignes ſujets, & en éloigna ceux qui en avoient abuſé. Afin même de piquer d'honneur ceux qu'il en avoit pourvûs, & de les obliger à s'en bien acquiter, il leur donna de grands éloges dans les lettres qu'il

a La ſixiéme lettre adreſſée à Liberius Préfet des Gaules, & la ſeptiéme qui prouvent que les Gots étoient encore maîtres d'une partie des Gaules, ont peut-être été écrites avant le traité fait avec les François, par lequel la Provence leur étoit cedée *Voyez cy-deſſus p.* 29. Peut-être auſſi que Jornandés s'eſt trompé lorſqu'il a dit qu'Amalaſonthe leur avoit laiſſé la Provence, & que cela ne s'eſt fait qu'enſuite par Vitiges, ce qui eſt plus conforme à nos Hiſtoriens François.

leur écrivit, & dans celles qu'il adreſſa au Senat pour s'informer du choix qu'il avoit fait de leurs perſonnes.

IV. On doit attribuer à Caſſiodore l'heureux ſuccés du regne d'Athalaric, & tout ce qu'il fit dans ces commencemens, pour établir la paix & le bon ordre en ſes Etats ; puiſque ce Prince même luy en défere tout l'honneur. Il luy rend ce témoignage qu'il l'a aidé non ſeulement de ſa plume, mais auſſi de ſon épée, étant également homme de cabinet & homme de guerre. Il dit qu'il eſt redevable à ſes travaux, de ce que l'Empire & l'Etat n'avoient point ſouffert, & de ce que ſes ſujets n'avoient point eu à travailler. Qu'il avoit ſuffi à tout dans un temps de nouveau regne, où l'on avoit eu tant de choſes à regler & à ordonner. Rien ne ſe faiſoit que par ſon avis, il dictoit tous les ordres qui étoient envoyez dans les provinces, ou adreſſez aux Miniſtres chez les Princes étrangers. Il étoit alors Grand-Maître, mais Athalaric le fit bien-tôt aprés Queſteur.

Voyez les lettres 9. 10. &c. du livre VIII.

Litteris & armis juvit regni primordia. *l. IX ep. 25.*

Ipſius labore actum eſt, ne laboraret imperium. *Ibid.*

Il falut pourvoir à la ſûreté des côtes d'Italie qui étoient menacées. On ne jugea perſonne plus capable que lui de commander les troupes qui les gardoient. Il fallut donc que de Miniſtre

d'Etat il devint General d'armée; &
Ibid. il s'acquita de cét employ avec autant d'intrépidité & d'expérience, que s'il avoit toûjours fait le métier de la guerre, faisant voir en sa personne toute la valeur de ses ancêtres, dit le Roy Athalaric, qui fut fort satisfait de ses services.

Quoi-que nous ne sçachions pas précisément quelle fut la cause de cette expédition, neanmoins il y a bien de l'apparence que l'on craignoit quelque invasion de la part de l'Empereur Justinien, qui avoit déja écrit à Amalasonthe pour redemander [a] Lilybée place importante de Sicile, & pour se plaindre de ce qu'elle avoit donné retraite à des déserteurs de ses troupes, qu'elle ne vouloit pas rendre. Il vouloit aussi avoir raison d'une insulte, que les Gots avoient faite à certaine place de l'Empire. On avoit d'ailleurs découvert les intelligences secrettes que Justinien entretenoit avec Theodat Prince du sang du côté de sa mere, mais si avare, que pour de l'argent il auroit vendu le Royaume entier, sur lequel il

Procop. l. 1. de Bello Got. c. 3.

a Theodoric en mariant sa sœur au Roy des Vandales, luy avoit donné l'usage du port de Lilybée. Aprés la défaite des Vandales Belisaire redemandoit ce port. Voyez Procope l. 11. *de Bello Vand. cap.* 5.

avoit de ſi juſtes prétentions, & dont en effet il devint maître dans la ſuite. Theodat avoit traité avec Juſtinien pour luy livrer la Toſcane, où il poſſédoit de grandes terres. Il avoit reçû quelque chagrin de la part de la Reyne, parce qu'elle luy avoit fait une forte réprimende ſur ſes uſurpations, & l'avoit obligé à teſtituer ce qu'il avoit pris injuſtement. Pour ſe venger de cette injure il avoit promis à l'Empereur de le rendre maître de la Toſcane, & en récompenſe de ſa trahiſon, il devoit être reçû dans le Senat, & toucher une ſomme conſiderable.

Caſſiodore diſſipa tous ſes mauvais deſſeins par ſa prudence, & ne ſe contentant pas de payer de ſa perſonne & ſur tout de ſa tête, il entretint à ſes dépens les troupes des Gots, qui gardoient les côtes ; afin de n'être point à charge aux provinces, & de ne point épuiſer l'épargne. C'eſt ce qu'Athalaric nous apprend de ſon Miniſtre. Il en avoit uſé ſouvent avec la même généroſité, ſous le regne de Theodoric. Elle eſt ſi éloignée de la conduite ordinaire, quelle paroîtroit incroyable, ſi l'Hiſtoire du Cardinal Ximenés donnée depuis peu au public par un ſça-

Ibid

L. 1. ep. 4

vant & éloquent Prélat, ne nous représentoit ce grand Ministre levant une armée à ses frais, & faisant la conquête d'Oran, sans qu'il en coûtât presque au Roy Catholique ni à ses sujets, que des applaudissemens & des actions de grace.

Histoire du Card. Ximenés par M. l'Evêque de Nisme. l. 3.

Nul particulier n'eut sujet de se plaindre que l'armée commandée par Cassiodore lui eût fait le moindre tort, dit de lui le Roy son maître, & par cette conduite il se montra le véritable défenseur des peuples qu'on voit fort souvent accablez par ceux mêmes, qui semblent n'être armez que pour les » défendre & les proteger. Tel fut le » gouvernement de Metellus en Asie & » de Caton en Espagne, ajoûte ce Prince. » Il s'est montré si porté à faire du bien, » qu'il sembloit n'user de la faveur de » son Roy, que pour obliger tout le » monde. Il vouloit bien même se per- » suader, qu'il n'avoit aucun autre pou- » voir que celui de faire plaisir. Il étoit » affable & tendre à tous ceux qui l'appro- » choient. Il faisoit paroître une mer- » veilleuse modération dans les prospe- » ritez. Il ne sçavoit ce que c'étoit que » de se mettre en colere, & pour en ve- » nir là, il falloit qu'il eût été bien ir-

rité. Il prenoit plaisir à distribuer & à « répandre abondamment ses propres « biens, mais il ne sçavoit point les voyes « de remplir ses mains du bien d'autruy. «

V. Si nous voulons apprendre de quelles sources Cassiodore avoit tiré les secours qui luy étoient nécessaires pour vivre si chrétiennement au milieu de la corruption de la Cour, & du tumulte des grandes affaires, Athalaric nous enseigne qu'il s'étoit fortifié dans ces sentimens, par la lecture de l'Ecriture sainte & des bons livres. « C'est là qu'il apprit à opposer la « crainte salutaire du Seigneur aux mou- « vemens humains qui l'attaquerent : « C'est là qu'il se remplit d'une celeste « sagesse, toûjours accompagnée du goût « de la verité. C'est par cette science « sacrée & par cette sainte étude qu'il « jetta les fondemens profonds de l'hu- « milité Chrétienne. Aussi est-ce dans « l'Ecriture sainte qu'il faut aller s'in- « struire de tout ce qui regarde les ver- « tus, dit le jeune Roy. «

Il avoit sans doute appris cette maxime de Cassiodore même. Rien n'est plus édifiant que de voir ce Ministre si occupé, ménager assez de temps pour lire les livres saints, afin de re-

gler toute sa politique sur les sages instructions de Salomon, & particulierement sur la morale de l'Evangile.

Il eût été à souhaiter que le Roy eût suivi une conduite qu'il approuvoit si fort dans Cassiodore. Ce grand homme donna autant de temps que les affaires publiques lui permirent, à former ce jeune Prince dans toutes les vertus Chrétiennes & Royales. Il voulut aussi le rendre sçavant autant qu'un grand Monarque peut l'être avec bienséance. Il secondoit en cela parfaitement les vûës d'Amalasonthe, qui ne pouvoit pas aimer les belles lettres avec autant de passion qu'elle faisoit, sans en souhaitter la possession au Prince son fils. Mais les Seigneurs Gots & les peuples s'y opposerent, soit que leur férocité naturelle leur fit avoir du mépris pour les beaux arts & pour les lettres, soit qu'ils craignissent ou que la trop grande application ne ruinât la santé du jeune Roy, qui étoit toute l'esperance de la nation, ou que l'étude ne le rendît moins courageux & moins belliqueux que ses ancêtres; aimant mieux avoir pour Roy un Conquérant qu'un Orateur ou un Philosophe.

Procop. l. 1. de Bel. Goth. c 2. Amalasonthe avoit mis auprés du

petit Prince trois Seigneurs des plus âgez & des plus ſages de la Cour, avec ordre de ne le perdre point de vûë, & & de veiller ſoigneuſement ſur ſa conduite. Il arriva qu'un jour luy ayant vû faire une faute, elle le frappa ſur la jouë pour l'en punir. Le Prince ſortit pleurant, ce qui toucha ſi ſenſiblement les Gots, qu'ils entrerent dans une furieuſe colere contre la Reine, dont le deſſein, diſoient-ils, étoit de faire mourir bien-tôt le Prince, & de prendre enſuite un ſecond mary, afin de regner avec luy ſur les Gots & ſur les Romains. Les principaux s'aſſemblerent pour venir ſe plaindre à elle de ce qu'on élevoit mal leur Roy. Ils lui dirent qu'il n'y avoit rien de plus oppoſé à la généroſité & à la valeur qui eſt convenable à un grand Prince que l'étude des lettres & les inſtructions des vieillards; qu'Athalaric deviendroit timide ſi on l'accoûtumoit à trembler à la vûë d'un Précepteur; que Theodoric même n'avoit pas voulu que les enfans des Gots étudiaſſent, perſuadé qu'il étoit que celui qui avoit eu peur de la ferule, ne pouvoit jamais devenir brave & intrepide. *C'eſt-pourquoi chaſſez ces vieillards d'auprés d'Athalaric*, dirent-

ils à la Reine, *& mettez auprés de ſa perſonne de jeunes enfans de ſon âge.*

VI. La Reine fut obligée de ceder, ayant tout à craindre de la part de ces Seigneurs, dans la chaleur de leur colere. Ils raiſonnoient fort mal, lorſqu'ils croyoient que l'étude affoibliſſoit le corps, & diminuoit le courage, plus qu'une vie licentieuſe & libertine. Ils eurent enſuite tout ſujet de ſe repentir du mauvais conſeil qu'ils avoient donné. Le petit Prince n'étant plus occupé de l'étude & de la lecture, ni conduit par de ſages Gouverneurs, tomba dans toutes les débauches de la jeuneſſe ; ainſi ſa valeur s'éteignit dans les voluptez, & même il y trouva bien-tôt la fin de ſa vie.

Amalaſonthe eut pendant ce temps-là beaucoup à ſouffrir ; de ſorte que ſans autant d'habileté qu'elle en avoit, & ſans le ſecours de Caſſiodore, elle auroit ſuccombé aux mauvais deſſeins que trois Seigneurs tramerent contre elle. Pour les mettre hors d'état de nuire, elle les ſépara, & les envoya dans des exils honorables, leur donnant des gouvernemens fort éloignez les uns des autres. Mais cela ne les ayant pas empêchez de tenir encore des Conſeils

avec leurs amis, & de faire des assemblées, enfin elle prit la résolution de s'en défaire. Leur mort rendit pour quelque temps la tranquillité à la Cour.

VII. Comme Athalaric prenoit beaucoup de confiance en Cassiodore, ainsi qu'il le témoigne par ses lettres, & comme il s'en rapportoit à lui pour le gouvernement de ses Etats, il fit à sa sollicitation plusieurs actions de pieté, de justice & de sageſſe, dignes des plus grands Monarques, nonobstant sa vie déreglée. On n'a qu'à lire les lettres de Cassiodore pour en être convaincu.

Il ordonna que toutes les affaires qui regardoient les Clercs de l'Egliſe Romaine, fussent portées devant le Pape, qui donneroit des Commissaires, ou jugeroit le procés par lui-même, & il voulut que ceux qui refuseroient de se soumettre à cette loy, payassent une amende de dix livres d'or, que le Pape employeroit au soulagement des pauvres; il ordonna aussi qu'ils fussent déboutez de toutes leurs prétentions. Ces paroles sont remarquables dans le rescript d'un Prince Arien: *Nous sommes d'autant plus redevables à la divine Majesté, que nous avons reçû d'elle de plus grands biens, que tout le reste des hommes. Il est vrai* L. VIII. ep. 24.

que nous ne pouvons rendre à Dieu rien qui égale ſes bienfaits. C pendant il veut bien nous tenir compte de ce que nous faiſons en faveur de ceux qui le ſervent... C'eſt-pourquoi ayant meurement conſideré l'honneur qui eſt dû au Siege Apoſtolique, nous ordonnons que quiconque eſt demandeur contre un Clerc de l'Egliſe Romaine, ſe pourvoye d'abord devant le bien-heureux Pape, afin que ſa Sainteté en ordonne.

Ibid. ep. 21. Il fit une Ordonnance en faveur des Profeſſeurs de Grammaire, de Rhétorique & de Droit, voulant qu'on ne leur retranchât rien de leurs appointemens, parce que les recompenſes nourriſſent & entretiennent les beaux arts. « Car, ajoûte-t-il, ſi nous enrichiſſons » les Comediens, qui ne ſervent qu'aux » divertiſſemens, que ne devons-nous » point faire pour ceux à qui nous ſom- » mes redevables de l'honnêteté des » mœurs, & qui forment les eſprits leſ- » quels ſervent enſuite d'ornement à la » Cour? Il envoya des Commiſſaires pour *Ibid. ep. 26.* informer des violences que les Gots ou les Romains auroient commiſes, & il voulut que s'ils en trouvoient quelques uns qui fuſſent coupables, ils les condamnaſſent à reparer les dommages, &

& à d'autres peines, parce, dit ce « Prince, que comme la juſtice veut « qu'on favoriſe ceux qui ſont innocens, « elle dicte auſſi qu'il faut uſer de ſévé- « rité envers les coupables, ſans quoi « les peuples ne pourroient vivre dans « une entiere aſsûrance. «

Il étendit ſes ſoins juſque ſur les plus vils & les plus pauvres de ſes ſujets, & voulut qu'on remiſt en liberté & en poſſeſſion de leurs biens ceux que des perſonnes puiſſantes avoient dépouïllez & réduits en eſclavage, pourvû qu'ils prouvaſſent qu'ils fuſſent de condition libre. *Ibid. ep. 28.*

VIII. Il pourvût à la ſureté des foires & des aſſemblées. Il ordonna à un Officier de marque de prêter main-forte aux Marchands qui s'aſſembloient à Leucothée dans la Calabre, le jour de la fête de S. Cyprien, & de punir ſevérement les païſans qui dépouïlloient & voloient ceux qui venoient de toutes parts à cette foire, laquelle étoit fort celebre par le grand concours du peuple, & par l'affluence de toutes les choſes les plus rares & les plus precieuſes qu'on y apportoit. Nous pouvons apprendre ici combien ſont anciennes les foires & les aſſemblées, aux *Ibid. p. 33.*

fêtes principales, particulierement des Martyrs. Il fit une Ordonnance en faveur des [a] Officiers des villes, condamnant à une amende de dix livres d'or, ceux qui leur feroient quelque injure, & à des peines corporelles ceux qui ne pourroient pas payer cette amende. Il donne bien des éloges à ces Officiers dans son Ordonnance, appellant leur corps un second Senat. Mais il les avertit en même temps de ne point piller ceux qui sont au dessous d'eux, s'ils veulent que ceux qui sont au dessus ne les oppriment pas.

a L. IX. ep. 2.

Dans le temps d'une grande cherté plusieurs gens riches avoient caché des bleds, afin que le prix en augmentant, ils pussent les vendre plus cher. Athalaric, pour punir leur avarice, ordonna qu'ils ouvrissent leurs greniers, & qu'ils donnassent leur bled à un prix moderé. Louïs le Grand a fait depuis peu un pareil Edit fort digne de son équité, mais la cupidité des

Ibid. ep. 5.

a C'est ainsi qu'on a crû devoir traduire *Curiales*, Echevins, Decurions. Ce mot est assez équivoque, mais il est déterminé par ce qui suit. *Curiales quibus à sollicitudine nomen est . . . habetis per leges potestatem in civibus vestris. Non enim incassum vobis curiam concessit antiquitas. Non inaniter appellavit minorem Senatum, nervos quoque vocitans ac viscera civitatum.*

hommes l'a rendu presque inutile.

Il reprima les violences que les Préfets ou les Gouverneurs avoient coûtume de faire dans les Provinces, & il les obligea à restituer & à reparer le dommage qu'elles avoient souffert. Il y en avoit qui pour interesser le Prince dans leurs voleries, avoient réüni au fisc les biens de quelques personnes décedées, sous pretexte qu'il ne se présentoit point de legitime heritier. Athalaric condamna leur conduite, & déclara en interprétation des Edits qui avoient été faits sur ce sujet, qu'ils ne devoient s'entendre qu'à l'égard des étrangers, dont on ne voyoit point paroître d'heritiers ni par droit de succession légitime, ni en vertu d'une donation faite par testament. *Ibid. ep. 10. 11 12.* *Ep. 14.*

Mais afin que les Officiers & les domestiques des Gouverneurs ou des Comtes n'allegassent pas pour excuser leurs concussions, le peu d'appointemens qu'ils touchoient, il ordonna qu'on les augmentât. *Ep. 15.*

IX. Il adressa au Pape [a] Jean II. qui avoit succedé à Boniface II. un Edit [a] 532.

a Jean II. succeda le 20. ou 22. Janvier de l'an 532. à Boniface II. créé Pape le 15. Octobre 529. aprés la mort de Felix III. qui fut mis sur la chaire de S. Pierre le 12. Juillet 526.

rigoureux contre les Simoniaques, lesquels sous prétexte d'assister les pauvres, vendoient jusqu'aux vaisseaux sacrez, & de leur prix achetoient les suffrages de la populace. Il ordonna même au Préfet de la ville de Rome de faire graver cét Edit sur des tables de marbre, & de les faire afficher devant le parvis de la Basilique de S. Pierre.

Ce qui donna lieu au Roy de publier cét Edit, fut le honteux commerce qu'avoit fait des choses les plus saintes, le Diacre Dioscore, pour se procurer le souverain Pontificat, quoi-que Boniface eût été élû canoniquement. Athalaric le soûtint toûjours; non-seulement à cause de son élection canonique, mais aussi parce qu'il étoit Got de nation Le Roy fit encore un autre Edit compris en douze articles, contre divers abus.

L. IX. ep. 3. X. Afin d'enrichir ses sujets il fit travailler dans la Calabre à des mines d'où l'on esperoit tirer de l'or. Il écrivit là-dessus au Comte qui avoit l'administration du Domaine. On lit dans la lettre qu'il lui adressa ces paroles remarquables: » Chercher de l'or par la » voye des armes, c'est un crime; s'en » procurer la possession par de longues

& penibles navigations, il y a beaucoup de danger ; en acquerir par des fauſſetez, & par des friponneries, c'eſt la choſe du monde la plus honteuſe ; mais l'aller chercher, pour ainſi dire dans ſa ſource, il n'y a rien de plus juſte ni de plus légitime.

Si nous voulions remarquer tout ce qu'il y a de beau, de ſçavant, de moral & de Chrétien dans toutes les lettres que nous avons citées, il faudroit les traduire preſque toutes entieres. On y reconnoît par tout l'eſprit brillant, & la piété vive & ſincere du grand Caſſiodore.

Une des choſes les plus avantageuſes qu'Athalaric fit pour le bien de ſes Etats, fut d'élever ce fidele Miniſtre à la dignité de Préfet du Pretoire, qui lui donnoit une pleine autorité pendant la minorité du Prince. Il avoit déja exercé cette charge avec honneur ſous Theodoric, & nous allons voir qu'il ne s'en acquitta pas moins dignement ſous ſon ſucceſſeur.

CHAPITRE II.

I. Cassiodore est fait Préfet du Prétoire. Lettre pleine d'éloges qu'Athalaric luy écrit à ce sujet. II. Lettre écrite au Senat par le Prince, sur le même sujet. III. Modestie du Préfet du Prétoire qui rejette tout l'honneur du gouvernement sur ses Maîtres. IV. Lettre qu'il écrit au Pape. V. Autre Lettre écrite aux Evêques. VI. Ses travaux pendant son ministere sous Athalaric.

534. I. IL y avoit long-temps que tous les peuples souhaitoient à Cassiodore la Préfecture du Prétoire, comme Athalaric le reconnoît dans la lettre qu'il lui adressa pour l'avertir qu'il la lui conferoit. Nous avons, dit-il, lassé » la patience de tous nos sujets, en différant si long-temps de vous élever à » cette dignité. Ils se sont fatiguez à » force de vous la souhaiter & de faire » des vœux pour vôtre exaltation. Mais » nous avons voulu par ces délais tirer » des preuves de la bonne volonté que » tous ont généralement pour vous, &

L. IX. ep. 24.

nous avons crû que vous seriez d'au- «
tant plus agréablement reçû, que vous «
auriez été attendu & désiré plus long- «
temps. Car on se dégoûte bien-tôt de «
ce qu'on obtient trop promptement; «
& les choses mêmes de grand prix, «
semblent devenir viles, lorsqu'elles se «
presentent d'elles-mêmes. «

C'étoit une excuse obligeante du re-
tardement que le Roy avoit apporté
aux souhaits & aux empressemens de
ses peuples, en faveur de Cassiodore.
Le reste de la lettre n'est pas moins ho-
norable pour lui. Il est juste, dit le «
Roy, que le successeur de Theodoric «
entre dans toutes les obligations que «
ce Prince vous avoit, & qu'il acquite «
ce qu'il vous devoit. Les Provinces «
vous reconnoîtront sans crainte, pour «
souverain Juge, aprés tant de preuves «
qu'elles ont de vôtre probité; & elles «
trouveront en vôtre personne la con- «
solation dont elles ont si grand besoin, «
aprés les mauvais traitemens qu'elles «
ont éprouvez jusqu'à présent, de la part «
des Officiers injustes. Faites une exacte «
recherche de tous les droits & de toutes «
les prérogatives qui appartiennent à la «
charge de Préfet du Prétoire, que nous «
voulons être exercée par vous dans «

» toute l'étenduë de l'autorité qu'elle
» donne. Nous voulons nous ſervir de
» vos lumieres, pour pénétrer dans les
» choſes les plus ſecrettes & les plus ca-
» chées. Nous ſommes fort perſuadez que
» perſonne ne pourra ni en impoſer à
» vôtre prudence par des fineſſes & par
» des ſubtilitez, ni corrompre vôtre fi-
» délité par des promeſſes & par des
» offres.

Il lui marque auſſi qu'il ne lui propoſe point les exemples des autres à imiter, parce qu'il a pouſſé la vertu plus loin que ni les anciens par toutes leurs grandes actions, ni tous les hommes enſemble, par leurs deſirs & par les idées qu'ils ſe ſont formées de la vertu la plus ſublime.

II. Athalaric écrivant au Senat de Rome afin de l'informer du choix qu'il avoit fait de la perſonne de Caſſiodore, pour remplir la charge de Préfet du Prétoire, parle de lui en des termes en-
» core plus obligeans. Il ſemble, dit-il,
» que nous ayons comblé de bien-faits
» ce grand Senateur, qui poſſede toutes
» les vertus dans un ſouverain degré,
» qui eſt ſi riche par l'innocence & par
» l'intégrité de ſes mœurs, & qui eſt déja
» raſſaſié d'honneurs. Cependant ſi nous

pesons son merite, nous jugerons que « nous lui demeurons encore redevables « de toutes les dettes, dont il semble que « nous nous soyons acquitez. En effet « que peut-on donner en échange de « toutes les obligations qu'on lui a, puis- « qu'il est la gloire de nos jours, & qu'il « a procuré tant de loüanges à son Prince? «

L'année de cette Préfecture de Cassiodore est marquée de l'indiction douziéme, laquelle tombe à l'an 534. qui est la neuviéme du Regne d'Athalaric. Ce Prince ne survécut gueres à cette promotion qui fut la meilleure action de sa vie : car les débauches l'épuiserent bien-tôt & le conduisirent au tombeau.

Un autre Ministre que Cassiodore auroit été bien aise de le voir ainsi plongé dans l'oisiveté & dans les voluptez, & même auroit peut-être contribué à l'y entretenir, afin que l'amusant par un cercle continuel de divertissemens & de plaisirs, il pût gouverner en sa place avec plus d'authorité : mais il ignora toûjours cette pernicieuse politique. Neanmoins il fallut qu'il se chargeât de tout le poids des affaires.

III. Il auroit pû se faire honneur de leur réüssite ; il eut cependant la mo-

deſtie d'en ceder toute la gloire à ſon Prince, & à la Reine ſa mere, qui effectivement y avoit beaucoup de part. C'eſt ce que nous apprenons de la lettre que cét excellent homme écrivit au Senat ſur ſa nouvelle dignité de Préfet du Prétoire, afin de l'engager à ſe joindre à lui pour remercier le Roy & la Reine de l'honneur qu'ils lui avoient fait. Je rapporterai quelques endroits de cette lettre, parce qu'on en peut apprendre ce qui s'eſt paſſé pendant preſque tout le regne d'Athalaric.

L. XI. ep. 1.

Aprés avoir marqué le bon ordre qui étoit obſervé dans les armées, il dit, qu'elles ont été la terreur des peuples voiſins: Qu'elles ont fait ſentir leur valeur à ceux qui ont été aſſez téméraires pour attaquer leurs frontieres: Que la grandeur & la majeſté de l'Empire d'Orient ont été humiliées: Que les François ces conquérans, fiers de tant de victoires remportées ſur pluſieurs peuples barbares, ont été mis en deſordre dans une grande expédition: Qu'ayant été attaquez ils n'ont oſé riſquer une bataille contre les Gots, quoi-que leur coûtume ſoit d'aſſaillir les premiers leurs ennemis, & de courir au combat avec ardeur: Que quoi-

qu'ils ayent évité d'en venir aux mains, ils n'ont pû garantir de la mort leur grand Roy * Theodoric, ce Prince si puissant, qui a toute-fois servi à relever la gloire des triomphes d'Athalaric & d'Amalasonthe. Qu'on s'est acquis les Bourguignons, en leur cedant peu de choses, qu'ils ont même acheté à force de prieres & de soumissions.

* Ou Thierry mort en 534.

Tout le public étoit persuadé qu'on étoit redevable à Cassiodore du bon succés des affaires ; lui seul l'ignoroit. Pendant que tant de peuples, & que les Rois mêmes mettoient leur confiance en sa sagesse, & en son expérience, lui seul se défiant de ses forces, écrivit au Pape pour lui demander le secours de ses prieres, & pour lui recommander les besoins de l'Etat. Cette lettre mérite que nous en rapportions une grande partie.

L. XI. ep. 2.

IV. Tres saint Pere, ayant été favorisé d'enhaut de tant d'heureux « succés par le moyen de vôtre Sainteté, « qui m'e les a obtenuës de Dieu, j'im- « plore encore le secours de vos prieres, « afin qu'elles me meritent la continua- « tion de tant d'avantages, dont je me « reconnois tout-à-fait indigne. C'est par « vos jeûnes, & par ceux de vos Eccle- «

» ſiaſtiques, que les peuples ont été ou
» délivrez ou préſervez de la famine.
» C'eſt par vos larmes ſi précieuſes devant
» Dieu que la triſteſſe publique a été ban-
» nie. C'eſt par les prieres des Saints que
» nous nous ſommes vûs promptement
» déchargez d'un fardeau qui nous acca-
» bloit. C'eſt, tres-ſaint Pere, ce qui me
» donne la confiance de vous ſupplier
» tres-humblement de prier Dieu de toute
» l'ardeur de vôtre cœur, pour la conſer-
» vation de nos Princes; afin qu'il leur
» donne une longue vie, qu'il diminuë
» le nombre & les forces des ennemis de
» la Republique Romaine, qu'il nous ac-
» corde des temps de paix & de tranquil-
» lité, & que de ſes treſors inépuiſables
» il nous envoye en abondance toutes les
» choſes néceſſaires, ce qui eſt le princi-
» pal ornement, & le plus grand avantage
» de la paix.

» Démandez-lui pour moi qui ſuis
» vôtre fils, qu'il m'ouvre l'eſprit & qu'il
» me donne l'intelligence, afin que je
» recherche ce qui eſt bon, & que je
» fuye ce que je dois éviter: Que celui qui
» eſt la force & la lumiere de l'ame rai-
» ſonnable, m'inſpire des conſeils ſalu-
» taires: Que la face de la verité ſe dé-
» couvre à mes yeux, de peur que le corps

& les ſens ne me rempliſſent de tene- «
bres: Que je rentre en moi-même, pour «
y apprendre & y étudier ces divines «
leçons qu'explique le Maître interieur «
qui nous enſeigne : Qu'il ne m'arrive «
pas de ſortir & de m'éloigner de moi: «
Que le goût de la veritable ſageſſe «
m'inſtruiſe: Que je ne ſois point éclairé «
d'autre lumiere, que de celle qui émane «
du Ciel: Que je me montre dans les «
fonctions de Juge un digne enfant de «
l'Egliſe Catholique: Que la force de la «
grace me défende & me protege au «
milieu de tant de bienfaits & de faveurs «
de la main de Dieu; parce que plus nous «
en recevons, plus nous ſommes expo- «
ſez aux embûches de l'ancien ennemi «
de l'homme. Ne rejettez pas ſur mes «
foibles épaules, & ne me laiſſez pas «
porter ſeul toute la ſollicitude du gou- «
vernement de cette grande Ville, qui «
reçoit de vous plûtôt que de moy la «
ſécurité dont elle jouït. Vous étes la «
ſentinelle qui veille ſur tout le peuple «
Chrétien, auquel vous préſidez. Etant le «
pere commun, vôtre amour n'a point de «
bornes. Il eſt de vôtre honneur de pro- «
curer la ſeureté & le repos au peuple «
Chrétien, dont la garde vous a été don- «
née de la part de Dieu. Nous n'avons »

» entre nos mains qu'une partie des af-
» faires, mais tout généralement vous eſt
» confié. Quoi-que vous deviez nourrir
» vôtre troupeau, plûtôt ſpirituellement,
» que corporellement, vous ne devez
» pas néanmoins négliger ce qui regarde
» le corps. L'homme eſt compoſé de deux
» parties, & il eſt d'un bon pere de pour-
» voir aux néceſſitez de l'une & de l'autre.
» Avant toutes choſes donc employez-
» vous, s'il vous plaît, à détourner de
» deſſus nous par vos ſaintes prieres le
» fleau de la diſette que nous avons mé-
» rité.

» Du reſte, tres-ſaint Pere, avertiſſez-
» moi librement & ſoigneuſement de ce
» que vous jugez à propos que je faſſe.
» Je ſouhaite bien faire, quand même il
» devroit m'en coûter quelques corre-
» ctions, que je ſuis diſpoſé à recevoir.
» Une brebis ne s'égare pas ſi facilement,
» lorſqu'elle deſire entendre la voix de
» ſon paſteur, & il ne nous eſt pas ſi aiſé
» de nous abandonner au vice, lorſque
» nous avons toûjours auprés de nous
» une perſonne ſage qui nous avertit.
» Quoi-que je ſois le Juge du Palais du
» Prince, cela n'empêche pas que je ne
» faſſe toûjours gloire d'être vôtre diſ-
» ciple. .... Puiſque je ſuis dans cette diſ-

position de me confier en vos prieres, « & de profiter de vos avis, on s'en prendra à vôtre Sainteté, s'il se trouve quelque chose de déreglé dans ma conduite. .. Nous n'avons rien à craindre sous « la protection des SS. Apôtres, pourvû « que le Pontife qui tient leur place ne « nous refuse pas le secours de ses prieres. « Rien à la verité n'est plus difficile que « de contenter tant de sortes de personnes; mais Dieu est assez puissant pour « nous accorder les choses qui paroissent « même les plus impossibles, &c. «

Cette lettre est une excellente preuve non seulement de la pureté de la foy de Cassiodore, & de son obéïssance filiale à l'égard du Pape, mais aussi de son humilité, de son zele pour le bien public, de son recueillement, & du soin qu'il prenoit de l'affaire importante de son salut, préférablement à toutes les autres dont il se voyoit chargé.

V. Il écrivit aussi à plusieurs Evêques pour se recommander à leurs prieres, & pour les supplier d'ordonner un jeûne, afin de demander à Dieu par la voix puissante de la pénitence & de l'humiliation, la conservation des Princes, & la paix. En même temps il les conjure de veiller à retrancher les abus parmi *Ibid. ep. 31.*

le peuple, & de travailler à corriger les vices, afin que les Juges séculiers n'en » trouvent point à punir. Peres spirituels, » leur dit-il, qui contemplez l'auteur de » toutes choses d'un esprit éclairé, priez » instamment pour moi la tres-sainte Tri- » nité; afin qu'étant un flambeau placé » au milieu de l'Etat par ma dignité, il » me fasse luire de sa lumiere, que la vûë » interieure de moi-même ne me manque » pas, & que je puisse éclairer les yeux » des autres. En effet que sert-il à un Juge, » d'être éclairé à l'égard d'autruy, s'il » n'est que ténebres en luy-même? Que » Dieu me fasse remporter la gloire d'une » bonne conscience, aprés avoir com- » mis à mes soins les tribunaux de la ju- » stice. .... Veillez sur la conduite de ceux » que nous envoyons dans les Provinces, » dont nous ne pouvons pas connoître » les déportemens. .... Soyez les conso- » lateurs & les défenseurs des veuves & » des orphelins, contre les entrepris es » des hommes violens, en sorte néan- » moins que sous pretexte de favoriser » les miserables, vous ne renversiez pas » les loix, ce qui arrive quelquefois par » un excés de pitié & de tendresse; & que » la misericorde ne détruise pas la justice. » Que si vous trouvez quelque chose de

trop ſévere & de trop rigoureux dans « nos jugemens, donnez à vos peu- « ples des avis ſi utiles & ſi efficaces, « qu'il ne reſte plus rien à faire pour les « Juges, & que l'on puiſſe fermer les lieux « publics où l'on a coûtume de rendre la « juſtice, & de prononcer les jugemens. « Peres tres-ſaints, releguez parmy les « eſprits impurs, & banniſſez de chez les « Chrétiens les fureurs implacables des « vices, modérez la violence, chaſſez « l'avarice, retranchez les larcins, faites « fuir la luxure qui dépeuple le genre « humain.... L'adminiſtration & la garde « de l'innocence vous a été confiée. Si « vous ne ceſſez point de prêcher & d'ex- « horter, les peines & les ſupplices ceſ- « ſeront... Donnez-moy familierement « & en amis charitables tous les avis que « vous jugerez néceſſaires. Ce n'eſt point « dans un eſprit de diſſimulation que je « vous fais cette priere. Vous verrez que « je m'acquitteray généralement de tout « ce que je croiray être de mon devoir, « ſans qu'il ſoit beſoin de me con- « traindre. «

Ce grand homme ſentoit la peſanteur du fardeau qu'il avoit à porter; & bien loin de prendre la multitude & les difficultez des affaires dont il étoit chargé,

pour pretexte de ne penſer preſque jamais à Dieu, plus il ſe voyoit preſſé d'affaires, plus il ſe croyoit dans l'obligation d'avoir recours au Seigneur par la priere, pour luy demander des forces, & de s'adreſſer à ſes Miniſtres pour prendre leurs conſeils.

VI. Aprés s'être cherché du côté de Dieu tous les ſecours néceſſaires, afin de ſe bien acquiter de ſa charge, il ſe trouva aſſez fort pour tenir tête à toutes les difficultez qui ſe préſenterent dans le temps de ſon adminiſtration. Il avoit à moderer l'humeur violente des Gots, à diſſiper pluſieurs intrigues de la Cour contre la Reine, & ſur tout à ménager l'eſprit du Roy, dont abuſoient les jeunes Seigneurs qui étoient les compagnons & les confidens de ſes débauches.

Amalaſonthe perdant preſque toute eſpérance de pouvoir éviter les derniers malheurs, avoit réſolu de ſe réfugier à Conſtantinople, & avoit pris pour cela des meſures avec l'Empereur Juſtinien. Il luy envoya des Ambaſſadeurs, ſous prétexte de négotier quelqu'autre affaire, mais ils avoient des ordres ſecrets de concerter & de regler avec elle tout ce qui concernoit ce grand deſſein,

Procop. l. 1. de Bello Goth. c. 2. & 3.

qu'il étoit à propos de tenir caché. Juſtinien qui deſiroit avec ardeur de voir cette Princeſſe à ſa Cour, luy avoit déja fait préparer un magnifique Palais. Mais la mort d'Athalaric ſurvint, & fit changer de face aux affaires. Il mourut la neuviéme année de ſon regne des excés de débauche, auſquels il s'étoit abandonné, dés qu'il en avoit été capable, ne ſortant d'un plaiſir que pour ſe plonger dans un autre; ce qui le fit enfin devenir étique. *An. 534.*

Amalaſonthe troublée de cét accident fit une faute dont elle eut enſuite tout ſujet de ſe repentir. Comme elle avoit réſolu de ne ſe point remarier, & que cependant elle prévoyoit que les Gots ne la ſouffriroient pas ſeule occuper le thrône, ſans attendre qu'ils luy donnaſſent un compagnon qui peut-être la ſupplanteroit, elle réſolut de s'en choiſir un qui luy fût redevable de la Couronne, & elle s'aſſocia Theodat Prince du Sang du côté de ſa mere. Mais par ce mauvais choix elle ſe précipita d'elle-même dans le péril qu'elle craignoit, comme nous l'allons faire voir.

CHAPITRE III.

I. Mauvaises qualitez du Prince Theodat. II. Amalasonthe le met sur le Thrône. III. Lettres de cette Princesse & de Theodat à Justinien. IV. Lettres des mêmes Princes au Senat. V. Actions de justice de Theodat. VI. Il fait tuer Amalasonthe. VII. Eloges donnez à cette Princesse par Cassiodore. VIII. Son autorité nonobstant cette révolution.

I. THEODAT étoit fils d'Amalafrede sœur de Theodoric Roy d'Italie; nous ignorons le nom de son Pere. Sa mere fut mariée en secondes noces à Thrasamond Roy des Vandales en Afrique. Il avoit étudié les bonnes lettres qui étoient alors cultivées parmy les Romains, & même il s'étoit fort adonné à la Philosophie Platonicienne. Mais c'étoit un Philosophe de mauvaise foy, qui ne sçavoit que parler de la vertu sans en venir à la pratique. Il avoit sçû accommoder des inclinations fort basses, avec les sentimens élevez, que l'on apprend dans l'école de Pla-

Procopius l. 1. de bello Goth. c. 3.

ton, & parlant sans cesse du mépris des richesses, il travailloit sans cesse à en acquerir même par de mauvaises voyes. Comme il étoit extrémement lâche, il n'avoit nulle expérience de la guerre, & jamais il n'avoit porté les armes. Cependant il étoit fort cruel & fort vindicatif, mais assez dissimulé pour ne point faire paroître au dehors la haine qu'il avoit conçüe; enfin jamais le manteau de Philosophe ne couvrit plus de mauvaises qualitez qu'en la personne de ce Prince.

Comme il étoit maître de presque toute la Toscane par les grandes terres qu'il y possedoit, il voulut s'emparer de tout le reste, & dépoüiller ses voisins, regardant comme une espece d'infelicité d'en avoir. Nous avons plusieurs lettres de Theodoric à ce Prince, dans lesquelles il blâme son avarice assez ouvertement. Ces violences exciterent bien des plaintes dans la province, & vinrent aux oreilles d'Amalasonthe, qui fit tout ce qu'elle pût pour reprimer son avarice & sa cupidité, premierement par des remontrances secrettes, ensuite par la voye de la rigueur, ayant fait entendre ses accusateurs, & condamner Theodat

L. III. ep. 5. l. IV. ep. 39 l. V. ep. 12 Procop. l. 1. de bello Goth. c. 4.

quoi-que ſon couſin germain, à reſtituer tout ce qu'il avoit uſurpé.

Cette conduite ſi pleine d'équité de la Reine, fit concevoir à ce Prince une haine implacable contre elle. Il s'étoit perſuadé qu'il n'étoit plus d'âge à recevoir des réprimendes d'une femme; car il étoit déja vieux, & il croyoit que ſon rang devoit le mettre à couvert des pourſuites de la Juſtice. Ce fut pour ſe venger qu'il forma d'abord le deſſein de livrer la Toſcane à l'Empereur, comme nous avons déja dit. Mais ſa trahiſon n'ayant pas réüſſi, Amalaſonthe luy preſenta d'elle-même le moyen de ſatisfaire ſa rage ſur elle.

L'embarras où la jetta la mort d'Athalaric l'obligea, pour ainſi dire, à ſe livrer par une eſpece de deſeſpoir entre les bras de Theodat. Elle crût qu'elle étoufferoit dans ſon cœur les reſſentimens qu'il avoit contre elle, en luy faiſant préſent de la Couronne, & qu'un ſi grand bienfait effaceroit le ſouvenir de toutes ces injures ſi légéres, dont il s'étoit plaint. Il avoit d'ailleurs aſſez d'adreſſe pour cacher ſa haine; & ſi ſa Philoſophie ne luy ſervoit pas à réprimer ſes paſſions, il ſçavoit au moins s'en ſervir à les diſſimuler.

II. La Reine s'étant donc promis qu'elle le gagneroit & l'engageroit dans ſes intérêts, en le flattant de l'eſpérance de devenir Roy, le fit appeller, & aprés luy avoir fait bien des careſſes pour l'adoucir, elle luy dit: Qu'elle avoit prévû depuis long-temps que ſon fils ne vivroit pas, que tous les Médecins l'en avoient avertie, & qu'elle même avoit remarqué qu'il ſéchoit de jour en jour: Qu'elle n'avoit point eu d'autre vûe que de faire tomber la Couronne ſur ſa tête aprés la mort d'Athalaric, parce qu'il reſtoit ſeul de la race de Theodoric; mais qu'elle y avoit trouvé un obſtacle dans la mauvaiſe réputation qu'il s'étoit faite parmi les Gots & les Italiens: Que ce n'avoit été que pour ôter cette tache de ſa vie, & pour écarter tout ce qui auroit pû l'éloigner du trône, qu'elle luy avoit fait quelques remontrances & donné de bons avis: Que ſa réputation étant rétablie, elle avoit deſſein de le faire Roy; mais qu'auparavant il falloit qu'il s'obligeât par ſerment à luy laiſſer la même autorité qu'elle avoit auparavant, & à ſe contenter du nom de Roy.

C'eſt ainſi que Procope rapporte la

choſe ; il y a cependant lieu de croire que la Reine ſe contenta de retenir une partie de l'autorité Royale, car il n'étoit gueres vray-ſemblable que Theodat qui étoit déja avancé en âge, pût ſe réſoudre à luy ceder tout le gouvernement.

Il luy fit tous les ſermens qu'elle voulut exiger de luy. Les ſermens ne coûtent gueres à la plûpart des Princes, quand il s'agit de ſe procurer par-là une Couronne : mais il n'en obſerva aucun, cachant au fond deſon cœur un vif reſſentiment de l'injure qu'il croyoit avoir reçûë d'Amalaſonthe, & ne cherchant que l'occaſion de s'en venger. La Reine ainſi trompée par ſes promeſſes & par ſa modeſtie feinte, (car il faiſoit paroître de l'éloignement & de la répugnance pour la Souveraineté, ne ſe ſoûmettant au choix d'Amalaſonthe, à l'entendre parler, que pour luy conſerver l'autorité Royale toute entiere;) elle crût ne pouvoir mieux faire, que de partager avec luy un Trône, ſur lequel il luy étoit impoſſible de ſe maintenir ſeule.

L. VIII. ep. 3.

An. 534

III. Amalaſonthe ne manqua pas d'écrire à l'Empereur Juſtinien pour luy faire part des changemens arrivez à la

la Cour d'Italie. Sa lettre fut portée par des Ambaſſadeurs choiſis d'entre les Goths; en voicy le commencement & le principal : Prince tres-clement, nous ſommes unis avec vôtre Majeſté d'une amitié ſi étroite, que nous avons differé juſqu'à preſent de lui donner avis de la mort de nôtre cher fils de glorieuſe mémoire, de peur d'affliger par cette nouvelle un Prince que nous ſçavons qui nous aime. Mais Dieu qui a coûtume de tourner les afflictions en conſolation, l'ayant fait à nôtre égard, nous avons crû ne pouvoir pas nous diſpenſer de vous en informer, afin que vous preniez part à nôtre joye.

Procop. l. 1. c. 4.

" *L. x. ep. 1.*

Il eſt à propos de confeſſer les bienfaits de Dieu, & de les publier devant ceux qui nous honorent de leur amitié. Vous ſçaurez donc, Seigneur, que nous avons élevé à la Royauté un Prince qui nous eſt uni fort étroitement par la proximité du ſang, & qui eſt capable de ſoûtenir le poids de la dignité Royale, d'un commun conſeil, & de concert avec nous. Nous avons crû devoir le revêtir de la pourpre, qui eſt l'heritage de ſes Ayeux, afin que nous trouvions de la conſolation dans ſes avis judicieux & ſages.

» Je ſupplie V. M. d'appuyer de ſon
» ſuffrage nos vœux & nos deſirs ; & com-
» me nous ſouhaittons que vôtre Empire
» jouïſſe de toutes ſortes de proſperitez,
» ayez la bonté de nous accorder vôtre
» bien-veillance. Elle luy demande enſui-
te avec inſtance la continuation de la
paix, & elle marque qu'elle ſe la promet,
aprés qu'elle a executé ponctuellement
tout ce que l'Empereur a ſouhaité d'elle.

Ibid. ep. 2. Theodat écrivit auſſi à ce Prince pour luy demander ſon amitié, & pour l'aſſûrer qu'il obſerveroit religieuſement les Traitez de paix, qui avoient été faits avec Sa Majeſté par la Reine Amalaſonthe, dont il étoit réſolu de ſuivre en tout les ſentimens, à cauſe de l'admirable ſageſſe qui reluiſoit en ſa perſonne, & qu'elle faiſoit paroître, ſoit dans le gouvernement de ſes propres Etats, ſoit dans la bonne intelligence qu'elle entretenoit avec ſes voiſins.

» Souſcrivez, Seigneur, au choix qu'elle
» a fait de ma perſonne, dit-il à la fin
» de ſa lettre, & favoriſez le commence-
» ment de mon regne. Si vous me faites
» part de l'amitié que vous portez à cette
» Princeſſe, c'eſt alors que je me croiray
» vrayment Roy, & que je ſeray ravi de
» vous être redevable de ma Couronne.

IV. La Reine ne crût pas pouvoir se dispenser d'écrire au Senat de Rome, pour l'informer des raisons qu'elle avoit euës de faire ce choix Sa lettre est si belle & si digne de l'esprit du grand Cassiodore, qu'on sera bien-aise d'en lire icy une partie. *Ibid. ep 5.*

Aprés la déplorable mort de mon fils d'éternelle mémoire, l'affection que j'ay euë pour le bien de l'Etat a été plus forte que les tendres sentimens d'une mere, & je me suis plus appliquée à procurer vôtre avantage, qu'à satisfaire ma douleur. J'ay pensé d'abord à me chercher la consolation & le secours de quelqu'un, qui m'aidât à soûtenir les soins de la Royauté. Dieu qui est l'auteur des [a] chastes conseils (& qui a approuvé la résolution que j'ay prise de ne point passer à un second mariage) ce Dieu dont la misericorde est si singuliére, ayant voulu me priver d'un fils dans un âge peu avancé, m'a réservé un parent & un frere plein d'affection pour moy, dans un âge mûr. C'est donc sous les auspices du Seigneur, que jay choisi pour compagnon

Divæ memoriæ.

a

a Messieurs de Ste Marthe disent dans l'Hist. Geneal. de la Maison de France, qu'elle épousa Theodat; mais ces paroles suffisent pour les réfuter. D'ailleurs il est constant qu'il retint toûjours sa femme Gudeline, comme il paroîtra ensuite.

» dans la Royauté le tres-heureux Theo-
» dat, afin qu'ayant juſqu'à preſent por-
» té ſeule tout le poids des affaires pu-
» bliques, nous travaillions maintenant
» de concert avec plus de ſuccés, à pro-
» curer le bien commun de nos Etats.
» Quoi-que nous ſoyons deux à délibé-
» rer, nous nous trouverons réünis dans
» les réſolutions, & nous n'aurons qu'un
» avis.... C'eſt une preuve que je ne
» veux rien faire qui ne ſoit dans l'ap-
» probation de tout le monde, puiſque
» je me propoſe de regler toutes choſes
» par le conſeil d'autruy.

Enſuite elle s'étend ſur les loüanges de Theodat. Aprés avoir parlé de ſon illuſtre naiſſance, elle dit qu'il s'eſt montré patient dans les adverſitez, moderé dans la proſperité, maître de ſoy-même: *ce qui eſt*, dit elle, *une eſpece d'empire plus difficile à exercer que tout autre*; Que toutes ces excellentes qualitez ſont relevées en ſa perſonne par une grande érudition, qui ſert de ſingulier ornement aux dons naturels, parce que c'eſt dans l'étude des lettres que ceux qui ont naturellement beaucoup de prudence, apprennent à devenir encore plus ſages; que les grands Capitaines y trouvent des exemples de va-

leur qui les anime ; que les Princes s'y instruisent de la maniere de conduire leurs sujets avec justice ; enfin qu'il n'y a au monde nulle condition si relevée, que la connoissance des lettres ne rende encore plus illustre & plus digne de loüange. Elle ajoûte que le Prince est même sçavant dans les saintes Lettres, d'où l'on apprend à juger équitablement, à goûter le bien, à respecter les choses de Dieu, & à se remettre toûjours devant les yeux le Jugement dernier.

Afin d'excuser ses épargnes qui sembloient indignes d'un Prince, elle veut faire croire que la charité & la liberalité en ont été le motif, n'ayant vécu frugalement, qu'afin d'être en état de donner ensuite avec abondance. Au reste elle remarque que cette modération, que cette frugalité du Prince leur sera avantageuse, parce qu'elle luy retranchera [a] toute necessité de faire des exactions excessives. a

Theodat écrivit aussi en son nom au Senat, & il n'épargna pas dans sa lettre les loüanges à sa bienfaitrice. Il l'ap- *Ibid. ep.* 4.

a *Si ambitione exhauserimus* (ærarium) *per scelera supplendum erit*, dit l'Empereur Tibére en plein Senat, *Corn. Tac. l. 2. Annal. n.* 38.

pelle la plus recommandable de toutes les Reines du monde. Il témoigne que rien ne le flate davantage, que d'avoir été choisi par cette Princesse, qui sçait juger des personnes avec un discernement si fin. Il dit qu'elle n'a point eu d'égard à sa naissance, lorsqu'il a eu quelques contestations avec des particuliers : Qu'il a été obligé de subir son jugement, selon le droit commun, comme une personne privée : Que ce n'est qu'aprés avoir reconnu son innocence, qu'elle l'a élevé sur le trône : Quelle est l'honneur de tous les Royaumes, & la gloire de leur maison Royale : Qu'il est impossible d'expliquer quelle est sa piété, quelle est la sagesse & la maturité de ses mœurs : Que tous les anciens Philosophes pourroient apprendre d'elle quelque chose de nouveau, s'ils vivoient encore, & qu'ils reconnoîtroient plus de sagesse dans elle que dans leurs propres écrits : Qu'elle conçoit fort promptement, mais qu'elle ne se presse pas de parler & de répondre, ce qui est fort à souhaiter dans les Princes : Que son sçavoir se fait connoître en plusieurs sortes de Langues qu'elle parle : Que si la Reine de Saba vint admirer la sagesse de Salomon, les Rois &

les Salomons doivent venir rendre hommage à la ſageſſe de cette Reine : Qu'en obéïſſant à ſes ordres, & en ſe rendant au choix qu'elle a fait de ſa perſonne, il a crû obéïr à toutes les Vertus enſemble : Qu'il eſpere ne trouver aucune peine dans le gouvernement, qu'il ne luy ſoit facile de ſurmonter par ſon ſecours.

V. Le Prince commença ſon regne par des actions de juſtice qui le firent louër. Il écrivit à un de ſes principaux Officiers, pour luy ordonner d'avertir tous ceux de la maiſon Royale, de s'abſtenir des violences, & de ne pas croire que tout leur fût permis : Car, dit ce Prince, je ne reconnoîtrai pour être de ma maiſon, que ceux qui obſerveront les loix, & qui vivront en paix.... Nous voulons commencer par nos propres domeſtiques à faire obſerver la diſcipline, & le bon ordre, afin que perſonne ne puiſſe s'exempter de le garder. *Ibid. ep. 5.*

Quoi-qu'on ne puiſſe douter qu'Amalaſonthe & Theodat n'ayent eu part à toutes ces lettres, ayant autant d'eſprit & d'érudition qu'ils en avoient l'un & l'autre, néanmoins il eſt aiſé de reconnoître au ſtyle, qu'elles ſont

particuliéremett l'ouvrage de Caſſiodore. Par tout on y trouve les mêmes cadences de périodes qui luy ſont ſi familiéres. Par tout on y admire une fécondité merveilleuſe de belles penſées & de maximes de politique, qui ſemblent même y être prodiguées. Il ne faut donc pas regarder ces piéces comme étrangéres à l'hiſtoire de ce grand homme. Ayant à faire ſon portrait, c'eſt principalement du côté de l'eſprit que je dois le peindre ; ou plûtôt comme il s'eſt peint de ce côté-là, particuliérement dans ſes lettres, il me doit ſuffire ſouvent d'en donner des extraits, pour le faire connoître. D'ailleurs comme on doit attribuer tout ce qui ſe fait de mal ſous le regne d'un bon Prince, aux mauvais Miniſtres qui le ſervent ; auſſi la raiſon veut qu'on attribuë tout ce qui s'eſt faït de bien ſous un auſſi méchant Prince que Theodat, à la ſageſſe & à la probité du Miniſtre qui avoit la principale part au gouvernement.

On apprend par la ſuite de ces lettres, que la bonne intelligence continua encore quelque temps entre les deux Empires, & qu'Amalaſonthe & Theodat regnérent enſemble aſſez tran-

quillement d'abord ; mais ce Prince vindicatif & ingrat fit bien-tôt éclater le mauvais deſſein qu'il avoit conçû contre ſa bienfaitrice, & l'on connut alors qu'en ſe donnant un compagnon, elle s'étoit donné un Maître & un cruel Tyran.

Il avoit épouſé Gudeline, Princeſſe également ſçavante & ſpirituelle, mais pleine d'ambition. Elle prévoyoit qu'elle ne ſeroit jamais veritablement Reine, juſqu'à ce qu'elle eût fait éloigner Amalaſonthe, en qui toute l'autorité ſembloit réſider. Theodat même ne ſe regardoit auprés d'elle, que comme ſon premier Miniſtre ; ce qui luy ſembloit fort au deſſous de ſon caractére. Il ne pouvoit ſe réſoudre à tenir toûjours d'elle la Couronne, pour ainſi dire, à foy & hommage. Afin d'effacer la mémoire du bienfait ſignalé qu'il avoit reçû d'elle, il jugea qu'il falloit ſe défaire de la bienfaitrice même, ce qui eſt le comble de l'ingratitude. Pour ne pas manquer de prétexte, il luy fut aiſé de faire revivre en ſon cœur tous les reſſentimens des injures qu'il croyoit avoir reçuës de la Princeſſe ; il écouta auſſi les plaintes des enfans & des parens des Seigneurs Gots qu'elle *Voyez p.* 142.

avoit fait mourir, & il voulut bien ſe perſuader qu'il étoit de ſon équité de venger ce ſang, qui avoit été répandu ſans aucune formalité de Juſtice, quoique par des néceſſitez inévitables de l'Etat.

Procop. de bello Goth. c. 4. Jornand. c. 59.

VI Avant que d'attaquer la Reine en ſa propre perſonne, il attaqua ſes amis & ſes plus fideles ſerviteurs, même ſes parens, dont pluſieurs furent tuez par ſon ordre, pour de prétendus crimes & pour des ſoupçons mal fondez. Enſuite il rélegua cette Princeſſe & la fit mettre en priſon dans un Château bati au milieu d'une petite Iſle du Lac de Bolſene en Toſcane, [a] où elle ſe vit bien-tôt abandonnée de tout le monde, ce qui eſt la ſuite ordinaire d'un changement de fortune.

Il voulut cependant faire paſſer cette priſon pour une retraite volontaire, dans l'eſprit de l'Empereur Juſtinien. Il ne ſe contenta pas d'écrire à l'Empereur qu'il ſçavoit être fort dans les interêts d'Amalaſonthe, qu'elle n'avoit ſouffert aucune violence de ſa part,

Procop. ibid.

a *Nihil rerum mortalium tam inſtabile ac fluxum eſt, quàm fama potentiæ, non ſuâ vi nixæ. Statim relictum Agrippinæ limen, nemo ſolari, &c.* Cornel. Tacit. l. 13. Annal. §. 19.

quoi-qu'elle luy eût donné de grands sujets de plaintes, il la força encore d'écrire les mêmes choses à ce Prince. Le Cardinal Baronius semble dire que les lettres qui furent alors écrites, sont les 3. & 4. que nous avons dans le dixiéme livre du recueil de Cassiodore ; mais je ne voy nul fondement à le croire. Nous ne trouvons dans ce recueil aucunes lettres qui parlent de la prison d'Amalasonthe, & je ne doute point que Cassiodore n'ait refusé son ministere à Theodat, lorsqu'il a été question d'écrire ces lettres trompeuses & pleines de fausseté. Le Roy les fit porter à Constantinople, par Liberius & Opilion Senateurs Romains qui ne furent pas si scrupuleux que Cassiodore, lequel on ne doit pas soupçonner d'être entré dans cette intrigue en aucune maniere. Dans leurs instructions ils étoient chargez de justifier la conduite gardée envers Amalasonthe & de noircir cette Princesse de plusieurs attentats. Il est dangereux de ne faire le crime qu'à demi: C'est pourquoi Théodat crut qu'il ne faloit pas laisser plus long temps Amalasonthe en vie. Les ennemis de cette Reine infortunée firent comprendre au Roi qu'il n'y avoit nulle

Baron. ad an. 534. p. 226.

ſûreté ni pour eux, ni pour luy-même, tandis qu'elle vivroit, & obtinrent permiſſion de l'aller étrangler ; ce qu'ils firent lorſqu'elle étoit dans le bain : Ainſi l'on connut la verité de ce que dit [a] S. Cyprien, qu'on n'a jamais veu de ſocieté dans la Royauté ni commencer par la bonne foy, ni finir ſans effuſion de ſang. Theodat voulut faire croire à l'Empereur qu'il n'avoit aucune part à ce crime, & le dit à Pierre Ambaſſadeur de ce Prince.

Anecd. Procope dit que l'Imperatrice Theodora qui avoit conçu beaucoup de jalouſie contre Amalaſonthe, à cauſe que Juſtinien l'eſtimoit extrémement, pouſſa Theodat à la faire mourir.

VII. Nous avons déja donné une partie du portrait que Caſſiodore a fait de cette grande & ſage Princeſſe. Pour l'achever, il dit qu'elle avoit trouvé le ſecret merveilleux de terminer toutes les guerres, ou en domptant par un bonheur incroyable, tous ceux qui luy reſiſtoient, ou en les gagnant par ſes liberalitez : Qu'elle renfermoit en ſa perſonne tout ce qu'il y a de bon dans l'un & l'autre ſexe : Que ſa vo-

L. XI. ep 1.

a *Quando unquam regni ſocietas, aut cum fide cæpit, aut ſine cruore deſiit.* Cypr. l. de vanitate idol.

lonté étoit inſéparable de la juſtice: Que rien n'eſtoit au-deſſus de ſa puiſſance, ſi ce n'eſt ſon extrême bonté : Qu'elle avoit comblé le Senat de bienfaits, & ſur tout les perſonnes de cette auguſte corps, qui en étoient les plus dignes: que dans le choix qu'elle en avoit fait, elle avoit eu une approbation ſi générale, qu'un chacun luy en avoit ſçû autant de gré en ſon particulier, que s'il avoit luy-même reçû la grace: Que ſa conſtance, que ſa grandeur d'ame l'élevoit au deſſus de tous ces anciens Philoſophes ſi vantez: Que ſes paroles ſeules cauſoient un ſingulier plaiſir, & qu'on ſe tenoit fort aſſûré de ſes promeſſes: Qu'il parle par expérience : Qu'elle avoit eu à combattre contre de fortes ſollicitations, contre des preſens & des prieres tres-preſſantes qu'on avoit emploiées pour lui nuire; mais qu'elle avoit été d'une fermeté à l'épreuve de tout : Qu'il ne juge pas à propos de la faire entrer en parallele avec les plus illuſtres Imperatrices, parce que n'y ayant point de grands hommes qui ne luy cedent, & qui ne doivent ſe reconnoître fort au deſſous d'elle, on ne trouve rien dans les exemples des femmes, qui mérite d'être comparé à ſes grandes actions: Que

l'on pourroit reconnoître en ſa perſonne cette longue ſuite de Rois dont elle eſt deſcenduë, par ce qu'ils ont eu de plus recommandable : Qu'on y voit le bonheur d'Amale, la patience & la fermeté d'Oſtrogotha, la douceur d'Athala, l'équité, la droiture de Munitaire, la beauté, la bonne mine d'Unimond, la chaſteté de Thoriſmut, la bonne foy d'Unalamer, la pieté de Theudimer, & la conſtance de Theodoric ſon pere. Il ne faut donc pas croire d'elle tout le mal qu'en dit Gregoire de Tours, qui l'accuſe d'adultere & de toutes ſortes de crimes.

L. III. hiſt. c. 31.

VIII. La mort de cette Princeſſe arriva vers la fin de l'année 534. ou au commencement de la ſuivante. Ce fut la quatriéme revolution arrivée dans le Royaume, depuis que Caſſiodore s'y trouvoit chargé des principales affaires, ſans que ſon credit & ſa faveur en ſouffriſſent la moindre alteration : ce qu'on aura peine à trouver dans un autre premier Miniſtre d'Etat. Et comme il ne faut pas attribuer cette eſpece de prodige, à l'adreſſe qu'il a euë de ſe conſerver, & de ſe ployer à tout, rien n'étant plus éloigné du caractere d'honnête homme qu'il a toûjours ſoûtenu

An. 534.

ſi glorieuſement : il faut conclure de-là, que pour avoir été toûjours ainſi maintenu, nonobſtant toutes les diverſes agitations de la Cour, il a fallu qu'il ait été dans une haute réputation d'expérience & d'habileté pour le gouvernement ; ce qui rendoit ſon miniſtere abſolument néceſſaire à l'Etat. Caſſiodore de ſon côté crût que ſans authoriſer de ſon approbation les injuſtices & les violences de ſes Princes, particulierement de Theodat, il devoit continuer à ſervir ſa patrie dans le poſte où la Providence l'avoit placé.

Les Gots eurent horreur du crime commis en la perſonne d'Amalaſonthe, ayant la plûpart une extrême vénération pour ſa vertu & pour ſes rares qualitez. L'Empereur, dés qu'il l'apprit, jura de venger ſa mort, ce qu'il executa. Mais avant que nous parlions de la guerre qu'il entreprit dans ce deſſein, il faut reprendre la ſuite de l'hiſtoire de Caſſiodore, & marquer les choſes principales qu'il fit dans la charge de Préfet du Prétoire, & apparemment avant que cette ſanglante guerre fût allumée au milieu de l'Italie.

CHAPITRE IV.

I. Troubles excitez dans l'Egliſe. II. Caſſiodore écrit au Pape pour le conſulter là-deſſus. III. Il forme le deſſein d'établir à Rome des écoles des ſaintes lettres. IV. Soin qu'il prend de Rome dans une famine, ſans vouloir s'attribuer la gloire de luy avoir procuré des ſoulagemens. V. Il prend les mêmes ſoins des autres lieux du Royaume. VI. Compaſſion qu'il a des peuples. VII. Reglemens touchant les Juges, les troupes, & les tailles. VIII. Preparatifs de la guerre.

I. COMME il y avoit beaucoup de troubles dans l'Egliſe, depuis le Concile de Calcedoine, que pluſieurs rejettoient, au moins en quelques articles, & que les autres recevoient géneralement, avec tout l'honneur qui luy eſt dû, Caſſiodore & dix [a] autres des principaux du Senat, écrivirent enſemble au Pape Jean, comme à l'Oracle de la foy, pour le prier de s'ex-

a De ce nombre étoient Liberius, Préfet des Gaules, dont il eſt parlé *l.* VIII. *ep.* V. & Opilion dont l'on peut voir les excellens éloges. *Ibid. ep.* 16. & 17.

pliquer sur toutes les difficultez formées touchant le Mystere de l'Incarnation, depuis ce Concile. Elles consistoient plûtôt dans quelques manieres extraordinaires de parler, que dans une vraye diversité de dogmes & de sentimens.

Le Concile de Calcedoine le quatriéme General fut celebré l'an 451. sous le Pontificat du grand S. Leon, 451
& sous l'Empereur Marcien. L'heresie d'Eutiches qui ne reconnoissoit qu'une nature en J. C. y fut condamnée, & Dioscore Evêque d'Alexandrie qui étoit le principal défenseur d'une si mauvaise doctrine, y fut dépose & anathematisé. Sa déposition, son éxil & sa mort même arrivée trois ans aprés, ne délivrerent pas la ville d'Alexandrie des troubles des Eutychiens. Ils tuerent le Patriarche Prothere le jour du Vendredy saint, dans le Batistaire, & 454
mirent en sa place Timothée Elure grand Eutychien.

Pierre le Foulon d'un autre côté joint à quelques hérétiques Apollinaristes, 457
causa de grands desordres dans Anthioche, voulant qu'on ajoûtât au *Trisagion*, c'est-à-dire à cette glorification de la trés-sainte Trinité, *Dieu saint, Dieu fort, Dieu immortel ayez* 468

pitié de nous, ces paroles, *Qui avez souffert pour nous*, lesquelles attribuoient la Passion de J. C. à toute la tres-sainte Trinité, & étoient susceptibles de plusieurs autres sens tous heretiques. Ce brouïllon s'empara du Siege d'Antioche, d'où l'Empereur Leon successeur de Marcien le bannit.

471. La ville de Constantinople ne fut pas exempte des troubles causez par les fauteurs d'Eutyches : car le saint Patriarche Gennade étant mort, on luy donna pour successeur Acace qui favorisoit l'héresie Eutychienne.

Cette erreur si grossiere trouva des Protecteurs dans la personne de la plûpart des Empereurs depuis la mort de Marcien & de Leon. Zenon sous prétexte de pacifier les troubles, fit un Edit
482. d'union, qui ne contenoit aucune héresie, mais qui admettoit à la Communion les ennemis du Concile de Calcedoine, sans les obliger à recevoir ce Concile : ce qui fit rejetter cét Edit par les plus sages Catholiques, & les hérétiques n'en furent pas plus contens. C'est le sort ordinaire de tous les ménagemens que l'on prend pour accor-
484. der deux partis opposez. De-là se formerent les *Acephales*, ou gens sans

chef, Eutychiens zélez qui se separerent de la communion de ceux qui recevoient l'Edit d'union, parce que le Concile de Calcedoine n'y étoit pas expressément condamné.

L'Empereur Anastase les protégea, 511
& fit brûler les actes originaux du Concile de Calcédoine. Ce fut par la faveur de ce Prince, que Sevére Moine Eutychien fut fait Patriarche d'Antioche. Il devint le Chef des Severiens. L'Empereur fit chanter le *Trisagion*, avec cette addition: *Qui avez été crucifié pour nous*, comme Pierre le Foulon l'avoit autrefois voulu.

Justin Prince Catholique remit les 518
affaires de la Foy dans un meilleur état. Cependant certains Moines Scithes qui étoient orthodoxes, mais d'un esprit un peu inquiet, s'entêtérent du temps de cet Empereur, de faire recevoir cette proposition: *Un de la Trinité a été crucifié dans la chair*, & trouvérent de l'appuy dans le Duc Vitalien parent d'un de ces Moines, qui étoit en grande faveur auprés de l'Empereur. Le Pape Hormisde écrivit une lettre pour condamner cette nouveauté, & Jean Maxence un de ces Moines fort habile homme, feignant que cette

lettre étoit ſuppoſée, écrivit pour la réfuter. Luy & ſes compagnons étoient unis fort étroitement avec les Evêques d'Afrique réléguez en Sardaigne pour la Foy, & ſur tout avec S. Fulgence, à qui ils envoyerent leur profeſſion de Foy touchant l'Incarnation & la Grace. Ce fut peut-être en conſideration de ces ſaints Confeſſeurs, qu'on traita enſuite favorablement ces Moines Scytes. Un Concile tenu à Rome environ
An 532. l'an 532. ſous le Pape Jean II. ſurnommé *Mercure*, décida qu'on pouvoit
a dire : *Un de la* a *Trinité a ſouffert dans la chair*, contre l'opinion oppoſée des
* Qui ne dorment point. Moines * *Acœmites* ; ainſi appellez, parce que s'étant partagez en trois chœurs, ils chantoient jour & nuit les loüanges de Dieu, ſans interruption. Juſtinien s'étoit déclaré leur ennemy, parce qu'ils ſembloient pancher du côté du Neſtorianiſme, en niant qu'un de la Trinité eût été incarné, & eût ſouffert dans la chair, & que la Vierge fût *veritablement* & *proprement* Mere de Dieu. Facundus les diſtingue des Neſtoriens, en ce qu'ils ne nioient

a Caſſiodore employe cette expreſſion : *Firmiſſima credulitate tenendum eſt unum de Trinitate, ſive unam ex Trinitate Perſonam, Deum Verbum. . . . ex Maria Virgine hominem factum, &c.*

pas que Marie fût Mere de Dieu ; mais qu'elle le fût *proprement*. En effet ils condamnoient eux-mêmes Neſtorius ; cependant leur Foy étoit ſuſpecte avec beaucoup de fondement.

La déciſion du Pape Jean & de ſon Concile n'eſt pas contraire à celle du Pape Hormiſde. Ce Pape ne condamna pas la doctrine des Moines Scythes, mais leurs emportemens & leur opiniâtreté à vouloir faire recevoir par tout une propoſition, dont on auroit pû ſe paſſer, & qui même n'étant pas ſans équivoque, pouvoit être ſuſceptible d'un mauvais ſens. Mais lorſqu'on reconnut que ceux qui la rejettoient & la combattoient avec chaleur, favoriſoient les Neſtoriens, juſqu'à nier que Marie fût *proprement Mere de Dieu*, alors le Pape & les Evêques Catholiques ſe declarerent en faveur de cette propoſition.

II. Ce fut à l'occaſion de toutes ces conteſtations, que Caſſiodore & les autres Senateurs prierent le Pape d'expliquer ſon ſentiment ; ce qu'il fit dans une ſçavante lettre. Il y examine trois principales queſtions qui luy avoient déja été propoſées par l'Empereur Juſtinien, dont la premiére eſt : Si un *An.* 534.

de la Trinité a ſouffert dans la chair; à quoy il répond affirmativement, & il appuye ſon ſentiment de pluſieurs raiſons tirées tant de l'Ecriture ſainte, que des Peres Grecs & Latins. Il cite particuliérement S. Auguſtin avec un bel éloge, aſſûrant que l'Egliſe Romaine ſuit ſa doctrine, ſelon les Decrets des Papes ſes prédeceſſeurs. Sur la fin de cette lettre le Pape rend graces à Caſſiodore & à ces Senateurs, de leur vigilance & de leur ſollicitude pour la Religion, & il leur recommande de n'avoir aucune communion avec les *Acœmites*, parce que ce ſont des Neſtoriens.

On doit admirer en cette occaſion l'humilité de Caſſiodore, lequel étant ſi ſçavant dans les dogmes de la Religion, crût neanmoins ne devoir pas s'en tenir à ſes propres lumiéres. Il ſignala encore ſa foy en d'autres rencontres.

Veranilda Dame de qualité parmy les Gots, avoit quitté l'Arianiſme pour ſe faire Catholique. Ce changement de Religion luy attira de mauvais traitemens, dans une nation fort attachée à l'héréſie. Juſtinien en fit des plaintes à Theodat. Le Roy répondit que cette

L. x. ep. 26.

affaire s'étoit passée du temps de ses
[a] prédecesseurs ; que cependant il fe- a
roit donner une entiére satisfaction à cette Dame, en sorte qu'elle n'auroit pas lieu de se repentir de ce qu'elle avoit fait. Comme il ne faut pas douter que l'affaire n'ait été renvoyée à Cassiodore, il eut la meilleure part à l'action de justice que Theodat fit en cette occasion.

III. Aprés la Foy rien n'étoit plus cher à Cassiodore que la science des saintes lettres ; c'est-pourquoy il forma le dessein de les faire enseigner publiquement dans la Ville de Rome, & il le proposa au Pape Agapet qui succéda à Jean II. en l'an 535. C'est ce qu'il *An. 5354*
nous apprend dans sa Préface sur son Livre de la maniére d'enseigner les saintes lettres : Ayant remarqué l'ar- «
deur extréme avec laquelle on se por- «
te à l'étude des lettres prophanes.... «
j'avouë que je me suis senti touché «
d'une douleur violente de ce qu'il n'y «
a point de Maîtres publics destinez à «
enseigner les saintes Ecritures, pen- «
dant que les Auteurs prophanes sont «

a Apparemment sous Theodoric, dans le temps qu'il fit tant de menaces aux Catholiques, ayant été irrité par la sévérité qu'on exerçoit contre les Ariens dans les terres de l'Empire.

» expliquez par des Maîtres tres-célé-
» bres. C'eſt pourquoy j'ay fait autre-
» fois tout ce que j'ay pû avec le ſaint
» Pape Agapet qui gouvernoit alors l'E-
» gliſe de Rome, pour établir en cette
» Ville à mes frais, des Chaires de ſça-
» vans Profeſſeurs dans les écoles Chré-
» tiennes, afin de procurer par là le ſa-
» lut des ames, & de polir le langage
» des Fidéles; imitant ce qui s'eſt prati-
» qué autrefois dans Alexandrie pendant
» fort long-temps, à ce que nous ap-
» prenons, & ce qui ſe pratique encore
» préſentement dans Niſibe ville de Sy-
» rie, où l'Ecriture Sainte eſt expliquée
» aux Juifs; ce qui doit à plus forte
» raiſon ſe pratiquer chez les Chrétiens.

Caſſiodore ne put exécuter ce deſ-ſein ſi glorieux pour luy, & ſi utile pour l'Egliſe, à cauſe des guerres funeſtes qui commençoient dés-lors à déſoler l'Italie; & ce fut pour ſuppléer au défaut de ces Profeſſeurs, qu'il écrivit enſuite ſon Livre de la maniére d'enſeigner les lettres Divines, qui eſt comme une introduction à l'étude de l'Ecriture ſainte.

Il y a ſujet d'être ſurpris, de ce que Rome n'a point eu durant tant de ſiécles, d'Ecoles publiques, où l'on enſeignât

gnât les saintes lettres, qui sont la véritable Theologie. Peut-être que l'Eglise Romaine étant le centre des traditions Apostoliques, n'avoit pas besoin de ces secours, pour conserver la pureté de la Religion, & qu'il luy suffisoit de s'en tenir exactement à la doctrine qu'elle avoit reçûë par la prédication des saints Apôtres.

L'Ecole d'Alexandrie a été si célébre, à cause des grands hommes qui en sont sortis, qu'elle n'a pas besoin qu'on la fasse connoître. Quant à celle de Nisibe, elle n'a pas fait tant de bruit, soit parce qu'elle étoit établie pour des Juifs, & qu'elle n'étoit pas fort fréquentée par les Chrétiens, quoi-qu'il y en eût quelques-uns qui allassent s'y faire instruire, soit parce que cette Ville étoit à l'extrémité de l'Empire Romain, dans le voisinage des Perses, aux insultes desquels elle a été souvent exposée. Junilius Evêque Africain a néanmoins fait mention de cette Ecole, dans un Ouvrage sur l'Ecriture sainte, qu'il adressa à Primasius Evêque d'Adrumet, qui a écrit sur l'Apocalypse. Junilius le fait ressouvenir, qu'étant tous deux à Constantinople, il luy avoit parlé d'un Persan nommé

L. de part. div. legis.

Paul, *qui avoit été instruit dans l'Ecole des Syriens de Nisibe, où la Loy divine étoit enseignée par les regles, comme l'on enseigne communément la Grammaire & la Rhetorique.* Ce passage de Junilius prouve que les Chrétiens alloient aussi se faire instruire dans ces Ecoles de Nisibe, parce que Paul dont il parle, étoit Chrétien. Neanmoins elles étoient principalement pour des Juifs, comme le montre l'antithése que Cassiodore fait entre l'Ecole des Juifs ou des Hébreux dont il parle, & celles des Chrétiens.

Professos Doctores scholæ potiùs acciperent Christianæ.

IV. Cassiodore n'eut pas moins de soin de procurer aux Romains les secours temporels, dont ils avoient un extréme besoin, que les biens spirituels. La cherté étoit grande dans Rome, & l'on y craignoit la famine. Le Préfet du Prétoire ne se contenta pas d'écrire aux Gouverneurs & aux Officiers qui étoient soûmis à son autorité, d'y pourvoir promptement. Il fit plusieurs voyages fort incommodes dans un âge aussi avancé que le sien, pour remédier à ce mal. Il tint là-dessus divers conseils ; enfin il ne se donna aucun repos, qu'il n'eût pourvû aux nécessitez de cette grande Ville. Il a si bien peint

les ſentimens de ſa charité en une lettre à Ambroiſe ſon Lieutenant dans Rome, qu'on ſera bien-aiſe d'en lire icy quelques extraits.

Il luy marque d'abord qu'il ne peut luy faire ni de préſent plus agreable, ni de plaiſir plus ſenſible, que de procurer l'abondance à la ville de Rome. Que c'eſt pour cela que luy même s'eſt expoſé aux incommoditez des voyages, & qu'il eſt entré dans tant d'agitations, de ſollicitudes & de différentes penſées, voulant qu'un peuple accoûtumé depuis ſi long-temps aux délices, en jouïſſe encore durant les tres-heureux temps du regne de leurs Princes, & qu'il ne ſoit pas réduit à la néceſſité. A Dieu ne « plaiſe, dit-il, que je mange juſqu'à me « raſſaſier, tandis qu'il y aura un ſeul des « Romains qui aura faim. Je regarde leur « indigence comme la mienne propre Je « ne ſçaurois goûter la joye à moins que « je n'aprenne qu'ils ſe réjouïſſent, & que « la triſteſſe eſt bannie de leur Ville. « Qu'on ait donc ſoin de faire, avec toute « la diligence poſſible, une grande pro- « viſion de froment, & qu'il ſoit ſi bon « que le pain qu'on en fera, bien loin « de donner de l'horreur, puiſſe être « mangé avec delices. Qu'on le faſſe de « L. XII. ep. 5.

» juſte poids.... Eloignez-vous d'un lu-
» cre criminel, d'un gain ſordide. Tout
» ce qu'on entreprendra & tout ce qu'on
» fera mal-à-propos là-deſſus, m'offen-
» ſera & me bleſſera juſqu'au vif. Que
» perſonne ne croye légere une pa-
» reille faute. Je conſentirois plûtôt à me
» voir mal-traité en ma perſonne, qu'à
» ſouffrir qu'on diminuât quelque choſe
» des avantages des Romains.

» Ce n'eſt pas, ajoûte-t-il, que je re-
» cherche leur faveur ni leurs applaudiſ-
» ſemens. Je n'ay nul autre motif que de
» remplir à leur égard tous les devoirs
» de la charité & de l'amitié que j'ay pour
» eux ; ce que je tâcheray d'accomplir
» toûjours, avec le ſecours de Dieu. Car
» ſi tous les citoyens doivent être traitez
» favorablement, les Romains méritent
» encore quelque choſe de plus que tous
» les autres. Cette Ville ornée de tant
» d'excellens perſonnages, & de tant d'il-
» luſtres Senateurs, heureuſe par la no-
» bleſſe de ſes peuples, ne doit rétentir
» que des loüanges de nos Princes, en-
» ſorte que les étrangers qui y demeurent,
» en ſoient ravis d'étonnement.

Il témoigne enſuite ſa reconnoiſſance envers cette Capitale du monde, des ſouhaits & des vœux qu'elle avoit fait

pour son élevation à la Préfecture du Prétoire, & il recommande à Ambroise de la gouverner en qualité de son Lieutenant avec tant de douceur, qu'elle ne rabatte rien de cette affection qu'elle a conçûë pour luy. Il finit cette lettre par une priere qu'il fait à Dieu pour la conservation des Princes, & pour l'abondance, & par une exhortation à la confiance en la divine misericorde.

Quelques soins que nôtre illustre Préfet du Prétoire se fût donné pour préserver Rome du cruel fleau de la famine, il ne s'en attribua point l'honneur; mais il le déféra tout entier aux prieres du Pape Jean, & aux bonnes œuvres du Clergé, comme il le marque dans sa lettre à ce Pape: Nous vous sommes redevables de toute nôtre prosperité, luy écrit il, vos jeûnes & ceux de vôtre Clergé ont délivré le peuple de la faim. La tristesse qui défiguroit toutes choses, & qui en terniſſoit tout l'éclat, a été bannie par de précieuses larmes; & nous avons été déchargez promptement par vos travaux, de ce fardeau qui nous incommodoit si fort. L. XII ep. 2.

V. Nous verrons bien-tôt Cassiodore apporter les mêmes soins pour soula-

ger la Ligurie, l'Emilie & le païs de Veniſe, dans le temps d'une grande diſe-te. Il eut même la prévoyance de Joſeph, pour faire amaſſer des bleds, & en remplir les magazins, dans une année où l'on en avoit recueilli une grande abondance, afin de les reſerver pour les années ſuivantes, qu'il conjecturoit devoir être mauvaiſes, ſoit que ſes conjectures fuſſent fondées ſur la parfaite connoiſſance qu'il avoit de l'Aſtronomie & de la diſpoſition de l'air & des elemens, ſoit qu'il penetrât dans les deſſeins des ennemis de l'Etat, qu'il prévoyoit devoir bien-tôt éclater; ce qui attireroit immanquablement ſur l'Italie, la famine & tous les autres malheurs qui ſont des ſuites de la guerre. Il ne ſe trompa pas dans ſa conjecture, comme la ſuite nous le fera voir.

L. XII. ep. 25. La lettre qu'il adreſſa au même Ambroiſe ſon Lieutenant dans Rome, pour luy donner ordre de faire ces proviſions, nous apprend que dans l'année qu'il écrivoit, on avoit eu en Italie un temps à peu-prés ſemblable à celuy que nous avons éprouvé depuis peu en France, durant plus de dix huit An. 536. mois; un printemps ſans nulle douce temperature, un eſté ſans chaleur, un

fort grand froid pendant les mois qui devoient cuire & meurir les fruits, un ſoleil affoibli & preſque éteint, non dans le ſeul moment d'une éclipſe, mais pendant le cours de toute une année. Cette alteration des ſaiſons luy faiſoit prévoir quelque grande [a] révolution. Les hommes, dit-il, ſont dans de grandes inquietudes, lorſqu'ils voyent l'ordre des choſes changé : car il n'arrive rien ſans cauſe, & le monde n'eſt pas gouverné ni conduit par le hazard, mais par les ſages conſeils de Dieu. Si donc nous ſommes étonnez lorſque nous remarquons que les Rois renverſent ce qu'ils ont eux-mêmes établi, quand même ce ne ſeroit qu'un changement de peu de conſéquence, comme lorſqu'ils s'habillent d'une autre maniere qu'ils n'ont accoûtumé : quelle doit être nôtre frayeur & nôtre ſurpriſe, lorſque nous obſervons tant de changemens conſidérables dans le premier des aſtres, que nous voyons privé de

a Procope rapporte la même choſe au l. 11. de l'hiſtoire de la guerre des Vandales, c. 14. & dit que l'année où cela arriva, étoit la x. de l'Empire de Juſtinien, qui ſe rencontre avec l'année 536. de nôtre Seigneur. Cét Hiſtorien dit qu'aprés cela l'on ne vit que malheurs, la guerre, la famine, & tous les maux imaginables.

ſa lumiere & de ſa chaleur; dans la lune, & dans les étoiles ?

VI. Nôtre ſage Miniſtre qui n'avoit de vûës que pour le bien de l'Etat qu'il gouvernoit, & pour le ſoulagement des peuples, crût ne pouvoir rien faire de plus avantageux pour eux, que d'empêcher par ſa vigilance & par ſon autorité, qu'ils ne fuſſent vexez des Juges & des Officiers du Roy. C'eſt-pourquoi non ſeulement il vouloit les connoître d'une probité achevée avant que de les établir en Charge, mais il éclairoit encore de prés leur conduite aprés leur reception, de peur qu'ils ne ſe corrompiſſent. C'eſt de quoi pluſieurs de ſes lettres font foy, particulierement celles qui ſont adreſſées à divers Chanceliers de Provinces, dans les livres XI. & XII.

L. XII. ep. 26. Il eut auſſi beaucoup de compaſſion pour les peuples dans l'impoſition des tailles, & il en déchargea ceux qui avoient été réduits à la pauvreté par des « années ſteriles : Car, dit-il, c'eſt une » conduite cruelle de demander des ſub» ſides à ceux qui ſont eux-mêmes dans » la néceſſité de mandier, & de les for» cer de donner les choſes, dont ils ont » un preſſant beſoin. C'eſt vouloir é» xiger des larmes pour tout tribut, que

de charger d'impôts un peuple, qui est dans l'impuissance de les payer, & qui ayant tout perdu, n'a plus que des larmes pour déplorer sa misere.

Il usa particulierement de cette modération, à l'égard de certaines Religieuses pauvres, qui n'avoient pas de quoy payer les tailles qu'on leur demandoit, à cause des terres qu'elles possedoient, parce qu'elles avoient été désolées par une inondation qui avoit été suivie de la sterilité. L'Empereur Justinien les avoit recommandées à Theodat, & ce Prince renvoya l'affaire à son Préfet du Prétoire. Il ne pouvoit choisir un Ministre plus disposé à soulager ces saintes filles dans leurs disgraces. L. X. ep. 26.

Il étoit l'ennemy déclaré des gens d'affaires qui s'enrichissoient des miseres publiques. Il appelle *détestables* toutes leurs industries, & toutes ces voyes indirectes qu'ils prennent pour satisfaire leur avarice. On s'avance davantage par la « voye de la justice, écrit-il à des Juges, « que par les rapines. Comment peut- « on se persuader qu'on gagne quelque « chose lorsqu'on perd la bonne con- « science? Ne comptez pas pour une légere « ou pour une médiocre récompense les « thresors de l'innocence, dont la con- « L. XI. ep. 7.

» science est enrichie. Je promets cepen-
» dant de recompenser encore ceux que
» je sçauray s'être comportez avec hon-
» neur & en gens de bien.

Une des choses qu'il recommandoit davantage aux Juges & aux Intendans des Provinces, étoit qu'ils fissent connoître les besoins des peuples, & qu'ils luy envoyassent les Requêtes qu'ils leur présentoient, afin d'y avoir égard; bien loin d'étoufer par des menaces les plaintes dans le sein de ceux qui souffroient, & qui étoient opprimez, & de punir comme des cris séditieux les gemissemens expriinez par le seul sentiment de la misere. Enfin il regardoit tous les Officiers comme établis pour procurer le repos de ceux qui étoient soûmis à leur authorité.

L. XI. ep. 6.

Ibid ep. 5.

Ibid. ep. 11

Afin de ne rien oublier de ce qui pourroit contribuer à leur soulagement, il eut soin de mettre un prix moderé aux vivres, en sorte que ceux qui les vendoient n'y perdissent pas, mais aussi n'y gagnassent que raisonnablement; & que ceux qui les achetoient, n'eussent pas occasion de se plaindre. Dans l'Edit qu'il fit sur ce sujet il specifia toutes les differentes denrées, & taxa leur prix, condamnant ceux qui y

contreviendroient, à une amende de six[a] sous d'or pour chaque contravention, & même au supplice des bastonnades, afin que tout ensemble la crainte de la perte du bien, & celle de la peine corporelle, reprimât la cupidité, & servît de frein à l'avenir. Et parce que ceux qui tenoient les hôtelleries, interpretoient mal cét Edit, prétendant qu'il n'étoit fait qu'en faveur des citoyens, & non pas des étrangers qui logeoient chez eux, de sorte qu'ils refusoient de se réduire à leur égard au prix porté par l'Edit, Cassiodore en donna un second, par lequel il leur étoit enjoint *Ibid.* 12.

a

a Quoi-que nous ne lisions pas (sous d'*or*,) néanmoins il a fallu l'entendre ainsi, afin que l'amende dont il est icy parlé, fût un peu considerable. Il semble même que Cassiodore parle toûjours des sous d'or, comme l. 1. ep. 10. *Sex millia denariorum solidum esse voluerunt, scilicet ut radiantis metalli formata rotunditas, ætatem mundi quasi sol aureus convenienter includeret.* Ce sou étoit d'or, comme il paroît assez, *l.* v. *ep.* x. Theodoric ordonne que pour empêcher l'armée des Gepides de faire des desordres, on leur donne par tête trois sous chaque semaine. Ces sous étoient aussi d'*or*: car les troupes étoient alors fort bien entretenuës, & avoient une grosse paye, n'étant composées que de personnes de condition libre & même nobles, ensorte qu'alors être soldat & être noble étoit la même chose. Peut-être même le Etrangers étoient-ils des-lors sur le pied où sont parmi nous les troupes étrangeres, qui ont double paye. La lettre qui suit immédiatement celle-là ne laisse aucun scrupule: *In auro vobis tres solidos per hebdomadam eligimus destinare*, écrit Theodoric aux Gepides.

de se soûmettre au premier, sous les mêmes peines qui y étoient portées. » Car si l'on a reglé un juste prix en faveur d'un peuple qui vit en repos dans » son païs & dans sa Ville, à combien » plus forte raison, dit Cassiodore, doit-» on avoir compassion des étrangers & » des passans, qui souffrent assez d'ailleurs, » & pourvoir à leurs besoins? La bonne » réception qu'on leur fait, ajoûte-t-il, » doit calmer leurs inquiétudes, & adoucir leurs chagrins. Qu'on prenne donc » garde, qu'il n'arrive que ce qui a été » établi pour le soulagement des peuples, » ne soit une occasion de leur faire souffrir de cruelles vexations, & ne les expose à un traitement tyranique. Que » les hôtes soient reçûs en ne payant que » le prix reglé. Que celuy qui est invité » à l'hospitalité, comme à une grace & à » une faveur qu'on veut luy faire, ne devienne pas la proye d'une avarice injuste. C'est imiter les voleurs de grand » chemin que d'attirer chez soy les voyageurs, dans le dessein de les depouïller. Qu'on ne s'imagine pas être à couvert des recherches de la Justice, par » l'éloignement des lieux. Enfin il ordonne qu'on n'excede pas le prix qui sera fixé par les Gentils-hommes qu'il

envoyera sur les lieux, pour regler toutes choses de concert avec les Bourgeois & les Evêques, afin que ceux qui tiennent hôtellerie se contentent de gagner honnêtement, & qu'on ne puisse pas dire d'eux qu'ils demeurent sur les passages, comme des voleurs & des bandis qui assiegent les chemins, & y exercent leurs brigandages.

VII. Il eut toûjours égard au merite dans la distribution des dignitez. Il croyoit que l'on devoit choisir les Avocats qui avoient fait l'honneur du Barreau, préferablement à tous les autres, pour remplir les charges de la Republique. Aussi les honneurs de la Magistrature sont-ils la juste récompense des travaux de cette profession glorieuse mais penible; & comme dit [a] Sidoine Apollinaire, les dignitez & les emplois commencent où les actions de la plaidoirie finissent : c'est-à-dire qu'on ne quittoit l'exercice d'Avocat que pour entrer dans les Charges & dans les Magistratures. L. XII. ep. 4. a.

Il donna des avis importans à tous ceux qui étoient pourvûs des Charges; presque toutes ses lettres en sont rem-

a. *Advocationes cùm finiuntur, tunc incipiunt Dignitates.* Sidon, l. I. ep. II.

plies, & particulierement celles qu'il écrivit comme Préfet du Prétoire aux Chanceliers de diverſes Provinces, & à d'autres Officiers.

Il vouloit qu'ils fiſſent gratuitement
lb. ep. 6. toutes les expéditions, & que non ſeulement ils fuſſent exempts de tout ce qui pouvoit reſſentir la rapine & le gain ſordide, mais qu'ils obligeaſſent auſſi tous leurs officiers & leurs domeſtiques, à ne rien prendre : Car il eſt » inutile, dit-il, qu'un Juge s'abſtienne » de prendre[a] des preſens, s'il donne à » pluſieurs autres la permiſſion d'en re-
lb. ep. 8. cevoir. Leçon importante pour tant de Magiſtrats & d'Officiers qui ſe flattent de deſintéreſſement & d'intégrité, parce que leurs mains ne prennent rien des parties, pendant qu'ils les laiſſent piller par les mains de leurs Secrétaires, & que depuis le premier juſqu'au dernier de leurs domeſtiques, tous ont part à la proye, qui peut-être même leur tient lieu de gages & de récompenſe.

L. XI ep. 6. On apprend d'une lettre de Caſſiodore, que les Préfets du Prétoire

a Pierre de Blois décrit ainſi ces abus : *Evaſiſti terribiles virgas ? ſi nihil dederis oſtiario, nihil actum eſt.* Si nihil attuleris, ibis, Homere, foras. *Poſt primum Cerberum ſupereſt alius horribilior,* Ep. ad Sacell. aulicos Regis Angl.

avoient leurs Chanceliers, qui étoient comme les Huiſſiers du Conſeil. Il appelle leur état une eſpéce de milice domeſtique. Ils préſentoient au Préfet ceux qui avoient obtenu audience de luy, & même ils leur ſervoient d'interpretes, & expoſoient leurs Requêtes. Ils étoient obligez au ſecret : ils expedioient les Ordonnances des Préfets, ſans rien prendre. Leur nom étoit tiré des *Chanceaux* ou des balluſtrades faites en façon de treillis, où ils ſe tenoient à la porte des Princes, ou des Prefets du Prétoire. Faites réflexion ſur le nom de Chancelier que vous allez porter, écrit-il à Jean qu'il élevoit à cette Charge ; ce que vous ferez dans vos [a] chanceaux ne pourra pas être caché : vous gardez des portes qui ſont à jour, des clôtures ouvertes : vos portes ſont toutes percées de petites fenêtres... on vous voit de tous les endroits.

Cependant on envoyoit de ces Chanceliers dans les Provinces, pour y porter & y exécuter les ordres du Conſeil, pour y terminer les affaires, pour y lever les tailles, & on leur donnoit des

a *Latere non poteſt quod inter cancellos egeris. Tenes quippe lucidas ſores, clauſtra patentia, feneſtratas januas,*

gardes appellez *Saions*, qui uſoient de contrainte contre ceux qui refuſoient d'obéïr.

Selon Caſſiodore, ce n'étoit pas aſſez pour un Juge, d'être exempt de crime, s'il n'étoit même à couvert de tout
Ibid. ep. 9. » ſoupçon. Celuy, dit-il, qui eſt ſuſpect,
» & que le public accuſe, n'eſt gueres
» different de celuy qui eſt criminel. Il exhorte ceux qui ſont dans les Charges, à s'en acquiter ſi dignement, que l'année de leur adminiſtration paroiſſe courte, & qu'ils s'épargnent la peine de briguer d'autres Charges, par l'empreſſement que les peuples auront à les demander pour eux.

L. XII. *ep. 6.* Lorſque les avertiſſemens ne ſuffiſoient pas pour arrêter l'avarice & les autres vices des Juges, il employoit les menaces. Il déclare à ceux qui amaſſoient de l'argent, pour racheter leurs crimes par de groſſes ſommes, que leurs richeſſes mal acquiſes ne leur ſe-
» ront d'aucun ſecours. Nous ne ven-
» dons pas ceux qui commettent des fau-
» tes puniſſables, dit-il, nous ne les relâ-
» chons pas pour de l'argent; ce ſeroit
» faire un trafic de leurs crimes: mais
» nous nous déclarons leurs perſécuteurs.

Il avoit un ſoin tout particulier de

faire garder la discipline dans les troupes, en quoy il fait consister leurs principales forces. Lors toutefois que nonobstant ses ordres & ses précautions, il arrivoit que les gens-de-guerre fissent quelque degât dans les Provinces, il le réparoit, soit en diminuant les tailles à proportion, soit même en distribuant des sommes considérables. *Ibid. ep. 5. & 7.* *L. XII. ep. 15. & 16.*

Afin de soulager les peuples dans le payement des impôts, & de les tirer d'entre les mains des Receveurs & des Traitans qui les exigeoient, & qui abusoient ordinairement de leur autorité, il permit aux particuliers de porter eux-mêmes leurs taxes dans les coffres du Roy, afin de s'exempter ainsi des vexations ordinaires de ces sortes d'Officiers. *Ibid. ep. 18.*

Ayant appris que sous le nom des Maîtres des [a] Comptes, ils retranchoient aux Eglises, une partie de ce que la liberalité des Princes leur avoit accordé, il en fut tellement touché, qu'il ordonna qu'on privât des honneurs de la milice, & qu'on dégradât de noblesse, ceux qui commettroient de semblables fautes; & que l'on confisquât leurs biens mal acquis. Il regardoit Dieu of- *Ibid. ep. 13.* 2

a Numerariorum,

fenſé dans la perſonne de ſes Miniſtres. Et comme le bien des Egliſes eſt le patrimoine des pauvres, il avoit horreur de ces hommes barbares, qui ont la cruauté de s'enrichir des aumônes qui leur ont été données, & de faire ſervir à leur luxe, ce qui eſt deſtiné au ſoulagement des plus preſſantes néceſſitez de ces miſerables.

L. XII. ep. 11. Il y avoit des Officiers établis dans Rome pour diſtribuer au peuple des vivres, que la liberalité des Rois leur avoit accordez. Caſſiodore ſçavoit que les bienfaits des Princes diminuënt & s'altérent, en paſſant par des mains étrangeres, à moins qu'elles ne ſoient
» bien nettes, comme, dit-il, l'eau la
» plus pure & de la meilleure ſource,
» contracte de la corruption, en paſſant
» par des endroits bourbeux. C'eſt-pourquoy il prit connoiſſance de la maniere dont ſe faiſoient ces diſtributions, & donna ordre que perſonne n'en profitât que les véritables Romains, à l'excluſion des eſclaves, & de tous ceux qui n'avoient pas droit de Bourgeoiſie dans Rome.

L. XI. ep. 40. Par un motif de piété, il délivroit quelquefois les priſonniers, afin de ſe rendre par-là digne de la miſéricorde

du Sauveur des hommes, & de pouvoir arriver à luy par une voye si sûre.

VIII. Au reste l'attachement que le Préfet du Prétoire avoit pour ces actions de piété, de charité & de justice, n'empêchoit pas qu'il ne s'acquitât avec toute l'activité possible, des affaires de la guerre. Il s'y prépara en faisant travailler aux fortifications des places, qu'une longue paix avoit fait negliger. Il fit en plusieurs endroits de grands magasins de bleds & d'autres munitions. Il eut soin de remplir les coffres du Roy. Enfin il disposa les peuples à tenir de puissantes armées sur pied, & fit tout ce qu'il pût pour les rendre affectionnez à leur Prince, parce que leur zéle & leur fidélité sont les principales forteresses du Royaume. Mais Cassiodore travailloit en vain, pour fermer aux ennemis l'entrée de l'Italie & des autres Provinces, que le crime de Theodat leur avoit livrées : car ce miserable Prince arma contre soy-même le Ciel & la terre, par son ingratitude, & sa cruauté envers Amalasonthe, comme nous allons voir.

L. XII. ep. 17. 22. 25.
Ibid. ep. 10.

CHAPITRE V.

I. Juſtinien ſe prépare à venger la mort d'Amalaſonte. II. Soûmiſſions que fait Theodat pour détourner la guerre. III. Les Romains attaquent la Dalmatie & la Sicile, & s'en rendent les maîtres. IV. Theodat fait demander la paix par le Senat & par le Pape, qui va à Conſtantinople. V. Vaiſſeaux ſacrez reportez à l'Egliſe de S. Pierre par ordre de Caſſiodore. VI. Naples priſe par les Romains, ſans que Theodat ſe fût mis en peine d'aller la ſecourir. VII. L'armée le prive de la Couronne. Sa mort.

I. AMALASONTHE avoit fait la félicité des peuples pendant ſon regne ; & ſa mort tragique fut le commencement des calamitez du Royaume d'Italie, & de la ruine de l'Empire des Gots. L'Empereur Juſtinien entreprit de venger le ſang de cette Princeſſe, pour laquelle, à ce qu'on en peut juger par les apparences, il [a] ſentoit tout ce

a Elle-même luy écrit ces paroles : *Adeo clementiſſime Principum, vobis amore inhæſimus, &c.* l. x. ep. 1. L'Impératrice Theodora en eut de la jalouſie ſe-

qu'un grand mérite peut faire ſentir à un cœur auſſi généreux que le ſien. Quand même il n'auroit pas été ſenſible à ſa perte, la politique vouloit qu'il ſe ſervît d'un prétexte ſi favorable, pour délivrer l'Italie & tant d'autres Provinces du joug des Gots.

Il ſçavoit que Theodat n'étoit en nulle conſidération parmy eux; qu'il paſſoit pour bon œconome, mais pour méchant Capitaine, & pour plus mauvais ſoldat; que ſon application à l'étude n'avoit fait de luy qu'un Pédant, à qui la pourpre ne convenoit pas, parmy une nation belliqueuſe; que ſon crime commis contre Amalaſonthe détacheroit de luy tous les partiſans de cette Princeſſe, & qu'on n'auroit qu'à ſe preſenter, pour être reçû à bras ouverts de la moitié du Royaume.

Sans toutes ces circonſtances il auroit été dangereux d'attaquer les Oſtrogots, dans un temps où la guerre d'Afrique contre les Vandales n'étoit pas encore terminée.

Le Royaume de Theodat comprenoit non ſeulement l'Italie, la Sicile,

lon Procope dans ſes Anecdotes, & fut cauſe de ſa mort.

a l'Istrie, la a Dalmatie, une partie de l'Illyrie & de la Pannonie, mais aussi la Provence dans les Gaules, la Norique ou la Baviére, la Soüabe, & le Païs des Grisons.

Toutes les forces que cette vaste étenduë de païs pouvoit fournir au Roy, auroient été formidables à Justinien, s'il n'avoit connu par de secrettes intelligences, qu'elles ne s'uniroient jamais en faveur d'un Prince aussi haï & aussi mépriſé que celuy-là, & que même plusieurs Seigneurs du Royaume se joindroient aux Romains.

L'Empereur avoit alors sur pied de puissantes armées commandées par des Généraux expérimentez, & déja victorieuses des Perses & des Vandales, auſquels Belisaire avoit depuis peu enlevé presque toute l'Afrique. Jamais Prince ne fut plus heureux que Justinien, soit dans la paix, soit dans la guerre. Quoi-qu'il ait passé pour fort b igno-

b

a Outre ce que nous avons dit, l. 1. ch. 5. §. 3. lisez ces Epîtres, l. III. ep. 50. l. VII. ep. 4. & 24. Le Païs des Grisons étoit gouverné au nom du Roy par un Duc, & la Dalmatie par un Prince. Voyez aussi Procope, *l. 1. de bello Got. c.* 16. Nous comprenons sous le nom de Dalmatie, la Liburnie, qui étoit entre l'Istrie & la Dalmatie, sur la Mer Adriatique ou le Golfe de Venise, ce qui fait présentement partie de l'Etat des Venitiens.

b On l'appelle communément *Analphabet*, comme ignorant même son Alphabet: Cependant c'est une mépriſe; & on luy attribuë ce qui a été dit de Justin

rant, il fit d'excellentes loix, par le conſeil des habiles Juriſconſultes qu'il choiſit pour cela, & c'eſt à luy qu'on eſt particulierement redevable du corps du Droit Civil : & ſans avoir jamais parû à la tête de ſes armées, il fit de ſi grandes conquêtes, qu'on vit de ſon temps l'Empire Romain reprendre preſque ſes anciennes limites.

II. Theodat ſe voyant menacé de la guerre de la part de ce Prince, employa tous les moyens imaginables pour l'éviter. Il écrivit à l'Empereur, & dépêcha vers luy Ambaſſadeurs ſur Ambaſſadeurs, pour luy demander la paix, que ſes prédeceſſeurs avoient fait acheter autrefois aux Empereurs, à forces de prieres. Mais faire tant d'inſtances & de ſoûmiſſions pour l'avoir, étoit le veritable moyen de ne L. x. ep. 19. 20. 21. 22. 23. 24.

ſon predéceſſeur. Procope qui dit beaucoup de mal de Juſtinien dans ſes Anecdotes, ne dit rien de ſon ignorance; au contraire il le blâme d'avoir trop penetré dans les ſecrets de la Theologie. Le même Procope attribuë à Juſtin ce qu'on a crû de Juſtinien depuis la verſion de Suidas par Calcondille, où le traducteur a pris Juſtinien pour Juſtin. Les manuſcrits du Vatican ont *Juſtin* & non pas Juſtinien. Agapet Diacre de l'Egliſe de Conſtantinople le louë de ſon application à la Philoſophie, *in Paræneſi*, & Agathias l. 2. dit qu'il y avoit alors trois Princes Philoſophes, Juſtinien, Choſroas Roy des Perſes, & Theodat Roy des Gots. Le même Theodat appelle Juſtinien Prince ſçavant. *l.* 10. *Var. ep.* 22.

rien obtenir, parce qu'il faiſoit trop connoître par là ſon foible. La Reine Gudeline qui avoit beaucoup d'eſprit & d'adreſſe, écrivit auſſi non ſeulement à l'Imperatrice Theodora, mais auſſi à Juſtinien. Ils choiſirent pour Ambaſſadeurs des Evêques recommandables par leur ſcience & par leur vertu, croyant que leurs éminentes qualitez jointes à la ſainteté de leur caractere, les feroit écouter favorablement. Gudeline qui n'ignoroit pas que Theodora gouvernoit l'eſprit de l'Empereur, employa toutes les flatteries imaginables pour s'inſinuer dans l'amitié de cette Princeſſe. Elle luy écrivit, que quoi-qu'il n'y ait rien au deſſus de la Royauté, elle regardoit neanmoins ſon amitié, comme un bien beaucoup plus conſidérable pour elle que la Couronne: Qu'elle ne ſouhaitoit briller que du rejaliſſement de ſon éclat & de ſa lumiere: Que l'Imperatrice ne devoit pas luy refuſer cette grace, parce que les aſtres ne perdent rien de leurs richeſſes en les communiquant, & que c'eſt même ce qui fait leur principale gloire.

Comme on n'étoit pas ſûr du ſuccés de ces Ambaſſades, Theodat donna ſon application à ſe fortifier au dedans de ſon Royaume. Il

Il apprit que les Romains avoient conçû quelques soupçons contre luy. Il en écrivit au Senat pour tâcher de dissiper tous leurs ombrages, & toutes leurs apprehensions. Mais comme tout dépendoit de la conservation de la ville de Rome, il envoya une armée pour la défendre, au cas qu'elle fût attaquée. Il ne voulut pas toute-fois que les troupes fussent à charge au peuple, & il les fit camper hors la ville, ordonnant que le soldat ne prît rien qu'en payant. L. x. ep. 13. & 18

Ayant sçû que des Elephans de bronze, qui avoient été autrefois placez dans la ruë appellée * *sacrée*, étoient prêts à tomber de vieillesse, & craignant que si cela arrivoit, le peuple ne prît cét accident pour un funeste pronostic, il ordonna à Honorius Préfet de la ville, de les faire attacher avec des crampons de fer pour prévenir leur chûte. L. x ep. 38.

* Parce qu'elle étoit destinée à l'exercice de plusieurs superstitions Payennes.

Afin de se rendre agréable aux provinces, il assista celles qui souffroient la [a] disette, particulierement la Ligu- a

a C'est apparemment de quoy Cassiodore parle dans la 28. lettre du 12. livre : *O certamen toto orbe prædicandum ! Contra indigentiam sævam gloriosi Principis pugnat humanitas. . . . Nescio quæ Principis nostri bella mundus potiùs admiretur. . . . In usum est viris fortibus feliciter egisse pugnis ; sed suprà humanitatem virtutem esse constat vicisse penuriam.* Paroles si belles, qu'il est à

rie & le païs de Veniſe, comme il paroît par une lettre adreſſée à Caſſiodore, & il y fit diſtribuer des bleds & du pain. *L. x. ep. 27.*

Ce grand homme étoit encore Préfet du Prétoire, Theodat l'ayant toûjours conſervé dans cette haute dignité. Rien n'eſt plus ſurprenant parmi tant de différentes révolutions de l'Etat & de la Cour, que de voir qu'il n'ait éprouvé ni revers ni changement de fortune, & que luy-même n'ait point changé, toûjours également fidele aux bons & aux mauvais Princes qu'il a ſervis. Mais il faut conſiderer qu'en leurs perſonnes il ſervoit Dieu ſeul, qui ne change point, & qu'il avoit toûjours le même motif de donner ſon application aux affaires.

Les choſes commençoient à tourner fort mal pour les Gots. Juſtinien amuſoit Theodat par ſes Ambaſſadeurs, ſous prétexte de négotiations, & feignoit d'être perſuadé des raiſons que ce Prince alleguoit pour ſe diſculper

propos de les traduire. *O combat digne d'être publié & déſiré loüé dans tout l'Univers! L'humanité de ce glorieux Prince le fait combattre contre une cruelle diſette.... on ne ſçait quelles guerres & quelles expéditions de ce Conquerant le monde admirera davantage.... Ce n'eſt pas une choſe extraordinaire que les hommes courageux combattent avec ſuccés; mais vaincre la diſette, c'eſt l'effet d'une vertu au deſſus de la vertu humaine.*

de la mort d'Amalasonthe : Mais ce n'étoit que pour avoir le temps de faire avancer des troupes, & d'équiper une flotte, avant que de declarer la guerre.

III. Procope dit que cette guerre commença la neuviéme année de l'Empire de Justinien, qui se rencontre avec l'an de Nôtre-Seigneur 535. Mais il faut remarquer que Procope compte par années militaires, qui commencent dans le temps de l'ouverture de la campagne. L'Empereur fit donc entrer en Dalmatie l'armée d'Illyrie commandée par Mundus, qui étoit Gouverneur de cette Province. Il étoit étranger ; mais l'Empereur avoit éprouvé sa fidelité & son zele en diverses occasions. D'ailleurs il étoit grand Capitaine & fort experimenté. Il ne fut pas plûtôt entré en Dalmatie, qu'il mit en fuite les Gots qui oserent luy faire tête, & prit la ville de Salone Capitale de la Province.

An. 535.

Procopius l. 1. de bello Goth c. 5. & seq.

Belisaire eut en même temps ordre de se rendre maître de la Sicile avec la flotte qu'il commandoit. Afin de couvrir son dessein, il fit répandre le bruit que cét armement étoit destiné contre Carthage, & contre ce qui restoit de l'Afrique aux Vandales : car il y en avoit déja reconquis une grande par-

tie, & même fait prisonnier le Roy Gilimer, qui avoit servi d'ornement à son triomphe dans Constantinople. Il approcha donc de Sicile sous prétexte d'y prendre des provisions pour sa flotte, mais en effet avec dessein de s'emparer de cette Isle, s'il voyoit jour à cette entreprise ; & n'ayant point rencontré d'obstacle à la descente qu'il fit heureusement, à son arrivée il prit Catane; de-là il tourna toutes ses forces contre Syracuse, qu'il prit avec la même facilité. Alors presque toutes les autres villes se rendirent. Palerme seule qui avoit de bonnes murailles & des fortifications, fit quelque résistance ; mais Belisaire l'ayant attaquée du côté de la mer, qui étoit sans défense, le peuple épouvanté de se voir accablé des fléches, qu'on tiroit sur la ville, des hunes, ou d'une espece de petites tours élevées au haut des mats, fut obligé de se rendre.

Cette réduction de la Sicile qui donna le mouvement à tout le reste, fut d'autant plus facile à executer, que les esprits des peuples de cette Isle étoient fort disposez à la revolte contre les Gots, & avoient déja tâché de secouër leur joug, comme nous avons dit. Justinien, pour faire une puissante diver-

L. 1. c. 111 §. 2.

sion, avoit écrit aux Rois qui regnoient en France, afin de les engager à attaquer les Gots de leur côté. Il leur avoit même envoyé beaucoup d'argent, avec promesse d'une somme encore plus considérable, lorsqu'ils auroient commencé la guerre. Theodebert Roy d'Austrasie reçut son argent, & prit aussi celuy des Gots, auxquels il envoya quelque secours. Il passa luy-même en Italie lorsque la guerre y fut plus allumée, & se declara indifferemment contre les Gots & contre les Romains. Mais la disette & les maladies qui affoiblirent fort son armée, le punirent de sa trahison, sans effacer la honte d'avoir manqué de foy aux uns & aux autres.

Theodat étonné du succés des armes des Romains, prit le parti d'abandonner tout à Justinien, à condition que l'Empereur luy payeroit une grosse pension. Il luy en fit porter la parole, excusant sa lâcheté sur l'amour qu'il avoit pour la Philosophie Platonicienne, qui ne luy permettoit pas de répandre le sang humain, pour se conserver un peu de terre. Mais il changea de résolution, si-tôt qu'il eut appris que les Romains avoient été chassez de Salone, & presque tous tuez avec Mundus

& ſon fils Maurice, par une puiſſante armée de Gots, dont les Chefs étoient Aſinarius & Grippa. Procope dit que leur mort avoit été prédite par un vers
a des Sibylles, qui marquoit qu'aprés la priſe de l'Afrique, Mundus & ſon fils periroient; ce que l'on avoit expliqué juſqu'alors de la fin du monde. Cependant cét avantage des Gots ne fut pas de longue durée; car Conſtantinien reprit bien-tôt Salone avec tout le reſte de la Dalmatie & de la Liburnie, avant même la fin de la premiere campagne.

Pour Beliſſaire il laiſſa de fortes garniſons dans Syracuſe & dans Palerme, & ayant fait voile du port de Meſſine, il vint prendre terre à Regio dans l'ex-
An. 536. tremité de la Calabre. Il fit par là l'ouverture de la ſeconde campagne Comme les Gots n'étoient pas aimez dans cette Province, qui d'ailleurs étoit fort portée à la revolte, auſſi-bien que la Sicile, les peuples accoururent en foule pour ſe rendre à ce General, & même Ebrimire gendre de Theodat ſe declara pour les Romains: Enſuite l'armée Romaine vint mettre le ſiege devant Naples.

IV. Theodat craignant tout, non ſeu-

a *Africa capta, Mundus cum nato peribit.*

lement pour son Royaume, mais encore pour sa personne, aprés avoir manqué de parole à l'Empereur, au lieu d'aller faire lever le siége de cette ville, qui fit une longue & une vigoureuse résistance, eut recours aux prieres & aux soûmissions Il crut que si le Senat de Rome, & le Pape se joignoient à luy pour demander la paix, Justinien ne pourroit pas la luy refuser.

Afin de se rendre le Senat favorable, il fit épouser une Princesse de son sang au Senateur Maxime, qui étoit de l'auguste maison des Anices, & parent ou allié de tout ce qu'il y avoit de plus illustre dans le Senat. Il le fit en même tems [a] Primcier des Domestiques. Dans la lettre qu'il luy adressa pour luy marquer qu'il luy conferoit cette dignité, il donne de grands éloges à la famille Anicienne, & l'egale presque aux maisons Imperiales. On accuseroit, « dit-il, nôtre siecle d'injustice, si une famille « si célebre demeuroit dans l'obscurité. « L. XI ep. 11. & 12.

En une autre lettre qu'il écrivit au

a Primcier étoit celuy qui étoit le premier sur l'Etat, *primus in ceram & tabulas relatus.* Les Domestiques étoient les Gardes à cheval du Prince : les Gardes à pied s'appelloient *Protectores.* Ainsi le Primcier des Domestiques étoit le premier Capitaine des Gardes, *Vide Bulenger. l. 3. de Imp. Rom. c. 38.*

Senat ſur le même ſujet, il s'excuſe de ce qu'il a fait Primcier Maxime, qui avoit été déja Conſul, & qui pouvoit regarder cette nouvelle dignité comme
» au deſſous de luy. Mais, dit Theodat, il
» n'y a point de charges qui ne ſoient con-
» ſiderables dans la Republique, pourvû
» qu'on s'en acquite bien. Il ajoûte que Maxime ayant exercé le Conſulat dans un âge peu avancé, il n'étoit pas à propos de le laiſſer ſans employ, par cette raiſon qu'il n'y en avoit point qui ne fût au-deſſous de la dignité de Conſul: Qu'au reſte il a relevé la charge qu'il lui a conferée, par l'alliance qu'il luy a fait prendre dans la maiſon Royale: Que cét honneur ſe répand ſur tout le Senat, puiſqu'il n'a point eu d'autre deſſein que de s'unir par-là plus étroitement à cét au-
An. 536. guſte corps.

Le mariage ſe fit l'année 536. comme on l'apprend des deux lettres que nous venons de citer, parce qu'elles ſont dattées de l'indiction 14. qui ſe rencontre avec cette année. Ce fut peu de temps aprés que le Senat écrivit cette lettre fort touchante à l'Empereur, pour
L. 11. ep. 13. » le porter à la paix: Il n'y a point d'af-
» faire plus digne d'être récommandée à
» un Empereur Romain, que celle de la-

quelle dépend toute la ſûreté de la Re- «
publique Romaine, & nôtre propre li.. «
berté. Vous avez, Seigneur, cet avan- «
tage ſingulier entre tous ceux que vous «
tenez de la main liberale de Dieu, qu'il «
vous eſt facile de faire tout ce qui plaît à «
V. M. parce que vous êtes au deſſus de «
tous les hommes. Rien ne peut être plus «
glorieux pour vous. Uſez donc de ce «
ſouverain pouvoir, Prince tres-clement, «
pour donner la paix à nôtre Roy. Nous «
vous tendons les mains comme ſup- «
plians, du milieu du Senat.... Ecoutez «
les prieres que Rome nôtre chere pa- «
trie vous fait... Ne me ſoyez pas la cauſe «
d'une cruelle deſtruction, vous dit-elle. «
J'ay vû doubler le nombre de mes en- «
fans pendant la paix; j'ay retrouvé un «
nouvel ornement dans la multitude «
de mes citoyens: mon Senat s'eſt toû- «
jours accrû en honneurs & en dignitez, «
ſes richeſſes augmentent continuelle- «
ment. Je vous conjure, grand Prince, «
de ne me pas faire perdre par la guerre, «
ce que vous devriez vous-même me «
conſerver par les armes. «

J'ay eu bien des Rois, mais je n'en «
ay jamais eu de plus ſçavant que Theo- «
dat. J'en ay eu de bien ſages, mais nul «
ne luy eſt comparable en érudition & «

» en pieté. J'aime ce Prince de la race
» d'Amale, qui a été nourri de mes ma-
» melles, élevé dans ma discipline, formé
» selon les mœurs des Romains. Ne dites
» pas, victorieux Empereur, que vous vou-
» lez me posseder, & que c'est un effet
» de l'amour que vous me portez : car si
» vous employez la voye des armes pour
» me rechercher, vous ne retrouverez
» plus que des ruines au lieu de moy.
» Au reste je vous appartiens toûjours
» par le devoir de l'amour & de la cha-
» rité. Ainsi ne commandez pas qu'on
» arrache mes membres, qu'on déchire
» mes entrailles.... C'est, illustre Con-
» querant, la priere que vous fait Rome,
» par la bouche de ses Senateurs ... Si
» cela ne vous touche pas encore, écou-
» tez la voix des bien-heureux Apôtres
» Pierre & Paul, qui vous demandent
» grace pour une ville, qu'ils ont si sou-
» vent défenduë contre les ennemis qui
» ont été assez téméraires pour l'attaquer,
» &c. Cette lettre fut portée par un Am-
bassadeur du Roy.

Theodat eut recours à un autre moyen qu'il crut encore plus efficace. Ce fut d'obliger le Pape Agapet d'aller à Constantinople pour demander la paix On ne doit pas prendre cela pour une marque du peu de respect du Roy

envers le ſouverain Pontife. Au contraire il ne le choiſit pour cette Ambaſſade, que parce qu'il ſe promit que l'Empereur accorderoit tout en ſa conſidération; & c'eſt une choſe aſſez remarquable, que ces Princes Ariens ayent traité ſi reſpectueuſement ceux qu'ils regardoient comme les chefs d'une Religion ennemie. L. VIII ep. 24. & l. X. ep. 19.

V. Agapet comme un bon Paſteur zélé pour ſon troupeau, ſe mit en devoir d'obéïr au Roy; mais n'ayant pas d'argent pour faire ce grand voyage, afin d'en obtenir des Tréſoriers de l'Epargne, il fut obligé de leur donner en gages les vaſes ſacrez de l'Egliſe de S. Pierre. Caſſiodore l'ayant ſçû, aprés avoir remontré au Roy l'indignité de cette action, envoya ordre aux Tréſoriers de rendre ces vaiſſeaux ſacrez qui ſervoient au [a] divin Miniſtére, & de les faire reporter avec reſpect par les mains des Diacres; rencheriſſant ſur la piété qu'on avoit autrefois admirée dans Alaric, lorſqu'ayant ſçû que ces mêmes vaiſſeaux ſacrez avoient été pris dans L. XII. ep. 20.

a

a *Optata referantur manibus Levitarum* MINISTERIA *toto orbe narranda.* C'eſt le nom qu'on donnoit aux vaiſſeaux ſacrez, deſtinez à la celebration du S. Sacrifice, comme l'ont remarqué les Sçavans qui ont traité des matieres de Liturgie.

le ſacagement de Rome, il les fit reporter en cérémonie à l'Egliſe de S. Pierre, par les mains de ceux qui les avoient enlevez.

Les Romains accoururent en foule, pour admirer ce ſpectacle ſi glorieux à la Religion, & pour honorer cet illuſtre triomphe de la piété de Caſſiodore. Il voulut encore que l'on rendît aux Procureurs de l'Egliſe de S. Pierre, l'obligation du ſaint Pape. Ce qui me paroît de plus loüable dans cette action, c'eſt que Caſſiodore en donna toute la gloire au Roy, non ſeulement par a modeſtie, mais auſſi afin d'attirer à ce Prince l'eſtime & la conſidération des peuples, dans un temps où il en avoit ſi grand beſoin, & de faire ceſſer les murmures que l'action de ſes Tréſoriers avoit excitez contre luy.

Ce fut auſſi en partie par le même motif, que ce vertueux & ſage Miniſtre porta le Roy à ſoulager les Provinces affligées de la guerre & de la ſtérilité, ſur tout la Ligurie, le païs de Veniſe & Milan. Il remit les tailles, & fit diſtribuer des bleds aux peuples de

l. x. *ep.* 27. *l.* xii. *ep.* 26. *&* 27.

a On peut dire de ſa modeſtie ce que Tacite dit d'Agricola : *Ipſa diſſimulatio famæ famam auxit.* In vita Agricolæ.

la campagne, n'étant pas juſte que ceux qui cultivent les terres, & dont les travaux avoient rempli les greniers, mouruſſent de faim, pendant que les magaſins du Roy regorgeoient de bleds, particuliérement ceux de Pavie & de Tortone. C'eſt d'où il fit tirer les proviſions qui furent diſtribuées aux pauvres.

Mais afin que la diſtribution de ces bleds ſe fiſt avec juſtice, il en donna le ſoin à Dacius Evêque de Milan, Prélat recommandable par ſa ſainteté, auquel il écrivit ſur ce ſujet une excellente lettre, qui eſt un illuſtre monument de la charité & de la prudence de nôtre ſage Miniſtre. Quelques-uns croyent que ces diſtributions ſe firent par l'ordre de Vitiges, pendant le ſiége de Rome, parce que toute l'Italie, & particuliérement le Milanez ſouffrit alors une ſi horrible famine, qu'on fut obligé de manger de la chair humaine. Mais il ne paroît pas par les lettres de Caſſiodore, que la diſette dont il y parle, ait été juſqu'à cette extrémité. D'ailleurs cette horrible famine qui déſola toute l'Italie, arriva la quatriéme année de la guerre, & Dacius dés la troiſiéme année avoit traité avec Be- *L. XII. ep. 27.*

Procop. l. 2. de bello Goth. c. 7. liſſaire de la reddition de Milan & de la réduction de toute la Ligurie. Ainſi Caſſiodore n'auroit pas dû s'adreſſer à luy un an aprés, comme à un Evêque fidele aux Gots, pour s'en ſervir à ſoulager la miſere des peuples.

Le Pape fut reçû avec honneur dans Conſtantinople ; mais il n'obtint rien de ce qu'il demandoit, peut-être parce qu'il ſe montra inflexible ſur l'affaire d'Anthime, à qui il refuſa ſa communion, parce qu'il avoit paſſé du ſiége de Trebiſonde à celuy de Conſtantinople, contre les Canons, & particuliérement parce qu'il ne le croyoit pas orthodoxe. Il le dépoſa même, & il ordonna Mennas en ſa place ; ce qui fut une marque éclatante de la juriſdiction des Papes ſur les Egliſes Patriarchales, dont Conſtantinople étoit alors la premiere aprés Rome. Juſtinien favoriſoit Anthime, & Theodora étoit encore plus dans les interêts de ce Prelat ; ainſi ſa dépoſition ne pouvoit leur être agréable, quoi-qu'il ſemblât que l'Empereur y eût donné les mains.

Liberat. Breviarii c. 2

VI Agapet étant mort dans cette Ambaſſade, Theodat mit Silvere en ſa place ſur la Chaire de S. Pierre, de ſa propre autorité. Ce Prince étoit venu

à Rome plûtôt pour être spectateur du siege de Naples, que pour le faire lever, ce qui luy auroit été facile, s'il eût voulu seconder le courage des Assiégez, qui furent animez par les discours de deux excellens Professeurs de Rhetorique grand partisans des Gots. Cependant aprés un siege fort opiniâtré, la Ville fut prise plûtôt par hazard que par force, un soldat Isaurien ayant découvert un aqueduc, par lequel il fut facile à Belisaire de faire glisser des soldats dans la place & de s'en rendre maître. Ce qui fit perdre cœur à Theodat, ce fut qu'étant inquiet touchant le succés du siege, & de toute cette guerre, il alla consulter un Màgicien Juif, qui luy fit connoître qu'il seroit fort malheureux, ce qui arriva : car Dieu voulant punir les Princes qui s'arrétent à ces sortes de superstitions aussi vaines qu'impies, permet que les malheurs qui leur ont été prédits au hazard, s'accompliſſent & en trompent d'autres aussi peu religieux. *Procop. l. 1. c. 9.*

Les Gots furent irritez de cette perte, jusqu'à la fureur ; & ne voyant point que Theodat se mît en devoir d'aller au devant des ennemis, ni de leur faire tête, ils entrerent en quelque soupçon *Procop. l. 1. c. 2.*

qu'il ne fût d'intelligence avec l'Empereur. La desertion d'Ebrimire son gendre, dont nous venons de parler, augmenta leurs défiances. Peut-être aussi avoient-ils eu connoissance du Traité qu'il avoit conclu avec l'Ambassadeur de l'Empereur, mais qu'il n'accomplit pas, luy ayant manqué de parole. Les articles de ce Traité étoient, qu'il abandonneroit la Sicile à l'Empereur : qu'il luy donneroit tous les ans une Couronne d'or du poids de trois cens livres : qu'il luy fourniroit trois mille Gots des meilleures troupes à son choix, quand l'Empereur en auroit besoin : qu'il ne pourroit ni faire mourir aucun des Ecclésiastiques, ou des Senateurs, ni confisquer leurs biens : qu'il ne luy seroit pas permis d'élever quelqu'un à la dignité de Patrice ou de Senateur, sans la permission & le brevet de l'Empereur : que le nom de Justinien Auguste, seroit toûjours prononcé le premier dans toutes les acclamations publiques, soit au théatre, soit au cirque, soit ailleurs, & ensuite celuy du Roy Théodat : qu'on ne dresseroit point de statuë au Roy, qu'on n'en érigeât en même temps une à l'Empereur, laquelle on placeroit au côté droit.

Procop. l. 1. c. 6.

Dés ce même temps furent frappées des médailles au côté droit desquelles on lisoit, *D. N. Justinianus P. Augustus*; & au côté gauche, *D. N.* [a] *Theodahatus Rex*. Il y en eut d'autres qui représentoient Justinien avec cette legende, *D. N. Justinianus Augustus*, & au milieu du revers, *D. N. Theodahatus Rex*. Ainsi le traité n'avoit pas été si secret, que les Gots n'en eussent eu quelque connoissance.

Conradus Peuinger a

Baroni ad anni 5. 6. *Occo, &c.*

VII. Theodat qui se regardoit déja comme perdu, & comme compagnon de fortune du Roy des Vandales, mené en triomphe à Constantinople, craignant que l'Empereur n'agreât pas le traité, s'offrit même de luy abandonner tous ses Etats, en se réservant une pension de douze cens livres d'or, & luy envoya des Ambassadeurs pour en faire la proposition. Quoi-qu'il eût changé de résolution aprés la défaite de l'armée Romaine en Dalmatie, néanmoins les principaux Officiers de l'armée ayant tenu un Conseil de guerre à quarante milles de Rome, conclurent qu'il falloit dépoſer un Prince si lâche, & luy

[a] C'est ainsi que se devroit écrire le nom de ce Prince; mais les Grecs & les Latins l'ont écrit & prononcé autrement, & en ont usé de même à l'égard des autres noms Gots; à quoy nous nous sommes conformez.

ôter d'entre les mains le Gouvernement dont il étoit si peu capable. Sa déposition fut bien-tôt suivie de sa mort, Vitiges qui luy fût donné pour successeur, ayant dépêché aprés luy Optaris qui le tua dans le chemin de Ravenne, où il s'enfuyoit. Il avoit regné trois ans.

On peut dire de ce Roy qu'il ne fut revêtu de la pourpre que pour la deshonorer. Il n'étoit ni homme de tête, ni homme de main, incapable de prendre de luy-même un bon conseil, ou d'en recevoir d'autruy; & moins capable encore de l'execution. N'étant point propre à bien gouverner, il ne pouvoit soufffrir les personnes qui auroient pû le faire en son nom; & c'est ce qui luy fit prendre le dessein de perdre Amalasonthe. Il n'avoit ni assez de courage pour faire la guerre, ni assez d'habileté pour conduire une négotiation, ni la bonne foy necessaire pour entretenir un traité de paix. Enfin il fit peu d'honneur à la Philosophie Platoniciene, dont il avoit embrassé la profession & il démentit cette sentence de son maître: *Que les Etats seroient heureux lorsque des Philosophes en deviendroient Rois, ou que les Rois deviendroient Philosophes.* Il laissa un fils

nommé Theodegisile, que Vitiges se contenta de tenir prisonnier. On dit neanmoins qu'il mourut de poison.

CHAPITRE VI.

I. Vitiges fait Roy, écrit une lettre circulaire aux Gots. II. Il demande la paix à l'Empereur. III. Il se retire à Ravenne, pour se préparer à la guerre. IV. Il continuë Cassiodore dans la charge de Préfet du Prétoire. V. Ouvrages que Cassiodore composa dans ce temps-là. VI. Paix faite avec les François. VII. Soin de Cassiodore pour empêcher l'oppression des peuples.

VITIGES fut élû en la place de Theodat, & élevé sur un bouclier dans le Camp au milieu d'une haye d'épées, selon l'ancienne coûtume. Il n'étoit pas d'une naissance fort illustre, 537
mais il s'étoit signalé en plusieurs combats, particulierement contre les Gépides, sous le regne de Theodoric. Il étoit [a] Ecuyer de Theodat, dans le temps L. x. ep. 31. a

a La charge d'Ecuyer (*Armigeri*) étoit apparemment fort considérable sous le regne des Gots. Theodoric fit Regent du Royaume d'Espagne Theudis son Ecuyer, selon Jornandés, c. 48. & nous voyons icy un Ecuyer de Theodat couronné Roy.

qu'il fut choisi pour remplir la place de ce Prince.

L. x. ep. 31. Si-tôt qu'il se vit sur le Thrône, il écrivit une lettre circulaire à tous les Gots, pour leur donner avis de son élection. Aprés avoir rendu graces à Dieu, de sa promotion, parce qu'il est l'auteur de toutes choses, & qu'il prend un soin tout particulier de donner des Rois de sa main, il marque dans cette lettre que l'armée l'a élevé sur le Trône, afin d'honorer en sa personne la profession des armes, dans laquelle il s'est acquis quelque réputation: Qu'on n'est pas venu le chercher dans un lieu de délices, pour le faire Roy, mais qu'il a été choisi dans le Camp au son des trompettes, & parmi le bruit des armes: Qu'il étoit venu à l'armée attiré par le seul desir d'exposer sa vie pour ses freres, lorsqu'il s'est vû mis en la place d'un Prince qui n'étoit pas digne de commander à une nation guerriere : Qu'il tâcheroit de reparer les pertes que l'Etat avoit fait par sa mauvaise conduite: Qu'ils devoient tous y contribuer de leur part : Qu'il n'auroit pas besoin qu'on luy rendît compte de leurs belles actions, parce qu'il en seroit luy-même spectateur, ayant résolu d'être toûjours

à la tête des troupes: Qu'il n'auroit devant les yeux que l'utilité publique, & l'honneur de la nation: Qu'il feroit en sorte qu'on ne le jugeroit pas indigne d'être successeur du grand Theodoric: Que n'ayant pas l'avantage d'être fils de ce Prince par le sang, il s'efforceroit de le devenir par l'imitation & par la ressemblance.

On reconnoît au style de cette lettre, que Cassiodore y avoit mis la main; aussi se trouve-t-elle parmi ses autres lettres, avec celles que Vitiges adressa soit à l'Empereur, par des Ambassadeurs, pour luy demander la paix, soit aux Evêques, pour leur recommander ces Ambassadeurs, & l'importante affaire de la paix, & pour leur demander le secours de leurs prieres. Il écrivit encore au grand Maître des Offices, & au Gouverneur de Thessalonique dans le même dessein. *Ibid. epist. 32. 33. 34 & 35.*

Il Dans sa lettre à l'Empereur, aprés avoir dépeint l'état déplorable où l'Italie avoit été reduite par cette guerre, il demande la paix, & montre qu'on ne peut la luy refuser avec justice. Si c'est « contre Theodat que Vôtre Majesté a pris « les armes, & si elle veut tirer vengeance « de luy, dit-il à Justinien, j'ay mérité «

» vôtre amitié, puiſque je vous ay vengé
» de ce tyran en le faiſant mourir Si c'eſt
» la conſidération d'Amalaſonthe, d'éter-
» nelle memoire, qui vous a fait entre-
» prendre la guerre, ayez de la bonne
» volonté pour la Princeſſe ſa fille: Il
» ſemble que vous devriez ſouhaiter de
» la mettre ſur le Trône de la Reine ſa
» mere, pour ſatisfaire au devoir de l'a-
» mitié; c'eſt ce que j'ay fait en l'épou-
» ſant, ne la faites donc pas deſcendre du
» Trône qu'elle partage avec moy.

Cela nous apprend que cette lettre ne fut écrite qu'aprés que Vitiges eut épouſé la Princeſſe Mathaſonte, fille d'Amalaſonthe, & petite fille du grand Theodoric, afin de ſe faire conſiderer davantage des Gots. Le mariage ſe fit à Ravenne, où Vitiges jugea à propos de ſe retirer, juſqu'à ce qu'il eût mis ſur pied des troupes capables d'arrêter Beliſſaire.

III. Cette retraite auroit pû paſſer pour un effet de ſa timidité. C'eſt-pourquoy il crut devoir y préparer l'armée par une harangue, dans laquelle il fit remarquer, que les deſſeins précipitez n'avoient jamais réüſſi, & qu'ils avoient ſouvent ruïné les affaires: Que quoiqu'il ſemblât plus honorable d'aller

chercher les ennemis, ce n'étoit pas toutefois le plus sûr : Que les principales forces de l'Etat étoient où dans le païs de Venise, où dans les Gaules occupées contre les François : Qu'il falloit avant toutes choses terminer la guerre qu'on avoit contre eux, afin de combattre ensuite Belissaire avec toutes les troupes : Qu'il n'ignoroit pas que quelques-uns appelleroient cette retraite une fuite honteuse ; mais qu'il sçavoit aussi qu'un bon Capitaine ne doit pas regler ses desseins sur ce qui se dira, ni s'arrêter aux bruits populaires : Que ce n'étoit pas le commencement, mais la fin qui décideroit de toutes choses : Qu'on ne devoit pas être en peine de la ville de Rome : Qu'il y laisseroit une forte garnison : Que quand même les ennemis s'en rendroient maîtres, il n'y exerceroient aucunes violences, regardant les Romains comme leurs amis : Que si le peuple Romain conservoit quelque bonne volonté pour les Gots, comme il falloit l'esperer aprés les obligations que Rome leur avoit, il leur seroit facile d'y rentrer.

Aprés ce discours, le Roy donna le Gouvernement de Rome à Leuderis, & y laissa au moins quatre mille hom-

mes en garniſon. Enſuite il exhorta le
a Pape Silvere, le Senat & tout le peuple à demeurer fideles aux Gots, les priant de ſe ſouvenir de Theodoric qui les avoit gouverné avec tant de douceur & d'équité. Il leur fit prêter ſerment de fidelité, & pour s'aſſûrer de leur foy, il emmena pluſieurs Senateurs en ôtages à Ravenne.

IV. Etant arrivé dans cette Ville, aprés avoir donné quelques jours aux divertiſſemens de ſes nôces, il fit mettre ſous les armes tous ceux qui étoient en état de les porter, & donna ordre aux affaires avec un ſoin infatigable, aidé particuliérement de Caſſiodore. Il luy conſerva la Préfecture du Prétoire, avec la même autorité qu'il l'avoit poſſedée ſous tant de Rois précédens. C'eſt dans ce temps-là que ſes amis l'exhorterent à publier ſes lettres, quoiqu'ils n'ignoraſſent pas qu'il manquoit

a Dans la traduction de Procope faite par Raphaël de Volterre, au lieu de Silverius il y a Liberius; mais c'eſt une faute du Copiſte, dans laquelle il a été facile de tomber à cauſe de la reſſemblance des noms *Silberios*, & *Liberios*. La même faute ſe trouve dans Leonard d'Arezze qui a extrait de Procope, avant qu'il fût traduit l'hiſtoire des guerres d'Italie contre les Gots. Voyez la traduction de Raphaël de Volterre de l'edition de Baſle 1576, où ſe trouve auſſi imprimé Leonard d'Arezze.

de

de loisir, [a] étant occupé la plus grande partie de la journée en des conferences avec les Rois, pour le bien public, ce qui luy étoit fort honorable.

Jamais il n'eut plus à travailler que dans ces temps si fâcheux, où il falloit tout ensemble lever des troupes, les armer, les exercer, trouver des fonds pour les faire subsister, retenir les peuples dans l'obéïssance, avoir toûjours les yeux ouverts, & se trouver par tout présent, pour empêcher les surprises des ennemis; enfin se tenir en garde contre les intelligences secrettes qu'ils pouvoient avoir chez les Italiens mêlez parmy les Gots. Il semble luy-même peindre au naturel, dans sa préface sur les douze Livres de ses lettres, les différentes agitations qui le partageoient alors.

On accorde neuf années entieres aux « Auteurs pour composer leurs ouvrages, « & je ne puis pas même trouver des mo- « mens pour travailler aux miens, dit- « il à ses amis, afin de s'excuser de publier le recueil de ses lettres, comme

a *Regum quinetiam glorioſa colloquia pro magna dei parte in bonum publicum te occupare noverunt. Præf. in Var.* Par ces Rois il faut entendre Vitiges & la Princesse Mathasonte, à qui la Couronne appartenoit.

ils le souhaitoient avec beaucoup d'em-
» pressement. Si-tôt que j'ay pris la plu-
» me, on m'étourdit à force de clameurs,
» & je me vois pressé de tant d'endroits,
» que je ne puis achever tranquillement
» ce que j'ay commencé. L'un me fati-
» gue par des sollicitations importunes,
» l'autre vient m'accabler du poids de
» l'extréme misere qui le presse ; d'au-
» tres mêmes m'environnent & m'assié-
» gent de discours seditieux & pleins de
» fureur. Parmi tous ces embarras qui
» me permettent à peine de parler, com-
» ment voulez-vous que je trouve le loi-
» sir de dicter & d'écrire avec politesse ?
» Des inquiétudes inexplicables ne me
» laissent pas le moindre repos pendant
» les nuits, ayant à donner ordre que
» toutes les villes soient suffisamment
» pourvûës de munitions de bouche.
» Ainsi je me vois contraint de parcou-
» rir en esprit toutes les provinces, & de
» prendre garde si l'on execute les ordres
» que j'ay donnez.

Ses amis ne cedérent pas à ces raisons, quoi-qu'elles leur parussent tres-fortes. Nous ne sçavons point qui étoient ces amis. Nous croyons qu'un d'eux étoit Felix dont il parle dans sa préface sur les deux derniers Livres de ses let-

tres, parce qu'il y témoigne qu'il n'entreprenoit rien ſans le conſulter, le connoiſſant pour un homme tres-ſage, de fort bonnes mœurs, parfaitement habile dans la Juriſprudence, éloquent, poli, n'employant que des termes choiſis; enfin doüé dans ſa jeuneſſe de toutes les bonnes qualitez des vieillards. Des amis de ce caractére avoient beaucoup d'autorité ſur ſon eſprit, & ſurmonterent enfin ſa réſiſtance.

Tout le monde ſçait, luy dirent-ils, « que vous exercez la Préfecture du Prétoire, dignité qui eſt comme aſſiégée « de tous les ſoins & de toutes les affai- « res de la République, qui la ſuivent « par-tout. Car c'eſt à un Préfet du Pré- « toire qu'on s'adreſſe pour la ſubſiſtan- « ce des armées & des peuples, en quel- « que temps que ce ſoit. Il eſt encore « chargé de l'adminiſtration de la Juſti- « ce, dont le ſeul poids devroit ſuffire. « Les loix ſemblent luy avoir impoſé un « fardeau immenſe, lorſqu'elles ont or- « donné, pour luy faire honneur, que « preſque toutes choſes dépendiſſent « de luy. Quel temps pouvez vous dé- « rober à ces travaux, que le public exi- « ge de vous, renfermant dans vôtre « ſeule tête tous les ſoins qui concernent «

» le bien public & l'utilité de l'Etat ? Il
» faut ajoûter encore à cela, qu'étant sou-
» vent chargé des emplois de la Questu-
» re, vôtre temps est partagé par tous
» les embarras & toutes les inquiétudes
» que cette dignité renferme.
» Vous étes, par dessûs tout cela, obligé
» à veiller sur la conduite des Officiers
» qui vous sont soûmis ; la confiance que
» les Princes ont prise en vous, les ayant
» obligé à mettre sur vos épaules, tout
» ce qui est de plus difficile dans les au-
» tres Charges, & ce que ceux qui les
» exercent ne peuvent pas bien execu-
» ter. C'est de quoy vous vous acquittez
» parfaitement bien.... Mais cela ne
» doit pas vous détourner de mettre au
» jour ce que nous demandons de vous.
» Au reste rien ne vous sera plus glo-
» rieux, que d'avoir donné au public
» parmi tant de travaux & d'affaires, des
» Ouvrages aussi dignes d'être lûs que
» les vôtres.

V. Cassiodore vaincu par les priéres & par les importunitez de ses amis, publia donc ses douze Livres de lettres, parmi tous les troubles de ces temps pleins d'horreur, & de cette funeste guerre, cherchant à se délasser des fatigues des affaires, & à se consoler des

chagrins que luy cauſoient pluſieurs mauvais ſuccés, dans la retraite & dans l'étude, autant que ſa Charge le luy pouvoit permettre. Il y a cependant ſujet de croire qu'il n'avoit alors qu'à donner la derniere main à cet Ouvrage, & à mettre en ordre les differentes piéces qui y ſont raſſemblées, parce qu'il les avoit déja compoſées en divers temps, & que même il en avoit retouché une bonne partie, dans les momens de loiſir qu'il avoit pû prendre ſur les fonctions de ſes Charges. Mais ceux qui ont éprouvé ce que c'eſt que de revoir un ouvrage, pour l'expoſer enſuite au jugement du public, ſçavent combien il y a encore à travailler & à ajoûter.

Ce qui doit nous ſurprendre davantage, c'eſt que Caſſiodore compoſa encore pendant ce temps de trouble & d'agitation, à la priere de ſes amis, ſon excellent Traité de l'ame, qui ſemble n'avoir pû être conçû que dans un profond repos, & par une méditation tranquille & continuelle. C'eſt un des meilleurs Ouvrages non ſeulement de ce grand homme, mais de preſque tous les anciens Auteurs, & un des plus dignes d'être lû, quoi-qu'il l'ait compoſé dans

un temps où il n'avoit pas le moindre loisir de lire, comme il nous l'apprend dans la seconde préface sur ses lettres. Nous en donnerons l'abregé dans le quatriéme Livre, où nous parlerons de tous ses autres Ouvrages.

VI. Toute l'Italie étoit alors pleine des divers mouvemens, qu'une guerre où il s'agit de tout l'Etat, a coûtume de causer. Vitiges avoit fait la paix avec les François, ou plûtôt il l'avoit achetée en leur abandonnant ce que les Gots possedoient dans les Gaules. Theodat leur avoit auparavant promis de les en rendre maîtres, s'ils luy envoyoient du secours; mais cela n'avoit point encore été executé. Si Amalasonthe leur avoit cedé [a] la Provence dés le commencement de sa régence sous Athalaric, comme Jornandés le dit, les Gots y étoient apparemment rentrez depuis, & peut être étoit-ce le sujet de la guerre qu'ils avoient à soûtenir contre les François,

a c. 59.

a Nous avons déja touché p. 129. la difficulté qu'il y a à mettre d'accord les Historiens sur ce point. Ce qui l'augmente, c'est qu'il est certain que Liberius Patrice étoit Préfet des Gaules pour le Roy des Gots en 529. que fut tenu le 2. Concile d'Orange, auquel il souscrivit. Cela me confirme dans ma premiere opinion, que si les Gots avoient auparavant abandonné la Provence, ils la reprirent ensuite.

quand Beliſſaire entra en Italie.

Une lettre de Caſſiodore fait mention d'une grande victoire remportée par les Gots ſur les Bourguignons, environ ce temps-là, & de la fuite des Allemans. Il appelle peut-être Bourguignons & Allemans, les François qui occupoient alors la Bourgogne, & qui tenoient auſſi une grande partie de l'Allemagne Il y avoit auſſi dans les armées des François, beaucoup de Bourguignons, comme nous allons voir dans la ſuite, & des troupes auxiliaires d'Allemans. Il eſt conſtant par la lettre de Caſſiodore, que la victoire dont il parle, arriva au temps que la diſette étoit fort grande dans la Ligurie & dans l'Emilie : ce qui lui fait dire que l'on a moiſſonné bien des ennemis dans ces [a] campagnes, où l'on n'avoit point cueilli de bleds, & qu'elles étoient devenuës fertiles en triomphes. Il faut que cette ſtérilité ſoit celle dont nous avons parlé cy-deſſus, & non pas celle qui arriva depuis, environ l'an 538. parce que les

l. XII. *ep.* 28.

C. V *ſ.* 2.

a *Nunc melius culta Liguria, cui negato fructu ſegetis, meſſis provenit hoſtilis.* . . Ces paroles me ſemblent dites pour la France dans cette année 1693. ſtérile en bleds & en fruits, mais féconde en victoires & en conquêtes ſur terre & ſur mer, comme le prouvent quatre places importantes priſes, deux grandes batailles gagnées, une flotte entierement défaite. . .

François étoient alors amis des Gots. En effet, ils leur promirent un secours de dix mille Bourguignons, & l'envoyerent aprés que la cession de la Provence leur eût été faite. Ils ne voulurent pas toutefois fournir des troupes de leur nation, de peur de donner sujet de plainte à Justinien qui les avoit aussi recherchez, & même leur avoit fait toucher de l'argent, pour acheter leur alliance & leur amitié.

VII. La paix étant concluë de ce côté là, Vitiges fit revenir en Italie l'armée des Gaules, que le General Martias commandoit. Il venoit de toutes parts des troupes tant des vieux corps, que des nouvelles levées. Il étoit bien difficile que tant de gens de guerre vécussent autour de Ravenne & dans les Provinces voisines, sans causer beaucoup de desordres. Cassiodore s'appliqua tout entier à leur faire garder une exacte discipline, & à leur persuader que c'est en quoy consiste la principale force d'une armée. Ce fut une chose merveilleuse de voir les Italiens joüir des avantages de la paix, dans le temps que les Gots faisoient la guerre, & les loix ne souffrir point de la licence des armes. Les peuples étoient con-

I. XII. ep. 5.

ſervez, & cependant les armées ne ſe ſentoient point de la diſette.

Comme l'Abruzze & la Lucanie avoient reçû à bras ouverts l'armée Romaine commandée par Beliſſaire, ces Provinces méritoient d'être punies, & qu'on y laiſſât vivre le ſoldat à diſcretion. Cependant le Préfet du Prétoire l'empêcha, par la compaſſion qu'il eut pour ſa patrie, & par l'amour qu'il conſerva toûjours pour l'ordre. *Ibid.*

La néceſſité des temps l'obligea à éxiger les tailles avec un peu de rigueur; néanmoins ce fut toûjours en ménageant les forces des peuples, & avec tous les égards imaginables pour ceux qui n'étoient gueres en état de payer. C'eſt ce qui paroît en pluſieurs de ſes lettres. Cette conduite d'un premier Miniſtre ſi ſage & ſi approuvée par tout le monde, la valeur & l'expérience du Roy, la multitude de ſes troupes, ſes grands préparatifs devoient être ſuivis des plus heureux ſuccés ſelon toutes les apparences. Mais ce que nous allons voir doit nous convaincre, que les évenemens dépendent plûtôt de la providence de Dieu, que de la prudence & de la prévoyance des hommes. *L. XII. ep. 16. Ibid. ep. 5. 7. 8.*

CHAPITRE VII.

I. Rome renduë à Beliſſaire. II. Vitiges l'y aſſiege, & emporte d'abord le Pont ſur le Tibre. III. Ordres donnez de part & d'autre pour la défenſe, ou pour l'attaque de la Ville, & divers combats entre les Romains & les Gots. IV. Vitiges prend Porto. V. Il leve le ſiege de Rome, & va punir les Milanois, dont il fait un grand carnage. VI. Il eſt aſſiegé & obligé de ſe rendre. VII. Suite de l'hiſtoire des Gots.

I. PENDANT que le Roy d'Italie ſe préparoit à reparer les pertes que le Royaume avoit faites ſous Theodat, Beliſſaire ſe préſenta devant Rome, qui luy ouvrit ſes portes, ne voulant pas s'expoſer au même malheur que la ville de Naples avoit ſouffert, pour avoir été fidele aux Gots. Lorſque l'armée Romaine entroit par la voye Latine qui eſt le grand chemin de Capouë, & par la porte appellée *Aſinaria*, la garniſon des Gots ſortit par la porte *Flaminia*, pour aller à Ravenne. Leuderis qui la commandoit eut néan-

moins honte d'abandonner ſi lâchement ſa place, & aima mieux être fait priſonnier par Beliſſaire, qui l'envoya à Conſtantinople avec les clefs de la Ville. Ainſi Rome fut remiſe entre les mains des Empereurs l'année 11. de Juſtinien, 60. ans aprés qu'elle eut été priſe par Odoacre.

Beliſſaire eut ſoin d'en faire reparer les murailles, & d'y ajoûter des fortifications fort regulieres. Cette conquête fut ſuivie de la reddition de pluſieurs autres Villes dans le païs des Samnites & dans la Toſcane. Les principales furent Narni, Spolete & Perouſe. Quelques Seigneurs Gots vinrent auſſi ſe ſoûmettre; Beliſſaire les reçut humainement, & même donna un petit corps d'armée à commander à Pitzas le plus conſiderable de tous.

II. Vitiges apprit ces fâcheuſes nouvelles qui le mirent preſque au deſeſpoir. Il n'avoit pas encore reçu toutes les troupes qu'il attendoit. Cependant il jugea bien qu'un plus long retardement acheveroit de ruiner les affaires; ainſi il prit la réſolution d'aller droit à Rome chercher Beliſſaire, & fit en même temps entrer une puiſſante armée en Dalmatie, avec ordre de faire le ſiege

de Salone que sa flotte devoit aussi bloquer du côté de la mer. Il avoit dans son armée cent cinquante mille hommes tant Infanterie que Cavalerie. La plûpart de ses cavaliers étoient armez de cuirasses, & leurs chevaux étoient bardez. Il avoit tant de peur que Belisaire ne luy échappât, qu'il laissa toutes les places qu'il auroit pû reprendre sur la route. Mais ce General avoit résolu de défendre Rome en propre personne, & de ne pas abandonner sa conquête.

Il avoit fait faire une redoute pour défendre le pont sur le Tibre, & y avoit mis garnison. Les Gots emporterent d'abord ce poste, la garnison épouventée de la multitude des Ennemis, l'ayant abandonné; de sorte qu'ils passerent la riviere sans trouver la moindre résistance. Belisaire ne sçachant pas que la redoute eût été forcée, sortit de la Ville avec mille chevaux pour aller tracer un Camp entre la Ville & le Tibre, & tomba sur les ennemis, dont le nombre étoit fort superieur à celuy des Romains. Les Gots avertis par des transfuges qu'il étoit monté sur un [a] che-

Procop. l. 1, c. 18.

a Les Gots appelloient ces sortes de chevaux *Valas* ou *Balas* en leur Langue.

val * alezan qui avoit une grande marque blanche depuis les oreilles jusqu'aux naseaux, firent tous les efforts imaginables pour percer jusqu'à luy, & pour l'accabler de leurs fléches. Cependant ses gardes le couvrirent, & repoussérent même les Gots jusqu'à leur Camp : mais leur Infanterie qui n'avoit pas encore combattu, les força de reculer, jusqu'à une petite éminence, où le combat recommença entre la Cavalerie. Néanmoins les Ennemis étant beaucoup plus forts, les Romains furent chassez jusqu'au pied des murailles de la Ville.

* ou bay.

Les Assiegez craignant que les Gots n'entrassent pêle-mêle avec les fuyards, refuserent de leur ouvrir les portes. Dans cette extrémité le General fit un nouvel effort, & chargea les ennemis avec tant de vigueur qu'ils plierent, & prirent la fuite, s'étant imaginé que Belisaire avoit reçû des troupes toutes fraîches. Le combat avoit duré depuis le soleil levé jusqu'à la nuit.

III. Belisaire étant rentré dans la place en distribua tous les quartiers aux meilleurs Officiers, mit à toutes les portes des Capitaines dont il étoit assûré, posa des sentinelles, & fit allumer

de grands feux dans toute la Ville pendant la nuit. Les ennemis firent sept attaques, & prévoyant que le siege seroit long, ils se retrancherent dans leurs Camps, mais ils ne purent pas enfermer toute la Ville, à cause de sa vaste étenduë ; & ce fut la cause du mauvais succés de cette entrepriſe.

Procop. l. 1. c. 20. Dés le commencement du siege, les Samnites conjecturerent par ce qui arriva dans leur païs, qu'il seroit funeste aux Gots. Plusieurs petits Bergers joüant ensemble, choisirent entre eux deux des plus forts, dont l'un fut nommé Belisſaire, & l'autre Vitiges. Ils les firent battre l'un contre l'autre ; Vitiges fut vaincu. Ses compagnons le pendirent à un arbre sans aucun dessein de luy faire mal, & seulement par jeu ; mais un loup ayant alors paru, tous ces enfans prirent la fuite, & laisserent suspendu le pauvre Vitiges, qui n'ayant pû se détacher, & personne ne pensant à luy, mourut dans cette espece de supplice. Le peuple qui sçut cét accident, le prit pour un [a] préſage du suc-

a Les Allemans ou les anciens peuples de la Germanie s'arrêtoient à de semblables préſages : *Ejus gentis cum qua bellum eſt, captivum quoquo modo interceptum cum electo popularium ſuorum patriis quemque*

tés qu'auroit le siege de Rome.

Procope qui accompagnoit Belisſaire par ordre de Juſtinien pour l'aider de ſes conſeils, & qui fut témoin de tout ce qui ſe paſſa des deux côtez, en a fait une relation exacte, qu'on peut regarder comme le journal de ce ſiege.

Il y en a eu peu où il ſe ſoit fait de ſi belles actions. Rien ne fut plus merveilleux que d'y voir Chorſamantas de la nation des Maſſagetes, appellez enſuite Turcs, qui étoit un des gardes de Belisſaire, ſortir vainqueur d'un combat qu'il avoit ſoûtenu ſeul contre ſoixante & dix cavaliers Gots, aprés en avoir tué pluſieurs. L. II, c. 1.

Il s'en fallut peu que la Ville ne fût priſe du côté du rombeau d'Adrien, appellé depuis le Château S. Ange, Vitiges ayant fait une fauſſe attaque d'un autre côté pour tromper les aſſiegez. Cependant il fut repouſſé, mais au grand dommage des Romains, parce qu'ils furent obligez de briſer les plus belles ſtatuës de marbre, qui ſervoient d'ornement à ce monument antique, afin de ſe ſervir de ces précieux morceaux pour ſe défendre; perte que les

armis committunt. Victoria hujus vel illius pro præjudicio accipitur. Tacit. l. de morib. Germ.

curieux des ouvrages de l'antiquité eſtimeront plus grande que celle de la plus importante place.

Beliſſaire ayant remarqué que les murs étoient tout ouverts du côté de l'Egliſe de S. Pierre, voulut les faire réparer ; mais les Romains s'y oppoſerent, & l'aſſurérent que S. Pierre auroit ſoin de les garder : ce qui arriva, les ennemis n'ayant jamais oſé attaquer la Ville par cet endroit, qu'ils voyoient pourtant être le plus foible.

Procope qui rapporte ce fait comme témoin oculaire, l'attribuë à la profonde vénération que les Goths avoient pour le Prince des Apôtres. Ils n'oſerent non-plus toucher à l'Egliſe de S. Paul, qui étoit hors la Ville, & durant tout le ſiége ils donnerent aux Clercs qui la deſſervoient, une entiere liberté d'y faire toutes leurs fonctions.

Les aſſiégez firent ſouvent de vigoureuſes ſorties, & l'on compta pendant le ſiége juſqu'à ſoixante-ſept combats, dans l'un deſquels ils tuérent trente mille des ennemis. Cependant ils auroient ſuccombé ſous le grand nombre, la garniſon n'étant que de cinq ou ſix mille hommes de troupes réglées, ſi l'Empereur ne leur avoit

envoyé du ſecours. Il fut facile de le faire entrer dans la place, parce que les Gots n'avoient pas eu la prévoyance d'en occuper toutes les avenuës. Beliſſaire fit ſortir & conduire à Naples avec la même facilité, les femmes, les enfans & toutes les bouches inutiles. Il envoya auſſi en exil dans la Gréce le Pape Silvére, qu'il accuſa d'avoir voulu livrer la Ville aux ennemis. Il luy étoit peut-être ſuſpect, parce qu'il avoit été mis ſur la Chaire de S. Pierre par Theodat. On croit néanmoins que la véritable cauſe de cette violence exercée contre un ſi ſaint Pontife, fut ſa fermeté à refuſer la Communion à 538.
Anthime, que l'Impératrice Theodora favoriſoit. Vigile uſurpa le S. Siége aprés la ſortie du légitime Pape.

IV Vitiges ſe repentit, mais trop tard, de la faute qu'il avoit faite, de ne s'être pas rendu d'abord maître de *Porto*, par où tout ce qui venoit de la mer à Rome, devoit paſſer néceſſairement. Il attaqua cette Ville, & l'emporta d'abord, parce que Beliſſaire n'y avoit point mis de garniſon : en quoy il manqua beaucoup, ſelon Procope, trois cens hommes ayant pû conſerver un poſte ſi avantageux, dont la perte in-

commoda extrémement Rome.

La longueur du ſiége y cauſa la famine & la peſte. Ces fleaux donnerent lieu à une ſédition des Romains, qui vouloient qu'on donnât bataille aux Gots, à quelque prix que ce fût, pour décider tout d'un coup du ſort des uns & des autres. Beliſſaire les appaiſa néanmoins, & leur fit entendre qu'il attendoit pour combattre, une grande armée que l'Empereur envoyoit au ſecours de la Ville, & une flotte ſi puiſſante, que jamais les Empereurs n'en avoient équipé de ſemblables. Au même inſtant il fit partir Procope pour Naples, afin de faire hâter le ſecours, & charger de bleds grand nombre de vaiſſeaux pour Rome. Peu de temps aprés il fit ſortir de la Ville, ſa femme Antonine, & l'envoya à Naples avec une eſcorte de mille chevaux. Les dangers de la guerre, & la contagion le faiſoient craindre pour une perſonne qui luy étoit ſi chere.

Les maladies contagieuſes gagnérent auſſi le camp des Gots, particuliérement le quartier qui occupoit la voye *Appia*. Vitiges ne pouvant ſe venger de ces diſgraces ſur tous les Romains, déchargea ſa colere ſur les Senateurs qu'il

avoit en ôtages, & les fit massacrer cruellement.

Belisaire étoit devenu plus fort qu'auparavant, ayant reçû cinq ou six mille hommes, & il se préparoit à tirer vengeance du sang de ces Senateurs, lorsque les ennemis parlerent de paix. Une tréve fut enfin concluë, mais mal observée, parce que les Romains occuperent pendant ce temps-là *Civita-Vecquia* & *Porto*, d'où les Gots s'étoient retirez. Ceux-cy ayant repris les armes aprés cette infraction, il s'en fallut peu qu'ils ne devinssent enfin maîtres de la Ville par un aqueduc; & déja ils y étoient entrez, lorsque Belisaire en fut averti assez-tôt pour les en chasser.

Il avoit à se défendre dans Rome contre un des principaux Officiers, nommé[a] Constantin. Cet homme seditieux prit querelle avec luy pour une bagatelle, & eut l'insolence de tirer l'épée contre son Général, qui le fit punir de mort pour servir d'exemple. C'est l'unique occasion où sa justice l'emporta sur sa clémence.

V. Vitiges voyant que ni ses efforts, ni ses artifices n'avoient pû le rendre

[a] On croit que c'est le même que Procope appelle Constantinien ailleurs *Voyez* p. 222.

maître de Rome, aprés plus d'un an de siége; & d'ailleurs ayant appris que les Milanois avoient traité avec Belisaire, par le moyen de Dacius leur Evêque, que Mathasonte qu'il avoit épousée par force, le trahissoit, & qu'en s'opiniâtrant à vouloir forcer Rome, il couroit risque de perdre ce qui luy restoit, il ne pensa plus qu'à retourner à Ravenne. Sa retraite se tourna en fuite, & les Romains profitans de l'épouvente des Gots, en tuerent un fort grand nombre. Il y en eut aussi plusieurs qui perirent dans le Tibre, y étant tombez du haut du pont, par où ils se pressoient de se sauver.

Le Roy arrivé à Ravenne pourvût à la conservation des meilleures places qui luy restoient, & y mit de fortes garnisons. Pour punir les Milanois de leur rebellion, il alla mettre le siége devant leur Ville avec une puissante armée. Theodebert Roy d'Austrasie luy avoit envoyé un secours de Bourguignons. La Ville fut prise & ruinée vers
538. la fin de la quatriéme année de la guerre. Il y eut trois cens mille hommes passez par le fil de l'épée, sans compter les femmes que les Gots firent esclaves, & qu'ils abandonnerent la plûpart aux

Bourguignons, pour les récompenſer du ſecours qu'ils leur avoient donné. Quant à Dacius, il ſe refugia dans Conſtantinople, où ſa ſainteté éclata par des miracles que S. Grégoire le Grand rapporte. *Greg. l. III. Dial. c. 4.*

En ce temps-là toute l'Italie fut affligée d'une ſi cruelle [a] famine, & particuliérement la Ligurie où le Milanez étoit compris, que les hommes s'entremangerent. Deux femmes tuerent dix-ſept hommes pour s'en nourrir; mais elles furent tuées par le dix-huitiéme qu'elles avoient attaqué.

Quoi-que l'hiſtoire de Caſſiodore ne doive pas m'engager à faire icy une deſcription exacte de toutes les horreurs de cette guerre, qui l'obligérent à quitter le monde, pour ſe chercher du repos dans la ſolitude, (car c'eſt en ce temps-là qu'il abandonna toutes choſes pour embraſſer la vie Monaſtique) je ne puis toutefois me diſpenſer de marquer en abregé le ſuccés & la ſuite des choſes dont j'ay déja conduit ſi loin la narration.

VI Vitiges, pour donner de l'occupation au Romains ailleurs qu'en Ita-

a S. Gregoire parle de cette famine dans la vie de ſaint Benoiſt, l. II. Dial. c. 28.

lie, envoya des Ambaſſadeurs à Choſroës Roy des Perſes, & le ſollicita ſi fortement de déclarer la guerre à l'Empire, que la réſolution en fut priſe; mais avant que les Perſes puſſent faire une puiſſante diverſion, le Roy d'Italie ſe vit forcé à défendre ſa liberté & ſa vie, dans Ravenne qui étoit la capitale de ſon Royaume. Enfin il fut obligé de ſe rendre, & fut mené à Conſtantinople avec la Reine Mathaſonte, par Beliſſaire le vainqueur & le triomphateur des Rois. Ce Prince avoit de bonnes qualitez. Il étoit vaillant, laborieux, vigilant, habile à negotier; mais il eſtoit fort ſujet à la colere. Juſtinien le traita humainement, & le créa Patrice. Etant mort deux ans aprés, l'Empereur fit épouſer Mathaſonte à Germain ſon frere, qui étoit Patrice. Il laiſſa un fils poſthume, [a] en qui les maiſons d'Amale

540.

Jornand. c. ultimo.

a

a Juſtinien & Germain ſon frere n'étoient point de la famille Anicienne, mais de baſſe naiſſance, ſelon les Anecdotes de Procope. Mais on prétend que Juſtin oncle de Juſtinien étant fait Senateur, fut adopté dans la famille des Anices. *Vide Gab. Trivorium obſervat. Apolog. adv. Procopii Anecdota*, c. 6.

L'Auteur des Actes de ſaint Placide, le fait ſortir de la famille Anicienne, & dit que de ce côté-la il étoit parent de l'Empereur Juſtinien. Cette famille avoit déja été alliée à la maiſon Royale d'Amale par le mariage de Maxime avec une Princeſſe du ſang de Theodat. *Voyez cy-deſſus* p. 223.

& des Anices furent reünies. Germain fut depuis envoyé en Italie, afin que la considération de Mathasonte obligeât les Gots à se soûmettre à luy.

Belissaire à qui l'Empire avoit de si grandes obligations, fut plus mal reçû tout victorieux qu'il étoit, que les vaincus mêmes. Il avoit refusé le Royaume d'Italie, que les Gots luy avoient offert. Cependant ses jaloux firent concevoir du soupçon de luy à la Cour, où de grands services & un mérite éclatant nuisent quelquefois davantage, & rendent plus coupable que de veritables crimes. Ce grand Capitaine fut rappellé d'Italie sous prétexte de le faire Général contre les Perses. Ensuite même, selon plusieurs Historiens, on vit dépouïllé de tous ses biens, demander l'aumône celuy qui avoit enrichi Constantinople de tous les trésors de Genseric & de Theodoric. Ce fait néanmoins paroît douteux, parce que Procope n'en dit rien, & qu'Agathias rapporte qu'il fut Général dans la guerre contre les Huns, lorsqu'il étoit déja fort avancé en âge. Il est toutefois constant qu'il eut toûjours le malheur d'être exposé à l'envie, par la gloire de ses belles actions, que

Zonare, Cedren. Const. Manass.

les courtisans s'efforçoient d'obscurcir & de détruire

Il eut pour successeur dans la conduite de cette guerre d'Italie Alexandre
a a Logothete, Seigneur fort avare & presque aussi cruel; ce qui ruina les affaires des Romains, & donna lieu aux Gots de se relever.

VII. Ils voulurent faire Roy en la place de Vitiges *Vraias* fils d'une sœur de ce Prince; mais il refusa la Couronne, & conseilla aux Seigneurs & aux Officiers de l'armée, d'élire *Thibaud*, qui étoit neveu de Theudis Roy des Visigots, de qui l'on pouvoit espérer de grands secours dans cette guerre. Son avis fut suivi de tous, & l'on fit venir de Verone Thibaud, qui en étoit Gouverneur, pour le revêtir de la pourpre.

Avant que de l'accepter, il voulut que l'on offrît une seconde fois le Royaume à Belisaire, qui n'étoit pas encore parti pour Constantinople. Mais sa fidélité fut à l'épreuve des sollicitations les plus pressantes, quoi qu'il eût sujet d'être fort mécontent des soup-

a C'est à dire Contrôlleur général des Finances. Depuis le Logothete est devenu ce que nous appellons Chancelier. *V. Codin. de officiis*, c. 2.

çons

çons où l'on étoit entré contre luy. Peut-être que Thibaud n'avoit point d'autre intention que de les augmenter par ces offres reïterées de la Couronnne.

Le nouveau Roy remporta d'abord un avantage considérable sur les Romains; mais ayant fait tuer Uraias, pour venger l'injure que la Reine se plaignoit d'avoir reçûë de la femme de ce Seigneur, *Bellas* un de ses amis eut la hardiesse de venir couper la tête au Roy pendant la réjouïssance d'un festin, quoi-qu'il fût environné de ses gardes. Cette mort arriva sur la fin de la sixiéme année de la guerre. 540.

Totila neveu de Thibaud fut créé Roy en la place de son oncle, & rétablit la gloire de sa nation. Il eut beaucoup à travailler; mais le travail & l'occupation faisoient tout son divertissement & tout son [a] plaisir. Il reprit plusieurs Villes, entre autres Naples & Rome par deux fois; mais il usa de ses Victoires en Prince clement & moderé, ayant profité des remonstrances que S. Benoist luy avoit faites, en même temps qu'il luy avoit prédit tout ce qui devoit luy arriver. Suivant ces prédictions, 541. 2

[a] *Negotia pro solatiis accipiens*, dit Tacite de l'Empereur Tibere, l. 4. Annal. §. 13.

il passa la mer, fit une descente en [a] Sicile, pilla cette grande Isle sans aucune opposition, revint en Italie chargé de

a C'est dans la même année que les Historiens marquent la descente de certains pirates en Sicile, où ils firent souffrir le martyre à saint Placide, & détruisirent son Monastere bâti proche de Messine. L'Auteur de la vie de ce Saint fait venir ces pirates d'Espagne, On pourroit croire que c'étoit un secours envoyé à Totila, par Theudis Roy des Visigots en Espagne, qui étoit proche parent de Totila : car ce Prince étoit neveu de Thibauld son prédecesseur, lequel étoit neveu de Theudis ; & ce fut en vûë du secours que Thibauld pouvoit esperer du Roy des Visigots, qu'il fut élû Roy.

Il est vray que les actes de saint Placide, font venir ces pirates de la part du Roy *Abdala*. Mais c'est un endroit qu'il faut attribuer au corrupteur de ces actes, & non pas à l'Auteur : car ils ont été corrompus de l'aveu de tout le monde. Quelque ignorant ayant sçû que les Arabes avoient été maîtres de l'Espagne, & y avoient même excité de grandes persécutions contre les Chrétiens, sans avoir égard au temps, s'est imaginé que les pirates venus d'Espagne, qui firent souffrir le martyre à Saint Placide, étoient de ces Arabes, & leur a donné pour Roy un *Abdala*, nom Arabe.

Les Gots d'Espagne aussi-bien que ceux d'Italie ont pû comme Ariens, faire souffrir la mort à saint Placide, & à ses Compagnons pour la Foy Catholique. Saint Gregoire le Grand assure que ce fut pour le même sujet, que les Ostrogots persécuterent saint Dacius Evêque de Milan ; ce qui l'obligea à se réfugier auprés de l'Empereur Justinien. Comme Placide & ses freres étoient d'une des plus illustres maisons du Senat de Rome, peut-être que les Gots furent bien-aises de venger sur eux l'injure qu'ils croyoient avoir reçûë des Romains, qui les avoient trahis en ouvrant leurs portes à Belisaire. Ce fut pour cette raison que Vitiges fit mourir les Senateurs qu'il avoit en ôtages. Il peut se faire que Totila n'ait eu aucune part à ce massacre, mais qu'il n'ait pû l'empêcher. Il est constant, selon Procope, que la ville de Messine fut assiegée par l'armée de Totila, lorsqu'il passa en Sicile ; &

dépouïlles, ſe rendit maître des Iſles de Sardagne & de Corſe, & jetta l'épouvente juſque dans Conſtantinople, par la puiſſante flotte qu'il envoya faire le dégât dans les Iſles, & ſur les côtes de la Grece. Cependant aprés avoir rempli l'Europe du bruit de ſes grandes actions, & de la réputation de ſes armes, il fut vaincu dans une bataille, donnée preſque au commencement de la dix-neuviéme année de la guerre, & il mourut de ſes bleſſures. C'eſt avec raiſon que Procope le propoſe pour exemple de l'inconſtance des choſes humaines. Ce Prince donna de grands exemples non ſeulement de valeur, mais auſſi de temperance, ayant dans ſes victoires pourvû à la pudicité des femmes, & puni ſeverement ceux qui avoient oſé y attenter. 553.

c'eſt peut-être pendant ce ſiege, que le Monaſtere de ſaint Placide qui étoit aux portes de Meſſine, fut pillé par les Gots. Comme les Perſes qui étoient idolatres, étoient liguez avec les Gots contre les Romains, on pourroit encore conjecturer que ces deſordres ſeroient arrivez de la part de quelques troupes envoyées aux Gots par le Roy de Perſe.

La défaite de la flotte de Totila qui arriva peu de temps aprés le pillage de la Sicile, a pû donner lieu à ce que rapportent les actes de ſaint Placide, que les pirates qui avoient détruit ſon Monaſtere & cauſé tant de deſordres, firent naufrage.

Les Romains coulerent à fond ou prirent tous les vaiſſeaux de la flotte de Totila, excepté onze, & tuerent tout ce qu'ils trouverent dans ces vaiſſeaux ſelon Procope.

Il eut pour successeur *Teias*, lequel donna des preuves d'une valeur extraordinaire dans une bataille, qui décida, & qui ruïna sans resource les affaires des Gots en Italie. Ce Prince y perdit enfin la vie aprés avoir tué luy-même plusieurs des ennemis, & changé cinq ou six fois de boucliers, qu'il rendoit à ses Ecuyers tout hérissez des fléches qu'on luy avoit tirées.

568. La fin de cette guerre ne procura pas pour long-temps le repos à l'Italie: car les Lombards appellez par le General Narsés, qui avoit terminé la guerre des Gots, entrerent bien-tôt aprés dans ces belles Provinces, & se rendirent maîtres de presque toutes les Villes, à la reserve de Rome & de Ravenne.

Mais sortons du tumulte de ces guerres pour suivre Cassiodore dans le repos qu'il se procura dés l'an 538. ou 39. par sa retraite dans un Monastere, ensevelissant avec luy la dignité de Préfet du Prétoire, & tant d'autres qu'il avoit exercées avec honneur, ou pour mieux dire toute la gloire & toute la felicité du Royaume des Gots en Italie.

Fin du second Livre.

LA VIE DE CASSIODORE

LIVRE TROISIE'ME,

QUI COMPREND

Son Hiſtoire depuis ſa retraite juſqu'à ſa mort.

CHAPITRE I.

I. Refléxions ſur la conduite de Caſſiodore. II. Motifs de ſa retraite. III. Origine de la vie Monaſtique. IV. Elle eſt fondée ſur l'Evangile. V. Si les ſolitaires dont parle Philon, étoient Moines. VI. Divers ſentimens touchant l'origine des Moines. VII. Progrés de l'état Monaſtique dans l'Orient. VIII. Et dans l'Occident. IX. Si

S. Auguſtin a été Religieux. X. Etabliſſement de l'état Monaſtique à Rome & dans toute l'Italie. XI. Particuliérement au commencement du ſixiéme Siecle.

I. NOus venons de repréſenter la chûte de la Monarchie des Gots. Un des plus grands malheurs qui luy arriva avant ſon entiere décadence, fut la perte qu'elle fit de ſon premier Miniſtre en la perſonne de Caſſiodore. Il y avoit long-temps qu'il ſe regardoit comme captif, au milieu des engagemens honorables qui l'attachoient à la Cour, & qu'il demandoit à Dieu la grace de briſer ſes chaînes. Les malheurs continuels que le Royaume d'Italie éprouvoit, ne firent donc pas naître le deſſein de ſa retraite; mais ils luy préſenterent l'occaſion de l'accomplir. Il les prit pour le ſignal que Dieu luy donnoit de penſer uniquement à ſon ſalut particulier, abandonnant à ſa juſtice une nation qu'il avoit réſolu de punir, & même de détruire.

Caſſiodore enviſagea la décadence, & prévit la ruine totale de l'Empire des Oſtrogots, avec les yeux d'un Phi-

losophe Chrétien, & ne pensa qu'à se jetter dans le port assuré de la solitude, pour éviter le commun naufrage. Il adora Dieu, qui ne se fait jamais mieux connoître pour Roy des Rois, que lorsqu'il les dépouille de la pourpre, qu'il fait passer leurs Etats en d'autres mains, & qu'il se jouë des couronnes & des sceptres; & aprés avoir servi fidélement tant de Rois dont il avoit vû la fin malheureuse, il résolut de consacrer ses services pour le reste de ses jours, à celuy dont le regne ne finira jamais. Son pere & son proche parent l'illustre Heliodore, luy avoient déja donné l'exemple d'une retraite presque semblable; & la pieté qui étoit héréditaire en sa famille, auroit suffi seule pour luy faire prendre une résolution si généreuse & si Chrétienne.

Il avoit déja vêcu prés [a] de 70. ans, & il en avoit passé plus de cinquante dans tous les plus importans emplois de la Cour & de la Republique. Au milieu du tumulte des affaires, il s'étoit ménagé du temps pour méditer l'Ecriture sainte, afin de la prendre pour

a Il y a une lettre de Cassiodore *l.* XII. 22. dattée de l'an 519. Ainsi il ne s'est retiré qu'en ce temps-là ou aprés.

la regle de sa conduite. Il avoit mieux aimé être averti & repris que flatté, comme il paroît par les lettres qu'il écrivit au Pape & aux Evêques, afin de leur demander leurs avis charitables; & par cette disposition, il avoit mérité que la vérité ne s'éloignât pas de luy.

L. XI. ep. 2. & 3.

Il avoit modéré par la raison, cette puissance presque Souveraine, à laquelle il avoit été élevé, & la Foy qui servoit de frein à son autorité, la luy avoit fait envisager, comme une servitude éclatante. Il ne s'étoit pas conduit dans le [a] gouvernement, par un esprit de domination; mais par un desir sincere de procurer du bien aux autres. Il ne s'étoit pas laissé emporter à l'orgueil qui se plaît à commander; mais il avoit suivi les seuls mouvemens de la charité, qui l'excitoit à pourvoir aux besoins de ses concitoyens.

a

II. Des sentimens si sages, si modestes & si humbles, luy avoient attiré la grace puissante, qui l'avoit soûtenu au milieu de tant de dangers, dont la Cour n'est jamais exempte, & l'y avoient

a *Neque enim dominandi cupiditate imperant, sed officio consulendi; nec principandi superbiâ, sed providendi misericordiâ*, Aug. l. 19. de Civit. c. 14.

fait admirer comme un prodige de vertu. Cependant il ne crut pas que la vie si réguliere qu'il avoit menée jusqu'alors, le dispensât de travailler encore plus sérieusement à l'affaire capitale de son salut, dans le repos de la retraite. Il crut qu'il falloit mettre quelque intervalle entre la vie tumultueuse de la Cour, & cette paix souveraine que les Saints goûtent dans le Ciel, parce qu'on ne va pas de plein-pied de l'une à l'autre, & que les agitations inséparables du ministere, ne sont pas de bonnes dispositions, pour se préparer à la tranquilité qui fait la felicité des Bien-heureux.

Voilà le motif qui luy fit embrasser la vie Monastique, dont il avoit eu toûjours une idée tres-avantageuse, comme il paroît par son [a] histoire *Tripartite*, dans laquelle il emprunte de Sozomene les endroits où il en a fait les plus magnifiques éloges. Mais avant que nous parlions de ce changement d'état de Cassiodore, il est à propos de remonter jusqu'à l'origine de la profession Monastique, & de faire remar-

a Voyez le chap 11. du 1. Livre de cette histoire, où sur le témoignage de Sozomene il dit de l'origine des Moines, presque tout ce que nous en allons rapporter.

quer les progrés qu'elle avoit fait particulierement en Italie, lorſque ce grand homme en devint un des principaux ornemens.

III. Comme il y a eu dans le Judaïſme & ſous l'ancien Teſtament, pluſieurs Chrétiens par anticipation, leſquels ne ſe conduiſoient pas par la crainte, mais par l'amour, qui eſt l'eſprit de l'Evangile ; on peut dire auſſi qu'il y a eu dés-lors des Moines, ſelon l'eſprit, qui ont pratiqué les vertus propres à l'état Monaſtique, le renoncement à toutes choſes, & mêmes à la propre volonté, l'obéïſſance, les jeûnes, l'abſtinence, la retraite, la pauvreté, la ſimplicité, &c. Tels ont été les Prophetes ſous la diſcipline d'Elie & d'Eliſée, les Eſſéniens, les Nazaréens, & ſur tout les Réchabites, ces hommes ſi dignes d'admiration par leur auſterité de vie, & par le généreux mépris qu'ils témoignoient de toutes les choſes humaines.

Cela a fait dire à quelques-uns des ſaints Peres, qu'Elie, Eliſée, les enfans des Prophetes, & Jean Baptiſte ont été les prédéceſſeurs & les Patriarches des Moines. Néanmoins on ne peut pas marquer avant J C. l'inſtitution de l'état Monaſtique, en pluſieurs

choſes qui luy ſont eſſentielles, les vœux & le célibat. A parler donc exactement, il faut dire que cét état ſi ſaint n'a précedé dans l'ancienne Loy, qu'en figure, comme tout le reſte de ce qui appartient à la Loy nouvelle. Mais il faut examiner s'il a commencé auſſi-tôt que le Chriſtianiſme, & ſi les regles Monaſtiques ſont auſſi anciennes que l'Evangile.

IV. Il eſt certain que toute la perfection de l'état Monaſtique eſt fondée ſur l'Evangile, & ſur les conſeils dont les Apôtres ont embraſſé les premiers la pratique, ayant renoncé à toutes choſes, vivant en commun, & faiſant adminiſtrer les biens de leur ſocieté, par des Officiers communs, & par des OEconomes, qui étoient chargez de donner aux particuliers toutes les choſes dont ils avoient beſoin. Les premiers diſciples, à leur exemple, ou plûtôt à l'imitation de J. C. vêcurent auſſi en Communauté, dans l'Egliſe de Jeruſalem.

Voilà ce qui a fait dire au Concile de Thionville, *que l'Ordre Monaſtique*, qu'il appelle *ſacré, a été inſpiré de Dieu, & fondé par les Apôtres mêmes*. Le Concile de Meaux enſeigne la même

An 844, c. 3.

An 845. c. 9.

Bern. c. 9. Apol. doctrine. C'eſt auſſi celle de S. Bernard dans ſon Apologie. On peut lire avec plaiſir cette matiére éloquemment traitée dans le Livre de la ſainteté & des devoirs de la vie Monaſtique, dont le ſçavant & l'illuſtre Auteur n'a eu garde de s'éloigner des ſentimens de S. Bernard.

V. Cependant il faut avouër qu'on ne voit pas dés ces commencemens de la Religion Chrétienne, l'état Monaſtique entierement formé. On n'y trouve pas cét engagement des vœux, qui en fait toute l'eſſence. Il eſt vray que Caſſien ce grand maître de la vie Monaſtique, & quelques autres, ont cru que ces ſolitaires & ces contemplatifs, dont Philon a décrit la maniere de vie, ſi approchante de celle des plus parfaits ſolitaires, étoient des Religieux formez dans l'école de S. Marc, qui annonça le premier l'Evangile en Egypte, & fut Evêque d'Alexandrie. Mais cette opinion, quoy-qu'elle ait é é ſuivie de pluſieurs Peres, eſt combattuë par les ſçavans modernes, qui prétendent avoir de fortes raiſons de douter même ſi ceux dont parle Philon, ont été Chrétiens. C'eſt un fait que l'on verra ſçavam-

ment examiné dans la nouvelle édition de S. Athanaſe, à l'occaſion de la vie de S. Antoine écrite par ce Pere.

VI. Quelques [a] Canoniſtes rapportent l'origine de la vie Monaſtique, aux Chrétiens, qui s'étant retirez dans les deſerts & dans les lieux écartez, pour fuir la perſécution, prirent goût à la vie ſolitaire, & s'y engagerent enſuite volontairement. Il eſt certain que S. Paul qu'on appelle le premier Ermite, le devint par une pareille occaſion; mais cét exemple unique ne ſuffit pas pour établir une opinion.

Il eſt donc plus croyable, que quelques fideles zelez, voyant le refroidiſſement de la charité dans le monde, & l'affoibliſſement de la diſcipline, depuis que les perſécutions furent rallenties, comme S. Cyprien s'en plaint, & jugeant combien il étoit difficile d'y vivre conformément à la perfection de l'Evangile, renoncerent à la vie ſéculiere, & chercherent les ſolitudes, où la corruption n'avoit pas encore penetré, ſe propoſant d'imiter Elie, Jean Baptiſte, & ſur tout JESUS-CHRIST même dans ſa retraite. Ce fut le motif

a Caſſiodore propoſe auſſi cette opinion dans l'hiſtoire Tripartite aprés Sozomene.

qu'eurent dans leur converſion & dans leur changement d'état S. Pacôme & S. Antoine ſuivis de tant d'autres, qui ſont regardez comme leurs enfans. En effet ces ſaints Inſtituteurs des Moines, & leurs diſciples, s'appliquerent à faire refleurir dans les Monaſteres les pieux exercices qui avoient été autrefois pratiquez communément par les Chrétiens, & qu'ils voyoient négligez; le travail des mains, les veilles & les prieres à certaines heures, les jeûnes, ſur tout du Mercredy & du Vendredy.

Voyez les mœurs des Chrétiens de M. l'Abbé Fleury p. 346. & ſuiv.

VII. Comme ceux qui nous ont donné la vie de S. Pacôme & de S. Antoine, ne diſent point qu'ils ayent été les premiers à embraſſer la profeſſion Monaſtique, il eſt difficile de fixer préciſément le temps auquel elle a commencé. Mais ſi ſes commencemens ſont obſcurs, il n'y a rien de plus éclatant que ſes progrés, ſur tout dans l'Egypte & dans le Thébaïde, où l'on vit ſous la conduite de S. Pacôme grand nombre de Monaſteres aſſociez & unis en Congrégation, habitez par pluſieurs milliers de Moines tres-parfaits. S. Pacôme fonda auſſi des Monaſteres de filles, auſquelles il donna de ſes Religieux pour Directeurs.

De l'Egypte & de la Thébaïde la profeſſion Monaſtique paſſa bien-tôt dans la Paleſtine, la Syrie, la Perſe, l'Armenie, le Pont & la Cappadoce, où S. Baſile devint le maître & le pere d'une infinité de Moines, auſquels il donna des Regles & des Conſtitutions. Depuis ce temps-là l'Ordre Monaſtique devint ſi célebre en Orient, qu'on tira des Cloîtres preſque tous les Prélats pour gouverner les Egliſes; ce qui ſe pratique encore aujourd'huy.

S. Baſile parle en termes formels de la profeſſion qui engage & qui lie à un nouvel état, & il ordonne que les vierges ne faſſent profeſſion qu'à l'âge de ſeize ou dix-ſept ans, & qu'on ne reçoive pas pour bonnes toutes celles qui ſe font dans un âge moins avancé, plûtôt à la ſollicitation des parens qui ont des vûës humaines ſur leurs enfans, que par le propre choix de celles qui s'engagent. Enſuite S. Baſile parle des profeſſions des hommes, & défend d'en recevoir, s'ils ne s'engagent dans l'ordre Monaſtique. Il ordonne auſſi que ceux de l'un & de l'autre ſexe qui auront renoncé au celibat, & violé leur profeſſion, ſoient punis ſans miſericorde. Mais paſſons d'Orient en Occident,

Ep. 2. Can. 18. & 19.

VIII. On y vit l'état Monaſtique multiplié preſque par tout, vers la fin du IV. Siecle. En Afrique il y avoit des Monaſteres à Cartage, à Tagaſte, à Bonne, à Adrumet. S. Auguſtin eut beaucoup de part à ces établiſſemens; & même Petilien, Donatiſte qui étoit l'ennemi juré des Monaſteres, & le calomniateur des Moines, luy reprocha qu'il étoit l'Inſtituteur de cette maniere de vie, comme nous l'apprenons de S. Auguſtin même. Sur quoy l'on me permettra de remarquer que la plûpart des hérétiques ont haï mortellement ceux qu'ils voyoient engagez dans une profeſſion ſi ſainte, & leur ont déclaré la guerre par des calomnies. On ſçait à quel excés de fureur ſe ſont portez contre eux les hérétiques des derniers ſiecles. Nous verrons bien-tôt comment les Ariens les ont traitez, ſur tout en Afrique. Les Iconoclaſtes ſe laiſſerent encore emporter à de plus grandes inhumanitez contre les ſaints Moines qui étoient les généreux défenſeurs des Images. Conſtantin Copronyme Empereur Iconoclaſte leur cruel perſécuteur, les tournoit en ridicules, à cauſe de leur habit vil & mépriſable, qu'il appelloit un vêtement de tenebres;

Aug. contra lit Petil. l. 3 cap. 40.

ce qui obligea le ſecond Concile de Nicée, à condamner par un Canon exprés, ceux qui ſe mocquent de l'habit des Moines. C'eſt ſur quoy devroient faire réfléxion tant de gens du monde, qui font ſans ſcrupule, de mauvaiſes plaiſanteries ſur cet habit. *Can. 16.*

IX. S. Auguſtin ne deſavouë pas ce que Petilien luy avoit reproché, qu'il étoit Inſtituteur de Moines & de Monaſteres; mais il ſe contente de répondre que celuy qui luy fait ce reproche, ou ne ſçait pas ce que c'eſt que le genre de vie des Moines, ou feint de l'ignorer, quoi-que ce ſoit une choſe connuë de toute la terre. Cette maniere de répondre a fait croire, que S. Auguſtin avoit luy-même été Moine. On voit d'ailleurs avec quel zéle & quel ſoin il a fait l'apologie des Moines, & ſoûtenu leur honneur contre les inſultes des Donatiſtes. Il juſtifie l'uſage qu'ils avoient de ſe ſaluër, en diſant *Deo gratias*, Rendons graces à Dieu: En effet je ne ſçay comment on peut ſans impiété, condamner une ſi ſainte pratique qui eſt encore en vigueur. Il dit que ſi le nom de Monaſtere, ou de Communauté de Moines, eſt nouveau, la maniere de vie des Moines eſt an-

cienne, ayant été formée ſur l'exemple des Apôtres & des premiers Chrétiens. Enfin il fonda pluſieurs Monaſteres.

Il en bâtit un à Tagaſte, n'étant encore que laïque. Ayant été fait Prêtre, il en établit un autre à Bonne, dans lequel il vécut avec des ſerviteurs de Dieu. C'eſt le nom qu'on donnoit alors aux Moines. Ces Religieux étoient même ſi retirez, que S. Auguſtin ne voulut pas qu'on exerçât l'hoſpitalité dans leur Monaſtére, de peur d'en troubler le repos & la ſolitude. Enfin étant devenu Evêque de cette Ville, il fit un Monaſtere de Clercs, dans ſa maiſon Epiſcopale, où l'on recevoit les étrangers & les paſſans. Ces Clercs étoient Religieux, mais moins retirez que les premiers, & d'ailleurs deſtinez particuliérement aux fonctions Eccleſiaſtiques.

On tire de là de fortes conjectures, que S. Auguſtin a fait profeſſion de la vie Monaſtique, & ce qu'on y oppoſe ne ſemble pas être de ſi grand poids.

Il eſt vray que Poſſidius qui a écrit la vie du Saint, donnant le catalogue de ſes Ouvrages, les partage en trois claſſes, par rapport à ces trois états, de

laïque, de Prêtre, & d'Evêque, ſans faire mention de ſon état de Moine. Mais il peut être compris dans les deux premiers, & cét argument négatif ſemble devoir ceder aux preuves poſitives qu'on tire de Poſſidius même. Car, ſelon luy, S. Auguſtin a été aſſocié à des *ſerviteurs de Dieu*, & a vécu dans des *Monaſteres*. Or on ne trouve point en ce temps-là, dans les Conciles ni dans les Ecrivans d'Afrique, le nom de *Monaſtere* donné à des Communautez de perſonnes de piété, qui ne fuſſent pas Moines; & S. Auguſtin n'entend jamais que des Moines par le nom de *ſerviteurs de Dieu*. Je ne fais que propoſer les raiſons de part & d'autre, ſans entreprendre de décider cette fameuſe queſtion, que je touche ſeulement en paſſant.

Au reſte, Saint[a] Auguſtin parle en pluſieurs endroits de l'engagement des vœux Monaſtiques, qu'on ne peut violer ſans ſe rendre coupable de damnation éternelle, & ſans ſe priver par-là du Royaume des Cieux. a

La vie Monaſtique ſe conſerva & fleurit en Afrique, aprés la mort de S. Auguſtin, malgré la perſécution des

a *In Pſ.* 75. *n.* 16. *& in Pſ.* 83. *n.* 4.

Vandales, lesquels estant Ariens, ravagérent ces Monasteres, & firent souffrir le martyre à plusieurs Moines. On vient de nous donner une histoire exacte de cette persécution, dans une nouvelle édition de Victor de Vite, qui l'a décrite. C'est des Monasteres de cette Province, que sortirent les principaux défenseurs de la Religion contre les Ariens, entre autres S. Fulgence, qui devint depuis Evêque de Ruspe.

Comme il me faudroit trop de temps pour parcourir tout le reste de l'Occident, & pour y remarquer le commencement & le progrés de l'état Monastique, il doit me suffire de parler de l'Italie.

X. S. Athanase Evêque d'Alexandrie, persecuté pour la foy de la consubstantialité, étant venu à Rome afin d'implorer la protection du S. Siége, mena dans sa compagnie deux illustres Moines d'Egypte, Ammon & Isidore, lesquels donnerent aux Romains connoissance de l'admirable vie de S. Antoine, qui vivoit encore alors dans la basse Thebaïde.

Hieron. ep. 16. ad Princip. & ep. 26. ad Pammach.

Pierre successeur de Saint Athanase obligé de demander aussi le secours du Pape contre les Ariens, vint à Rome,

& y confirma tout ce que S. Athanase & les compagnons de son voyage avoient rapporté, de S. Antoine, & des autres Moines qui vivoient en Egypte. Il parla aussi de S. Pacôme, & de cette grande multitude de personnes de l'un & de l'autre sexe, qui avoient embrassé son Institut, lequel florissoit principalement dans le Monastere de Tabenne. Ces discours édifiérent & enflammerent tellement quelques personnes de piété, qu'elles voulurent s'engager dans le même genre de vie. Ainsi l'on bâtit à Rome des Monasteres, que l'on vit bien-tôt remplis de personnes de grande naissance, & des plus illustres Romains, qui avoient vécu dans le siécle avec beaucoup d'autorité, & dans une grande réputation de sagesse. *Hieron. ad Pammach.*

De Rome cét Institut se répandit dans toute l'Italie : à Nole, où S. Paulin sorti d'une Maison tres-illustre, mépri-sant l'honneur du Consulat, & ses richesses immenses, embrassa & pratiqua la vie Monastique dans un Monastere voisin de l'Eglise de S. Felix : à Milan, durant l'Episcopat de S. Ambroise : à Verceil, sous S. Eusebe, qui composa même son Clergé de Moines : à Aquilée, où vécut Rufin autrefois ami

intime de S. Jérôme, célébre par le voyage qu'il fit en Orient, & par le recueil qu'il donna des Regles de S. Basile, lesquelles il traduisit en Latin pour l'Occident : enfin dans les Isles de Dalmatie, & dans plusieurs autres Isles voisines d'Italie, sur tout dans Capraria. On peut mettre de ce nombre la fameuse Isle de Lerins, qui n'est pas éloignée d'Italie, laquelle fut aussi peuplée de Solitaires si parfaits, que toutes les Eglises des Gaules s'empressoient d'avoir des Pasteurs tirez de cette excellente école. Je ne parle point des autres Monasteres des Gaules, dont le plus célébre fut celuy de S. Martin, qui produisit de si grands hommes, que la plûpart devinrent Evêques.

XI. Les guerres continuelles qui affligerent l'Italie sous les derniers Empereurs, & les ravages que les barbares y firent dans toutes les Provinces, furent un obstacle à l'accroissement de l'état Monastique, au cinquiéme siécle. On le vit fleurir davantage dans le sixiéme, & produire une grande multitude de Saints.

Le plus illustre de tous fut S. Benoist. Il nâquit au païs de Norsie vers la fin du cinquiéme siécle, environ l'an

480. dans un temps déplorable où l'héréſie étoit preſque par-tout ſur le trône, nul des Princes qui regnoient ſoit en Orient, ſoit en Occident, n'étant Catholique. Il y en avoit même encore quelques-uns engagez dans les impiétez du Paganiſme. Au milieu de tant d'épaiſſes ténébres, Benoiſt répandit bien-tôt dans tout l'Occident, un merveilleux éclat, même du fond de la retraite obſcure & inacceſſible aux hommes, qu'il avoit choiſie, & malgré les voiles de la modeſtie & de l'humilité dont il ſe couvrit.

Pour contenir le grand nombre de diſciples qui venoient à luy de toutes parts, il bâtit douze Monaſteres dans le territoire de Sublaque, d'où enſuite Sobiago
il paſſa au Mont-Caſſin. Il y établit ce Monaſtere ſi célébre dans tout le monde, & y écrivit ſa Régle, que les Conciles & les ſaints Peres ont loüée. Il la vit embraſſée pendant ſa vie de pluſieurs Moines, non ſeulement en Italie, mais en Sicile & en France. Il mourut, à ce que l'on croit, l'an 543. cinq ans aprés la retraite de Caſſiodore, qui ſans doute ne pouvoit par ignorer ni ſon genre de vie, ni ſa ſainteté, ni les miracles que Dieu opera par luy,

pour la faire connoître aux hommes. S. Grégoire le Grand a écrit ſa vie, & quoi-que ce ſaint Pape ait auſſi compoſé celle de pluſieurs autres Moines éminens en ſainteté, toutefois il s'eſt beaucoup plus étendu ſur S. Benoiſt, que ſur les autres, ayant employé un Livre entier de ſes Dialogues, à faire ſon hiſtoire.

Ce ſaint Docteur a parlé particuliérement de S. Honorat Abbé de Fondi, mort quelque temps aprés S. Benoiſt; de S. Equice, qui fut fondateur de pluſieurs Monaſteres dans la Province de Valerie, & qui eut une miſſion extraordinaire pour prêcher, auſſi-bien que S. Benoiſt, dont il étoit contemporain; des ſaints Spes & Suran Abbez, & de pluſieurs autres, mais dont la plûpart ont vécu aprés Caſſiodore: ainſi nous n'en parlerons pas.

Voilà ce que ce grand homme avoit devant les yeux, lorſqu'il méditoit ſa retraite, & quand il accomplit ſon généreux deſſein. Il avoit auſſi ſans doute connu S. Ilar, qui avoit fondé le Monaſtere de Galliata proche de Ravenne, & vécu du temps du Roy Theodoric. Ainſi l'Italie autrefois arroſée du ſang de tant de Martyrs, étoit devenuë

nuë encore fertile en sainteté, par les larmes que tant de saints pénitens versoient sans cesse dans la solitude. Cassiodore avoit eu pendant son ministere, d'étroites liaisons avec de saints serviteurs de Dieu, qui luy avoient inspiré un ardent desir d'imiter leur maniere de vie. Il étoit particulierement ami intime de S. Dacius, qui de Moine & d'Abbé étoit devenu Evêque de Milan. Les exemples qu'il avoit souvent devant les yeux, de Princes & de Princesses, qui renonçoient à la Cour, pour embrasser la vie Religieuse, comme il le dit luy-même, étoient fort propres pour luy inspirer le mépris du monde, & l'amour de la retraite Voyons comment de l'estime & de l'admiration qu'il eut pour l'état Monastique, il en vint à la pratique, dans un âge fort avancé, qui auroit été pour un autre un prétexte de s'en dispenser.

In Ps. XLIV. V. 10.

CHAPITRE II.

I. La retraite de Cassiodore a été volontaire. II. Erreur de Tritheme sur le sujet & le lieu de sa retraite. III. Description de son Monastere. IV. Il étoit en

Calabre. V. Magnificence de ce Monaſtere. VI. Ce qui excuſe Caſſiodore d'avoir été ſi magnifique. VII. Grands revenus dont il le dota. VIII. Il s'y fit Religieux. IX. S'il en fut d'abord Abbé.

SI rien ne fut plus funeſte pour la Monarchie des Gots en Italie, que la retraite de Caſſiodore, qu'on vit bien-tôt ſuivie de la priſe de Ravenne, & de la captivité du Roy même, rien au contraire ne fut plus glorieux ni plus avantageux pour l'Ordre Monaſtique, que l'acquiſition qu'il fit par cette retraite, d'un de ſes plus illuſtres ſujets.

Il n'apporta pas dans le Cloître les reſtes languiſſans d'une vie mondaine & déréglée, un eſprit corrompu, par les maximes d'une politique toute payenne, un corps uſé de débauches & de délices, des mains coupables de mille larcins, commis ſur le public & ſur les particuliers, une conſcience chargée de mille crimes, une tête redevable à la juſtice divine & humaine. La conduite qu'il tint toûjours, & que nous avons tâché de repréſenter fidelement dans les deux Livres précédens, ſuffit pour nous

répondre de ſon innocence & de ſa ſainteté.

Il ne fut pas redevable du deſſein de ſa retraite, à de fâcheuſes expériences, qu'il eût faites par luy-même, des chûtes déplorables qui arrivent ſi ſouvent dans le monde; il en avoit toûjours uſé comme n'en uſant pas. Il n'y avoit poſſedé des biens immenſes, que pour les employer au ſervice de ſes Princes, & au ſoulagement de leurs ſujets. Il ne recevoit les profonds & ſinceres reſpects qu'on luy rendoit, que pour ſe ſouvenir de rendre continuellement des adorations à la ſouveraine Majeſté. Sans ſe laiſſer éblouïr de l'éclat des dignitez qui l'environnoient, il avoit coûtume de dire à Dieu : *Seigneur, il eſt plus avantageux de vous ſervir, que de poſſeder les Royaumes de la terre.* Il vaut mieux vous adorer en eſprit & en vérité, que de ſe voir adoré par des ſujets flateurs & idolâtres. *I. de Anima in fine.*

I. Il ne faut donc pas prendre cette retraite volontaire, pour une fuite forcée, ainſi qu'ont fait les Centuriateurs de Magdebourg. Caſſiodore n'avoit rien à craindre, ni de la part des Rois Gots; il leur avoit toûjours été tres-agréable, & tres-néceſſaire : ni de la part des

peuples, qui ſouvent n'ont point d'autres raiſons de haïr les Miniſtres, que parce qu'ils les voyent en faveur auprés des Rois; comme il fut toûjours le pere des peuples, il s'en vit auſſi toûjours chéri & reſpecté: ni de la part des Romains mêmes, & de l'Empereur Juſtinien; il étoit d'une des plus illuſtres maiſons de l'Empire Romain, & parent de tout ce qu'il y avoit de plus conſiderable dans le Senat de Rome. Il avoit toûjours eu des bontez paternelles, pour tous les Citoyens de cette premiére Ville du monde. Juſtinien connoiſſoit parfaitement ce qu'il valoit, & ſans doute il auroit compté l'acquiſition qu'il auroit faite de ſa perſonne, pour ſa plus grande conquête. Si nous voulons en croire Caſſiodore, ce fut luy-même qui [a] repouſſa les dignitez, qui ſembloient s'attacher à luy, malgré qu'il en eût, bien-loin d'attendre que le monde & la Cour le congediaſſent.

L. XI. ep. 5.

a

Si donc nous devons le regarder dans le ſacrifice qu'il fait de ſoy-même, comme une victime ſainte & ſans tache, par l'innocence de ſa vie, & par l'in-

a *Repulſis aliquando in Ravennati urbe ſollicitudinibus dignitatum . . . cùm Pſalterii cæleſtis animarum mella guſtaſſem, &c.* Præf. in Pſalt.

tégrité de ſes mœurs, il faut auſſi reconnoître qu'il eſt une hoſtie volontaire & parfaitement libre, conduite à l'Autel non par une dure néceſſité, mais par ſon propre choix.

II. On ne réfute point icy le ſentiment de Tritheme, qui veut que la mort de Boëce, arrivée par les ſoupçons mal-fondez, que le Roy Theodoric conçut contre luy, ayant fait connoître à Caſſiodore le danger qu'il y avoit à ſervir un ſi cruel maître, & à vivre dans une Cour teinte du ſang des plus illuſtres Senateurs, il prit la réſolution de s'en retirer, & de ſe chercher un azyle dans la ſolitude. Cette opinion a été parfaitement détruite, par tout ce que nous avons dit dans le ſecond Livre, où il a paru que ce grand homme a vêcu encore aprés la mort de Theodoric, à la Cour des trois Rois d'Italie ſes ſucceſſeurs. *L. 3 de vir. illuſ. Ord. S. Bened. c. 7.*

Le même Tritheme ne s'eſt pas moins trompé, lorſqu'il a dit que Caſſiodore prit l'habit de Religieux, dans un Monaſtere proche de Ravenne; ce qu'ont aſſuré pluſieurs autres Auteurs aprés luy. Mais il n'y a pas d'apparence, que s'étant propoſé de ſortir de l'embarras des affaires, il eût choiſi ſa retraite ſi *Rubée, Vghelle, Cuſpinien &c.*

proche de la Ville capitale du Royaume d'Italie, où la Cour étoit presque toûjours, & sur laquelle il pouvoit prévoir, que tomberoit bien-tôt tout l'effort de la guerre sanglante, qui étoit allumée en Italie. Plusieurs autres raisons me déterminent à rejetter cette opinion.

1. Il est constant que Cassiodore choisit pour le lieu de sa pénitence, un Monastere qu'il avoit fait bâtir, comme il paroît par tout ce qu'il en dit dans son Livre de l'Institution. Cependant il n'en a point fondé ni à Ravenne, ni dans le voisinage. Celuy de *Galliata* eut pour fondateur S. Ilar, comme nous l'avons dit, & d'ailleurs il subsistoit dés le temps du Roy Theodoric. Celuy de S. Apollinaire de Classe, à une lieuë de Ravenne, ne fut bâti que l'année 545. & l'Eglise n'en fut consacrée qu'en l'an 549. D'ailleurs ce ne fut qu'en 595. qu'on mit des Moines pour servir cette Eglise, en la place des Chanoines ou des Clercs qui y étoient auparavant.

Memoires de Ravenne par Fabri, pag. 103. 113. & 339.

2. Le Monastere de Cassiodore étoit en partie sur une montagne, selon la description qu'il en fait, & que nous allons rapporter, ce qui ne peut convenir à aucun Monastere du voisinage

de Ravenne, dont le terrain eſt bas & marécageux.

3. Enfin la deſcription de ce Monaſtere que nous avons dans le Livre de l'Inſtitution, eſt ſi conforme à ce que nous liſons de la ſituation de *Squillacci*, & des ouvrages que Caſſiodore y avoit fait faire dans une de ſes maiſons, qu'il n'y a pas ſujet de douter que ce ne ſoit le même lieu, qu'il choiſit pour ſa retraite. C. 29. L. XII. ep. 15.

III. La ſituation du Monaſtere de Viviers, dit-il à ſes Moines, vous invite & vous engage à préparer bien des ſoulagemens, pour les étrangers & pour les pauvres. Vous avez des jardins arroſez de pluſieurs canaux, & le voiſinage du petit fleuve *Pellene* qui eſt fort poiſſoneux, & qui a cela de commode, que vous ne devez pas craindre d'inondation de l'abondance de ſes eaux, quoy-qu'il en ait aſſez pour n'être pas à mépriſer. On a ſçû le conduire, pour vôtre commodité, par tout où l'on a jugé ſes eaux néceſſaires. Il ſuffit pour arroſer vos jardins, & pour faire tourner les moulins de vôtre Monaſtere. On le trouve fort à propos, lorſqu'on en a beſoin, & aprés qu'il a rendu le ſervice qu'on en attendoit, on le voit

» se retirer. Il est, pour ainsi dire, entie-
» rement dévoüé à tous les ministeres de
» vôtre Maison . . . Vous avez aussi la
» mer au bas du Monastere, & vous pou-
» vez y pêcher commodément, en plusieurs
» manieres. Vous avez encore des [a] vi-
» viers, pour y conserver en vie le poiſ-
» son de vôtre pêche. Car j'ay fait faire
» avec l'aide de Dieu, de fort beaux ré-
» servoirs, où une grande quantité de
» poisson peut être renfermée. Je les ay
» fait creuser dans la concavité de la
» montagne, de sorte que le poisson
» qu'on y met, ayant la liberté de s'y pro-
» mener, d'y prendre sa nourriture or-
» dinaire, & de se cacher dans les creux
» des rochers, comme auparavant, ne
» sent pas qu'il est pris.

Voilà ce que Cassiodore dit de son Monastere de Viviers, & c'est la même chose que ce qu'il a écrit dans une de ses lettres, en faisant la peinture de sa

L. IX. ep. 15.

» maison de Squillacci. Elle jouït abon-
» damment des délices de la mer, par
» le moyen des reservoirs, que j'ay fait
» faire tout auprés, même dans la mer.
» car j'ay fait creuser au pied du mont

a C'est ce qui donna le nom au Monastere. On appelloit aussi *Viviers*, des Parcs, où l'on enfermoit des bêtes sauvages.

Moscio, dans les rochers, & j'ay fait entrer dessous, l'eau de la mer. On voit là des troupes de poissons se jouër dans une espece de captivité libre ; ce qui présente un spectacle agréable, & même donne quelque sorte d'admiration. «

IV. Il paroît donc constant que c'est [a] Squillacci, ou quelque maison proche de cette Ville, que Cassiodore choisit pour y faire sa retraite, afin que le même lieu qui luy avoit donné la premiere naissance, luy donnât aussi la seconde. Cela paroîtra encore plus clairement dans la suite.

L'unique difficulté que le Cardinal Baronius ait rencontrée dans nôtre sentiment, quoi-qu'il se soit déclaré en sa

a De la maniere dont S. Bruno fait la description du lieu de sa retraite, dans le voisinage de Squillacci, on pourroit croire qu'il n'étoit pas éloigné du lieu du Monastere de Cassiodore. 1. Il étoit vers l'extrémité de la Calabre, *in finibus Calabriæ*, & par conséquent sur le bord de la mer. 2. Dans un lieu tres-agreable, d'un air fort temperé, & fort sain, *de cujus amœnitate aëriſque temperie & ſoſpitate, &c.* 3. Il étoit environné de collines qui s'élevoient doucement, *aut collium undique leniter ſe erigentium proſpectum.* Cassiodore parle de l'air temperé de Squillacci & de ces collines d'une pente aisée, dans sa lettre 15. du Liv. XII. *Voyez cy-dessus, p. 15.* 4. Il étoit arrosé de ruisseaux & de fontaines, *cum amabili fluminum, rivorum, fontiumque copia.* 5. Il étoit orné de jardins & de vergers agreables, arrosez de canaux, *nec irrizui deſunt horti, diverſarumque arborum fertilitas.* Ep. S. Brun. ad Radulphum apud Sur. Tom. V.

faveur, c'eſt qu'il n'eſt fait mention en aucun Auteur, de la riviere de Pellene, dont il eſt parlé dans la deſcription que Caſſiodore fait de ſon Monaſtere. Mais il eſt certain par ce qu'en diſent ceux qui ont été ſur les lieux, que Pellene eſt le petit fleuve qui porte le nom de Squillacci, dont il arroſe les campagnes, & les plaines voiſines du Monaſtere de Viviers. S'il n'en eſt fait mention nulle part, ce qui ſeroit long à examiner, c'eſt parce que ce n'eſt qu'un ruiſſeau. Les cartes de la Calabre marquent deux petites rivieres qui ſe joignent un peu au deſſous de Squillacci, & qui ſe déchargent dans la mer.

L. 7 *Ind.* 1. *ep.* 31; *&* 33. Au reſte je trouve toutes les difficultez levées, par deux lettres de S. Gregoire le Grand. Nous en apprenons que le Monaſtere de Caſtel étoit proche de Squillacci. Or nous verrons dans la ſuite, que ce Monaſtere étoit le même, que celuy de Viviers; parce que Caſſiodore fit un Monaſtere double, l'un au bas de la montagne pour les Cénobites, l'autre pour les Ermites ſur le haut, qui s'appella *Caſtelleſi*, ou Caſtel, du nom de la montagne même, où il étoit ſitué.

V. Comme il y avoit long-temps

qu'il méditoit le deſſein de ſa retraite, il avoit fait travailler à loiſir dans Viviers, & diſpoſé toutes choſes pour en faire un Monaſtere accompli; afin que les Moines ne manquant de rien, n'euſſent nulle néceſſité d'en ſortir, & de ſe diſſiper dans le monde. S. Benoiſt a voulu que ſes Monaſteres fuſſent auſſi conſtruits de cette ſorte, & qu'on y eût même des moulins, comme il y en avoit à Viviers, afin de retrancher toute occaſion & tout prétexte de ſortir. *Reg. c. 66.*

Outre donc la commodité des bâtimens, l'agréable vûë, la beauté des jardins, les eaux, les canaux, les réſervoirs remplis de poiſſon de mer, & les moulins dont nous avons déja parlé, il avoit fait faire des bains pour l'uſage des infirmes, & conduire pour cela des fontaines d'une eau excellente à boire, & ſalutaire à ceux qui uſoient de ces bains. Cela eſt encore conforme à la regle de S. Benoiſt. Il avoit pourvû ſon Monaſtere d'horloges, dont les unes marquoient les heures au ſoleil, les autres par le moyen de [a] l'eau *De Inſtit. c. 29. & 30.* *c. 36.*

a Les anciens ſe ſervoient de *clepſydres*, qui meſuroient les heures avec de l'eau à peu-près comme on les meſure aujourd'huy avec du ſable. *Aquis ductantibus*

qui imitoit le cours du Soleil, & ſervoit pour la nuit auſſi bien que pour le jour. On y voyoit des [a] lampes perpetuelles faites avec un merveilleux artifice, qui conſervoient toûjours leur lumiere, & ſe nourriſſoient d'elles-mêmes, ſans qu'on y touchât, ou qu'on les remplît d'huile.

Je ne dis rien icy de la riche bibliotheque de Viviers, où rien n'avoit été épargné ni pour le choix des livres, ni pour la beauté des manuſcrits, ni pour les ornemens de la couverture & de la relieure, parce que nous aurons encore occaſion d'en parler.

VI. On pourroit ſans doute blâmer cette magnificence de Caſſiodore, dans

horarum ſpatia terminantur. L. 1. Var. ep. 46. Ceſar en parle dans ſes Commentaires: *Nos nihil de eo percunctationibus reperiebamus, niſi quod certis ex aqua menſuris breviores eſſe noctes quàm in continente videbamus.* L. v. de bello Gall. c 5.

a On voit aujourd'huy des phoſphores qui ont quelque rapport avec ces lampes. Il y en a principalement de deux ſortes, l'un qui eſt une eſpece de maſtic, l'autre en liqueur, qu'on met dans une bouteille de verre, ne la rempliſſant qu'à demi. On la tient ordinairement bouchée, & lorſqu'on la débouche, on voit cette liqueur s'enflammer, & jetter une grande lumiere, ſans que la liqueur ſe conſume. Voyez le traité de Jean Elhoz imprimé à Berlin en 1676. où l'on marque 4 differentes manieres de phoſphores. La meilleure eſt celle du phoſphore que l'Auteur appelle *phoſphorus fulgurans.* Il conſiſte en une liqueur, qui luit d'elle-même continuellement la nuit.

l'ameublement de son Monastere (car la pauvreté & la simplicité doivent être les principaux ornemens des maisons Religieuses) s'il n'y avoit sujet de croire qu'il tira de son Palais, tout ce que nous venons de marquer de plus curieux, & qu'il le fit transporter à Viviers. Néanmoins il eut peur que ses Freres n'attachassent leur cœur à ces choses sensibles; c'est-pourquoy aprés leur avoir dit que leur Monastere étoit si abondamment pourvû de toutes choses, qu'ils n'avoient pas lieu de desirer de passer en d'autres Maisons, mais que les autres Moines au contraire recherchoient le sejour de Viviers, il les avertit que le plaisir qu'ils peuvent prendre dans l'usage de ces biens, est fragile & passager, & que ce n'est pas en cela que les fideles doivent mettre leur esperance, mais en ce qui est éternel, & qu'il faut qu'ils portent & qu'ils élevent tous leurs desirs vers ce qui peut leur mériter de regner avec J. C.

Ce qui peut encore excuser Cassiodore là dessus, c'est que luy-même avoit fait de ses propres mains ce qu'on voyoit de plus curieux dans son Monastere, ces horloges & ces lampes; ce qu'il ne jugeoit pas indigne de son oc- *L. de Inst. c. 30.*

cupation, aprés que Boëce avoit donné à ces travaux une grande partie de son loisir. Car le Roy Theodoric le pria par une lettre de faire deux horloges, l'une au Soleil, l'autre à l'eau, que le Roy de Bourgogne luy avoit demandées, à quoy il obéït ; ce qui marque qu'il avoit coûtume de donner une partie de son temps à ces sortes d'ouvrages, sans quoy il n'auroit pas été si adroit, & il n'auroit pas passé pour le plus habile ouvrier. On dit que le premier qui donna l'invention des clepsydres ou horloges à eau, fut Scipion Nasica Censeur.

L. 1. ep. 45. & 46.

Censorinus de Div. nat.

Le Monastere de Viviers étoit si vaste, que son fondateur luy donne le nom de Ville. Aussi étoit-il double, & outre les édifices qui étoient destinez pour les Cénobites, il y avoit sur la montagne des cellules séparées comme autant d'Ermitages, pour ceux qui aimoient le genre de vie des Anachoretes. Ce Monastere haut s'appelloit Castel ou Castellesi, comme nous avons déja dit. Ce n'est plus qu'une ferme d'une situation fort agréable, qui a passé en mains seculieres. Pour le Monastere bas appellé Viviers, il subsiste encore, & l'Eglise en est dédiée à Dieu sous l'in-

De Inst. c. 32.

vocation de S. Gregoire Thaumaturge, mais il eſt bien déchû de ſon ancienne ſplendeur, ayant été ſouvent pillé & ruiné, ſur tout par les Saraſins.

Caſſiodore appelle tantôt Viviers & Caſtel, deux Monaſteres, & tantôt il n'en fait qu'un ſeul. C'étoient deux Monaſteres, à cauſe des differens exercices qu'on pratiquoit dans l'un & dans l'autre, & même à cauſe des deux Abbez qui les gouvernoient ſéparément. Cependant ce n'étoit qu'un Monaſtere dans un ſens, parce que ces deux maiſons étoient enfermées de la même clôture. On voit en Eſpagne le Monaſtere de Mont-ſerrat de l'Ordre de S. Benoiſt, qui eſt ainſi double, & telles ſont pluſieurs maiſons des Camaldules, qui font auſſi profeſſion de la Regle de S. Benoiſt. *Ibid. c. 32.*

VII. Il falloit de grands revenus pour l'entretien de ce Monaſtere. Nôtre ſaint Solitaire eut auſſi ſoin de le doter fort richement, luy laiſſant une grande partie de ſes biens. Comme pluſieurs vaſſaux en dépendoient, il ordonna à ſes Religieux & aux Abbez qui les gouvernoient, d'avoir un extrême ſoin d'inſtruire les païſans, qui étoient leurs ſujets, de les former dans les bonnes mœurs, de veiller ſur leurs actions,

d'empêcher leurs vols, & leurs superstitions, de les faire assembler souvent dans le Monastere, pour les avertir de leur devoir, & pour leur donner une regle de vie; mais il recommande en même temps à ses enfans, de ne point charger leurs vassaux, & de ne rien exiger d'eux que ce qu'ils étoient obligez de payer.

VIII. Ce n'étoit pas assez pour la piété de Cassiodore, d'avoir employé ses biens à fonder le Monastere de Viviers. Rien n'est plus ordinaire que de voir des Ministres & des favoris des Princes, employer une partie de leurs richesses en de pieuses fondations: si toutefois on doit appeller *des fondations pieuses* ces établissemens, qui sont plûtôt des monumens de leurs rapines, que de leur religion. Nôtre Ministre Chrêtien n'avoit point de bien d'autruy, dont il fût obligé de faire une honorable restitution, par de pareilles fondations. Mais il ne se contenta pas d'avoir doté son Monastere de ses grands biens, il voulut encore en être une colomne vivante, & y faire profession de la vie Religieuse.

Nous avons là-dessus non seulement le témoignage de Paul Diacre, qui l'appelle Moine, dans son histoire des

L. 1. c. 25.

Lombards, & celuy de plusieurs [a] manuscrits de ses Ouvrages, dans le titre desquels il est appellé *Convers* ou converti, & serviteur de Dieu ; mais son propre témoignage, parce qu'il parle de sa conversion dans sa Préface sur le Livre de l'Orthographe, en faisant le dénombrement des Ouvrages qu'il a composez depuis son changement d'état. On scait que le mot de [b] *Conversion* signifie la profession Religieuse, & que l'on appelloit [c] *Convers* ceux qui avoient renoncé au monde, pour embrasser cette profession, afin de les distinguer des enfans qui avoient été offerts ou donnez au Monastere par leurs parens. Aussi un des vœux qu'on fait selon la

a Sanderus dans sa Bibliotheque Belgique, dit qu'il en a vû un ancien dans l'Abbaye de saint Amand, où il est appellé Moine Benedictin.

b Particuliérement dans la Regle de saint Benoist : *Noviter quis veniens ad conversionem*, cap. 58 *Ordines suos in Monasterio ita conservent, ut conversionis tempus & vitæ meritum discernit*, c. 62 *Reliqui omnes ut loco veniunt*, &c *ibid* Voyez aussi Bede, l. 4. hist. Eccl. c. 5 & les Capitulaires de Charles Magne, l. 1. c 63. *de conversione liberi hominis*. C'est aussi le langage des Rituels dans les prieres pour la reception des Novices, & pour leur profession. Salvien, *l. 4. ad Eccl. Cath.* & S. Greg le Grand, *l. 7. ep. 11.* entendent ainsi le mot de conversion & le nom de converti. Voyez encore la Regle de saint Isidore, c. 4. & celle de saint Fructueux, c. 21. & 22.

c *V. S. Greg. Mag. l. 2. Dial. capp. 17. & 18. S. Lanfranc. in Decretis. S. Ansel. l de similitud. c 78. de sustentione inter Monachos nutritos & conversos.*

Regle de S. Benoist, est celuy de la conversion des mœurs.

Ce souhait que Cassiodore fait dans sa Préface sur l'explication des Pseaumes, est encore une preuve de la vie réguliére & Monastique qu'il a menée. » Dieu nous fasse, dit-il, la grace d'être » semblables à des bœufs infatigables, » pour cultiver le champ de nôtre Sei- » gneur, avec le soc de l'observance & » des exercices réguliers. Aussi les Centuriateurs de Magdebourg & Cuspinien n'ont-ils jamais douté, qu'il n'ait été Moine ; & je ne sçay sur quoy peut être fondé le doute de quelques critiques modernes.

Il étoit âgé d'environ 70. ans, lorsqu'il embrassa ce nouvel état ; mais il étoit encore assez vigoureux, pour en accomplir exactement tous les devoirs, & pour ajoûter même aux travaux de sa pénitence, ceux de la composition d'un fort grand nombre d'Ouvrages. Aussi vêcut-il au moins encore vingt-trois ans, puisqu'il ne commença son Traité de l'Orthographe qu'à quatre-vingts-treize ans, comme il le marque dans sa Préface.

IX Quelque droit qu'un âge si avancé, sa sagesse consommée, la sain-

teté de ſes mœurs, & ſa qualité de Fondateur luy donnaſſent, d'exercer la ſupériorité dans ſa Maiſon, il ne voulut pas en être Abbé d'abord, ne croyant pas qu'il fût bien ſéant d'être Maître avant que d'avoir été diſciple, & de devenir pere ſans avoir commencé par être enfant.

Lorſqu'il compoſa ſon Traité de l'Inſtitution des ſaintes lettres, ſes Monaſteres avoient pour Abbez Chalcedonius & Geronce, qu'il appelle hommes tres-ſaints. Ce Traité fut le ſecond Ouvrage qu'il compoſa depuis ſa converſion, ſelon le catalogue qu'il nous a donné de ſes OEuvres dans ſon Livre de l'Orthographe. Il avoit auparavant achevé ſon excellent Commentaire ſur les Pſeaumes, le plus conſidérable & le plus ample de ſes Ouvrages, qui luy coûta ſans doute pluſieurs années à compoſer. On peut croire que pendant tout ce temps-là il ne fut pas Abbé. Car les Abbez étant alors ordinairement perpétuels, s'il l'avoit été dans le commencement de ſa converſion, il auroit encore conſervé ce titre lorſqu'il travailloit à ſon Inſtitution, & nous ſçavons pourtant le contraire. c. 3

S'il donne des avis à Chalcedonius & à Geronce, qui ont été les premiers Abbez de Viviers & de Caſtel, ſelon toute apparence, c'eſt toûjours avec beaucoup de reſpect. Quelque droit qu'il eût ſur ces Monaſteres comme Fondateur, il n'a garde de s'en dire le Maître, mais il veut qu'ils leur appartiennent. Cependant il en fut enfin Abbé vers la fin de ſa vie, à ce que nous en pouvons conjecturer de ſa maniere de parler, parce que dans ſon Traité de l'Orthographe, qu'il n'écrivit que 23. ans aprés ſa retraite, il appelle les Moines de Viviers, *ſes Religieux*, & Viviers même *ſon Monaſtere* ; langage qui ne luy eſt pas ordinaire ailleurs. Ce n'eſt donc pas en qualité de Fondateur qu'il parle ainſi, mais comme Abbé : car s'il avoit parlé de cette ſorte comme Fondateur, il n'auroit jamais tenu d'autre langage.

Ad Monaſteriu veſtrum pertinét.

Malgré toute ſa modeſtie, qui luy fit rejetter d'abord la dignité d'Abbé, il ne put ſe diſpenſer de regler bien des choſes, touchant la diſcipline de ſon Monaſtere, parce que la confiance que les Religieux avoient en luy, les diſpoſoit à recevoir mieux de ſa part que de toute autre, les réglemens & les avis qui leur étoient né-

ceſſaires, dans la naiſſance, & pour ainſi dire, dans la premiére formation de leur Inſtitut. On en trouve un ſi grand nombre dans ſon Livre de l'Inſtitution, qu'il ſemble y avoir renfermé les Conſtitutions qu'il leur a données. Nous allons les examiner exactement, pour apprendre quel étoit l'ordre que l'on gardoit dans ſes Monaſteres; & par-là nous pourrons mieux juger de la queſtion qu'on fait, ſi la Regle de S. Benoiſt y étoit gardée, ce que je ne crois pas d'aſſez grande importance, pour en faire un ſujet de diſſertation.

CHAPITRE III.

I. Caſſiodore établit des Cénobites & des Anachorétes. II. Comment il a reglé l'Office divin. III. Ses pieux ſentimens touchant le Pſeautier & le reſte de l'Ecriture ſainte. IV. Il recommande la lecture des ſaints Peres, & ſur tout de Caſſien. V. Comment il veut qu'on évite la pareſſe. VI. Il préfére le travail de tranſcrire les livres à tous les autres. VII. Leçons qu'il fait de l'Orthographe.

VIII. Il apprend à relier les livres. IX. Sa charité envers les pauvres & les malades. X. Jeûnes gardez dans ſon Monaſtere. XI. S'il a parlé de S. Benoiſt, & s'il a ſuivi ſa Regle.

I. SAINT Benoiſt propoſe dans ſa Regle quatre ſortes de Moines ; mais il ne donne ſon approbation qu'aux *Cénobites* & aux *Anachoretes* ou Ermites, leſquels n'étant pas emportez par une ferveur de Novices, mais inſtruits au combat contre le démon, par une longue épreuve dans les exercices du Monaſtere, ſont devenus capables de combattre ſeuls contre les vices, avec le ſecours de Dieu.

De Inſti. c. 29. C'eſt à peu-prés ce que Caſſiodore établit dans ſon Monaſtere de Viviers: » Aprés, dit-il, que vous aurez été ſuf-» fiſamment inſtruits & formez dans » les exercices de la vie Cénobitique, » comme nous croyons qu'il arrivera » par le ſecours de la grace divine, ſi » vous aſpirez à quelque choſe de plus » parfait, ayant l'ame purifiée, vous » avez l'agréable ſolitude du Mont-Ca-» ſtel, où ſecondez & favoriſez de Dieu, » vous pouvez mener la vie heureuſe » d'Anachoretes : car le lieu eſt fort re-

tiré, & reſſemble fort à la demeure des « Ermites, quoi-qu'enfermé dans la clô- « ture des anciens murs. Aprés donc que « vous aurez été exercez & éprouvez, il « ſera fort à propos que vous choiſiſſiez « ce ſejour, pourvû qu'auparavant vous « ayez preparé intérieurement ce qui « vous eſt néceſſaire pour vous élever à « cet état. «

II. Comme l'Office divin tient le premier rang entre les exercices de la vie Monaſtique, Caſſiodore eut ſoin de le regler, ou plûtôt de faire obſerver ce que S. Benoiſt en a ordonné. Il reconnoiſt ſept heures differentes deſtinées à la pſalmodie pendant la journée, & il explique à ce ſujet, comme fait S. Benoiſt, ce Verſet du Pſ. 118. *J'ay chanté vos loüanges ſept fois le jour.* Ces heures ſont Laudes, qu'il appelle Matines auſſi-bien que Saint Benoiſt; Tierce, Sexte, None, Vêpres qu'il appelle l'Office qui ſe fait à la lumiere des cierges; Complies, à quoy il joint les Nocturnes, ou les veilles de la nuit.

In Pſ. 118. *v.* 164.

Reg. c. 16.

Lucernaria.

Quoi-qu'il ne parle point de Prime en cet endroit, néanmoins il marque aſſez ailleurs que l'on chantoit cette heure dans ſon Monaſtere : car aprés avoir parlé des Laudes qui ſont com-

Præf. in Pſalt. posées de Pſeaumes, il ajoûte que les Pſeaumes consacrent aussi Prime ou la premiere heure. Il fait ensuite mention de Tierce, de Sexte, de Nones, des Vêpres qui finissent le jour, & des Complies qui se chantent au commencement de la nuit. A la fin de l'explication du Pſ. 90. il ordonne qu'il soit chanté à Complies, pour terminer toutes les actions de la journée, & à l'entrée de la nuit. C'est aussi un de ceux que S. Benoist a designé pour être chanté à cette heure.

Les Complies ainsi marquées formellement entre les heures destinées à la Psalmodie & à la priere publique, ne sont pas une petite preuve que Cassiodore se soit conformé à la Regle de S. Benoist, parce que tous les Commentateurs de cette Regle, & presque tous ceux qui ont traité de l'Office divin, demeurent d'accord que S. Benoist est le premier qui ait établi les Complies, & que c'est de luy que l'Eglise Romaine les a prises. C'est le sentiment du Cardinal Bellarmin, du sçavant Pere Ménard, & du Cardinal Bona qui a traité cette matiére avec beaucoup d'érudition.

L. de Div. Pſ. §. 10.

Cassiodore fait assez connoître de quels

quels sentimens il étoit vivement pénétré dans la Psalmodie, & comment il vouloit que ses Enfans s'en acquitassent, lorsqu'il dit : Pendant le silence « *Præf. in Psal.*
de la nuit, la voix des hommes éclate « dans le chant, & par des paroles chantées avec art & mesure, elle nous fait « retourner à celuy de qui la divine parole nous est venuë, pour le salut du « genre humain... Il ne se forme qu'une « seule voix, de tant de personnes qui « chantent, & nous mêlons nôtre musique avec les loüanges de Dieu, que « chantent les Anges, quoi-que nous ne « puissions pas les entendre. S. Benoist dit « presque les mêmes choses que ce grand *Reg. 1, c. 9.* homme. Ce fut par respect pour l'exercice angélique de la Psalmodie, qu'il composa un Livre du chant ou de la musique.

Afin de pouvoir mieux regler les heures de l'Office divin dans son Monastere, il le pourvût, comme nous avons vû, d'horloges de plusieurs sortes, dont il fait la description dans *c. 30.* son Institution : Nous vous les avons « procurées, dit-il à ses Moines, afin que « les soldats de J. C. avertis par des signes certains, comme par des trompettes résonnantes, soient appellez & «

» assemblez pour célébrer le Service di-
» vin. Paroles qui nous font connoître, ou que ces horloges sonnoient comme présentement, ou qu'on se servoit dés lors de [a] cloches pour assembler les Moines à l'oratoire, aux heures de la célébration de l'Office divin. S Benoist veut aussi que l'on sonne l'Office fort exactement aux heures, & a fait c. 47. un Chapitre de sa Regle exprés pour charger l'Abbé de ce soin, ordonnant que s'il s'en décharge, ce ne soit que sur un des Freres, qui soit fort exact. Que s'il arrive quelque faute, & qu'on se leve trop tard pour les veilles & pour l'Office de la nuit, il commande que celuy par qui la faute sera arrivée, soit mis en pénitence.

III. Un des motifs que Cassiodore eut en composant son Exposition ou son Commentaire sur les Pseaumes, fut sans doute d'en donner l'intelligence à ses Freres, afin qu'ils trouvassent plus de goût spirituel dans la Psalmodie, & qu'ils s'en acquittassent avec plus de ferveur. Si-tôt qu'il se fut débarassé du soin des affaires séculiéres, il trouva

a Quelques-uns rapportent l'usage de convoquer le peuple par le son des cloches, au temps d'Auguste. Voyez M. du Cange dans son Glossaire, au mot *Campana*.

des délices infinies dans la méditation des Pſeaumes. Afin donc de faire paſſer dans le cœur de ſes Religieux, le même plaiſir qu'il éprouvoit & qu'il reſſentoit, il crût devoir leur communiquer ſes lumiéres, en leur mettant entre les mains ſon Commentaire, qu'il dit en effet avoir compoſé pour leur uſage. Il n'y a rien de plus grand, rien de plus digne de la Majeſté de Dieu, que ce qu'il nous fait enviſager dans les Pſeaumes, plûtôt inſtruit par l'onction de la grace, que par le travail de l'étude. *Præfat. in Pſalt.*

Il n'avoit pas des ſentimens moins vifs & moins nobles, pour tout le reſte de la ſainte Ecriture, qu'il veut être luë par ſes Religieux, avec l'explication & l'expoſition des ſaints Peres, qui ont mieux travaillé ſur un ſi digne ſujet. Mais il ordonne qu'on rejette tout ce qui a été fait par des auteurs ſuſpects, qui s'éloignent des regles communes, & de la doctrine des Peres. S. Benoiſt s'eſt ſervi de la même précaution, lorſqu'il a ordonné que l'on lût l'Ecriture tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, avec les Expoſitions ou les Commentaires, que les plus célébres Docteurs orthodoxes & Catholiques en ont écrit. *Inſtitut. cc. 24. & 32.* *Reg. c. 9.*

IV. Comme S. Benoist nous renvoye aux SS. Peres, pour y apprendre le chemin d'une plus haute perfection, qu'il dit par humilité ne se rencontrer pas dans sa Regle : aussi Cassiodore propose par-tout à ses Religieux, la lecture des Ouvrages de ces excellens Maîtres de la perfection Chrêtienne, comme le moyen le plus asſûré, & la voye la plus abregée pour s'avancer dans la vertu. Il leur recommande particuliérement de lire Cassien avec application, & d'être attentifs à la lecture qui s'en faisoit. Selon la Regle de S. Benoist, on doit lire avant Complies les Conférences de Cassien, ou les vies des Peres du Desert : Lisez soigneuſement, dit Cassiodore, & écoutez volontiers lire le Prêtre Cassien, qui a écrit de l'Institution des Moines fidéles. Il fait connoître huit principaux vices qu'il faut éviter, & qu'on doit combattre dés l'entrée en Religion, & dés le commencement de sa conversion. Cet Auteur dépeint si naturellement les mouvemens déréglez de l'ame, qu'il semble faire voir à l'œil, & même toucher sensiblement aux hommes, leur propres défauts & leurs excés : & pour ainsi dire, les forcer à

Instit. c. 29.

Regl. c. 2.

s'en donner de garde, au lieu qu'au- «
paravant, leurs ténebres & les nuages «
qui les environnoient, les empêchoient «
de s'en appercevoir. Toutefois Caſ- «
ſien, ajoûte-t-il, a été repris à bon droit «
par le Bien-heureux Proſper de n'avoir «
pas eu de bons ſentimens, ni parlé «
comme il devoit du libre arbitre. C'eſt «
pourquoy nous vous avertiſſons de le «
lire avec circonſpection, dans les en- «
droits où il s'éloigne de la vraye doc- «
trine. Mais Victor Evêque de [a] Martyrit « a
en Afrique, en a retranché les erreurs, «
avec l'aide de Dieu, & a même ſup- «
pléé ce qui manquoit à ſes ouvrages, «
en ſorte qu'il a remporté la palme ſur «
tous les autres, qui avoient traité la mê- «
me matiere. Nous attendons au pre- «
mier jour que ſon livre nous vienne «
d'Afrique avec pluſieurs autres. «

Aprés avoir parlé de Caſſien, il re- *Inſt. c.* 32.
commande auſſi la lecture des vies
des Peres, des actes des Martyrs, &c.
Il avertit les Religieux, comme fait *c.* 16.

a On ne connoît point cét Auteur. Le nom de la Ville dont il étoit Evêque, eſt marqué differemment *Martyrit*, *Martarit*, *Mattarit*. Apparemment c'eſt la ville de *Mattara* ou *Mactara* dans la Province Bizacene. Voyez les notes ſur la Notice d'Afrique, qu'on trouve a la fin de l'hiſt. de la perſecution des Vandales par D. Th. Ruinart.

S. Benoiſt, de fuir la pareſſe & l'oiſiveté, ſans laquelle, dit-il, on n'auroit nulle occaſion de pecher. Il les exhorte à s'appliquer particulierement à la méditation de l'Ecriture ſainte, parce, dit-il, que nôtre ennemy ne trouvera pas le moyen de nous ſéduire par les mauvaiſes ſuggeſtions, pendant que l'eſprit ne ſera occupé que de J. C. *Aimez la lecture de l'Ecriture ſainte*, ajoûte-t-il aprés S. Jerôme, *& vous n'aimerez pas les vices de la chair.* Il compare l'Ecriture ſainte & les Commentaires qui en découvrent le ſens, à un champ couvert de fleurs, & rempli de fruits d'un goût excellent, dont les ames doivent faire leur nourriture, & où elles trouverront tous les remedes néceſſaires à leurs infirmitez. Enfin rien ne nous donne une idée plus digne de la divinité de l'Ecriture ſainte, que ce qu'on en lit dans la plûpart des Ouvrages de ce pieux & ſçavant Auteur.

V. Afin de préſerver ſes Religieux de l'oiſiveté, que Dieu, dit-il, a extrémement en horreur, il voulut qu'ils donnaſſent à l'étude des ſaintes lettres, tout le temps qui leur reſtoit aprés les Offices divins, & que même ils étudiaſſent les lettres humaines & les

Inſtit. c. 52.

Auteurs profanes, mais toûjours par rapport à l'Ecriture sainte, dont les profanes peuvent quelque fois faciliter l'intelligence.

Pour ceux qu'il ne juge pas capables de ces études profondes, il leur marque certaines lectures à faire, & les occupe le reste du temps à des travaux corporels. Il veut que ceux qui ne pourront pas instruire les autres par leur science, les instruisent par leurs exemples, & les édifient par la sainteté de leurs mœurs. Nous serons obligez de traiter en particulier des études qu'il établit dans son Monastere; mais il faut parler icy des travaux des mains qu'il voulut aussi être pratiquez par ses Freres.

Si, dit-il, un temperament froid « *Inst. c. 28.*
qui glace le sang dans les veines, com- «
me parle Virgile, & qui assiége le cœur, «
empêche quelques uns des Freres de «
devenir parfaitement sçavans dans les «
lettres sacrées, ou dans les sciences «
humaines, il faut qu'aprés avoir acquis «
une science médiocre, qui leur serve «
de fondement, ils prennent pour eux «
ce que le même Poëte chante : *Que* «
les champs me plaisent, & les ruïsseaux «
qui arrosent les plaines. En effet ce n'est «

» pas une occupation contraire à l'état » des Moines de cultiver les jardins, » de labourer la terre, de ſe réjouïr de » l'abondance des fruits qu'on recueille, » parce que nous liſons dans le Pſeaume » 127. *Vous vivrez des travaux de vos* » *mains, & en cela vous ſerez bien-heu-* » *reux, & vous vous en trouverez bien.* Il marque enſuite les Auteurs qui ont écrit de la maiſon ruſtique, de l'agri-
a culture, des jardins, & il nomme [a] *Gargilius Martial*, qu'il avoit donné à ſa bibliotheque, Columella & Æ- » milien, qu'on croit être Palladius Ru- » tilius Taurus Æmilien qui eſt impri- » mé. Ces Illuſtres Ecrivains ont traité, » dit-il, de la maniere de cultiver la » terre, d'élever des abeilles, de nourrir » des pigeons, & même des poiſſons; & » ils ont compoſé ſur ce ſujet, l'un, ſça- » voir Columella, ſeize livres avec beau- » coup d'éloquence, & Æmilien ſeule- » ment douze. La bibliotheque de Vi- » viers étoit pourvûë de tous ces livres.

VI. Néanmoins entre tous les travaux des mains, il donna toûjours la pré-
b ference, à celuy de [b] tranſcrire des livres,

a Lampridius parle de cét Auteur dans la vie d'Alexandre Severe, *p.* 159.

b On peut lire ce que Richard de Buri Evêque de

comme il s'en explique dans un Chapitre exprés de son Institution. La raison qu'il en apporte est que les Moines en lisant & en relisant si souvent les saintes Ecritures, ce qui est nécessaire pour les transcrire, non seulement s'en rempliſſent l'esprit, & s'instruisent eux-mêmes, mais encore répandent par tout la doctrine sacrée, comme une semence celeste, qui fructifie dans les ames. Il n'y a point d'éloges qu'il ne donne à cét art. Que le dessein en est beau, s'écrie-t-il! Que l'assiduité à écrire est loüable! Quoy! prêcher aux hommes de la main seule, leur annoncer le salut en silence, faire la guerre au demon par la plume & l'encre. Satan reçoit autant de blessures, qu'un habile copiste écrit de paroles du Seigneur. Sans sortir de sa place il court diverses Provinces, par le moyen de ses ouvrages, qui se répandent en divers endroits. Son travail est lû dans les lieux saints. Les peuples en entendent la lecture, & ils apprennent par là à se convertir & à C. 30.

Durrham & Chancelier d'Angleterre sous Edouard III. a dit à la loüange de ce travail, dans son *Philobiblion*, c. 5. *De quorum* (Monachorum) *laboribus hodie in plerisque splendent Monasteriis illa sacra Gazophilacii Cherubicis litteris plena... O labor manualis felicior omni cura Georgica! &c.*

» ſervir Dieu avec une conſcience pure.
» Je n'oſe preſque dire, qu'on ne peut le
» recompenſer dignement de tant de
» biens qu'il procure par ſon art, pourvû
» toute-fois qu'il agiſſe avec une grande
» pureté d'intention, & non pas par am-
» bition ou par cupidité. L'homme par
» le moyen de cét art, multiplie la divine
» parole. On écrit avec trois doigts des
» oracles prononcez par toute la ſainte
a » Trinité. On ſe ſert de [a] cannes & de
» roſeaux pour écrire des paroles celeſtes,
» afin d'employer contre le diable, ce
» que luy-même fit employer par ſes mi-
» niſtres pour outrager J. C. dans ſon divin
» chef, à ſa Paſſion. Pour ne laiſſer rien à
» dire, les écrivains imitent Dieu même,
qui a écrit ſa Loy de ſon propre doigt.

Aprés ces loüanges, Caſſiodore donne à ſes Religieux des regles & des inſtructions, pour s'acquiter bien d'un ſi important travail, pour écrire correctement, & pour corriger prudemment
b les fautes qui ſe ſeroient peut-être gliſſées dans leur original ; [b] ce que des ignorans, & des écrivains peu habiles ne ſçauroient entreprendre, ſans s'ex-

a On ſe ſervoit de cannes qu'on tailloit à peu prés comme des plumes.

b *Dum alienos errores nituntur emendare, oſtendunt ſuos:* Hieron. ep. ad Lucin.

poſer à tout gâter. En effet c'eſt d'où ſont venuës tant de fautes dont pluſieurs manuſcrits ſont remplis.

VII. Pour les inſtruire de l'orthographe, il les renvoye à pluſieurs anciens Auteurs, qu'il avoit ramaſſez dans ſa bibliotheque, dont on ſera peut-être bien-aiſe de ſçavoir ici les noms, Velleius Longus, Curce Valerien, Papyrien, Adamantius Martyrius, Eutyche & Focas, Diomede & Theoctiſte. Mais afin d'épargner à ſes diſciples la peine de lire & de conſulter tant de differens Auteurs, ce qui auroit pû jetter certains eſprits dans l'embarras, & leur cauſer de la confuſion, il compoſa luy-même un Traité de l'Orthographe, qui en comprend toutes les regles, avec beaucoup d'exactitude, & leve toutes les difficultez.

Il a abregé dans cét Ouvrage les Auteurs que nous venons de nommer, & quelques autres, ſçavoir Cnæus Cornutus, Ceſellius, & Priſcien. Il paroît par ſa Préface ſur ce Traité, qu'il ne l'entreprit qu'aprés avoir achevé celuy de l'Inſtitution, & même aprés pluſieurs autres compoſez encore depuis la publication de l'Inſtitution, étant alors âgé de quatre-vingt-treize ans.

Cependant il fait mention de son Livre de l'Ortographe dans celuy de l'Institution même. Cela me fait croire que Cassiodore ayant revû ses premiers Ouvrages, aprés avoir composé celuy de l'Ortographe, ajoûta à son Institution ce que nous y lisons touchant le Livre de l'Orthographe ; d'où l'on peut inferer qu'il vécut encore quelque temps aprés 93. ans.

Inst. c. 15. Outre les écrivains que Cassiodore appelle *antiquaires*, il établit des Correcteurs ou reviseurs, pour relire les manuscrits, & il les prie de ne rien corriger, qu'aprés avoir consulté les gens habiles. Il veut aussi que dans les corrections qu'ils feront, ils imitent la main de l'écrivain du manuscrit, afin que rien n'en gâte la beauté. Et pour encourager à ce travail ceux qui en étoient chargez, il leur dit : Considerez attentivement que ce qui vous est confié, est l'utilité commune des Chrétiens, le tresor de l'Eglise, & la lumiere des ames.

VIII. Aprés l'art d'écrire, Cassiodore n'en estima point de plus conforme à l'état de ses Religieux, que celuy de relier les livres, de les couvrir, & d'en enrichir la couverture, afin que le de-

hors même répondît à la beauté inestimable des sacrez écrits qui étoient renfermez au dedans. Afin qu'ils réüssissent mieux dans ce travail, il se donna la peine de dessiner les différentes manieres des couvertures de livres, afin que chacun pût choisir celle qui luy agréeroit davantage.

IX. Quoy-que ce saint homme tâchât d'enflammer ses enfans, dans l'amour de ces travaux, qui avoient rapport à l'étude de l'Ecriture sainte, & de la vraye Théologie, néanmoins il ne négligea pas les autres, sur tout ceux qui concernent davantage les devoirs de charité. Il voulut qu'on eût un soin particulier des pelerins, des pauvres, & des malades; ce que la Regle de S. Benoist recommande aussi par dessus toutes choses: Recevez & logez les pelerins & les voyageurs avant toutes choses, dit Cassiodore à ses Freres & aux Abbez qui les gouvernoient: faites l'aumône, revêtez les nuds, donnez du pain à ceux qui ont faim. C. 28, & 29. « C. 32. « « « « « « « «

Un chapitre entier de son Institution, est adressé aux Religieux chargez du soin des malades, comme il y en a aussi un dans la Regle de S. Benoist. Non seulement Cassiodore veut Inst. c. 31. Reg. 6, 36.

que les Infirmiers ſervent les malades, mais il ſouhaite encore qu'ils ſe rendent
a très-habiles dans la [a] Medecine & la Pharmacie ; & pour cela il leur preſ-
b crit [b] les livres tant Grecs que Latins qu'ils doivent lire. Sa bibliotheque en étoit bien garnie. Cependant il les avertit de ne pas mettre leur confiance en leur art, mais d'attendre la ſanté des malades, de Dieu plûtôt que de leurs ſoins, leur expérience & leur habileté.

c. 28. Il dit ailleurs que ce qu'on prépare pour les malades & pour les pélerins, tout corporel & terreſtre qu'il ſoit, devient celeſte par la récompenſe qu'on en recevra. Il ne vouloit pas que ceux qu'on recevoit par charité dans le Monaſtere, fuſſent nourris de reſtes dégoûtans; mais à l'entendre parler, ne ſe contentant pas de la ſimple néceſſité, on devoit leur ſervir des viandes même *délicieuſes*, ſans doute en vûë de J. C.

Eſcas ſuaviſſimas,

a Le Concile de Rome tenu ſous Innocent II. l'an 1139 défend aux Moines & aux Clercs par le Canon 9. d'exercer la Medecine. Mais juſqu'à ce temps-là on le leur avoit permis, comme il paroît par deux lettres de S Bernard, la 67. & la 68 où il parle d'un Moine de l'Abbaye de S. Germer qui étoit occupé par ſon Abbé à la Medecine, & qui vint ſe faire Religieux à Clairvaux.

b *Hippocr. & Galenus, ſeu Therapeut. Gal. ad Glauc. & anonym. Aurel. Celius, Hippocr. de herbis & curis, &c.*

qu'on reçoit en leur personne.

X Pour la nourriture des Religieux, elle étoit frugale & conforme à leur état de pénitence. Il semble dire dans sa Préface sur le Pseautier, qu'ils jeûnoient ordinairement jusqu'à l'heure de None, c'est à dire jusqu'à trois heures du soir, parce qu'il marque que cette heure de l'Office étoit le signal pour rompre le jeûne. On sçait que c'est aussi l'heure que S. Benoist désigne pour la réfection, les jours des jeûnes prescrits par la Regle.

XI. C'est tout ce que j'ay pû recueillir de la maniere de vie que Cassiodore fit garder à Viviers Le rapport naturel qu'on y trouve avec la Regle de S. Benoist, a fait dire à presque tous les Auteurs qui ont parlé de luy, qu'il avoit fait profession de cette Regle. Le Cardinal Baronius qui rejette cette opinion, n'est fondé pour la combattre, que sur cet argument négatif, que Cassiodore n'a point parlé de S. Benoist. Mais outre qu'il a pû en parler dans quelques Ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous, ou qui n'ont pas encore été découverts, & que d'ailleurs il n'est pas nécessaire qu'il ait parlé de S. Benoist, pour avoir embrassé son In- *Ad ann.* 494.

ſtitut, il me ſemble qu'on peut entendre S. Benoiſt par le mot de *Précepteur* ou de *Legiſlateur propre*, qui eſt au
» Chapitre 32. de ſon Inſtitution : Vous
» tous, dit Caſſiodore, qui étes enfer-
» mez dans la clôture du Monaſtére, ayez
» ſoin de garder ſoit les Regles des Peres,
» ſoit les commandemens de vôtre *pro-*
» *pre Précepteur*, & faites volontiers ce
» qui ne vous eſt ordonné que pour vôtre
» ſalut. Car on ſe rend digne d'une gran-
» de récompenſe en obéïſſant ſans aucun
» murmure, à des préceptes ſi ſalu-
» taires.

Par les Regles des Peres, il entend S. Baſile, & les autres Peres dont Saint Benoiſt parle au Chapitre 73. de ſa Regle, & qu'il propoſe à ſes enfans, comme des modeles d'une plus haute perfection ; & par les commandemens ou les préceptes de leur *propre Maître*, il entend la Regle de S. Benoiſt, qui dit au commencement de ſon Prologue : *Ecoutez, mon fils, les préceptes de vôtre Maître.* Si l'on n'explique ainſi Caſſiodore, je ne voi pas quel ſens on peut donner à ſes paroles. Il eſt ſans doute trop modeſte, pour s'appeller luy même le Précepteur & le Maître de ſes Religieux, dans un temps où ils

avoient d'autres Supérieurs. Il ne peut pas auſſi déſigner Chalcedonius & Géronce, qui étoient alors Abbez de Viviers & de Caſtel ; car il ne fait mention que d'un Précepteur, & non pas de deux.

L'établiſſement de deux Abbez, l'un à Viviers, & l'autre à Caſtel, n'eſt pas contraire à la Regle de S. Benoiſt : car ſi le Vénérable Bede dit dans la vie de S. Benoiſt Biſcop, qu'il ne fit rien contre cette Regle, lorſqu'il prit un ſecond Abbé pour collégue dans ſon Abbaye de Wiremuth, & s'il juſtifie ſa conduite par l'exemple de S. Benoiſt, qui diviſa en pluſieurs Communautez les Religieux qu'il avoit aſſemblez à Sublaque, & établit un Abbé ſur chacune, il eſt viſible que cét exemple eſt encore plus favorable à Caſſiodore.

Il faut ajoûter à ces conjectures, que la Regle de S. Benoiſt s'acquit d'abord tant d'eſtime, que preſque tous les Monaſteres d'Italie l'embraſſerent ; ce que l'on doit croire particuliérement de ceux qui étoient peu éloignez du Mont-Caſſin, comme Viviers.

Si l'on veut voir cette queſtion plus ſçavamment traitée, on peut lire la Diſſertation qui eſt à la tête des OEu-

vres de Cassiodore, de la derniére édition, on y trouvera plusieurs autres raisons, que je n'ay pas crû devoir en emprunter, mon dessein n'ayant été que d'exposer simplement le genre de vie observé à Viviers, selon Cassiodore, & de marquer en même temps les rapports plus sensibles qu'il avoit avec la Regle de S. Benoist, sans entreprendre de décider. Afin même de ne me pas laisser prévenir, je n'ay lû la Dissertation dont je viens de parler, qu'aprés avoir achevé les remarques que j'ay faites sur cette matiére, & que je soûmets volontiers au jugement du Lecteur.

Au reste, il n'est pas fort important de sçavoir ce qui en est, sur tout si l'on considere que dans ces temps-là, on ne regardoit tout l'état Monastique, que comme un seul Ordre, sans toutes ces distinctions qui ont été introduites depuis.

Je scay qu'on peut objecter, que des études si vastes établies par Cassiodore dans son Monastere, ne sont pas conformes à la Regle de S. Benoist. Mais il est aisé de répondre, que ces études, quelque étenduë qu'on leur donne, ont toutefois rapport à celle de l'Ecri-

ture ſainte, ſelon le deſſein de Caſſiodore même. Or l'étude des ſaintes lettres eſt fort conforme à l'eſprit de Saint Benoiſt. Il eſt certain d'ailleurs, que dés le temps de S. Benoiſt, & ſelon ſa Regle, on élevoit des enfans de qualité dans ſes Monaſteres, & qu'on les inſtruiſoit dans les lettres, c'eſt-à-dire, à peu prés dans tout ce qui s'enſeignoit à Viviers. Mais quand même la Regle de S. Benoiſt ne pourroit pas être accordée facilement avec ces études multipliées, on pourroit répondre à ceux qui nous feroient cette objection, que Caſſiodore les auroit ajoûtées, comme elles ont dû l'être enſuite, ſelon eux, dans les Monaſteres de S Benoiſt, qui ſont devenus des Académies publiques.

CHAPITRE IV.

I. Caſſiodore traite des ſept arts libéraux. Sentimens des SS. Peres ſur les lettres profanes. II. Ce qu'il a fait ſur la Grammaire. III. Sur la Rhétorique. IV. Sur la Dialectique. V. Sur les Mathématiques. VI. Methode d'étudier l'Ecriture ſainte, ſelon ſon

Livre de l'Inſtitution. Il veut qu'on commence par le Pſeautier. VII. Ses travaux ſur l'Ecriture. VIII. Auteurs qui ont écrit ſur les huit premiers Livres. IX. Sur les Rois & les Prophétes. X. Sur le Pſeautier. XI. Sur les Livres de Salomon. XII. Sur les Agiographes.

I. CASSIODORE avoit travaillé inutilement pour établir à Rome des Ecoles de la ſainte Ecriture, comme nous l'avons dit; mais il accomplit en quelque ſorte ce deſſein ſi glorieux pour luy, & ſi utile à toute l'Egliſe, en faiſant de ſon Monaſtere une illuſtre Académie, où luy & Denys le Petit, dont nous ferons connoître le mérite dans la ſuite, enſeignerent avec un travail infatigable, les ſaintes lettres, & même les ſciences profanes, afin de préparer par-là les eſprits à l'intelligence des Livres divins. Ce fut pour cela que Caſſiodore mit entre les mains de ſes Freres, deux differens Traitez qu'il avoit compoſez exprés; le premier, de l'*Inſtitution*, ou de la maniere d'enſeigner & d'apprendre *les lettres divines*; le ſecond, *des arts & des diſciplines des lettres humaines*. Nous commencerons

par expliquer le ſecond, parce que l'ordre veut qu'on ſoit inſtruit dans les arts liberaux, & qu'on ſçache les lettres humaines, avant que de s'élever à l'étude de l'Ecriture ſainte, ſelon même Caſſiodore, qui n'a placé ſon Traité de l'*Inſtitution*, avant celuy des *arts liberaux & des diſciplines*, que parce qu'il traite une matiere plus importante.

Ce grand homme n'a pas été le premier qui ait crû que les lettres humaines & profanes, ſervent beaucoup pour acquerir la ſcience ſacrée. [a] Tertullien les reconnoît comme néceſſaires non ſeulement dans le commerce des hommes, mais auſſi dans nos études à l'égard de Dieu. Et S. Baſile conſeille aux jeunes gens, la lecture des livres profanes, avec choix néanmoins de ceux qui louënt la vertu & qui nous y portent : ſur quoy il employe la comparaiſon de ceux qui teignent les étoffes, & qui d'abord leur donnent une foible couleur, pour les diſpoſer à en recevoir une autre plus belle, & qui par degrez arrivent enfin à la plus éclatante. Ainſi, dit ce Pere,

a

c. 30.

Hom. 24. de legēdis lib. gent.

a *Litteras neceſſarias confitebor, & commerciis, & noſtris erga Deum ſtudiis.* Tert. de Idol.

les ſciences humaines ſont une premiére teinture, qui nous diſpoſe à recevoir les couleurs vives de la véritable ſcience, qui eſt celle des ſaintes lettres. Mais cette matiere a été déja traitée ſi ſçavamment, que je la croi épuiſée. Contentons-nous donc d'expliquer en peu de mots le deſſein de Caſſiodore dans ſon Livre des arts & des diſciplines.

Il en comprend ſept, la Grammaire, la Rhétorique, la Dialectique, l'Arithmetique, la Muſique, la Géometrie, l'Aſtronomie.

II. Comme le nom de Grammaire vient du mot Grec qui ſignifie lettre, Caſſiodore marque d'abord que l'invention des lettres eſt duë à Cadmus, qui en inventa ſeulement ſeize; enſuite il nomme les Auteurs qui ont mieux écrit de la Grammaire, ſçavoir Hélenus & Priſcien, Auteurs Grecs, Palemon, Phocas, Probus, & Cenſorinus, Grammairiens Latins; mais il s'arrête ſeulement à Donat, comme au plus méthodique & au plus propre pour aider les commençans. Il nous apprend même qu'il avoit fait deux Commentaires ſur ce Grammairien, & que S. Auguſtin avoit auſſi écrit ſur cette matiére.

Il y a parmy les OEuvres de S. Auguſtin, un Traité de la Grammaire, qu'on a rejetté dans l'Appendice du premier Tome. S. Auguſtin parle dans ſes Rétractations d'un de ſes Ouvrages ſur la Grammaire ; mais ce qu'il en dit, ne convient pas à celuy qui nous reſte. Caſſiodore fait auſſi mention d'un Auteur nommé *Sacerdos*, qui avoit fait un recueil des figures au nombre de quatre vingt-dix-huit ; mais les figures appartiennent plûtôt à la Rhétorique qu'à la Grammaire. Nous n'avons qu'imparfait ce que Caſſiodore en a écrit en cet endroit : on peut y ſuppléer par le Traité qu'il a donné ſur les huit parties de l'Oraiſon.

III. Ce qu'il nous a laiſſé ſur la Rhétorique eſt plus achevé. Il dit d'abord que trois choſes font l'Orateur ; le genie naturel, l'art, & l'exercice. Il donne enſuite pluſieurs diviſions de la Rhétorique, il en explique toutes les parties dans un bel ordre, il propoſe à lire les Auteurs qui en ont traité plus ſçavamment : Ciceron qui en a compoſé deux Livres commentez par Marius Victorinus : Quintilien Auteur des douze Livres des Inſtitutions, & Fortunatien Ecrivain moderne, qui avoit

renfermé en trois volumes tout ce qui concerne cette matiere ; c'eſt-pourquoy Caſſiodore en conſeille la lecture, & le louë pour ſa grande netteté dans un ſtyle fort coupé, diſant préciſément tout ce qui eſt néceſſaire, mais rien davantage. Dans le troiſiéme volume Fortunatien traitoit de la mémoire, de la prononciation, & de la voix, & Caſſiodore marque l'uſage que les Moines doivent faire de ſes préceptes, pour imprimer dans leur mémoire la loy divine, & pour en parler dignement. Il eſt encore plus moral dans ce qu'il dit de la Dialectique & de la Philoſophie.

IV. Il définit la Philoſophie la méditation de la mort, & la reſſemblance de l'homme avec Dieu, autant que cela eſt poſſible ; ce qui convient aux Chrêtiens, qui doivent imiter icy-bas la vie des Bienheureux dans le Ciel, afin de pouvoir dire avec l'Apôtre : *Quoi-que nous marchions dans la chair, nous ne combattons pas ſelon la chair,* Et ailleurs : *Nôtre converſation & nôtre vie eſt dans le Ciel.* Il propoſe Ariſtote comme le plus grand Maître de la Dialectique, laquelle n'eſt différente

1. Cor. 10. Phil. 3. 20.

de

de la Rhétorique, selon [a] Varron & selon Zénon, que comme une main fermée est différente de la même main lorsqu'elle est étenduë. Il parle de l'Introduction de Porphyre, de sept Livres composez sur celuy de l'Interprétation d'Aristote par Boëce, qu'il appelle *homme magnifique*; ce qui est un titre d'honneur fort considérable, comme on l'apprend du Code Theodosien. Il parle encore d'un Traité d'Apulée de Madaure, intitulé aussi De l'Interprétation, qu'il dit être fort subtil; d'un autre Livre de Marius Victorin Des Syllogismes hypothetiques, & de Tullius Marcellus de Carthage, qui avoit aussi écrit presque sur le même sujet. Il nous fait connoître qu'il avoit écrit d'amples Commentaires sur le Livre de l'Interprétation d'Aristote, & composé un Livre De la Division, qu'on explique en Logique aprés la Définition, & que son ami le Patrice Boëce avoit traduit l'Introduction de Porphyre, les Catégories d'Aristote, son Livre de l'Interprétation, & les huit Livres des Topiques.

a

Tome 2. p. 304. c. 2.

V. Cassiodore traite de l'Arithmé-

a Il avoit composé, selon Cassiodore, neuf Livres *Des disciplines*.

tique, de la Muſique, de la Géométrie & de l'Aſtronomie, comme d'autant de parties des Mathématiques. Il prétend que l'Arithmétique a été fort eſtimée & fort cultivée par Pythagore, qui avoit coûtume de dire que Dieu avoit créé toutes choſes en nombre & avec meſure ; penſée qu'il croit avoir été empruntée par ce Philoſophe, du Livre de la Sageſſe, où nous liſons preſque la même choſe. Aprés avoir expliqué fort réguliérement toute cette ſcience, il nous renvoye à Nicomaque Auteur Grec, qui en a fort bien traité, & qui avoit été traduit en Latin premiérement par Apulée de Madaure, & enſuite par l'illuſtre Boëce, à qui, ſelon luy, le public a de grandes obligations de ce travail, à cauſe de la néceſſité indiſpenſable où l'on eſt de ſçavoir l'Aritmétique, dans l'uſage & dans le commerce ordinaire du monde.

Saſ. 11.

Nôtre excellent Philoſophe parle de la Muſique en Maître tres-habile; il en attribuë l'invention à Pythagore, ſur le témoignage d'un Auteur nommé Gaudentius, qu'un de ſes amis appellé Mutien, homme tres-éloquent, avoit traduit en Latin. Clement d'Aléxandrie tire l'étymologie de la Muſique, du

nom des Muſes, dit ce grand homme. Cenſorinus en a traité dans un Ouvrage adreſſé à Q. Cérellius. Varron attribuë à cét art de merveilleux effets, ſur tout pour appaiſer les mouvemens des eſprits violens & emportez. Sans parler de la lyre d'Orphée, ni du chant des Syrénes, choſes toutes fabuleuſes, David, remarque Caſſiodore, délivra Saül de l'agitation du malin eſprit, par l'harmonie de ſa harpe. On dit auſſi qu'un medecin fort habile au ſentiment des anciens nommé Aſclepiades, guerit un frénétique & le remit en ſon bon ſens, par le moyen d'une ſymphonie.

Les autres Auteurs qui ont mieux écrit de la Muſique, ſelon Caſſiodore, ſont Alypius, Euclides, & Ptolomée entre les Grecs; & parmi les Latins, outre ceux que nous avons déja nommez, Albinus perſonnage illuſtre & magnifique, & S. Auguſtin, qui a compoſé ſix Livres ſur cette matiere. Ils ſont dans le premier Tome des OEuvres de ce ſaint Docteur. Albinus dont il eſt icy parlé, eſt ſans doute cét illuſtre Senateur qui avoit été Conſul, que Boëce défendit contre la calomnie de Cyprien, qui l'avoit accuſé devant le Roy Theodoric du crime de leze-Majeſté, *De Conſol. Phil.*

Lib. 1. prosa 4. comme nous l'apprenons de Boëce même.

Ce que Cassiodore dit de la Géométrie & de l'Astronomie, est fort abregé. Il se déclare ouvertement contre l'Astrologie judiciaire, qu'il dit être contraire à la Foy; sur quoy il cite S. Basile & S. Augustin.

VI. Nous devons regarder le Livre de l'Institution comme le principal que Cassiodore ait fait pour l'instruction de ses Enfans. Son but, ainsi qu'il le dit dans sa Préface, est de donner les principes de la science de l'Ecriture sainte, & même des lettres humaines, ne suivant pas les lumieres de son propre esprit, mais la doctrine des anciens Peres, dont les Commentaires sur les Livres sacrez conduisent, selon luy, à la contemplation de Dieu.

De Inst. Præf.

Il est d'avis qu'on commence la lecture de l'Ecriture sainte, par les Pseaumes, qu'il veut même qu'on apprenne par cœur. Il ne faut se servir, au moins dans les commencemens, que d'exemplaires fort corrects, de peur que l'on ne prenne les fautes des Copistes pour l'Ecriture. Il recommande aussi d'apprendre par cœur toute l'Ecriture sainte, & il dit qu'il a vû des per-

ſonnes devenuës ſi habiles dans l'intelligence des Livres ſacrez, par ce moyen, que lorſqu'on leur propoſoit quelque queſtion ſur le ſens d'un paſſage, ils en citoient pluſieurs autres ſemblables, & de-là inféroient par la comparaiſon qu'ils faiſoient des uns avec les autres, comment on devoit les entendre. En effet, dit-il, ce qui eſt obſcur en un endroit, eſt énoncé plus clairement en d'autres, & il faut expliquer ce qu'il y a de moins clair, par ce qui l'eſt davantage.

Aprés s'être ainſi parfaitement rempli de l'Ecriture ſainte, & en avoir acquis l'intelligence par ſon travail, autant qu'il eſt poſſible, il faut, ſelon Caſſiodore, conſulter les ſaints Peres qui l'on expliquée, ſçavoir entre les Grecs, Clement d'Alexandrie, S. Cyrille Evêque de la même Ville, S. Jean Chryſoſtome, S. [a] Gregoire, S. Baſile. Il parlera dans la ſuite fort amplement des Peres Latins. Il avouë que quelques-uns, ſans le ſecours des lettres humaines, ſont devenus ſçavans dans l'Ecriture ſainte. Mais il ajoûte ſagement, qu'il ne faut pas pour cela negliger l'étude,

a

a Il ne deſigne point de quel S. Gregoire il parle. Apparemment c'eſt de S. Gregoire de Nazianze.

& ſe promettre qu'on deviendra habile, ſans ſon ſecours : car ce ſeroit tenter Dieu, & il eſt bien plus à propos de demeurer dans la voye commune d'apprendre & de ſe faire inſtruire ; ce qui n'empêche pas qu'on n'ait recours aux lumieres du ſaint Eſprit, & qu'on n'adreſſe à Dieu ces paroles du Prophete Roy qui étoit déja ſi éclairé : *Donnez-moy l'intelligence, afin que j'apprenne vos Commandemens & vôtre ſainte Loy.*

Pſ. 118. *v.* 73.

VII. Il faut donc joindre l'étude à la priere, comme faiſoit Caſſiodore même, qui travailla particuliérement avec beaucoup d'application ſur le Pſeautier, les Prophetes & les Epîtres des Apôtres, parce qu'il s'y rencontre de plus grandes difficultez que dans tout le reſte de l'Ecriture. Cela n'empêcha pas qu'il ne collationnât tout le vieux & tout le nouveau Teſtament, ſur d'anciens manuſcrits. On a vû l'Empereur Charlemagne s'occuper à de ſemblables exercices, ſelon les anciens Auteurs de ſa vie ; ainſi nous ne devons pas être ſurpris de voir Caſſiodore s'y employer. C'eſt un travail tres-utile à l'Egliſe, dont ce grand homme, la gloire de l'Ordre Monaſtique, nous a donné l'exemple, que nous nous efforçons d'imiter, en

donnant des éditions plus correctes, non-seulement de l'Ecriture sainte, mais aussi des Ouvrages des SS. Peres.

Dans cette revision & cette nouvelle édition de l'Ecriture, Cassiodore imita S. Jerôme, pour les distinctions [a] des versets, les points & les virgules, & il fit garder les regles de l'orthographe, autant qu'il fut possible dans un temps où l'orthographe Latine n'étoit pas encore bien reglée, quoy que celle de la Langue Grecque l'eût été déja.

Il est à propos de remarquer pour l'édification des Lecteurs, que Cassiodore mêle dans tout ce qu'il donne d'instructions & de leçons, en son Livre de l'Institution, plusieurs prieres & plusieurs élevations vers Dieu, & souvent des réfléxions morales, pour empêcher que le cœur trop occupé de l'étude, ne se desseche.

VIII. Aprés sa Préface il parle de l'*Octateuque*, c'est-à-dire des huit premiers Livres de l'ancien Testament : qui sont les cinq de Moïse, Josué, les Juges, & le petit Livre de Ruth. Il désigne les saints Peres qu'on doit lire sur chaque Livre. Sur le commence-

[a] *Colis & commatibus.* Sur quoy il faut lire les Prolegomenes de la nouvelle édition de S. Jerôme.

ment de la Geneſe, neuf Homélies de Saint Baſile, traduites en Latin par
a [a] Euſthatius ; S. Ambroiſe qui a écrit, auſſi-bien que S. Baſile, ſur l'Ouvrage des ſix jours ou l'*Hexaemeron*; S. Auguſtin de qui nous avons pluſieurs Traitez ſur toute la Geneſe, que Caſſiodore préfere hautement à ceux de ces deux grandes lumieres de l'Egliſe, S. Baſile & S. Ambroiſe. Je ne donne point ici les titres de ces Traitez qui ſont aſſez connus. Caſſiodore avoit eu ſoin de faire relier enſemble tout ce que ces Peres avoient fait ſur le même ſujet. Il propoſe encore à lire S. Ambroiſe dans les ſept Livres qu'il a fait ſur les Patriarches: S. Jerôme dans un Ouvrage où il explique pluſieurs queſtions ſur la Geneſe, & dans un autre où il interprete
b les noms Hebreux : S. Proſper [b] dans trois Livres diviſez en cent quarante-trois Titres, & Origene dont il dit que

a Cette traduction a été imprimée à Paris par les ſoins de M. le Fevre, Précepteur du feu Roy Louis XIII.

b On ne croit pas que cét Ouvrage, qui eſt apparemment celuy *De prædiction. & promiſſ. Dei* attribué à S. Proſper, ſoit de S. Proſper d'Aquitaine; mais d'un autre Proſper venu d'Afrique en Italie, pouſſé par la tempête de la perſécution des Vandales : car il témoigne qu'il a vécu à Carthage étant jeune, ce qui ne convient pas à S. Proſper d'Aquitaine,

les Homélies ſont fort éloquentes. Mais parce qu'il avoit été condamné pour pluſieurs erreurs, & même depuis peu par le Pape Vigile, ce ſçavant homme avoit marqué les endroits dangereux & ſuſpects de ſes Ouvrages, de peur que ſes Religieux ne donnaſſent dans des écueils. Il dit de luy ce que Virgile diſoit du Poëte Ennius, qu'il y cherchoit de l'or dans l'ordure : *Aurum in ſtercore quæro*, & il le compare à ces bouquets d'herbes d'une odeur forte qu'on met dans les ſauſſes, pour leur donner bon goût, mais qu'on en ôte enſuite, & qu'on jette avec les balieures, aprés en avoir tiré le ſuc, parce que ſes Homélies contribuënt beaucoup à faire goûter l'Ecriture ſainte, quoy-que luy-même ait été rejetté.

Caſſiodore avoit raſſemblé tout ce qu'Origéne a fait ſur l'Octateuque ; mais n'ayant pû trouver ſes Homélies ſur le Livre de Ruth, il perſuada au Prêtre Bellator d'écrire ſur ce ſujet ; ce qu'il fit en deux Livres, qui furent joints au recueil des Ouvrages d'Origene ſur les Livres précédens. On entendra parler encore dans la ſuite de cét Auteur, qui a beaucoup écrit ſur la ſainte Ecriture, quoi-qu'il ſoit fort peu connu.

IX. Aprés l'Octateuque Cassiodore parle du Livre des Rois, dans lequel il comprend les quatre, c'est-à-dire les deux premiers appellez par les Hébreux *Livres de Samuël*; & les deux autres appellez proprement *les Rois*. Comme il n'y avoit du temps de Cassiodore aucun Commentaire suivi sur ces Livres, a il [a] en avoit composé un de plusieurs piéces détachées des plus habiles Auteurs, qu'il avoit eu soin de rassembler, pour n'en faire qu'un corps. Il avoit placé à la tête quatre Homélies d'Origene, ensuite S. Augustin sur six questions qu'il explique écrivant à Simplicien Evêque de Milan, & quelques autres morceaux; S. Jérôme sur trois questions envoyées à Abundantius, que nous n'avons pas aujourd'huy; quelques autres piéces de S. Jérôme, de S. Ambroise & de S. Augustin. Cassiodore avoit fait la même chose sur les Paralipoménes, & les avoit divisé par Chapitres & par Titres.

L'Octateuque & les Rois faisoient deux volumes dans la bibliothéque de Cassiodore. Le troisiéme volume comprenoit tous les Prophétes, avec les pe-

a Il parle encore de cet Ouvrage au ch. 15. de l'Institution.

tites remarques de S. Jérôme, qui ſont fort utiles pour les commençans. Cela étoit ſuivi des Commentaires fort amples de ce même Pere, ſçavoir de dix-huit Livres ſur Iſaye, ſix ſur Jérémie, quatorze ſur Ezéchiel, trois ſur Daniel, que les Hébreux ne rangent toutefois pas parmy les Prophétes, mais parmy les *Agiographes*, comme le remarque Caſſiodore, & vingt ſur les petits Prophétes. S. Jérôme avoit compoſé vingt Livres ſur Jérémie, à ce que croit ce ſçavant Theologien; mais il n'en pût recouvrer que ſix, & il fit chercher les autres avec grand ſoin. Nous n'avons encore préſentement que ces ſix Homélies, & l'on ne croit pas que S. Jérôme en ait fait davantage, quoi-qu'il en eût formé le deſſein. On avoit ajoûté à ces Commentaires quatorze Homélies d'Origene ſur Jérémie, traduites en Latin par S. Jérôme, comme il le témoigne luy-même dans la Préface de ſon Commentaire ſur Ezéchiel, & dans ſon Livre des Ecrivains Eccléſiaſtiques. Origéne avoit fait quarante-trois Homélies ſur Jérémie. Cordier a fait imprimer ſous le nom de S. Cyrille d'Aléxandrie dix-neuf Homélies Grécques & Latines ſur Jérémie, dont il y en a

douze traduites par S. Jérôme. Mr Huet maintenant Evêque d'Avranches les a restituées à Origéne.

Quæ vobis magno studio quærenda deselinquo.

Cassiodore ayant appris que Saint Ambroise avoit aussi fait des Commentaires sur ces Prophétes, n'épargna rien pour les avoir, afin d'en enrichir sa bibliothéque ; mais ne les ayant pû découvrir, il recommanda à ses Freres de les rechercher avec toute la diligence possible. On ne les a point encore, & l'on ne sçait même s'il en a fait.

X Le quatriéme volume de l'Ecriture sainte, selon Cassiodore, comprenoit le Psautier commenté par S. Hilaire, S. Ambroise, & S. Jérôme en partie, & tout entier par S. Augustin. Cassiodore parle en cet endroit du Commentaire qu'il avoit aussi entrepris sur les Psaumes, empruntant beaucoup de S. Augustin. Il dit qu'il a fait voir dans cet Ouvrage, que les Maîtres des sciences séculiéres, ont tiré beaucoup de choses des Psaumes, pour en enrichir leurs écrits Il parle aussi d'un Ouvrage de S. Athanase Evêque d'Alexandrie sur les Psaumes, adressé à Marcellin. On ne croit pas qu'il soit de S. Athanase, à cause de la diversité du style, & pour plusieurs autres raisons, qu'on

§. 4.

verra expliquées dans la nouvelle édition des OEuvres de ce Pere, qui paroîtra bien-tôt. Le dessein de mon Histoire ne me permet pas d'entreprendre la critique de tous les Traitez dont Cassiodore parle, ce qui me meneroit trop loin. Il faut pour s'en instruire, consulter les nouvelles éditions de la plûpart des saints Peres, à qui ces Traitez appartiennent, ou sont attribuez.

Je passe aussi en cet endroit les éloges magnifiques que nôtre pieux & sçavant Ecrivain donne au Livre des Pseaumes, le comparant tantôt au firmament orné d'une infinité d'étoiles, tantôt à un paon paré d'une merveilleuse variété de couleurs, tantôt à un jardin rempli de toutes sortes de fruits tres-excellens. Cassiodore ordonne qu'outre les Pseautiers ainsi disposez avec leurs Commentaires, & partagez en trois volumes pour l'usage & la commodité des Freres, on en garde toûjours un fort correct, qui ne sorte point de la bibliothéque, afin que s'il s'est glissé quelques fautes dans les autres, on puisse avoir recours à celuy-cy pour les corriger.

XI. Le cinquiéme volume contenoit les Livres de Salomon. Le premier est les Proverbes, qui ont été commen-

a tez par Didyme. [a] Epiphane ami de
Cap. 5. Cassiodore avoit traduit son Commentaire en Latin. S. Antoine appelloit Didyme l'aveugle clairvoyant, parce que son aveuglement ne l'avoit pas empêché d'apprendre la plûpart des arts & » des sciences. Cela m'auroit paru in- » croyable, dit Cassiodore, si je n'avois » vû un nommé Eusebe venu d'Asie, qui » tout aveugle qu'il étoit dés l'âge de » cinq ans, avoit rempli sa mémoire qui » luy tenoit lieu de bibliothéque, de » tant d'Auteurs & de tant de livres, » qu'il possédoit parfaitement toutes les » disciplines, & les expliquoit d'une ma- » niére si claire, qu'il répandoit la lumié- » re sur les plus grandes difficultez. Il » connoissoit si bien les livres, qu'il mar- » quoit exactement l'endroit de ceux » qu'il avoit citez. Cassiodore a la mode- » stie de reconnoître qu'il avoit appris » de luy quelle étoit la figure du Taber- » nacle & du Temple de Jérusalem, qu'il » avoit fait dessiner dans un grand livre » Latin. Béde en parle, & en fait beau- » coup de cas dans son Livre Du Temple

a C'est sans doute Epiphane le Scholastique qui traduisit l'histoire Ecclesiastique de Socrate, Sozomene, & Theodoret, redigée ensuite par Cassiodore.

de Salomon, où il se regle sur cette peinture, & sur le témoignage d'un si sçavant homme, qu'il se persuade n'avoir pû se tromper. Cassiodore dit aussi que cet Eusebe luy avoit découvert plusieurs mystéres, qui étoient signifiez par les ornemens sacrez du Grand Prêtre dans l'ancienne Loy, selon même Josephe, Origene & S. Jérôme, & qu'il avoit par son moyen connu plusieurs anciens Ouvrages, dont il n'avoit jamais entendu parler.

L'Ecclésiaste est le second Livre de Salomon. Cassiodore propose à lire pour Interprétes de ce Livre Saint Jérôme & [a] Victorin devenu d'Orateur Evêque. Le troisiéme Livre est le Cantique des Cantiques. Origene l'a expliqué en deux Homélies traduites par S. Jérôme, que Cassiodore louë d'avoir enrichi la Langue Latine de tant de traductions. Rufin avoit aussi fait un Commentaire sur les Cantiques jusqu'au 15. verset du second Chapitre. S. Epiphane Evêque

a Il y a plusieurs Auteurs Ecclesiastiques appellez Victorins. Celuy-cy est apparemment ou Marius Victorin dont Cassiodore a parlé cy-dessus p. 335. Il avoit enseigné la Rhetorique, & ne se mit à écrire sur les choses saintes, que dans sa vieillesse. S. Jerôme parle de luy dans son Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques : ou Victorin de Petavv, dont nous parlerons,

dans l'Isle de Chypre l'avoit expliqué tout entier, dit Cassiodore, qui prend peut-être Philon ordonné Evêque de Carpase en Chypre par S. Epiphane, pour S. Epiphane même : car, selon le témoignage de Suidas, ce Philon est Auteur du Commentaire sur les Cantiques, dont nous venons de parler. Cassiodore en fit faire la traduction par son ami Epiphane, & recueillit tous ces Commentaires en un seul volume. L'Ouvrage de Philon étoit en manuscrit dans la bibliothéque de feu Mr Bigot.

Quoi-que Cassiodore ne reconnoisse pas le Livre de la Sageſſe pour un Ouvrage de Salomon, & qu'il soit d'avis avec S. Jérôme qu'il a été composé par un sçavant Juif nommé Philon, néanmoins il en parle aprés les trois autres Livres précédens, & il dit que le Prêtre Bellator l'avoit expliqué en huit Livres. Pour l'Eccléſiaſtique, c'est l'Ouvrage de Jesus fils de Sirac, selon S Jérôme, qui appelle ce Livre, *toute vertu*, parce que toutes les vertus y sont renfermées. D'ailleurs il est si clair par luy-même, qu'on n'a pas besoin d'Interprétes pour l'entendre.

XII. Le sixiéme volume de l'Ecri-

ture renfermoit tous les *Agiographes*, au nombre de huit Livres, avec leurs Commentaires. Le premier eſt Job traduit en Latin ſur l'Hebreu par S. Jerôme, dans lequel Caſſiodore remarque aprés ce ſaint Docteur, la Poëſie devenuë le langage du S. Eſprit, & la Dialectique la plus exacte employée dans le raiſonnement. Le paſſage le plus convaincant pour prouver la reſurrection, que nous ayons dans tout l'ancien Teſtament, eſt tiré de Job ; c'eſt-pourquoy Caſſiodore le rapporte [a] dans les mêmes termes que nous le liſons préſentement dans la Vulgate. Ce Livre ſacré avoit été commenté par un anonyme, & nôtre habile Critique juge par la reſſemblance du ſtyle, que c'étoit S. Hilaire. *Inſt. c. 6.* *Job. 19. 15.* a

Les ſept autres *Agiographes* ſont Tobie, Eſther, Judith, deux Livres des Machabées, & deux d'Eſdras. Le Prêtre Bellator avoit fait des Commentaires ou travaillé ſur tous ces Livres ſacrez. Il avoit compoſé ſur Tobie cinq

a Dans le beau manuſcrit de l'Abbaye de Mairmoutier, ſur lequel on a fait imprimer la verſion de Job faite ſur l'Hebreu par S Jerôme, *ſalvatorem meum*, ne ſe trouve pas ; le paſſage n'en eſt pas moins fort pour prouver la réſurrection des morts.

Livres, ſur Eſther ſix, ſur Judith ſept, ſur les Machabées dix. Pour les Livres d'Eſdras il s'étoit contenté de traduire deux Homélies Grecques d'Origene. Caſſiodore remarque fort à propos que ces Livres hiſtoriques, par les faits qu'ils rapportent, nous inſtruiſent & nous forment dans toutes les vertus, la patience, l'eſperance, la charité, la force à ſouffrir les perſécutions, la généroſité, l'intrépidité, dont même les ſaintes femmes nous donnent de merveilleux exemples, que les perſonnes de leur ſexe doivent imiter.

Il eſt fort ſurprenant que le Prêtre Bellator ayant laiſſé un ſi grand nombre d'Ouvrages ſur l'Ecriture ſainte, il ait été ſi peu connu des Auteurs des Bibliotheques. Pluſieurs n'en parlent point, & ceux qui en diſent quelque choſe, le [a] font avec peu d'exactitude, faute d'avoir conſulté ſon ami Caſſiodore. Ils luy attribuënt ſeulement ſept Livres ſur la Sageſſe, & diſent qu'il a fleuri au 9. ſiécle environ l'an 840.

Voilà ce que Caſſiodore dit dans ſon Inſtitution, touchant les Livres de l'ancien Teſtament. On ne peut aſſez loüer

a Voyez Sigebert, Tritheme, Aubert, le Mire & Poſſevin.

ſes ſoins & ſes travaux, pour procurer la ſcience de l'Ecriture ſainte à ſes Religieux. On va voir encore dans la ſuite quel a été ſon zele ſur ce ſujet. Sans doute il étoit du ſentiment de Vincent Moine de Lerins, qui regardoit le port tranquille & aſſuré de l'état Monaſtique, ou, comme parle ce grand homme, *de la* [a] *Religion*, comme un lieu fort convenable pour s'occuper à de pareilles études. *Sed & propoſiti noſtri ratio in id convenit; quippe qui cùm aliquandiu variis ac triſtibus ſæcularis militiæ turbinibus volveremur, tandem nos in portum Religionis cunctis ſemper fidiſſimum, Chriſto aſpirante, condidimus.* *In Præf. Commonitorii.*

a Le R. P. Mabillon remarque ſur la vie de Sainte Radegonde, écrite par une Abbeſſe qui vivoit de ſon temps, que le mot de *Religion* étoit deſlors employé pour ſignifier l'état Religieux, *Tom.* 1. *Act.* p. 326. Mais voicy une preuve bien plus ancienne & d'un plus grand poids.

CHAPITRE V.

I. Suite du même ſujet. Comment il faut étudier l'Evangile II. Les Epîtres Canoniques. Auteurs qui les ont mieux expliquées par des Notes courtes. III.

Et par d'amples. Commentaires. IV. Actes des Apôtres. Apocalypſe. Quels ſont les meilleurs Interpretes de ces Livres. V. Caſſiodore recueille les Auteurs qu'il appelle Introducteurs à l'Ecriture. VI. Conciles Généraux. VII. Canon de l'Ecriture ſelon Saint Jerôme & S. Auguſtin. Regles pour bien entendre l'Ecriture. VIII. Lecture des Peres recommandée aux Moines. IX. Et des Hiſtoriens ſacrez. X. Bibliotheque de Caſſiodore. XI. Il veut qu'on étudie la Geographie. XII. Denys le Petit enſeigne à Victors. XIII. Priere néceſſaire à l'étude.

I. C'Auroit été peu pour le zele de Caſſiodore d'avoir procuré à ſes Enfans l'intelligence de l'ancien Teſtament, s'il ne les avoit auſſi inſtruit de la maniere de lire utilement le nouveau, auquel l'ancien ſe rapporte, & ſur tout de la methode de lire l'Evangile.

Inſtit. c. 7. Les quatre Evangiles compoſoient le ſeptiéme volume de l'Ecriture ſainte, ſelon l'ordre que Caſſiodore avoit gardé. Afin de donner entrée dans le ſens de ces Livres divins, il déſigne les Au-

teurs qui en ont été les plus habiles Interprétes, & dont il avoit recueilli les Ouvrages, pour la commodité de ſes Freres. Il nomme ſur S. Mathieu, Saint Jérôme, S. Hilaire, & Victorin devenu d'Orateur Evêque : ſur S. Luc Saint Ambroiſe, qui l'a, dit-il, admirablement expliqué : ſur S. Jean S. Auguſtin, qui a fait outre cela une Concorde des Evangeliſtes. Avant ce Pere Euſebe de Céſarée avoit fait à peu prés la même choſe, ſelon Caſſiodore. S. Jérôme le dit auſſi, & témoigne que cet Ouvrage étoit intitulé, *De la différence ou des variations des Evangiles*, qu'il concilioit.

II. Le huitiéme volume de l'Ecriture dans la Bibliotheque de Caſſiodore comprenoit les Epîtres *Canoniques*. Il entend par ce nom toutes les Epîtres des Apôtres. Cet habile Critique avoit trouvé ſur treize Epîtres de S. Paul des Notes qui étoient ſi eſtimées, qu'on en faiſoit Auteur le Pape Gélaſe : car c'eſt la coûtume de revêtir de l'autorité d'un grand nom ce qui ne vaut rien, afin de le faire paſſer pour bon, dit nôtre ſçavant Théologien, qui avoit un zéle incomparable pour la pureté de la foy. Mais aprés un ſerieux exa- C. VIII.

a men, il découvrit que ces [a] Notes qui étoient fort courtes & fort ingénieuſes, étoient infectées du venin du Pélagianiſme. Il prit donc ſoin de retrancher toutes les erreurs qui étoient répanduës dans l'explication de l'Epître aux Romains, & il laiſſa aux plus habiles de ſes Religieux, le ſoin de corriger les autres ſur le Commentaire d'un anonyme qu'il avoit heureuſement trouvé. Il n'étoit que ſur treize Epîtres de Saint Paul.

Pour l'Epître aux Hébreux, il fit traduire en Latin par ſon ami Mucien les trente-quatre Homélies compoſées par S. Jean Chryſoſtôme. On croit que ce Mucien eſtimé par Caſſiodore pour ſon éloquence, eſt celuy contre qui Facundus a écrit ſur l'affaire des trois Chapitres, pour juſtifier le refus que l'Egliſe d'Afrique avoit fait de les condamner; ce que Mucien traitoit de ſchiſme, employant contre les Evêques Africains les mêmes raiſons dont Saint Auguſtin s'étoit ſervi contre les Donatiſtes. On a des manuſcrits de ſa traduction des Homélies de S. Chryſoſtô-

a Voyez le R. P. Garnier ſur Marius Mercator, p. 367. & ſuivantes.

me en plusieurs bibliothéques, sur tout dans celle de M. Colbert, & en Sorbonne. *Colb.* n. 823.

Cassiodore avoit sur la premiére Epître de S. Pierre, sur la premiére & la deuxiéme de S. Jean, & sur celle de S. Jacques, certaine explication de Clément d'Aléxandrie, qu'il avoit fait tourner du Grec en Latin, aprés y avoir corrigé quelques expressions qui étoient échapées par mégarde à cet Auteur. Cette même Epître de S. Jacques a été expliquée par S. Augustin, avec l'exactitude qui luy est ordinaire, dit nôtre sçavant Bibliothéquaire, aussi bien que la premiére de S. Jean en dix Sermons, où il traite particuliérement de la Charité. Didyme avoit expliqué en Grec les sept Epîtres *Canoniques*, par lesquelles il faut entendre toutes celles qui ne sont pas de Saint Paul, comme a fait le Concile de Laodicée Cassiodore obtint un exemplaire de son Ouvrage, & Epiphane le traduisit en Latin.

Ce Pere si zélé pour l'avancement de ses Enfans, mit encore entre leurs mains un volume des Epîtres de Saint Paul, avec des Notes fort courtes, qu'on attribuoit à Saint Jérôme, & il fit venir

a d'Afrique un [a] Commentaire sur les mêmes Epîtres, composé par Pierre Abbé dans la Province de Tripoli, & tissu des seuls passages de S. Augustin, sans qu'il eût rien ajoûté du sien. On voyoit une si grande liaison entre toutes ces piéces rapportées, qu'il sembloit que ce fût un seul Ouvrage de S. Augustin, & non pas un assemblage de ce qu'il a dit en tant d'autres. Le commerce que Cassiodre avoit en Afrique, comme il paroît par plusieurs endroits de ses Ouvrages composez depuis sa retraite, a fait conjecturer qu'il avoit pris l'Institut de quelque Communauté de cette Province, mais sans beaucoup de fondement, ce commerce n'ayant consisté qu'en ce qui regarde

[a] Le Cardinal Baronius croit que ce Commentaire, est celuy qu'on voit parmi les OEuvres du Venerable Bede, lequel n'est composé que des passages de Saint Augustin. Cependant il paroît être de Bede qui même en fait mention dans son Catalogue.

Il y a plus d'apparence que ce Commentaire est celuy qu'on voit sous le nom de Florus Auteur du 9. siécle, dont il est fait si souvent mention dans la nouvelle édition des OEuvres de Saint Augustin. Néanmoins ce n'est qu'une conjecture, parce que Pierre, Bede & Florus ont pû avoir un même dessein, de faire des collections des Commentaires de Saint Augustin. Sigebert dit de Florus : *Epistolas Pauli ex integro exposuit, qui nihil à se dicens, sed omnes Augustini Libros revolvens, & Capitula Epistolarum Pauli ab Augustino diversis locis exposita recolligens, &c.* l. de Viris ill. c. 93.

la

la littérature. Cassiodore en avoit dans tous les endroits d'Occident, & même d'Orient, pour en faire venir des livres. Ayant ouï dire que Saint Ambroise avoit laissé de petites remarques sur les Epîtres dont nous venons de parler, il les fit chercher avec toute la diligence possible.

III. Outre toutes ces explications, dont nous avons fait mention, que nôtre illustre Sçavant traite de Notes abregées, il avoit fait ramasser les Commentaires plus amples ; celuy d'Origene sur l'Epître aux Romains en vingt Livres réduits en dix par Rufin qui les avoit traduits ; celuy que S. Augustin avoit commencé sur la même Epitre, d'un style si étendu, qu'il avoit composé un Livre entier sur le seul titre de cette Epître, ce qui luy fit peur, & l'empêcha de continuer ce travail ; les Questions du même saint Docteur adressées à Simplicien sur cette Epître ; les Commentaires sur l'Epître aux Galates, ceux de S. Jerôme en trois Livres sur la même Epître, & sur celle qui est adressée à Philemon. N'ayant pû trouver les Commentaires qu'on croyoit que ce Saint Docteur avoit faits sur le reste des Epîtres de S. Paul, il envoya *Cap. 8.*

les chercher en divers endroits du monde, ce qui paroîtra peut-être incroyable, n'épargnant ni les soins ni la dépense, pour enrichir sa bibliotheque d'un si rare trésor. Il fut plus heureux à déterrer un Commentaire de S. Chrysostome sur ces Epîtres, qu'il mit parmy les manuscrits Grecs. Quoiqu'il préferât les anciens aux modernes, il souhaitoit néanmoins qu'on lût les ouvrages de ceux cy, & qu'on se servît de leurs travaux.

C. 9. IV. Le neuviéme volume de la Bible, selon le partage qu'il en avoit fait, renfermoit les Actes des Apôtres, & l'Apocalypse. Il avoit fait traduire en Latin par ses amis les Commentaires de S. Jean Chrysostome sur les Actes en 55. Homélies, qu'il avoit aussi conservées en Grec. Sur l'Apocalypse, on avoit une explication courte des endroits difficiles faite par le même Victorin, dont Cassiodore a déja parlé plusieurs fois, & qu'il dit avoir été ordonné Evêque, aprés avoir fait profession de la Rhétorique. Cependant il y a lieu de croire qu'il s'est trompé, & qu'il a pris Victorin Africain auparavant Maître de Rhétorique, pour Victorin Evêque de Petavv en Afrique & Martyr, qui avoit

écrit sur plusieurs Livres de la Bible, entre autres sur l'Ecclésiaste, & sur l'Apocalypse. Ce Victorin a passé long-temps pour Evêque de [a] Poitiers. Quelques Auteurs l'ont fait aussi Evêque de Petavv en Pannonie. On peut lire là-dessus la Dissertation de M. de Launoy qui le croit Evêque de Petavion, comme nous avons dit, & le distingue dans une autre Dissertation, de quatre autres Victorins. [b] Vigile Evêque Africain avoit aussi écrit sur le regne de mille ans, dont il est parlé dans l'Apocalypse, & Ticonius Donatiste contre lequel Saint Augustin a écrit, n'avoit pas mal réüssi à expliquer ce Livre, en de certains endroits ; c'est-pourquoy Cassiodore ne voulant pas priver ses Freres de ce secours, s'étoit contenté de mettre des marques, pour discerner dans cet Ouvrage ce qui en étoit bon, d'avec ce qu'il avoit de dangereux. Enfin il parle des cinq Livres sur l'Apocalypse de [c] Primase Evêque en Afrique, qui vi-

a
b
c

a *Petabionensis*, *Petavionensis*, *Pictabiensis*, *Pictabionensis* Les manuscrits luy donnent tous ces différens noms.

b C'est peut-être Vigile Evêque de Tapse, qui a fleuri sous Justinien.

c Evêque d'Adrumet dans la Province Bisacene. Il a fait encore d'autres Commentaires & d'autres Ouvrages. Cassiodore l'appelle Evêque de Justi-

voit de son temps, que nous conservons encore aujourd'huy, & de ce que Saint Augustin en a aussi touché dans ses Livres de la Cité de Dieu.

V. On ne peut faire réfléxion sur ce que nous venons de rapporter, sans reconnoître qu'il ne s'est jamais trouvé personne dans l'Eglise, qui ait autant travaillé que Cassiodore, à établir ou à faire fleurir l'étude des saintes lettres. Ce fut encore dans le même dessein qu'il eut soin de recueillir en un corps les Auteurs qu'il appelle *Introducteurs de l'Ecriture*, parce qu'ils présentent pour ainsi dire la clef qui en ouvre les mystéres, & qu'ils font entrer dans ses différens sens; sçavoir Ticonius, S. Augustin dans ses Livres de la Doctrine Chrétienne, Adrien, Eucher, & Junilius Evêque d'Afrique, le même qui adressa à Primase un Traité des parties de la divine Loy. C'est une introduction fort méthodique à l'étude de l'Ecriture. Junilius dit qu'il avoit appris ce qu'il enseigne, d'un Persan nommé

nianopolis (*in Ps.* 118. *v.* 2.) Ce nom ou celuy de Justiniene qui est la même chose, fut donné à Adrumet en l'honneur de l'Empereur Justinien, aprés qu'elle eut été reprise sur les Vandales *Voyez Baronius à l'an* 535. Carthage fut aussi appellée Justiniene dans le même temps, & pour la même raison.

Paul, qui avoit étudié dans l'Ecole publique de Nisibe, où l'on enseignoit l'Ecriture sainte.

Cassiodore veut que non seulement on consulte ces Auteurs, mais aussi qu'on ait souvent des conférences sur les difficultez de l'Ecriture, avec des vieillards éclairez, & consommez dans l'étude; & il avouë qu'il a appris bien des choses par cette voye.

VI. Aprés l'Ecriture, il n'y a rien qui doive nous être plus vénérable que les Conciles généraux. Aussi Cassiodore place-t-il immédiatement aprés les Livres du nouveau Testament, les quatre Conciles OEcuméniques qui avoient été déja tenus. Il ne parle point en cet endroit du cinquiéme, qui est le second de Constantinople, soit parce qu'il n'avoit peut-être pas encore été tenu ou publié, car il ne fut célébré qu'en l'an 553. quatorze ou quinze ans aprés la retraite de Cassiodore, qui apparemment avoit déja composé son Livre de l'Institution, lequel est le second de ceux qu'il fit aprés son changement d'état; soit parce que ce Concile n'avoit fait aucune déc sion de foy, mais seulement condamné quelques personnes & quelques Ouvrages. On C. II.

peut néanmoins conjecturer qu'il parle de ce Concile, lorsqu'il dit au Chapitre premier de son Institution, que la décision de plusieurs Peres a declaré Origéne hérétique, & que tout récemment il a été condamné par le Bienheureux Pape Vigile. Comme le Concile de Chalcedoine étoit celuy qui avoit souffert plus de contradiction, il fit traduire un Ouvrage Grec qui contenoit plusieurs piéces, lesquelles en étoient la justification. Le Cardinal Baronius croit que c'est un recueil de lettres écrites par plusieurs Evêques de ces temps-là, pour la confirmation de ce Concile, que l'Empereur Leon fit ramasser.

Comme l'héréſie dominante de ce temps-là étoit celle d'Eutyches condamnée par le Concile de Calcedoine, Cassiodore eut toûjours un soin particulier de la combattre ; ce qui paroît en plusieurs endroits de son Commentaire sur les Pseaumes. *La Divinité*, dit-il sur le Ps. 11. *s'est uni la nature humaine, mais en sorte qu'elle ne puisse être confonduë ni mêlée avec cette nature inférieure. L'une & l'autre se conserve entiere & sans confusion dans cette union.* Il ajoûte que cette doctrine du Pape Leon & de tout le Concile de Calcedoine, est celle de

S. Athanaſe, de S. Hilaire, de S. Ambroiſe, de S. Auguſtin, de S. Jérôme, & de S. Cyrille.

VII. On peut voir dans la ſuite du Livre de l'Inſtitution le Canon des Livres de l'Ecriture ſainte, ſelon S. Jérôme. Il paroît plus correct dans la nouvelle édition des OEuvres de ce Pere, où l'on n'a pas manqué de marquer ce qu'il y a de défectueux dans celuy que Caſſiodore a rapporté. S. Auguſtin a ſuivi un autre ordre dans ſon Canon, & dans la diviſion qu'il a faite de l'ancien & du nouveau Teſtament, dont il a compté ſoixante & onze Livres, comme le rapporte Caſſiodore, qui parle enſuite du Canon de la ſainte Ecriture ſelon l'ancienne verſion, & ſelon celle des Septante. C. 12. C. 13. C. 14.

Juſques icy ce grand homme ſi zélé pour l'étude de l'Ecriture ſainte, adreſſe ſon Livre de l'Inſtitution à tous ſes Freres; mais dans le Chap. 15 il ne parle qu'aux plus habiles, qu'il avoit chargez du ſoin de revoir les Livres ſacrez, & d'en corriger les fautes. Il leur donne d'excellentes régles pour s'acquiter dignement d'un travail ſi important. Il veut qu'ils conſervent les *Idiotiſmes* ou les proprietez de la Langue Hebraïque C. 15.

ou Grecque, & les manieres de parler qui ſont conſacrées dans l'Ecriture ; qu'ils n'alterent point les noms Hebreux, ce qui pourroit en changer la ſignification, laquelle ſouvent eſt fondée ſur quelque raiſon marquée dans l'Ecriture, comme ſont les noms de *Seth*, *de Noë*, *&c.* & qu'ils ne préſument pas de changer même certaines expreſſions, qui ſont contre les Regles de la Grammaire, parce qu'elles nous font mieux entendre les ſens de l'Ecriture, qui eſt aſſez belle par elle-même, ſans emprunter de l'éclat des arts liberaux. Il marque comment on doit entendre quelques termes qui ſont familiers aux Ecrivains ſacrez. Par exemple, il dit que laver ſes mains, marque n'avoir point de part à quelque choſe; que *ſemel* une fois, ſignifie une réſolution conſtante & immuable, comme
Verſ. 36. au Pſeaume 88. que jurer quand il eſt attribué à Dieu, veut dire ſeulement confirmer. Il compare l'Ecriture à la robe ſans couture du Fils de Dieu, & il dit que ſi les ſaints Peres ont eu le ſoin de ne jamais déchirer ce vétement précieux, il ne faut pas que nous ſoyons moins religieux que les anciens. Dans le reſte du Chapitre il donne des pré-

ceptes de Grammaire & de Critique pour bien corriger les Livres, & il exhorte ses enfans à poursuivre courageusement le grand travail qu'il a commencé sur l'Ecriture.

VIII. Dans le seiziéme Chapitre & dans les autres suivans il représente à ses Disciples la force de l'Ecriture sainte. Il les exhorte à la lecture des saints Peres, sur les matieres de dogme & de discipline, entre autres de S. Hilaire, de S. Cyprien, de S. Ambroise, de S. Jerôme & de S. Augustin, leur donnant à chacun des éloges convenables avec beaucoup d'éloquence. Il dit par exemple de Saint Cyprien, qu'aprés avoir fait plusieurs Martyrs par ses prédications, il est devenu luy-même Martyr, afin que ses actions ne fussent pas au dessous de ses paroles; & de S. Jerôme, qu'il explique, qu'il orne & qu'il embellit tous les sujets qu'il traite, & que quelque diffus qu'il soit, on le lit aussi agréablement à la fin qu'au commencement. Mais c'est particulierement pour Saint Augustin qu'il est rempli de vénération & d'admiration, & sur tout pour ses Livres des Retractations, dans lesquels il s'est, dit-il, luy-même corrigé, avec une exactitude incroyable, parce que

perſonne n'étoit capable de le reprendre.

Ce ne fut qu'aprés avoir preſque achevé ſon Inſtitution, qu'il rencontra l'Epître de Saint Jerôme à Paulin, qui eſt une inſtruction ſur l'Ecriture ſainte, & une eſpece d'introduction; & il dit que s'il l'avoit lûë auparavant, il ſe
c. 21. ſeroit peut-être abſtenu de traiter la même matiere. Cependant il ajoûte que ſon Ouvrage eſt fort different de celuy de ce Pere.

c. 17. IX. Il veut que ſes Religieux étudient non-ſeulement l'Ecriture, les Peres, les Dogmes & la Diſcipline Eccleſiaſtique, mais auſſi l'Hiſtoire Sainte; & il fait voir comment on y trouve abondamment de quoy nourrir la ſolide pieté, dans la conſidération des divers évenemens, qu'on doit rapporter tous à la divine Providence. Il place à la tête des Hiſtoriens Eccléſiaſtiques Joſephe qu'il appelle le ſecond Tite-Live, ſelon la penſée de Saint Jerôme qui le nommoit le Tite-Live des Grecs. Il nous apprend que ce Pere n'avoit oſé entreprendre de traduire les Antiquitez des Juifs, à cauſe de la longueur du travail. Caſſiodore fit faire par ſes amis cette traduction, en 22. Livres. Pour

les ſept Livres *de la captivité des Juifs*, c'eſt-à-dire de la guerre des Romains contre les Juifs, qui fut ſuivie de la deſtruction de Jéruſalem, & de la captivité de tout le peuple qui échappa du glaive & de la famine, il dit que les uns les croyoient traduits par Saint Jérôme, les autres par S. Ambroiſe, & d'autres par Rufin.

Aprés Joſephe il fait venir ſur les rangs Euſebe, dont il dit que l'hiſtoire a été traduite & continuée par Rufin en onze Livres, Socrate, Sozomene, & Theodoret, leſquels il avoit fait traduire par ſon ami Epiphane, & rédiger en un ſeul corps d'Hiſtoire compoſé de douze Livres : c'eſt ce qu'on appelle l'*Hiſtoire Tripartite*. Il parle enſuite d'Oroſe, de Marcellin, de la Chronique d'Euſebe traduite & continuée par S Jérôme, de celles du Comte Marcellin, & de S.[a] Proſper ; celle-cy comprenoit tout le temps depuis

a Caſſiodore ne diſtingue pas ce S. Proſper de celuy dont il a parlé cy-deſſus p 344. qui eſt aſſurément l'Africain, ce qui me fait croire qu'il a crû que c'étoit luy, & non pas S. Proſper d'Aquitaine, qui étoit l'Auteur de cette Chronique ; c'eſt pourquoy il fait mention de Genſeric Roy d'Afrique, & dit que c'eſt juſqu'à luy que Proſper a continué cet Ouvrage. Cependant on le donne communément à S. Proſper défenſeur de la doctrine de S. Auguſtin & Secretaire du Pape Leon, qui n'avoit pas demeuré en Afrique.

Adam juſqu'à Genſeric Roy des Vandales en Afrique, qui prit Rome. Enfin il ajoûte à tout cecy les Livres de S. Jérôme & de Gennade, qui traitent des Ecrivains de l'Egliſe.

Au Chap. 28. il conſeille l'étude des profanes, à l'exemple de S. Auguſtin, qui propoſe les avantages que S. Cyprien, Lactance, Victorin, Optat, & S. Hilaire en ont tirez. Conſultez Saint Auguſtin au l. 2. de la Doctrine Chrétienne, c. 40. Caſſiodore le joint avec raiſon à ces Peres, auſſi-bien que Saint Ambroiſe, S. Jérôme, & un nombre infini de Grecs qui ont tous cultivé les belles lettres.

Ce que nous venons de tirer du Livre de l'Inſtitution de Caſſiodore, fait voir que ne ſe contentant pas d'enrichir la République des lettres, de ſes propres Ouvrages, il engageoit tous ſes amis qu'il croyoit capables d'écrire, à travailler chacun ſelon ſon talent, les uns en traduiſant, les autres en abregeant les Ouvrages des Peres, & en faiſant des Collections de leurs écrits, quelques-uns même en compoſant ſur des matiéres importantes. Jamais on ne vit tant de zéle dans un particulier, pour amaſſer une riche bibliothéque.

X. Nous venons de faire presque le catalogue de celle de Cassiodore, en marquant tant de differens Ouvrages, qu'il avoit eu soin de ranger selon l'ordre des matiéres. Nous avons fait connoître la peine qu'il avoit prise d'envoyer chercher des livres dans tous les divers endroits du monde, même depuis qu'il eut embrassé la profession Monastique. On peut croire qu'ayant toûjours eu le même goût pour les lettres, soit profanes, soit sacrées, il avoit employé son crédit pendant prés de cinquante ans qu'il fut premier Ministre des plus puissans Rois du monde, à faire apporter des différentes bibliothéques d'Italie, de Sicile, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, de la Dalmatie, de la Pannonie; en un mot, de toute l'Europe, de tout l'Occident, & même de l'Orient, ce qu'elles avoient de plus curieux en livres, soit pour les placer dans la sienne, soit pour les faire transcrire.

Il nous apprend dans ce qu'il a écrit sur la Musique, qu'il avoit eu dans Rome une bibliothéque, avant sa retraite. Il ne faut pas douter qu'il n'en eût une encore plus nombreuse à Ravenne, où il faisoit son sejour ordi-

naire, & où il travailla à plusieurs Ouvrages, ce qu'on ne peut faire sans le secours de beaucoup de livres. Ce fut de ces deux magnifiques bibliothéques qu'il forma celle de Viviers ; mais il l'augmenta toûjours depuis tandis qu'il vécut, comme il est aisé de le recueillir de ce que nous venons de dire, & il eut soin de recommander à ses Freres de continuer à l'accroître aprés sa mort.

Son dessein étoit d'aider par-là ses Religieux dans leurs études, & de les rendre capables de servir ensuite l'Eglise par leurs travaux, & par leurs écrits : Hâtez-vous, mes chers Freres, de faire de grands progrés dans la science des saintes Ecritures, leur dit-il à la fin de son Livre de l'Institution, & animez vous y, en considérant que c'est pour vous remplir de doctrine, que j'ay amassé un si grand nombre de livres, & de livres si bien conditionnez & si bien choisis

C. 33.

Comme il connoissoit les différens génies, il voulut avoir de toutes sortes de livres Il ne négligea pas même les Abreviateurs, & ceux qui avoient fait des Collections des Peres. Il loüe entre autres *Eugippe* Prêtre & Abbé du

Monaſtere de Lucullan ou de Saint Severin proche de Naples, qu'il avoit connu. Il dit que quoy-qu'il fût peu verſé dans les lettres profanes, il s'étoit fort rempli de la lecture de l'Ecriture ſainte & de Saint Auguſtin, des Ouvrages duquel il avoit compoſé comme un corps de Théologie diviſé en 38. Chapitres, où pluſieurs queſtions étoient traitées, & l'on y trouvoit réduit dans un ſeul volume, ce qu'à peine on auroit trouvé dans une grande bibliotheque. Il avoit dédié cét Ouvrage à la vierge Proba, parente de Caſſiodore ſi connuë dans ce ſiécle, à qui S. Fulgence adreſſa enſuite deux Traitez de la Virginité. Cét Abbé eſt peut-être le premier qui ait commencé à donner ainſi Saint Auguſtin redigé en lieux communs ; mais depuis nous avons vû des [a] Philoſophies, des Theologies, & des Traitez de toutes les Controverſes compoſez des ſeuls paſſages de ce Saint Docteur.

XI. Comme la Coſmographie ou la Géographie peut être fort utile à ceux

a Il y en a une faite par un Pere de l'Oratoire, & un Traité de toutes les Controverſes ſous le titre de *Confeſſio Auguſtiniana* par un Jeſuite. Il y a auſſi des Théologies entieres, mais qui ne ſont pas imprimées.

qui étudient l'Ecriture sainte, Cassiodore ne fit pas scrupule de permettre, ou plûtôt de recommander à ses Religieux de lire les bons Auteurs qui en traitent. Il nomme l'Orateur Julius. Il veut parler sans doute de Julius Titianus le pere, qui fut précepteur du fils de l'Empereur Maximin, & Auteur de plusieurs Ouvrages de Cosmographie, de Rhétorique & de belles lettres, dont Capitolinus, Ausone & Sidonius font mention. Il louë particulierement le Comte Marcellin qui avoit fait une description exacte de Constantinople & de Jerusalem en 4. Livres; la Table de Denys, & Ptolomée qui parle si pertinemment de tous les lieux du monde, qu'il semble n'être étranger » nulle part Ainsi demeurant toûjours » dans un même lieu (comme il est con- » venable aux Moines) vous parcourrez » en esprit ce que tant de differens Au- » teurs ont recueilli des travaux de leurs » longs voyages, dit Cassiodore à ses disciples. Il ne négligea pas de leur donner des livres d'Agriculture, de
C. 28. Plantes, de Médecine, pour s'accommoder au goût de tout le monde.

XII. Les livres ne suffiroient pas pour rendre sçavant, si l'on n'avoit

d'habiles Maîtres ; c'eſt-pourquoy Caſſiodore en chercha d'excellens pour inſtruire ſes Religieux, & pour tenir les ſaintes Ecoles qu'il avoit établies, ne ſuffiſant pas ſeul pour un ſi pénible travail, dont il voulut néanmoins avoir ſa part, ſans conſiderer que ni ſon âge avancé ne luy laiſſoit aſſez de forces pour de ſi grandes fatigues, ni ſes compoſitions & les exercices reguliers aſſez de temps.

Il ſe chercha un excellent Collégue, dans la perſonne de l'Abbé Denys ſurnommé le Petit, dont il nous a laiſſé l'éloge. Il étoit Moine, & Scythe de nation ; mais il avoit toutes les mœurs & toute la politeſſe d'un Romain. Il étoit fort ſçavant dans les Langues Grecque & Latine. Nous avons parlé cy deſſus de certains Moines Scythes, qui étoient ſçavans, & qui avoient de grandes liaiſons avec les plus illuſtres Evêques d'Afrique, auſquels ils envoyerent les livres de Fauſte, que S. Fulgence réfuta depuis. Denys le Petit pouvoit être de ces Religieux, mais encore jeune en ce temps-là ; c'eſt pourquoy il n'eſt pas parlé de luy, comme de Jean Maxence, de Pierre Diacre, & de quelques autres qui ſe ſignalerent entre ces Moines par leurs écrits.

C. 151

P. 187.

Il n'étoit pas du nombre de ceux qui étant remplis des lumieres de la verité, la tiennent captive ſous l'injuſtice d'une conduite toute oppoſée ; mais il rendoit par ſes actions, toute l'obéïſſance qu'il devoit à la Loy de Dieu, & il repréſentoit dans ſa vie toute la perfection qu'il avoit appriſe dans les Livres ſacrez. Il avoit étudié ſi à fond l'Ecriture ſainte, & il en avoit acquis une ſi parfaite intelligence, que lorſqu'on luy demandoit l'explication de quelques difficultez, il répondoit ſur le champ à toutes les queſtions, & en donnoit la ſolution, quelque difficiles qu'elles puſſent être. Cependant il s'étoit réduit par humilité & par complaiſance pour ſon amy Caſſiodore, à enſeigner la Dialectique ; à quoy il donna pluſieurs années, l'ayant pour Collegue dans cét employ. Enfin il employa le reſte de ſa vie dans ces fonctions. Caſſiodore dit par une extrême modeſtie, qu'il ne ſe ſouvient jamais de cét illuſtre Collegue, ſans rougir de ſe voir ſi éloigné de ſon mérite.

Il avoit ſçû allier en ſa perſonne une grande ſageſſe, avec une grande ſimplicité, une profonde ſcience, avec une humilité plus profonde, une

merveilleuſe éloquence, avec un extréme amour du ſilence & de la retraite. Il méritoit que les Rois l'honoraſſent de leur familiarité ; néanmoins il auroit crû faire un crime de ſe préferer aux derniers des ſerviteurs. Il compoſa un[a] Code de pluſieurs Canons tirez des exemplaires Grecs, qu'il avoit traduits à la priére d'Etienne Evêque de Salone en Dalmatie. Son ami dit qu'on fit tant de cas de cét Ouvrage, que l'Egliſe Romaine l'adopta, & s'en ſervit dans l'uſage ordinaire, en ayant fait une partie de ſon droit Eccléſiaſtique. Auſſi recommande-t-il fort à ſes Religieux, de le lire avec aſſiduité, de peur qu'ils ne ſe rendent coupables, en ignorant ces regles de l'Egliſe ſi utiles pour le ſalut. L'Egliſe Gallicane ſe ſervit auſſi de ce Code peu de temps aprés qu'il eut paru, comme on le prouve par le troiſiéme Canon du Concile III. d'Orleans, qui eſt pris de ce Code. C'eſt le ſentiment d'Hincmar.

a Ce recueil des Canons comprend outre ceux de l'Egliſe univerſelle, les 50. premiers des Apôtres, ceux du Concile de Sardique, & 138. des Conciles d'Afrique. M. Juſtel le fit imprimer en 1628. Denys fit encore une Collection des Epîtres Decretales des Papes, qui commence à Sirice. Elle a été inſerée par Juſtel dans ſa Bibliotheque du Droit-Canon.

Denys avoit enrichi l'Egliſe de pluſieurs autres traductions. Il étoit ſi ſçavant en Grec & en Latin, qu'en ouvrant les livres Latins, il les liſoit couramment en Grec, comme ſi effectivement il avoit eu le Grec devant les yeux; & il traduiſoit le Grec avec la même facilité.

Ses vertus égaloient ou ſurpaſſoient même ſa ſcience. Caſſiodore le louë de ſon affabilité à l'égard de tout le monde, de ſa modeſtie & de ſa retenuë avec les perſonnes de différent ſexe, de ſa douceur parmi les hommes les plus furieux, de ſon admirable abſtinence, même au milieu des délices. Il verſoit des larmes de componction & de pénitence, lorſqu'il entendoit les diſcours inſenſez des perſonnes ſéculiéres, qui s'abandonnoient à la joye. Sa foy n'étoit pas moins pure que ſes mœurs, & quoi-qu'il fût un prodige en ſcience, il n'avançoit rien de luy-même; mais il ſe tenoit inviolablement attaché aux Regles des anciens Peres. Il y eut des hommes mal-intentionnez qui voulurent ſe ſervir de ſon glorieux nom, pour appuyer leurs erreurs, qu'ils luy attribuoient par une
» inſigne calomnie. Ils ne réüſſirent pas

dans leurs mauvais deſſeins; mais déli- «
vré de leurs embûches & de la mali- «
gnité du ſiécle, il faut croire qu'il jouït «
préſentement de la compagnie des ſer- «
viteurs de Dieu dans le Ciel, dit Caſ- «
ſiodore; & il ajoûte que ce qu'il a rap-
porté de luy, n'eſt qu'une partie de ce
qu'il en auroit pû dire. Enfin cet in-
time ami qui le connoiſſoit ſi parfaite-
ment, eſt tellement perſuadé de ſa ſain-
teté, qu'il ne fait pas difficulté de l'in-
voquer aprés ſa mort, & qu'il eſpére
d'être aidé de ſes mérites & de ſes priéres, auprés de Dieu.

Sa qualité d'Abbé n'eſt pas une preuve qu'il ait été Supérieur d'une Communauté Monaſtique. On ſçait que les ſimples Moines étoient appellez *Abbez*, c'eſt-à-dire *Peres* par les Grecs, chez leſquels ſans doute Denys le Petit avoit embraſſé la profeſſion Religieuſe, & que ceux que nous appellons Abbez ou Supérieurs, étoient connus & diſtinguez par le titre d'*Archimandrites*, ou d'*Hegumenes*.

XIII. Tous les ſecours de l'étude, des Bibliothéques & des Maîtres ſont inutiles pour acquerir les ſciences, ſi le Maître intérieur ne nous enſeigne. C'eſt-pourquoy Caſſiodore veut que

ſes diſciples ſe tournent continuellement vers luy, pour implorer les lumiéres de ſa grace, & la force de ſon bras contre l'ennemi qui ne cherche qu'à nous ſéduire, & à nous faire abuſer des dons de nôtre Créateur. Il compoſa une priére qu'il ſeroit à propos de
C. 33. réciter tous les jours pour ſe préparer à l'étude & à la lecture; en voicy le commencement.

» Seigneur, donnez à ceux qui liſent
» & qui étudient, l'avancement & le
» progrés. Accordez à ceux qui cherchent
» l'intelligence de vôtre ſainte Loy, le
» pardon & la rémiſſion de leurs pechez,
» afin que deſirant avec tant d'ardeur
» d'arriver à la lumiére, & à la claire
» connoiſſance de vos ſaintes Ecritures,
» nous ne ſoyons engagez dans les téné-
» bres d'aucuns pechez qui nous couvrent
» de nuages. Employez vôtre toute-puiſ-
» ſance pour nous attirer à vous. Ne nous
» abandonnez pas à nôtre propre volon-
» té, aprés nous avoir rachetez de vôtre
» Sang précieux. Ne permettez pas que
» vôtre image qui eſt gravée en nous, ſoit
» défigurée, & perde la beauté de ſes
» traits, qu'elle ne peut conſerver, ſi
» vous ne la défendez des inſultes de
» l'ennemy. Ne ſouffrez pas que le dia-

ble ou nous-mêmes nous corrompions « vos dons en nous, & que nous abu- « sions de vos bien-faits. Tout ce qui ose « s'opposer à vous est foible, & rien ne « peut résister à vôtre force. Ecoutez- « nous, Roy tres-clement, & soûtenez- « nous contre les attaques de nos pechez : « éloignez-les de nous, avant que le « temps vienne de les examiner, dans le « jugement rigoureux, & de les condam- « ner.... Qu'il suffise à nôtre ennemi de « nous avoir fait une blessure mortelle, « dans la personne d'Adam. Pourquoy « nous poursuit-il ce calomniateur im- « pie, & pourquoy employe-t-il tous « les jours, de nouveaux moyens pour « nous surprendre & pour nous trom- « per? &c. Et ailleurs : Prions, dit-il à « ses Freres, que ce qui nous est fermé, « nous soit ouvert & révelé. Et dans un autre endroit, il veut qu'on joigne les bonnes œuvres à la priére.

Præf. Inst. C. 28.

Il avoit sans doute fait luy-même l'expérience de ces moyens, & c'est par-là qu'il étoit arrivé à un si haut degré d'érudition & de piété. Il en avoit aussi connu l'efficace dans les autres. Il en rapporte des exemples dignes d'admiration, qu'il tire de Cassien & de S. Augustin. L'un est qu'un certain

Cassian. Collat. 5.

vieillard fort ſimple ayant été interrogé ſur le ſens d'un paſſage tres-difficile de l'Ecriture ſainte, le comprit & l'expliqua par le ſeul ſecours de la priére. L'autre eſt qu'un ſerviteur barbare fort ignorant, qui ne ſçavoit pas lire, obtint à force de prier, la facilité de lire ſur le champ & ſans nulle préparation, un livre qu'on luy avoit préſenté, comme s'il l'avoit étudié long-temps.

Aug. in Praf. l. de Doctrina Chr.

On ne peut, ce me ſemble, douter que les Religieux de Viviers aidez de tant de ſecours, & conduits dans leurs études par un ſi habile Maître, n'ayent fait de grands progrés dans les lettres. On doit regarder Caſſiodore comme le reſtaurateur des ſciences dans le ſixiéme ſiécle, & comme le grand Heros des bibliotheques. Il n'y en a point de conſidérables qui ne luy ayent des obligations infinies, puiſque c'eſt par ſes ſoins, qu'on a conſervé pluſieurs Ouvrages des anciens, qui auroient péri par les cruelles guerres dont l'Italie, la Sicile, l'Afrique, & pluſieurs autres Provinces furent déſolées de ſon temps, s'il n'avoit été auſſi zelé qu'il le fut à les faire tranſcrire pour les multiplier, & s'il n'avoit donné l'exemple

ple à la posterité, particuliérement aux Moines, de s'occuper à ce travail honnête & utile à la République des lettres. Il n'y a donc point de grandes bibliotheques où l'on ne dût luy ériger une statuë, par une juste reconnoissance.

CHAPITRE VI.

I. Derniers Ouvrages de Cassiodore, & sa mort. II. Eloges qui luy ont été donnez aprés sa mort par le Vénérable Bede, & par Paul Diacre. III. Par Alcuin, Hincmar, Sigebert, Robert du Mont, & par les Auteurs qui ont traité des Ecrivains Ecclésiastiques. IV. Par ceux qui ont écrit la Vie des Saints, qui l'ont placé dans le Martyrologe. V. Par le Cardinal Baronius. VI. Par M. Godeau Evêque de Vence.

I. CASSIODORE passa le reste de ses jours dans les saintes & sçavantes occupations où nous venons de le voir employé; mais nous ne sçavons pas jusques à quelle année cette grande lumiere éclaira l'Eglise, ni quand

elle s'éclipſa ; & l'on ne peut s'empêcher d'accuſer de négligence les Ecrivains de ſon temps, qui ont gardé un profond ſilence, ſur ce qui concerne ce grand homme. En effet, ni Procope, ni Jornandés même n'en ont parlé, & il ne ſe trouve aucun Ecrivain voiſin de ſon temps, qui nous inſtruiſe des circonſtances ſoit de ſa vie ſoit de ſa mort. Il eſt certain qu'il avoit quatre-vingt-treize ans, lorſqu'il mit la main à ſon Traité de l'Orthographe, puiſque luy-même nous en aſſure. Si donc il eſt né en 469. ou 470. comme nous l'avons dit au commencement de ſon Hiſtoire, ce fut en l'an 562. ou 63. qu'il compoſa cét Ouvrage. Mais ce ne fut pas le dernier, ſi nous en croyons le Cardinal Baronius, puiſqu'il compoſa encore aprés, ſelon ce ſçavant Annaliſte, un [a] Comput ou Calcul Eccléſiaſtique, pour trouver le jour de Pâques, les Epactes, les Indictions, &c. On l'a mis parmy ſes OEuvres dans les éditions de

Ibid.

Ad ann. 562.

a

a Dans ce Comput Caſſiodore commence l'Ere Chrétienne à l'Incarnation de Nôtre Seigneur, & non pas à ſa Naiſſance, comme on compte communément. Ainſi l'année que nous comptons 562 commença à être 563. au 25. de Mars, ſelon Caſſiodore. Comme il ne fait pas mention de ce Comput au commencement de ſon Traité de l'Orthog. parmi ſes autres Ouvrages, on peut croire qu'il ne l'avoit pas encore fait alors.

Paris, de Genéve, & dans la derniére faite à Rouën. Il ſemble même qu'on ne puiſſe pas l'attribuer à un autre qu'à luy, ſi ce n'eſt à Denys le Petit, qui étoit auſſi fort habile en ce genre de ſciences; mais ſon ami Denys étoit déja mort en l'an 562. & même long-temps auparavant, puiſque Caſſiodore parle de ſa mort dans ſon Livre de l'Inſtitution, compoſé long-temps avant celuy de l'Orthographe, & avant l'année 562. dans laquelle il paroît que ce Comput fut fait.

D'ailleurs, il eſt conſtant que Caſſiodore, aprés ces derniers Ouvrages, eut encore le loiſir de revoir les premiers, & d'y ajoûter quelque choſe, comme il paroît qu'il fit dans ſon Livre de l'Inſtitution, où il parle de ſon Traité de l'Orthographe compoſé long-temps aprés. Ainſi l'on ne ſçauroit luy donner gueres moins de cent ans, comme a fait le célebre Chancelier Bacon. Il ne faut pourtant pas inferer qu'il ait vêcu cet âge, de ce qu'il dit à la fin de ſon Commentaire ſur le Pſeaume 110. Etant ſujet au peché, comme je ſuis obligé de le confeſſer, j'ay honte de dire que je ſuis arrivé à la fécondité du nombre de cent, & que quoi

Hiſt. vitæ & mortis, p. 534.

» qu'indigne, j'ay reçu ce qui a été at-
» tribué aux mérites des Saints. Car il me ſemble faire ſeulement alluſion au centuple, accordé à ceux qui ont quitté toutes choſes, comme il avoit fait, ou au grain qui porte cent pour un, ſelon une parabole de l'Evangile; ce qui con-
Luc. 8. 4. vient, dans le ſentiment de Caſſiodore, aux Martyrs & aux Vierges, & même à tous ceux qui tiennent un rang éminent de mérite & de vertu dans l'Egliſe.

Caſſiodore rend donc humblement graces à Dieu en cét endroit, de ce que nonobſtant ſon indignité, il luy a plû luy accorder un de ces degrez, c'eſt-à-dire, comme je croy, celuy de la Virginité.

a En quelque temps que ſa[a] mort ſoit arrivée, nous devons préſumer d'une vie auſſi innocente, & d'ailleurs auſſi pleine de bonnes œuvres que la ſienne, que la fin en a été heureuſe, & qu'elle l'a conduit au repos éternel, aprés lequel il ſoupire avec tant d'ardeur preſque à chaque page des écrits

» [a] Elle arriva ſous le Pontificat de Jean III. Mais on ne ſçait ſi Juſtinien qui regna juſqu'en l'an 565. étoit alors Empereur, ou ſi c'étoit Juſtin le jeune ſon » ſucceſſeur.

auſquels il travailla depuis ſa retraite, & ſur tout dans ſon excellent Commentaire ſur les Pſeaumes.

II. Il ſeroit difficile de recueillir icy tous les éloges qui luy ont été donnez aprés ſa mort ; cela même ſeroit ennuyeux, parce que pluſieurs n'expriment que les mêmes choſes. Je rapporteray ſeulement les plus conſiderables, pour luy ſervir d'Epitaphes, & pour orner ſon tombeau.

Le Venerable Bede qui a fleuri longtemps dans le ſeptiéme ſiecle, & qui mourut fort âgé environ l'an 731. ou 735. l'appelle Docteur de l'Egliſe, & donne de grandes loüanges à ſon Commentaire ſur les Pſeaumes, dans lequel il dit qu'il a renfermé ce que Saint Ambroiſe, Saint Hilaire, Saint Auguſtin, Saint Cyrille, Saint Jean Chryſoſtome, & les autres Peres ont dit de meilleur ſur ce ſujet. *L. 2. in Exram c. 7.*

Paul Diacre qui vivoit dans le huitiéme ſiecle, dit de ce grand homme, dans l'hiſtoire qu'il a compoſée des Lombards, qu'il fut celebre par ſon ſçavoir & par la parfaite connoiſſance qu'il avoit des lettres tant profanes que ſacrées ; qu'entre pluſieurs Ouvrages dignes de luy qu'il a laiſſez, il a fait *Lib. 1. de Geſtis Long. c. 25.*

un Commentaire, où il explique avec une force merveilleuse d'esprit, les mysteres cachez sous la lettre des Pseaumes, & qu'aprés avoir été Consul & Senateur, il se fit Moine.

III Alcuin Ecrivain si fameux dans le huitiéme Siecle, & le restaurateur des lettres, le cite dans son cinquiéme Livre contre Felix Evêque d'Urgel. Jonas Evêque d'Orleans au neuviéme siecle, l'a fait aussi en parlant de la veneration duë aux saintes Images. a Il faut remarquer en passant qu'Alcuin le qualifie *Bien-heureux*, comme il fait Bede & d'autres que nous reconnoissons pour Saints.

a

De Div. & multip. animæ at. c. 2. Hincmar de Moine de S Denys devenu Archevêque de Reims sous Charles le Chauve, & mort en 882. cite le Traité de l'ame de Cassiodore, qu'il appelle homme d'un esprit fort pénetrant, & d'une singuliere érudition. Il employe aussi son témoignage dans le Livre de la Prédestination, & il y louë son Commentaire sur les Pseaumes.

c. 25. *&* 33.

Sigebert de Gemblours qui a composé un Traité des Ecrivains Eccle-

a *Hujus locum Prophetia Beatus Cassiodorus ita declarat, &c.* sur le Ps. 49.

ſiaſtiques, y fait une honorable mention de ce grand perſonnage, & donne un catalogue aſſez exact de ſes Ouvrages, où il ne mêle aucun de ceux qui luy ont été ſuppoſez. Il eſt vray qu'il ne parle point des douze Livres de ſes lettres ; mais la raiſon eſt que Sigebert n'entreprend de parler que des Auteurs Eccleſiaſtiques, & que Caſſiodore ne l'étoit pas quand il écrivit ſes lettres.

Robert du [a] Mont l'appelle homme tres-ſçavant en toute ſorte de ſciences. Je ne dis rien du témoignage d'Aimoin, d'Othon de Friſingue, d'Ordric Vital, d'Honoré d'Autun, de Vincent de Beauvais, de S. Antonin, & de Jourdain, qui ne luy ſont pas moins favorables. Je paſſe auſſi les témoignages de tant d'Auteurs qui nous ont donné des Bibliotheques, leſquels le comblent d'éloges, comme Geſner, Sixte de Sienne, Bellarmin, Poſſevin, le P. Labbe, Voſſius, &c. Enfin je ne rapporte point ce qu'en ont écrit les Hiſtoriens de l'Ordre de Saint Benoiſt, comme Tritheme, Antoine d'Yepez & Bucelin. Je me contenteray donc de

a *Inter op. Guiberti p. 718.*

a Du Mont S. Michel en Normandie.

faire connoître icy le jugement qu'en ont porté de célebres Ecrivains fort desintéressez.

P. 280. *edit.* 1519 IV. Pierre Noël appellé communément *de Natalibus*, qui a écrit les vies des Saints, place Cassiodore parmi les Confesseurs, & dit qu'aprés avoir beaucoup éclaté par sa sainteté de vie, & par sa science dans les lettres divines & humaines, il vit aprés sa mort par les miracles qu'il opere.

Bollandus, dans le recueil qu'il a fait des actes des Saints, en parle au 17. de Mars, & dit que Witford l'a inseré dans son Martyrologe, & l'a proposé à la vénération des Fideles comme Saint. Alcuin luy a donné le titre de Bien-heureux long-temps auparavant, ainsi que nous l'avons remarqué.

Epist. data 9. Idus Nov. 1528. Voicy ce que Jean Cochlée en a écrit au célebre Thomas Morus Chancelier d'Angleterre : J'ay découvert » dans la bibliotheque de S. Etienne la » Chronique de Cassiodore. C'est un » Ouvrage fort court à la vérité, mais » d'ailleurs tres-considérable & tres-digne de la Noblesse Romaine. C'est avec » beaucoup de raison qu'il étoit desiré de » tous les sçavans.... Cet Auteur a don-

né des preuves certaines de son érudi- «
tion & de sa piété dans ses Commen- «
taires sur les Pseaumes. Mais si l'on «
veut connoître quelles ont été sa pro- «
bité, sa prudence, sa justice, son inté- «
grité, & dans l'exercice de quelles «
Charges il en a donné des marques, «
on n'a qu'à consulter les douze Livres «
de ses lettres, pourvû qu'on soit si heu- «
reux que de les posseder.... Il a cet «
avantage entre tous les *Docteurs de l'E-* «
glise, d'avoir été honoré des plus émi- «
nentes dignitez du siécle, & de s'en «
être acquité avec toute l'intégrité, la «
religion, & la piété imaginables. Car «
il a toûjours défendu la cause de l'E- «
glise Catholique, avec une fidelité & «
une perseverance inviolables, quoi-que «
les Rois qu'il servoit fussent Ariens... «
Mais ce qui est encore plus admirable, «
& ce qui prouve avec plus d'éclat sa «
religion & sa piété, c'est qu'ayant re- «
noncé au siécle, à toutes les dignitez, «
à tous les honneurs de l'Empire, il «
embrassa la vie Monastique. «

Gabriel Barri, ou plûtôt le sçavant Car-
dinal Sirlet Bibliothequaire du Vati-
can, dans une description qu'il a fai- *L. 3. in fine.*
te de la Calabre, parlant de la Ville
de Squillacci, dit que Cassiodore cele-

bre par ſa ſcience & par ſa ſainteté, y
» avoit reçû la naiſſance. . . . Il fut, ajoû-
» te-t-il, ſans contredit le plus ſçavant
» de ſon ſiécle, dans les lettres humai-
» nes & ſéculiéres. Mais ayant mépriſé
» les honneurs du ſiécle, & s'étant fait
» Moine de l'Ordre de S Benoiſt, il
» éclata par ſa ſcience dans les ſaintes E-
» critures, & par ſa ſainteté. Il mourut
» âgé de 96. ans, aprés avoir exercé à
» Rome toutes les premieres Charges.
» V. Il eſt temps, dit le grand Car-
» dinal Baronius, que nous ſaluïons ce
» tres-ſçavant & tres-ſaint perſonnage, la
» gloire de la Nobleſſe Romaine, Aure-
» le C ſſiodore, honoré pendant une lon-
» gue ſuite d'années d'une infinité d'em-
» plois & de dignitez, avant ſa retraite,
» enſuite devenu Moine, non pas pour
» s'abandonner à l'oiſiveté dans le Mo-
» naſtere qu'il bâtit, & où il ſe tint com-
» me dans un port tranquille, aprés le
» naufrage des Rois des Gots, dont il
» avoit gouverné les Etats en qualité de
» Préfet du Prétoire; mais pour vivre à
» à Dieu, & pour vaquer aux lettres,
» le reſte de ſa vie. En effet, depuis ce
» temps-là juſqu'à ſa mort, il donna
» toûjours au public quelque nouvelle
» production de ſon eſprit, qui étoit

fort fertile, & même dans ſon extréme « vieilleſſe; quoi-que cet âge ſoit ordinai- « rement ſtérile, il fit paroître une fecon- « dité merveilleuſe, par les fruits abon- « dans de ſa plume. Il dit enſuite qu'a- prés avoir employé la vigueur & la force de ſon âge, à bien gouverner le Royaume, de quoy il s'étoit acquitté avec beaucoup d'avantage pour le public, & d'honneur pour luy-même, il avoit conſacré ſes travaux aux choſes divines, pendant ſa vieilleſſe, & qu'il ne les interrompit jamais juſqu'à la fin de ſa vie, qu'il termina ſaintement.

VI. Finiſſons par ce qu'en dit M. l'Evêque de Vence dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique : Caſſiodore, comme nous « L. 11. du 6. ſiécle à la fin. avons dit, étoit Secretaire d'Etat de « Theodoric Roy d'Italie. Son eſprit, ſa « ſcience, ſa prudence, & ſa probité, le « porterent par degrez à tous les hon- « neurs de la République, & il les cou- « ronna par le Conſulat. Mais la grace « de J. C. luy en ayant fait connoître la « vanité, & voyant les affaires des Gots « en deſordre, ſous Vitiges leur Roy, il « quitta le ſiécle, & ſe retira dans un Mo- « naſtere qu'il avoit fait bâtir, à l'extré- « mité de la Calabre. Il étoit accommo- «

» dé de toutes choſes, & même embelli
» d'horloges au Soleil & à l'eau, de lam-
» pes qui ne s'éteignoient point, & d'u-
» ne bibliotheque choiſie, où il ne va-
» qua plus qu'à la priere & à l'étude. Il
» compoſa pluſieurs Livres, pour l'inſtru-
» ction de ceux qui étudioient les ſain-
» tes lettres.

» 1. Un Commentaire ſur les Pſeau-
» mes, &c.

» Il mourut dans la trentiéme ou trен-
» te-ſixiéme année de l'Empire de Juſti-
» nien. Heureux d'avoir quitté la Cour
» & les affaires du monde, pour ſe diſ-
» poſer, par la vie pénitente, à compa-
» roître devant celuy, qui examinera ſi
» ſévérement la vie des Miniſtres des
» Princes, & qui les jugera non pas par
» les raiſons d'Etat, mais par les véritez
» de ſon Evangile, dont d'ordinaire ils
» font ſi peu de compte.

Mais allons chercher dans les vertus que Caſſiodore a pratiquées durant ſa vie, de quoy le couronner aprés ſa mort.

CHAPITRE VII.

I. Vertus principales de Caſſiodore. Sa foy. II. Son amour pour Dieu, & ſa charité pour le prochain. III. Son humilité. Sentimens qu'il a de cette vertu. IV. Ce qu'il dit de la pénitence. V. Combien il a eſtimé la profeſſion Religieuſe. VI. Et les vertus qui luy ſont propres, le ſilence & la retraite. VII. La pauvreté Evangelique. VIII. Combien il étoit ennemi de la vertu orgueilleuſe. IX. Son aſſiduité à la priere. X. Abregé de la priere qu'il fait à la fin de ſon Traité de l'ame.

I. COMME la foy eſt le fondement de toutes les vertus Chrétiennes, c'eſt par elle que nous commencerons l'examen des vertus dont Caſſiodore a donné de ſi grands exemples dans les differens états de ſa vie. Rien n'eſt plus ordinaire que de voir les Courtiſans & les Miniſtres des Princes, regler leur religion & leur foy par leurs interêts, & n'aſſujettir jamais leurs interêts propres ou ceux de l'Etat, à

leur religion. Cassiodore détesta pendant toute sa vie cette pernicieuse conduite, & il eut toûjours un extréme soin de conserver la pureté de la foy, au milieu d'une Cour Arienne, & parmi les contestations dont l'Eglise fut troublée de son temps, comme il paroît par la lettre qu'il écrivit au Pape Jean II. Ce fut encore dans le dessein de soûtenir & de faire fleurir la véritable foy, qu'il souhaita d'établir à Rome des Ecoles publiques, où l'on enseignât les saintes lettres ; ce qu'il executa ensuite dans son Monastere. Nous venons de voir quel soin il eut de ne mettre entre les mains de ses disciples, que des livres dont la doctrine fût orthodoxe : ou, s'il étoit obligé de leur faire lire des Auteurs condamnez, il les avertissoit de leurs erreurs, afin qu'ils s'en donnassent de garde.

Voyez p. 192.

Ce fut par la protection qu'il donna publiquement à la Religion Catholique, qu'elle trouva de l'appuy dans des Rois infectez de l'héréſie, que les Papes & les Evêques furent respectez par ces Princes, & que les priviléges des Egliſes furent conservez. Il s'est dépeint luy-même en expliquant ce verſet du Pſeaume 21. *Mes pieds ſont*

V. 12.

toûjours demeurez dans la voye droite, je beniray le Seigneur dans les Egliſes. « L'homme vrayement Catholique, « peut à bon droit tenir ce langage, au « milieu des aſſauts que les hérétiques « luy livrent, & des perſécutions vio- « lentes qu'il éprouve de la part du « monde, dit Caſſiodore, parce que ſes « pieds n'ont point été ébranlez, & qu'il « eſt toûjours demeuré ferme. Quoi-qu'il « ſoit agité par des tribulations impor- « tunes, il ne ſçait ce que c'eſt de ſe laiſ- « ſer émouvoir par les plus preſſantes né- « ceſſitez, lorſqu'il s'agit de la foy. C'eſt « de cet homme fidele & des perſonnes « qui luy reſſemblent, que le Seigneur a « dit : *Je me ſuis réſervé ſept mille hom-* « 3. Reg. 19. 18. *mes qui n'ont pas fléchi le genoüil devant* « *Baal.* «

Il fait encore connoître ſes ſentimens là-deſſus, en pluſieurs endroits, & particuliérement lorſqu'il explique ces paroles du Pſeaume 118. *Je vous confeſſeray dans la droiture de mon cœur.* V. 7. La droiture du cœur, dit-il, conſiſte « dans la ſainte regle de la foy Catho- « lique, parce que la fineſſe trompeuſe « des hérétiques, qui eſt toute tortuë, & « qui s'éloigne fort de cette regle, ne « peut pas confeſſer Dieu. «

II. Il ne jugeoit pas que la foy pût avoir la solidité qui luy est nécessaire, si elle n'étoit jointe à l'amour de Dieu & à une crainte salutaire de sa souveraine Majesté. La foy, dit-il, est alors solide, quand elle est soûtenuë d'un amour chaste, & d'une frayeur respectueuse de la Majesté divine. Il enseigne que l'ardeur de la foy croît à proportion qu'on diminuë le feu & la chaleur de la concupiscence; & que pour approcher de Dieu, il faut qu'une sainteté tres pure nous y dispose, & nous en rende dignes.

In Ps. 6. v. 8.

In Ps. 118. v. 83. & 22.

Selon luy, la charité est toute la loy de J. C. & ce qui sauve les Chrétiens; c'est elle qui supporte tout, qui souffre tout, qui affermit l'espérance dans l'attente de ce qu'on desire, qui embrase d'une flamme salutaire les cœurs des fideles, & qui éleve les Chrétiens à la perfection. Tout son Commentaire sur les Pseaumes est rempli de traits & d'étincelles de l'amour divin.

In Ps. 130. v. 4.

La charité pour le prochain doit, selon luy, être jointe à l'amour de Dieu, sans quoy cet amour n'est qu'illusion. Nous avons vû dans sa vie comment il a pratiqué cette charité,

In Ps. 11. v. 2.

même avant sa retraite, envers des Provinces entieres, soit en les déchargeant des impôts & des tributs, soit en les dédommageant par des sommes considérables, des pertes qu'elles avoient souffertes, soit en y faisant distribuer des bleds, dans le temps des grandes nécessitez. Ayant fondé le Monastere de Viviers, il voulut qu'il fût ouvert aux étrangers & aux pauvres, pour qui l'on réservoit tout ce qu'il y avoit de meilleur & de plus delicat, pendant que luy & ses Religieux gardoient une rigoureuse abstinence. *Instit. c. 28.*

III. Son renoncement à toutes les grandeurs du monde répond de son humilité. Il n'eut pas de peine à quitter les pompes du siécle, parce qu'il n'y avoit jamais attaché son cœur, & que sous l'habit & sous tout l'exterieur magnifique d'un grand Seigneur, il avoit toûjours conservé les sentimens de l'humilité Chrêtienne, qui l'abaissoit à mesure qu'il se voyoit élevé. Il ne fonda pas un Monastere pour y commander avec empire, mais pour y obéïr, & pour exercer les fonctions les plus pénibles & les plus humiliantes, s'étant réduit à enseigner même la Grammaire aux jeunes gens, & de-

venant, pour ainſi dire, enfant avec les enfans. Voicy l'éloge qu'il fait de l'humilité, dans ſon Livre de l'ame, qu'il compoſa lorſqu'il exerçoit encore la haute dignité de Préfet du Prétoire.

» L'ame devient grande, elle eſt » riche & d'un prix ineſtimable, lorſ- » qu'elle reconnoît que d'elle-même elle » eſt pauvre. Elle devient puiſſante, ſi » elle ne fuit pas une ſalutaire humilité. » Enfin elle eſt heureuſe, ſi elle conſerve » dans la chair & ſur terre, ce que les » Anges orgueilleux ont perdu dans le » Ciel. Car perſonne, Seigneur, ne peut » approcher de vous en s'élevant, & ce » n'eſt qu'en s'humiliant qu'on peut mon- » ter pour arriver à vous. Etant le tres- » haut, vous vous approchez de ceux » qu'une humble priere courbe devant » vôtre Trône. Nôtre humilité vous eſt » agréable... En effet elle eſt la mere de » nôtre vie *ſpirituelle*, la ſœur de la Cha- » rité, le ſoûtien de l'ame agitée d'in- » quiétudes. C'eſt elle qui détruit l'or- » gueil; & comme ce vice eſt l'origine » de tous les crimes, par le moyen du » diable, au contraire l'humilité eſt de- » venuë par vous, Seigneur, la ſource » & le principe de toutes les vertus.

Voicy encore ce qu'il dit, en expli-

quant ces paroles du Pſeaume 112. *Le Seigneur regarde favorablement ce qui eſt humble dans le Ciel & dans la terre:* Dieu jette les yeux ſur les humbles « pour les élever fort haut par ſa grace; « il ſe repoſe ſur une pieuſe humilité, il « la viſite. Mais il ajoûte que cette hu- « milité conſiſte dans la diſpoſition de l'eſprit, & non pas dans la poſture du corps. Que comme les Anges mêmes ont eu beſoin de cette vertu, pour plaire à Dieu dans le Ciel, c'eſt elle auſſi qui luy rend les Saints agréables ſur terre. Qu'au contraire il a l'orgueil en horreur; que ce vice a fait tomber l'Ange, & qu'il entraîne les hommes dans l'abîme de l'enfer.

IV. Quoi-que Caſſiodore n'eut pas commis de crimes, qui l'engageaſſent à une auſtere pénitence, ayant toûjours mené une vie fort reglée, & quoi-que ſon âge avancé fût d'ailleurs une raiſon légitime pour l'en diſpenſer, néanmoins il embraſſa toutes les rigueurs & tous les travaux de la vie Monaſtique. Il dit que ce n'eſt que de la vallée des larmes, ou de l'humiliation du pénitent, qu'on peut s'élever au lieu qui nous eſt préparé, c'eſt-à-dire dans le Ciel. Selon luy jamais on ne

In Pſ. 83. v. 7.

In Pſ. 76. v. 10.

doit ceſſer de pleurer ſes pechez, parce qu'on ne ceſſe jamais parfaitement de pecher, pendant qu'on eſt dans cette vie. Rien n'eſt plus beau que ce qu'il dit ſur les Pſeaumes de la Pénitence. Je me contenteray de rapporter quelque choſe de ſon explication ſur le premier qui eſt le ſixiéme dans l'ordre des Pſeaumes. Il remarque d'abord, ſur la confeſſion que le Prophete fait de ſon crime, que quoi-que cette voye d'avouër ſon peché, nous expoſe de ſarmez à la rigueur des jugemens des hommes, elle nous environne d'une défenſe invincible du côté de Dieu, en ſorte que quand nous manquons de raiſons, pour excuſer nôtre peché, nous trouvons le moyen de nous en décharger, en le confeſſant avec ſincerité, & nous obtenons l'abſolution, en nous condamnant nous-mêmes. Que cependant le deſſein de David n'eſt pas de demander à Dieu, qu'il ne ſoit pas repris de luy pour ſon peché, pendant ſa vie, mais ſeulement qu'il n'en ſoit point puni au jour du jugement de rigueur & de ſevérité : Car, ajoûte-t-il, être repris en cette vie c'eſt un effet de la miſericorde de Dieu, pour pluſieurs, & la cauſe de leur ſalut, ſelon ces pa-

roles de l'Apocalypſe : *Je reprens & je châtie ceux que j'aime.* « Apoc. 3. 19.

Ayez pitié de moy, Seigneur, parce que je ſuis malade. Cette confeſſion de ſon infirmité, continuë-t-il, eſt le moyen d'attirer la miſericorde du céleſte Médecin, & l'on obtient facilement de luy, les remedes, pourvû qu'on ne rougiſſe pas de luy découvrir ſes playes. Lorſque David crie : *Gueriſſez-moy, parce que tous mes os ſont troublez*; il fait entendre à ſon charitable Medecin, que le mal a gagné juſqu'au dedans, & juſqu'à la force de l'ame ſignifiée par les os ; c'eſt-pourquoy il ajoûte : *Mon ame eſt fort troublée.* Il ne dit pas, ſauvez-moy, gueriſſez-moy à cauſe de mes mérites, mais à cauſe de vôtre miſericorde, parce que la ferme eſperance qu'on a dans cette miſericorde, diſpoſe à recevoir le pardon.

Il ne faut toutefois pas s'appuyer tellement ſur la miſericorde, qu'on neglige les œuvres de pénitence ; c'eſt-pourquoi David pénitent dit : *J'ay été exercé de travaux dans mon gémiſſement*, aſſûrant par là que ſon repentir a été ſuivi non pas de paroles inutiles, de promeſſes ſtériles & vaines, mais des plus rigoureux ſupplices embraſſez volontaire-

» ment. Le gémiſſement dont il parle,
» ſignifie le cri plaintif, ou de ceux qui
» ſont courbez ſous un fardeau qui excede
» leurs forces, ou de ceux qui ont été
» bleſſez griévement. Le Chrétien doit
» donc rechercher le gémiſſement, qui
» vient de la componction du cœur. Mais
» qu'il y a de douceur dans cette amer-
» tume! Que les larmes de cette pénitence
» & de ce gémiſſement renferment de
» bonheur! Que cette affliction eſt avan-
» tageuſe, & qu'elle eſt auſſi équitable.
» *Je laveray toutes les nuits mon lit, &*
» *je l'arroſeray de mes larmes.* C'eſt avec
» juſtice qu'ayant ſouïllé ſa couche, pen-
» dant la nuit, il ſe condamne à la laver
» de ſes larmes. Aprés avoir dit qu'il *a*
» *vieilli parmi tous ſes ennemis*, c'eſt-à-
» dire au milieu de la multitude de ſes
» pechez, il forme la réſolution de s'en
» ſéparer, & il dit: *Eloignez-vous de moy,*
» *vous tous qui operez le mal*, afin qu'ayant
» peché dans la compagnie des méchans,
» il s'attache aprés les avoir chaſſez, à
» la pratique des Commandemens de
» Dieu.

C'eſt l'abregé de ce que Caſſiodore dit ſur une partie de ce Pſeaume, ce qui peut faire connoître en même temps les ſentimens qu'il avoit de la péniten-

ce, & la maniere édifiante dont il a expliqué les Pſeaumes.

V. Il avoit de hauts ſentimens de la profeſſion Religieuſe. Il l'appelle une vie céleſte en terre. Il dit que c'eſt imiter les Anges fideles, que de vivre de l'eſprit dans la chair, & de n'aimer point les vices du monde; de mépriſer la vie préſente, & d'aſpirer ſans ceſſe aux joyes de la felicité future; de devenir le temple de celuy dont l'image a été imprimée dans l'homme, lorſqu'il a été créé. O l'agréable Paradis, s'écrie-t-il, dans lequel on recueille tant de merveilleux fruits des vertus! Ces perſonnes Religieuſes font état de ſurmonter leurs ennemis, non pas en réſiſtant, mais en ſouffrant. Tous leurs triomphes conſiſtent à faire beaucoup ſouffrir leur propre corps. Quand ils cedent, quand ils ſuccombent par une loüable humilité, c'eſt alors qu'ils remportent une glorieuſe victoire ſur leurs ennemis. Généreux ſoldats de J. C. qui ne préſument point des forces humaines, mais ſe confient ſeulement de pouvoir ſurmonter tout ce qui leur eſt contraire, par la force de la grace du Seigneur. Ils n'ont jamais de démêlé avec les autres, mais ils ſont toûjours en

In Pſ. 103. v. 17.

» procés avec eux-mêmes ; ils ſe chi-
» canent ſur tout. Ils ont compaſſion de
» tous les autres, mais ils ne peuvent
» jamais ſe pardonner rien. Enflammez
» de l'ardeur d'une charité celeſte, ils
» s'efforcent de communiquer aux autres
» les biens qu'ils ſouhaitent pour eux-
» mêmes. Que c'eſt une grande gloire
» pour l'arbre qui a de ſemblables nids
» dans ſes branches! Il compare les Re-
ligieux à des oiſeaux ſolitaires, & leurs Monaſteres à des nids, au ſujet de ces paroles: *Illic paſſeres nidificabunt.* LES *paſſereaux feront là leur nid*; & il ajoûte que l'arbre qui porte ces nids, eſt planté de la main de Dieu, & qu'un païs eſt trop heureux d'avoir des perſonnes de cét Inſtitut. Caſſiodore parloit ainſi aprés l'expérience qu'il avoit faite de la vie Monaſtique. Il avoit devant les yeux pluſieurs parfaits imitateurs de ſes vertus, dont il ſemble avoir fait le portrait en cét endroit, & en pluſieurs autres.

VI. Il aimoit particulierement toutes les vertus qui ſont convenables à l'état Monaſtique. Il donne bien des loüanges au ſilence de ſon amy Denys le Petit; mais il ne fut pas moins attaché à cette vertu que luy, quoy-que rien

ne

ne ſoit plus difficile à ceux qui ont vêcu long temps dans ces grands mouvemens, que cauſent les premieres Charges d'une puiſſante Monarchie (& l'on peut dire la même choſe de tous les emplois fort occupans) que de ſe reduire à la ſolitude & au ſilence. Mais ce grand homme s'étoit bâti un lieu de retraite au fond de ſon cœur, pendant qu'il étoit plongé dans le tumulte des affaires, & nous avons remarqué que pendant ſon Miniſtere, & au milieu des plus grandes occupations, il avoit ſes heures de recueillement, qu'il emploioit à lire & à méditer l'Ecriture ſainte. *Voyez ci-deſſus, p. 139.*

On n'a qu'à lire ſon Commentaire ſur le Pſeaume 38. pour être convaincu de l'eſtime qu'il faiſoit de la vertu du ſilence. J'ay dit en moy-même, c'eſt-à-dire dans mon cœur, où les hommes ſages déliberent, avant que de parler, j'obſerveray mes voyes (c'eſt la paraphraſe qu'il fait ſur les premieres paroles de ce Pſeaume.) David ne dit pas, je m'abſtiendray des crimes, parce qu'il étoit déja ſaint, mais je m'interdiray même les paroles inutiles, que celuy qui vit exempt des vices, a bien de la peine à éviter, comme l'enſeigne l'Apôtre S. Jacques : *Nul homme ne* *Jacobi 3. 8.*

» *peut dompter ſa langue, quoi-que ce ſoit un*
» *fort petit membre.* . . Il eſt difficile que la
» langue qui eſt placée dans un endroit ſi
» gliſſant, garde l'exacte meſure de la vé-
» rité dans les paroles. Si vous luy lâchez
» la bride imprudemment, il vous arri-
» vera ſouvent de parler contre vous-mê-
» me. Car il eſt bien plus aiſé d'éviter les
» fautes en ſe taiſant, qu'en parlant. ...
» Mais ſi l'on doit ainſi retenir ſa langue,
» c'eſt particuliérement lorſqu'un enne-
» mi envieux eſt devant vous, cherchant
» dans vos paroles, l'occaſion de vous ca-
» lomnier. *Je me ſuis tû*, dit le Prophe-
» te, *je me ſuis humilié, & je me ſuis*
» *même abſtenu des bons diſcours.* Il a pru-
» demment trompé ſes ennemis. Lorſ-
» qu'ils cherchoient en luy des paroles,
» pour les interpreter malicieuſement,
» ils ont trouvé un profond ſilence. Mais
» comme on peut quelquefois ſe taire
» par fureur & par paſſion, le Prophete
» aprés avoir dit, *je me ſuis tû*, ajoûte;
» *je me ſuis humilié*, afin que l'on con-
» nût que ſon ſilence n'avoit rien de
trompeur, & qu'il étoit tres-ſaint.

VII. Si l'on veut ſçavoir combien il cheriſſoit la pauvreté Evangélique, on n'a qu'a lire ce qu'il di des pauvres de J. C. en pluſieurs endroits de ſon

Commentaire, particuliérement sur le « *Vers.*
Pseaume 21. *Dieu n'a pas mépriſé ni né-* « 27.
gligé la prière des pauvres. Ce qu'ont «
coûtume de faire ceux qui mettent leur «
gloire dans les honneurs du monde... «
Mais Dieu n'en uſe pas de la ſorte, dit «
Caſſiodore, il ne juge pas des prieres «
par la pompe des habits de celuy qui «
les luy preſente. Il n'honore par les ri- «
cheſſes, mais il exauce au contraire les «
vœux de ſes fideles pauvres. L'indi- «
gent eſt précieux à ſes yeux. Et plus bas, «
il fait cette deſcription des pauvres,
en les oppoſant aux riches : Les pau- «
vres louënt le Seigneur, les riches s'é- «
levent eux-mêmes ; ceux-cy amaſſent «
des treſors terreſtres, ceux-là ne ſont «
riches que de l'abondance des biens «
du Ciel. Comme leurs facultez ſont fort «
inégales, leurs conſciences ſont auſſi «
dans un état bien different. Les uns ſont «
riches des biens du monde, les autres «
ne ſont riches que de Dieu ; mais auſſi «
que leur ſort eſt oppoſé ! Les pauvres «
poſſedent ce qu'ils ne perdront jamais, «
les riches poſſedent ce qu'ils perdront «
infailliblement, au moins à la mort, & «
peut-être même pendant leur vie. «

VIII. Quelque vénération qu'il eût pour la vertu, il vouloit qu'elle fût ac-

compagnée d'humilité, & exempte de
» préſomption. L'homme continent &
» tempérant eſt un Roy, ſelon le Pro-
Verſ. 16. phéte, dit-il en expliquant le Pſeau-
» me 32. Mais quoi qu'il ſoit devenu maî-
» tre de ſon corps, par la divine miſeri-
» corde, & qu'il le conduiſe, bien loin
» de ſe laiſſer emporter à ſes mouvemens
» déreglez, néanmoins il ne pourra ſe
» préſerver des vices de la chair, s'il s'é-
» leve, & s'il luy arrive de préſumer de
» ſa vertu. Car c'eſt avec juſtice que Dieu
» abandonne la vertu des hommes, &
» qu'il la laiſſe tomber, lorſqu'ils ne
» rapportent pas à luy le don parfait
» qu'ils en ont reçû, & qu'ils l'attribuënt
» à leurs propres forces. Le Prophete
» veut qu'on entende auſſi du *Geant*, ce
» qu'il vient de dire du *Roy*. Ce Geant
» eſt celuy qui s'eſt fortifié par une ver-
» tu éminente, & qui combat conti-
» nuellement contre le diable.... Mais
» celuy-là même qui a déja mis en fuite
» pluſieurs eſprits malins, par le ſecours
» de la grace, ne pourra être ſauvé, ſi
» comme un Geant élevé par la ſuperbe,
» il préſume de ſes mérites.

IX. C'eſt pour ſe préſerver de ce malheur, que Caſſiodore, aprés avoir acquis tant de vertus, & fait un ſi

grand fond de bonnes œuvres, avoit néanmoins ſans ceſſe recours à la priére. Il en recommandoit auſſi le frequent uſage à ſes diſciples, parce qu'il reconnoiſſoit que tout le bien vient de Dieu, & que c'eſt à luy qu'il faut s'adreſſer pour l'obtenir. On peut aſſûrer que la plus grande partie de ce qu'il a écrit depuis ſa retraite, éleve à Dieu, & que ce n'eſt preſque qu'une priere continuelle.

Avant même qu'il eût renoncé publiquement au monde, la priere étoit pour luy un exercice fort ordinaire. Il n'y a rien de plus touchant que la maniere dont il ſe tourne vers nôtre Seigneur J. C. à la fin de ſon Traité de l'ame, qu'il compoſa étant encore Prefet du Prétoire, & au milieu des troubles. Il faut en traduire icy une partie, pour faire connoître les ſentimens de piété, dont il étoit deſlors pénétré.

« Par vous, Seigneur, qui êtes digne d'admiration, ce qui auparavant étoit une peine, eſt devenu le repos éternel. La ſouffrance eſt un reméde, la mort des fideles eſt l'entrée au ſalut. Cette mort qui auparavant étoit le terme de la vie, fait vivre éternellement... Ayant été décernée contre l'homme,

» comme une marque d'infamie, elle eſt
» devenuë un honneur pour luy.... O
» Seigneur, vous étes véritablement tout-
» puiſſant, d'en avoir uſé avec tant de
» miſéricorde. Il n'y a point de Roy qui
» ſoit comparable à vos pauvres ; il n'y a
» point de pourpre qui égale le prix des
» filets de vos pêcheurs. La pourpre jet-
» te dans les tempêtes du monde, & ces
» filets nous conduiſent au port aſſuré
» de l'éternité bien-heureuſe. Vous avez
» voulu être pauvre, du côté de ce que
» vous avez pris de nous, étant d'ailleurs
» ſi riche, par ce que vous poſſedez de
» vous-même.

» Vous avez voulu être le compagnon
» de nôtre condition mortelle, afin de
» nous rendre participans de vôtre éter-
» nité. Vous avez gueri nôtre orgueil par
» vôtre humilité, & terraſſé la mort, en
» la ſouffrant, vous avez ſçû faire du
» bien par le moyen des méchans. Vous
» avez tourné à nôtre avantage, ce qui
» étoit préparé pour nous nuire, & vous
» avez crû donner de plus grandes mar-
» ques de vôtre puiſſance, en rendant le
» mal utile, qu'en arrachant par la ra-
» cine toute la cauſe des maux.

» Seigneur JESUS-CHRIST, qui avez
» eu tant de compaſſion pour nous, que

de daigner devenir homme, ne laissez « pas perir en nous, ce que vous avez « bien voulu prendre, & unir à vous par « misericorde. Tout nôtre mérite vient « de vôtre libéralité. Donnez-moi ce que « vous voulez que je vous offre. Con- « servez en moi ce que vous exigerez « un jour que je vous rende; en sorte que « vous couronniez vos dons & vos bien- « faits. Surmontez en nous la puissance « de l'ennemy plein d'envie, qui nous « séduit par le plaisir qu'il nous fait goû- « ter, & qui flatte nôtre sensualité pour « nous tuer. «

Seigneur, comme nous n'avons rien « en nous-mêmes que vous puissiez ju- « ger digne de quelque récompense, & « que vous avez toûjours en vous, de « quoy nous combler de faveurs, déli- « vrez-moy de moy-même, arrachez-moy « à moy-même, & conservez-moy en « vous. Combattez & détruisez ce que j'ay « fait, & conservez en moy ce qui est « vôtre ouvrage. Je ne seray jamais plus « parfaitement à moy-même, que quand « je seray entierement à vous . . . Que « la puissante protection de vôtre misé- « ricorde s'éleve contre nos pechez. Nous « osons vous faire ces prieres, parce que « vous nous l'avez ordonné. Nous ne «

» frappons à vôtre porte, qu'aprés que
» vous nous l'avez commandé . . . Il eſt
» impoſſible que nous obtenions quelque
» choſe, ſi vous nous reſiſtez. Cepen-
» dant vous témoignez que nous pou-
» vons vous faire violence par nos prieres.
» . . . C'eſt donc avec confiance que nous
» vous diſons ; remettez-nous ce que
» nous vous devons, (c'eſt-à-dire nos
» pechez qui nous rendent redevables
» à vôtre juſtice) & accordez-nous ce
» qui ne nous eſt pas dû . . Habile ar-
Orga num corporis noſtri. » tiſan de l'homme, diſpoſez en ſorte
» l'inſtrument & la machine de nôtre
» corps, qu'il puiſſe être d'accord avec
» nôtre ame, & faire une bonne harmo-
» nie. Qu'il ne ſe fortifie pas trop, de
» peur qu'il ne devienne orgueilleux &
» qu'il ne ſe revolte : mais auſſi qu'il ne
» devienne pas languiſſant juſqu'à ſuc-
» comber.

J'ay crû ne pouvoir mieux faire connoître les diſpoſitions & les ſentimens de Caſſiodore, à l'égard des vertus Chrétiennes & religieuſes, que par ſes propres écrits, dont nous allons faire un examen plus exact dans le Livre ſuivant. Mais je ne dois pas oublier icy cette reflexion, que ſi ce grand homme a été rempli des ſentimens de pieté,

d'humilité, de renoncement à soy-même, que nous venons de voir exprimez, lors même qu'il étoit engagé dans le tumulte des affaires, on ne peut pas douter qu'il n'ait fait de merveilleux progrés dans toutes les vertus, aprés s'être desoccupé de toutes choses pour vacquer à Dieu & pour cultiver son ame.

Fin du troisième Livre.

LA VIE DE CASSIODORE.

LIVRE QUATRIE'ME, Où l'on examine ſes Ouvrages.

CHAPITRE I.

Des Lettres de Caſſiodore recueillies en 12. Livres.

I. Style de ces lettres. Elles ſont remplies d'érudition. II. Ce qu'il y a de plus conſidérable dans le premier Livre. III. Et dans le ſecond. IV. Sentences de Caſſiodore tirées de ce Livre. V. Examen du troiſiéme. Eloquence de Caſſiodore. VI. Sentences tirées de ce Livre, du quatriéme & du cinquiéme. VII. Formules contenuës dans les ſixiéme & ſeptiéme, d'où l'on apprend quelles dignitez étoient alors en uſage.

VIII. Permiſſions alors accordées par le Roy. IX. Examen des autres Livres de lettres.

LA conduite de Caſſiodore a toûjours été ſi reglée, qu'en quelque état que nous l'ayons conſideré, nous n'avons trouvé à dire de luy que beaucoup de bien. Comme ſes écrits ne ſont pas ſi parfaitement exemts de défauts que ſa vie, nous marquerons avec toute la ſincerité poſſible, ceux que nous y avons trouvez, ou que d'autres Critiques y ont reconnus.

Pour faire une diviſion exacte de ſes Ouvrages, il faut les partager en deux Claſſes: La premiere, de ceux qui nous reſtent; la deuxiéme, de ceux qui ſe ſont perdus, auſquels nous joindrons ceux qui luy ont été ſuppoſez. Ceux qui nous reſtent ont été écrits ou avant ſa retraite ou aprés. C'eſt ſelon cét ordre des temps que nous allons les examiner. Cela n'empêchera pas que nous ne gardions auſſi l'ordre des matieres, parce que les Ouvrages qu'il a mis au jour avant que d'embraſſer la Profeſſion Religieuſe, ſont ou de belles Lettres, ou de Philoſophie, ou d'Hiſtoire, & que les autres ſont ſur la ſainte Ecriture, à

laquelle il consacra uniquement ses derniers travaux; car ce ne fut que par rapport à la sainte Ecriture qu'il composa ses Traitez des arts liberaux dont nous ne parlerons pas davantage, aprés ce que nous en avons dit assez amplement au Livre III.

Le plus considerable de tous les Ouvrages que Cassiodore donna au public, pendant qu'il fut engagé dans le monde, & chargé du poids de toutes les affaires d'une puissante Monarchie, est le recueil de ses lettres en douze Livres. Il les appella *Diverses*, soit à cause des divers sujets & de la varieté de la matiére, soit à cause des différentes personnes ausquelles elles sont adressées, ou au nom desquelles elles sont écrites. Les 5. premiers contiennent diverses lettres écrites au nom du Roy Theodoric, à l'Empereur, à divers Rois, au Senat de Rome, à des Evêques, à des Consuls, à des Préfets du Prétoire, ou à d'autres Officiers, à des Communautés, & à quelques particuliers.

I. On peut dire en général que le style de ces lettres se sent de la barbarie de leur siécle, & qu'il n'approche point de l'élégance & de la pureté du siecle d'Auguste. On y trouve une cadence rimée qui n'est pas agréable; mais

qui apparemment étoit du goût de ce temps-là. On y voit, comme dans tous les autres Ouvrages de Cassiodore, des [a] étymologies qui paroissent un peu tirées par force. Quelquefois l'érudition y est prodiguée mal à propos, & lors que le Prince devroit seulement donner ses ordres, & faire connoître ses intentions, il s'amuse à faire des descriptions, qu'on ne s'attend pas de trouver dans les lettres, ou dans les Edits d'un Roy, & qui n'y paroissent pas bien placées.

La seconde lettre du premier Livre me fournit un exemple là-dessus. Théodoric l'écrit à Théonius, qui étoit chargé du soin de fournir à la Cour la pourpre qui étoit nécessaire pour les vêtemens Royaux; & il le reprend aigrement de sa négligence, jusqu'à user de menaces. Cependant comme si ce Prince n'étoit plus irrité contre luy, il se divertit à faire une longue description de la maniere de teindre les étoffes avec la pourpre, & nous instruit de ce que c'est. Mais il dit de si belles choses dans les lieux mêmes où il semble s'écarter de son sujet, que nous devons luy

a Par exemple qu'*uxor* vient de *ut soror* : *Beatus* de *bene aptus* : *Princeps* de *prima capiens*, &c.

avoir obligation de ce défaut.

Il dit que l'on trouva le ſecret de la pourpre à Tyr, par le moyen d'un chien, qui étant preſſé de la faim, ſe jetta ſur quelques coquillages que la mer avoit jettez ſur le rivage; & qu'en ayant broyé quelques-uns avec les dents, on vit ſa gueule teinte d'une merveilleuſe couleur. La mer d'Otrante fourniſſoit une grande quantité de ces ſortes de poiſſons à coquille appellez pourpres. Il y avoit un temps propre, pour en faire proviſion. Ce qu'on dit communément que la pourpre perd en mourant la liqueur qui ſert à la teinture, eſt détruit par ce que Caſſiodore en rapporte, comme une choſe digne d'admiration, ſçavoir qu'elle conſerve ſon ſang ſix mois aprés ſa mort, & qu'on l'exprimoit aprés tant de temps, par le moyen de certains preſſoirs faits exprés. Si on l'en croit, il falloit être fort chaſte pour travailler avec ſuccés à cette teinture. Il y avoit un Officier Royal de grande autorité, qui en avoit l'Intendance.

Ce ſeroit une trop grande entrepriſe, de vouloir faire un recueil exact de tout ce qu'il y a de curieux dans ces lettres. Je me contenteray donc de marquer ce qui m'a paru de plus con-

sidérable en quelques-unes, sans toucher à celles dont on a déja donné des extraits dans l'histoire de Cassiodore.

II. Dans la cinquiéme du premier Livre, Théodoric abrege les procédures qui alloient à l'infini, & dit qu'on doit forcer les chicanneurs à demeurer en repos contre leurs inclinations, comme les Medecins gueriſſent quelquefois les malades malgré eux.

Dans la ſixiéme Lettre ſuivante nous
a voyons le mot de *Bref*[a] ou de *Brevet* employé pour ſignifier une lettre du Roy. Caſſiodore & les Auteurs encore plus anciens s'en ſont ſervis, pour marquer toute ſorte de lettres & de memoires.

La neuviéme eſt remarquable, par-
b ce que Théodoric l'adreſſe à[b] l'Evêque

a *Brevem ſubter annexum.*

b Cét Evêque étoit Saint Euſtorge II. du nom, ſelon Ughelle, qui fait commencer ſon Epiſcopat en 514. Selon le même Auteur, Saint Euſtorge avoit dépoſé l'Evêque d'*Auguſta* pour ſes crimes, & Théodoric le fit rétablir. Il eſt plus vray-ſemblable que cét Evêque fut dépoſé par Théoderic comme ſuſpect d'avoir voulu trahir ſa patrie, mais que ſon innocence ayant été reconnuë, le Roy le fit rétablir, & fit punir par Saint Euſtorge les Clercs qui l'avoient accuſé. Il eſt à croire qu'il fut plûtôt accuſé devant le Roy que devant ſon Metropolitain, d'un crime d'Etat. Il y a eu deux Villes Epiſcopales nommées *Auguſta*, autrefois ſoûmiſes à la Metropole de Milan, ſçavoir *Auguſta Taurinorum*, Turin, & *Auguſta Prætoria*,

de Milan pour faire rétablir dans l'honneur de l'Epiſcopat l'Evêque d'Auguſta accuſé par ſes Clercs d'avoir voulu trahir ſa patrie. Ce Prince dit ſagement à cette occaſion, qu'il ne faut pas juger légérement de ceux qui ſont élevez à une ſi haute dignité, & que même on doit à peine croire d'eux les crimes les plus manifeſtes & les plus clairement prouvez. Comme ces accuſateurs étoient Clercs, le Roy n'entreprend pas de les punir ; mais il les renvoye à Euſtorge Evêque de Milan, leur Métropolitain, pour leur faire leur procés : ce qui eſt digne de remarque dans un Prince Arien.

Dans la dixiéme adreſſée à Boëce, Caſſiodore ſe déclare en faveur de l'opinion de ceux qui ont enſeigné que le [a] monde ne dureroit que ſix mille ans. Cette opinion a été fort commu- a

Aouſte, qui eſt preſentement ſoûmiſe à l'Archevêque de Tarentaiſe. L'Evêque de Turin étoit en ce temps-là Rufus : celuy d'Aouſte étoit peut-être Jocondus qui ſe trouve ſeul depuis 501. juſqu'à Lupus en l'an 755. *Italia ſacra. T.* 4.

a *Sex milia denariorum ſolidum eſſe voluerunt, ſcilicet ut radiantis metalli formata rotunditas ætatem mundi, quaſi Sol aureus convenienter includeret.* Caſſiodore réfute cette opinion dans ſon Commentaire ſur les Pſeaumes, *in Pſ.* 6. ſoit qu'il fût alors plus éclairé, ſoit que dans cette lettre écrite au nom du Roy Theodoric, il n'eût parlé que ſelon l'opinion vulgaire, & non pas ſelon ſon propre ſentiment.

ne parmi les Juifs, & chez les Chrétiens. Les premiers ont compté deux mille ans avant la Loy, deux mille ans sous la Loy, & deux mille ans depuis la venuë du Messie.

La douziéme est adressée à un des plus fameux Avocats de ce temps-là, pour luy conferer la Charge de Maître des Offices. Cassiodore y releve la profession des Avocats comme une des plus honorables de la République. Il dit au nouvel Officier, qu'il doit être le Temple de l'innocence, le Sanctuaire de la temperance, l'Autel de la Justice; & que c'est être engagé dans une espéce de Sacerdoce, que d'être au service d'un Prince pieux.

La 16. commence par cette sentence digne d'être gravée dans le cœur des Princes : *Nous comptons entre les avantages particuliers de la Royauté, le bien que nous pouvons faire par humanité & par misericorde.* Celle-cy n'est pas moins belle : *Un Prince augmente ses richesses, à mesure que négligeant l'argent qui ne mérite que du mépris, il acquiert les tresors de la réputation, qui sont plus dignes de son estime.*

Dans la 19. Theodoric dit que l'indigence d'un Prince, *qui est une suite*

nécessaire de ses profusions, luy tient lieu d'un pernicieux Conseiller, capable de le porter à tous les excés; & que le peu de biens est un mal tres-dangereux dans celuy qui regne, & qui a l'autorité en main.

Le devoir d'un bon Prince, dit-il dans la 30. *est non seulement de punir le crime, mais d'en retrancher toutes les occasions.* Il nous apprend au même endroit, que le mot de *pugna* combat, vient de *pugnus* le poing, parce qu'autrefois les hommes ne se battoient qu'à coups de poing, jusqu'à ce que Belus inventa l'épée & les autres armes: ce qui fit donner à la guerre le nom de *Bellum.*

La 35. fait mention du poisson appellé en Grec [a] *Echeneis*, en Latin *Remora*, qui arrête les vaisseaux au milieu de leur navigation; d'un autre poisson à coquille de la mer des Indes, qui produit le même effet, & de celuy qu'on appelle *Torpille*, qui engourdit la main du marinier qui le touche, Torpedo.

a Du Grec ἐχεν τὴν ναῦν, d'où l'on a fait le mot Latin *Echinus*, qu'on trouve dans les bons Auteurs. On en marque trois especes. *L'Olechinus* est le plus grand. Lucain en fait mention.

Non puppim retinens euro tendente rudentes,
In mediis Olechinus aquis. L. 6. Pharſ.

quoi-que ce ne ſoit qu'avec quelque inſtrument.

Nous apprenons de la 37. qu'alors il étoit permis à un mari de tuer l'adultere qu'il trouvoit avec ſa femme. » Permettre l'uſage du glaive aux maris » pour défendre la pudicité, & pour » vanger l'honneur de leurs femmes, ce » n'eſt pas fouler aux pieds les Loix; mais » c'eſt en établir une tres-juſte, dit Caſ- » ſiodore. Les Gots étoient fort chaſtes & fort ennemis des libertez & des deſordres contraires à la pudeur, ſelon Salvien. *Inter quos* (Gothos) *nulli ſcortatores, nulli impudici ſunt niſi Romani.* *l. 7. de Provid.*

Dans la 45. Theodoric prie Boëce de travailler à deux horloges, l'une à l'eau, l'autre au Soleil, pour Gondebaud Roy des Bourguignons, qui les luy avoit demandées. Ces ouvrages de Boëce n'étoient pas indignes d'être envoyez en preſent à un Roy. Nous liſons qu'Aaron Roy des Saraſins, fit preſent à Charlemagne d'une horloge d'un merveilleux travail.

III. La troiſiéme lettre du Livre II. eſt remplie des loüanges d'un Gaulois nommé Felix, que Theodoric avoit fait Conſul, & de celles de ſon pere, qui avoit auſſi joüi de l'honneur du

Consulat, & qui s'en étoit rendu digne par ses mœurs reglées, qui le faisoient passer pour un Caton; par son érudition & par son éloquence. La « mémoire en est encore fraîche, dit « Cassiodore, parce que ce qu'on fait de « glorieux ne vieillit point avec le temps. «

La lettre 4 employe le mot de *Monopole*, au même sens qu'on le prend encore aujourd'huy. On dit que ce mot étoit si odieux aux Romains, que l'Empereur Tibere voulant s'en servir, n'osa le faire qu'aprés en avoir demandé permission au Senat. Il se trouve encore dans la lettre 30. du même Livre, & nous lisons dans la 19. du Livre III. que le Roy Théodoric donna à Daniel habile ouvrier en marbre, le privilege de vendre seul des tombeaux de marbre. C'est ce qu'on appelle proprement Monopole selon la force du mot Grec.

La 8. lettre du Livre II. est fort remarquable, soit à cause de l'estime que Théodoric y fait paroître des personnes honorées de l'Episcopat, qu'il dit être les plus propres à rendre la Justice, par leur équité; soit parce qu'on y voit que ce Prince avoit un soin extraordinaire de dédommager ses sujets des pertes que le passage de ses troupes

leur cauſoit, envoyant aux Evêques des ſommes tres-conſidérables, pour les diſtribuer à ceux qui avoient ſouffert quelques dommages. Nous avons vû de nos jours un Prince grand par ſa naiſſance, & plus grand encore par ſa penitence, ſe dépouïller de preſque tous ſes biens, en faveur des Provinces entieres que les troupes qu'il avoit commandées, avoient fait beaucoup ſouffrir.

M le Pr. de Conty.

La 10. appelle le Mariage un Sacrement, qu'on ne peut profaner ſans une témérité criminelle, & ordonne qu'une donation faite par une femme, lorſqu'elle vivoit ſéparée d'avec ſon mary, ſans qu'elle luy eût donné aucune occaſion de ſéparation, ſoit caſſée & déclarée nulle.

La 15. & la 16. ſont pleines des loüanges de Venantius, & de Liberius ſon pere, que le Roy eſtime fort à cauſe de la fidélité qu'il avoit toûjours gardée pour le Roy Odoacre, même dans ſa plus mauvaiſe fortune; bien éloigné de prendre le party d'un transfuge, dont Théodoric appelle la condition tres-baſſe & tres-mépriſable. Cela nous apprend, que les Princes qui aiment la trahiſon, & qui ſont bien-aiſes d'en

profiter, ont toutefois les traîtres en horreur. Ce Liberius devenu Préfet du Prétoire, avoit trouvé moyen d'augmenter les finances du Roy, non pas en éxigeant de plus grands droits, mais en retranchant toutes les dépenſes ſuperfluës, & en ménageant ſagement ſes tréſors. Ainſi bien loin de ſe faire haïr des peuples, il avoit mérité l'amitié de tout le monde.

La 17. décharge un Prêtre de la ville de Trente, du payement d'un certain droit, mais en même temps ordonne que ce qu'il auroit dû payer, ne retombe pas ſur d'autres, *de peur que la grace qu'on fait à celuy qui l'a méritée, ne tourne au dommage de l'innocent, ce qui fait horreur à dire.* C'eſt ſur quoy devroient faire réfléxion, ceux qui procurent des exemptions à leurs amis & à leurs vaſſaux, ſans conſiderer que le poids dont ils les font décharger, accable de pauvres miſerables, & que par là ce qu'ils regardent comme une action de charité à l'égard des uns, devient un crime à l'égard des autres.

La 29. lettre nous apprend, que l'Egliſe de Milan avoit des terres & des fiefs dans la Sicile, dont Theodoric recommande la garde à un Senateur,

ajoûtant que la paix & la tranquillité des ſujets, eſt la gloire du Prince, & que les perſonnes qui appartiennent à l'Egliſe, doivent particuliérement être protegées en vûë de Dieu. La lettre ſuivante marque encore la bonne volonté de ce Prince envers les Egliſes de Milan & de Ravenne.

La 39. contient la deſcription d'une fontaine d'eau chaude appellée *Apone*, d'un mot Grec qui ſignifie *ſans travail*, ou *ſans douleur*, à cauſe des gueriſons qui s'y operoient, ſans qu'on ſouffrît de douleur. Entre autres ſingularitez que Caſſiodore rapporte de ces eaux minerales, il dit qu'il y avoit des bains ſéparez pour les hommes & pour les femmes, & que ſi les femmes entroient dans les bains des hommes, elles s'y ſentoient brûler; ce qui ſemble être conforme à un endroit de [a] Martial. Caſſiodore ordonne au nom du Roy, qu'on rétabliſſe les édifices qui étoient auprés de ces bains, entre autres le Palais du Prince. Ailleurs il parle d'une autre fontaine miraculeuſe de la Calabre appellée Marciliane, dont les eaux croiſſoient prodigieuſement la nuit de

Ἄπονος

a

L. VI. ep. ult.

a *Fontes Aponi rudes puellis*, 6. Epig. Ces eaux ſont proche de Padouë.

Pâques,

Pâques, lorſqu'on commençoit à donner le Baptême ſolemnellement, ſelon l'ancienne coûtume de l'Egliſe.

La lettre 40. eſt adreſſée à Boëce, que le Roy prie de choiſir un habile joueür de harpe, pour l'envoyer à Clovis Roy de France, qui en avoit ſouhaité un. Cette lettre eſt fort ſçavante, ſur ce qui concerne la Muſique tant des voix que des inſtrumens. Caſſiodore y rend raiſon de ce qu'une chorde ſeule étant touchée, celle qui en eſt proche réſonne auſſi.

IV. Voicy quelques ſentences de Caſſiodore tirées de ce Livre II.

On ne peut donner atteinte au Gouvernement dans la moindre choſe, ſans ſe mettre en danger de le renverſer entierement. *Ep.* 12.

C'eſt une eſpece de piété, de punir avec rigueur ceux qui ont outragé la nature, & qui en ont troublé l'ordre par des actions criminelles. *Ep.* 14.

Il eſt meſſeant que celuy qui doit être plein de zele pour la juſtice, ſoit convaincu publiquement par la perte d'un procés, d'en avoir entrepris ou ſoûtenu qui ne fuſſent pas juſtes. *Theodoric parle des Evêques.* Voyez auſſi la lettre 44. où il dit preſque la même choſe. *Ep.* 18.

24. Comme le Senat preſcrit au peuple la regle de vie, il doit auſſi luy donner l'exemple.

25. Nous avons en horreur l'oppreſſion des miſerables, nous ſommes touchez des maux de ceux-mêmes qui ne s'en plaignent point ; la douleur qu'on étouffe par une longue patience, & qui ſe taît par une ſage diſſimulation, eſt celle qui ſe fait plûtôt entendre à nos oreilles... Nous croyons faire autant de pertes, qu'en ſouffrent les perſonnes même d'une condition médiocre.

26. Il n'y a que la juſtice qui puiſſe accroître les Républiques, & les rendre floriſſantes.

27. Les Rois ne peuvent pas commander d'embraſſer une Religion. L'on ne croit pas par contrainte, & Dieu ne veut point être ſervi par force. *On lit la même choſe*, l. x. ep. 26.

28. Il faut récompenſer les ſervices de la milice. Laiſſer ſans récompenſe celuy qui a bien ſervi, c'eſt le couvrir d'opprobre, & luy faire un reproche injuſte de n'avoir pas fait ſon devoir. Mais les graces & les récompenſes ſont peu conſidérables, ſi elles ne s'étendent juſqu'à l'avenir.

28. Un Prince doit mettre au rang de

ſes plus grandes richeſſes le pouvoir qu'il a de rendre heureux, par le moyen de ſes tréſors, une infinité de miſerables.

V. La 5. lettre du Livre III. eſt un des plus éloquens panegyriques que nous ayons ; c'eſt-pourquoy j'en donneray les principaux endroits. Si vous « n'étiez recommandable que par vôtre « ſeule nobleſſe, ou par vôtre ſeul mé- « rite, écrit Theodoric à Importun, qu'il « crée Patrice, nous garderions quelques « interſtices, entre les dignitez dont nous « voudrions vous honorer, de peur qu'en « vous comblant ainſi de toutes à la fois, « les plus grandes mêmes ne perdiſſent « leur prix. Mais comme toutes les cho- « ſes qui peuvent faire eſtimer un hom- « me, ſe rencontrent, pour ainſi dire, « entaſſées en vôtre perſonne, & que « vous raſſemblez en vous ſeul tout ce « qui peut en rendre pluſieurs recomman- « dables, il eſt juſte que nous ne gardions « aucune meſure, à vous donner des mar- « ques de nôtre liberalité Royale. Il ne « faut pas obſerver l'ordre commun pour « vous agrandir. S'élever peu à peu & « par degrez, c'eſt l'effet d'une médio- « cre vertu. On attend de la vôtre, qu'el- « le arrive tout d'un coup au comble de « la perfection & de l'honneur qui en eſt «

» inſéparable..... Les plus éminentes
» dignitez ſont héréditaires dans vôtre
» famille. Pour ne pas remonter juſqu'-
» aux ſiécles éloignez, vous brillez de la
» ſplendeur de vôtre pere & de vôtre
» oncle, qui ont été l'ornement non ſeu-
» lement de leur famille, mais auſſi de
» tout le Senat. Ils ont fait admirer en
» leur perſonne, dans ces derniers temps,
» les mœurs & la vertu des premiers ſié-
» cles.... Et par-là ils ſont arrivez au
» ſouverain degré de la felicité humai-
» ne, qui conſiſte à ſe voir élevé à une
» grande autorité, ſans être expoſé à l'en-
» vie, & à réünir en ſa faveur, les vœux
» de tout le peuple, qui eſt ſi incon-
» ſtant... Ayant ainſi pour vous le mé-
» rite de vos illuſtres parens, & le vôtre
» propre, recevez les marques de la di-
» gnité de Patrice. Aprés avoir exercé le
» Conſulat, qu'on voye, pour ainſi dire,
» dans l'adoleſcence, vôtre tête ornée
» des marques d'un honneur, qui n'eſt
» réſervé qu'aux vieillards, parce que
» vous vous étes élevé au deſſus de vôtre
» âge. Aprés ce que vous avez déja fait,
» ce ſeroit pour vous une eſpece de fau-
» te de vous contenter d'une perfection
» mediocre. Que n'attendons-nous pas
» de la maturité de vôtre âge, aprés vous

avoir vû faire dans l'enfance tant d'actions dignes d'être publiées par-tout ? «

La lettre ſuivante adreſſée au Senat, n'eſt pas moins éloquente, ni moins remplie de loüanges données fort délicatement au même Senateur, qu'il dit être iſſu de la Maiſon des *Déces*, de laquelle, ajoûte-t-il, on ne voit ſortir rien de médiocre. Autant d'hommes qu'elle a produits, ont été autant de Héros d'une vertu éprouvée. *Tot probati, quot geniti* ; & ce qui arrive tres-rarement, tout y eſt choiſi, & tout y eſt fort nombreux. On y voit l'élite jointe à la multitude. On trouve auſſi de beaux traits d'éloquence dans la lettre 12. en faveur d'Argolicus créé Préfet de la Ville de Rome, qui eſt loüé particuliérement d'avoir mépriſé les richeſſes, dans un temps où l'avarice ne paſſoit pas pour un crime.

Nous apprenons de la 21. qu'il falloit en ce temps-là une permiſſion expreſſe aux perſonnes de qualité, pour ſortir de Rome, ſi l'on devoit faire ailleurs un ſejour de quelque mois. On voit la même choſe dans la Lettre 48. du Livre IV. & en pluſieurs autres. Il y a dans le Livre VII. une formule du congé que le Prince donnoit. Théodo- *Form.* 36.

ric en uſoit ainſi, afin que cette Capitale du monde fût toûjours fort peuplée. C'eſt, dit-il, une eſpece de crime, de s'abſenter long-temps de Rome, lorſqu'on y poſſede un logis, & qu'on n'y eſt pas étranger. On voit en bien d'autres endroits, qu'il aimoit Rome. Il l'appelle dans une de ſes lettres la mere féconde de tous les honneurs.

L. 1. ep. 32.

VI. Je joindray à ces remarques quelques Sentences tirées de ce Livre & des deux autres ſuivans.

a [a] La juſtice rend les Rois plus forts & plus redoutables. Les armes les défendent au dehors, & les Loix les affermiſſent au dedans. Un Monarque doit ſe laiſſer ſurmonter par les Loix, afin d'être invincible à ſes ennemis.

L. III. ep. 1.
L. IV. ep. 12.

Rien n'eſt plus glorieux à un Roy, que de rendre ſes ſujets heureux, & de n'accroître ſa puiſſance, que pour augmenter la félicité de ceux qui luy ſont ſoûmis.

L. III. ep. 11.

Un Juge n'eſt digne de ſon nom, qu'autant qu'il obſerve les Loix de la Juſtice d'où il le tire, & l'orgueil n'eſt

ep. 27.

a *Iniqua numquam regna perpetuò manent.* Seneca in Medea.

Ubi non eſt pudor
Nec cura juris, ſanctitas, pietas, fides,
Inſtabile regnum eſt. Seneca in Thyeſte.

pas propre pour luy conſerver un titre qui n'eſt fondé que ſur l'équité.

Les bons Princes croyent profiter des bienfaits, que leur liberalité leur fait accorder. Les dons & les bienfaits des Rois ſemblables à la ſémence, veulent être répandus pour porter des fruits. Sans cela leurs richeſſes ne leur profitent point. 29.

La connoiſſance des Lettres eſt glorieuſe à l'homme, particulierement parce qu'elle épure ſes mœurs. Ailleurs Caſſiodore dit qu'il n'y a point de condition ſi élevée dans le monde, qu'elle ne puiſſe tirer un nouvel éclat, de la ſcience & des lettres. 331 L. x ep. 3.

C'eſt un genre tout ſingulier de cruauté, de perſécuter des miſerables au-delà du naufrage, & de leur faire payer la perte qu'ils reſſentent les premiers. L. IV. ep 7.

Une armée preſſée de la faim ne peut obſerver aucune diſcipline, & ceux qui ont les armes à la main, ſont en poſſeſſion de prendre par force ce qui leur manque. Ep. 13.

La gloire d'une Monarchie dépend de l'obſervation de la Juſtice. Un Prince doit tenir à honneur de s'aſſujettir aux Loix. [a] Celuy qui ſouffre que ſes ſujets 327

a

a *Patimur ſuperari ſalvâ æquitate per Leges, ut inter*

gagnent des procés contre luy, ne doit pas craindre que ſes ennemis remportent des victoires ſur luy.

39. L'avarice eſt toûjours pauvre ; & quoy qu'elle raviſſe tout, elle manque néanmoins de tout.

Il n'y a point d'orphelins dans les Etats d'un bon Prince, parce qu'il eſt
42. le pere commun de tous ceux qui n'en ont point.

L. V. 10. Le premier degré de proſperité pour un Prince, eſt de ne faire point de tort à ſes ſujets. *Theodoric dit cela* aprés avoir ordonné qu'on payât exactement & largement ſes troupes, afin de ne leur laiſſer nul prétexte de commettre des excés.

La vraye nobleſſe que perſonne ne
52. conteſte, eſt celle qui vient de la vertu & des bonnes mœurs.

On goûte plus agréablement les
55. graces & les bienfaits, qui n'ont rien coûté à obtenir.

58. Si un Prince veut prouver efficacement que la Loy qu'il a établie n'a

arma ſemper poſſimus eſſe victores. Nam quem licenter ſubjectus ſuperat, non debellat adverſus. Pline louë l'Empereur Trajan d'avoir fait paroître la même modération.

Quæ præcipua tua gloria eſt, ſæpius vincitur fiſcus, cujus mala cauſa numquam eſt, niſi ſub bono Principe. Plin. in paneg. Traj.

rien de trop difficile, il doit être le premier [a] à s'y soûmettre ; & c'eſt preſque l'unique moyen de la faire obſerver. a

Prenez garde qu'on ne puiſſe vous oppoſer vos propres ſentimens, & qu'on ne vous reproche que vous n'y conformez pas vôtre conduite : car il n'y a rien qui confonde davantage, que de ſe voir condamné de ſa propre bouche. 214

Ce n'eſt pas aſſez qu'une choſe ſoit bonne ; il faut encore qu'elle ſoit bien placée. Les meilleures choſes perdent leur prix ſi elles ſont dérangées, & hors de leur lieu. 221

Celuy qui vit ſans avoir l'honneur d'être connu de ſon Prince, n'eſt gueres different d'un homme mort. Peut-on joüir de quelque gloire, lorſqu'on n'eſt pas éclairé de ſa vûë ? Il faut qu'un Prince ait le ſoin de ſe faire informer des belles actions de tous ceux qui le ſervent à l'armée, afin que nulle ne ſoit miſe en oubli, & ne demeure ſans récompenſe. 264

Le repos des peuples & la tranquillité des Provinces, ſont les plus glorieux panégyriques d'un Roy. 391

a *Præcipuus adſtricti moris* (pour réprimer le luxe) *author Veſpaſianus fuit, antiquo ipſe cultu victuque. Obſequium inde in Principem, & æmulandi amor validior quàm pœna ex legibus & metus.* Corn. Tacit. l. III. Ann. n. 55.

Ibid. C'eſt une action de pieté, d'étouffer le crime dans ſon enfance, de peur qu'il ne prenne des forces, & qu'il ne devienne grand.

VII. Les Livres VI. & VII. contiennent diverſes formules ſoit des brevets & des proviſions des Dignitez qui étoient alors en uſage, ſoit de quelques permiſſions qui devoient être accordées au nom du Roy. Nous allons rapporter ſeulement le nom des Charges ſelon leur ordre, & donner pour ainſi dire l'Etat du Royaume d'Italie, ſous les Rois Gots.

La premiere eſt le Conſulat ; celles qui la ſuivent ſont les dignitez de Patrice, de Préfet du Prétoire, de Préfet de Rome, dont l'autorité s'étendoit au-delà de la Ville l'eſpace de cent jets de pierre. De Queſteur, de Grand-Maître du Palais, de Comte des liberalitez du Roy, de Comte des revenus particuliers du Roy, de Comte de ſon patrimoine, de *Grand*; ce qui étoit un ſimple titre d'honneur ſans aucuns gages. Il y avoit auſſi deux autres titres à peu prés ſemblables qu'il eſt difficile d'exprimer en nôtre Langue. Celuy d'Illuſtre & celuy de Comte du premier ordre donnoient le privilege d'entrer au Palais,

Proceres

Spectabilitas.

Clariſſimatus.

& un rang parmy les hauts Officiers. Il y avoit auſſi des Comtes du 2. & du 3. ordre. On voit encore les formules de Maître des Regiſtres, qui étoit auſſi fait Comte du premier ordre; des nouveaux Senateurs, qui ne pouvoient être reçûs au Senat qu'avec la permiſſion du Roy; de [a] Vicaire ou Lieutenant de la Ville de Rome, de Notaire ou Secrétaire, de Référendaire qui faiſoit rapport au Roy des Requêtes qui luy étoient preſentées, & ſignifioit ſes intentions à ſes Officiers. Il n'y avoit point de Charge qui donnât plus la facilité d'entretenir le Roy, que celle de Referendaire. On a appellé long-temps les Chanceliers Référendaires. Ils ſeelloient de l'anneau du Prince les Ordonnances qu'il rendoit. a

De Préfet des vivres, qui étoit un Juge de Police, établi particulierement pour fixer le prix du pain, & tenir la main qu'il fût bon & de poids. De Comte des Médecins qui étoit com-

a Du mot de *Vicarius* a été fait *Viguier* qui eſt en uſage en Languedoc, dans les Provinces voiſines; & dans l'Arragon, le Comté de Barcelonne, &c. Ce mot ſignifie Lieutenant, & le Viguier eſt ce que ſont les Lieutenans Generaux ſous les Baillifs ou Sénéchaux. De là vient auſſi *Viguerie*, en Latin *Vicaria* pour ſignifier un certain détroit,

me le premier Medecin, dont la charge étoit de veiller ſur la conduite des autres, & de terminer leurs conteſtations ſi préjudiciables aux malades. Il avoit droit d'entrer dans la chambre du Roy, quand il luy plaiſoit, ce que d'autres achetoient bien cherement: il jouïſſoit de ce Privilege comme premier medecin du Roy. Ceux qui étudioient alors en Médecine, s'engageoient par un ſerment qu'ils prétoient entre les mains de leurs Docteurs & de leurs Maîtres, de fuir le mal, & de s'étudier à la pureté des mœurs.

De Conſulaires qu'on envoyoit dans les Provinces avec une autorité approchante de celles des Conſuls. D'Intendans des Provinces, qui alloient y adminiſtrer la Juſtice, afin que les peuples n'euſſent pas l'incommodité de venir de bien loin la demander à Rome, ou à la Cour, & que les méchans fuſſent retenus par la crainte d'un prompt châtiment; au lieu qu'ils ſe flattoient de l'impunité, lorſqu'il n'y avoit pas de Juges ſur les lieux, pour y rendre la juſtice. De Comte ou de Gouverneur de Syracuſe, de Comte de Naples, de Comte d'une Province. Il y avoit le commandement des troupes,

& l'adminiſtration des armes. De Préſident qui étoit chargé particuliererement de faire obſerver les Loix dans l'étenduë de ſon reſſort. De Comtes des Gots qui étoient établis en chaque Province, pour prendre connoiſſance des affaires que les Gots avoient entre eux, ou avec les Romains, & les terminer. Quant aux procés que les Romains avoient les uns avec les autres, ils étoient de la compétence des Juges ordinaires. Ces Comtes avoient ſous eux des *Vidames*. *Vice-dominí. l. v. ep. 14.*

De Duc de la Rhetie ou du païs des Griſons, qui devoit garder les frontieres de la Monarchie de ce côté-là, & qui avoit pour cela des troupes ſous ſon commandement. De premier Architecte, qui avoit ſoin des réparations du Palais & des maiſons Royales, & donnoit tous les deſſeins, ſoit d'architecture, ſoit de ſculpture en marbre ou en fonte, ſoit des ouvrages à la Moſaïque. On pourroit l'appeller Surintendant des bâtimens. Il portoit une regle d'or pour marque de ſa Dignité, & il marchoit immédiatement devant le Roy, dans les grandes cérémonies. De Comte des Aqueducs, lequel devoit entretenir tous ceux de Rome, qui

étoient encore alors une choſe merveilleuſe à voir.

De Capitaine du guet de Rome, qui étoit établi pour la ſûreté des Citoyens, afin d'empêcher les vols & les autres deſordres pendant la nuit. De Capitaine du guet de Ravenne, de Comte du port de Rome, qui avoit ſoin de la Marine & du commerce, de Tribun des plaiſirs, dont la charge étoit de retrancher des ſpectacles, tout ce qui pouvoit être contre l'honnêteté, ſans néanmoins interdire la joye. C'eſt pourquoy l'amour de la chaſteté luy eſt recommandé dans la formule deſes proviſions ; & ſans doute il en avoit un extréme beſoin, étant mêlé parmy des
a Comédienes & des femmes proſtituées.

De Défenſeurs de chaques Villes qui en étoient comme les Maires. Outre ces Officiers il y avoit encore un Curateur qui étoit Juge de Police. De Comte de Rome, de Comte de Ravenne. Leur charge étoit de veiller la nuit à la conſervation des ſtatuës dont on voyoit dans ces grandes Villes *un peuple nombreux*, dit Caſſiodore. De Vicaire ou de Lieutenant du port, de Prince des Dalmaties qui étoit au deſſus

a *Caſtitatem dilige, cui ſubjacent proſtituta.*

des Comtes. Je ne parle point de quelques autres moindres Dignitez, dont on trouve encore les formules dans Caſſiodore. Dans la 31. du VII. Livre, qui eſt une des dernieres, il eſt fait mention d'un Prince *Cardinal* de Rome, qui ſuivoit toûjours le Roy, en la place duquel on établiſſoit un Lieutenant. Il y avoit encore pluſieurs autres Dignitez fort conſidérables, dont il n'eſt point parlé dans ces formules, ſçavoir celles de Préfet des Gaules, de Duc de Souabe, & de Préfet de Theſſalonique, dont il eſt fait mention ailleurs.

VIII On apprend par les formules des permiſſions que le Roy donnoit, & qui ſont rapportées auſſi dans le Livre VII que le Roy accordoit des diſpenſes d'âge, pour rendre capables d'agir & de contracter, ceux qui n'étant pas encore en âge de le faire, ſelon les Loix, avoient néanmoins la prudence & la maturité néceſſaires pour cela. Il y a auſſi une formule de ſauve-garde, une pour rendre valide un mariage, & les enfans qui en étoient nez, habiles à ſucceder; & même une pour rendre légitime le mariage contracté avec une [a] couſine

a *Conſobrina.* C'eſt proprement la fille de la tante maternelle.

germaine ; en quoy le Roy pouvoit dispenser selon les Loix, dit Cassiodore. Présentement les Rois ne donnent point ces dispenses, & ce pouvoir n'appartient qu'à l'Eglise.

Ces formules ne sont pas si simples, que Cassiodore n'y ait mêlé de riches pensées & d'excellentes maximes. Nous en rapporterons quelques-unes à la fin de ce Livre, où nous marquerons les maximes de Morale & de Politique de Cassiodore, sans toucher néanmoins à celles qui ont déja trouvé place en plusieurs endroits. Nous joindrons à celles que nous lisons en termes formels dans ses Ouvrages, celles qui n'y sont qu'ébauchées, & qui me sont venuës dans l'esprit en les lisant. Je ne diray donc rien présentement des autres Livres des lettres qui restent à examiner, réservant ce qu'elles renferment de plus beau, pour enrichir ce Recueil.

Le Livre VIII. & le IX. ne sont composez que des lettres écrites au nom du Roy Athalaric, si nous exceptons la 11. qui est d'un Patrice. Le X. contient les lettres d'Amalasonthe, de Theodat, de la Reine Gudeline sa femme, & de Vitiges. Enfin les Livres XI. & XII. comprennent toutes celles

que Cassiodore a écrit en son propre nom, comme Préfet du Prétoire. Néanmoins la 13. du Livre XI. est écrite au nom du Senat de Rome. On trouve dans le Livre XI. plusieurs formules de differentes Dignitez, dont il est vrai-semblable que les Prefets du Prétoire donnoient les provisions au nom du Roy.

CHAPITRE II.

Du Traité de l'Ame, & de la Chronique de Cassiodore.

I. Ce qui l'engagea à écrire le Traité de l'Ame. II. Excellence de ce Traité. III. Du nom de l'ame, & sa définition. Sa spiritualité, & son immortalité prouvées. IV. Défauts de l'ame, qui prouvent qu'elle n'est pas une portion de Dieu. Elle n'est pas de la substance des Anges. Les ames n'ont pas préexisté. V. Lumiére de l'Ame en quoy elle consiste. VI. Comment il faut expliquer les passages qui font l'ame corporelle. VII. Vertus morales de l'ame, ses proprietez, son origine. VIII. En quelle partie du corps

elle réſide. IX. Elle n'a rien de bon ſans la foy. X. Quels ſont les ſignes d'une ame dans l'état du peché ou de la juſtice. XI. Etat de l'ame aprés la mort. XII. Si Caſſiodore a crû la gloire des ames differée juſqu'à la réſurrection. XIII. Chronique de Caſſiodore critiquée trop legerement.

I. LORSQUE Caſſiodore ſe promettoit un peu de repos, aprés avoir donné au public les douze Livres de ſes lettres, il ſe vit preſſé par ſes amis de travailler à un Traité *de l'Ame & de ſes facultez*, qui leur ſembloit fort néceſſaire, parce, diſoient-ils, qu'il n'y a rien de plus indigne de l'homme, que de ne pas connoître ſon ame, par laquelle il connoît tant d'autres choſes, & d'en négliger la connoiſſance, comme ſi elle nous étoit étrangere. Ils ajoûtoient que pour être inſtruit parfaitement de ce qui la concerne, on n'a qu'à la conſulter, & que pourvû qu'on ait le ſoin de l'interroger, elle ne manque pas de nous repondre, étant toûjours au milieu de nous. Si donc on étudie avec application le cours des aſtres, qu'on ne peut contempler que de fort loin, la nature

L. de anima in Praf.

des élemens, la cauſe des pluyes, des tempêtes, des vents, & des tremblemens de terre, les qualitez & les vertus des plantes; quelle excuſe peut-on alleguer, pour ſe diſpenſer de rentrer en ſoy-même, afin d'étudier & d'apprendre ce qu'eſt nôtre ame?

II. Voilà une partie des raiſons, que les amis de Caſſiodore employerent, pour l'engager à leur expliquer douze queſtions au ſujet de l'ame. La premiere, pourquoy l'ame eſt ainſi appellée; la deuxiéme, quelle eſt ſa définition; la troiſiéme, ſur ſa qualité ſubſtantielle; la quatriéme, ſi elle a quelque forme ou quelque figure; la cinquiéme, quelles ſont ſes vertus morales; la ſixiéme, de ſes vertus naturelles; la ſeptiéme, quelle eſt l'origine de l'ame; la huitiéme, en quelle partie du corps elle réſide particuliérement, quoi-qu'elle ſoit répanduë dans tous les membres; la neuviéme, de la diſpoſition du corps humain, qui eſt l'hôte de l'ame; la dixiéme, des ſignes auſquels on peut reconnoître l'état de l'ame du pecheur; la onziéme, quelles ſont les marques d'une ame juſte; la douziéme, ce que deviennent les ames aprés la mort, & quel eſt leur état.

Cassiodore, aprés s'être défendu modestement de répondre à ces questions si difficiles, qui demandoient un examen & une étude de plusieurs années, entreprit néanmoins d'y satisfaire dans son Traité de l'ame, où l'on voit une merveilleuse netteté, jointe avec beaucoup d'érudition. On peut dire qu'il s'y montre tout ensemble grand Philosophe & sçavant Théologien.

Cap. 1. III. Pour éviter tout équivoque, il déclare d'abord que par le nom d'*ame*, il n'entend proprement que celle de l'homme, parce que la vie des bêtes n'est que dans le sang, qui leur tient lieu d'ame, & que l'ame des hommes est entierement dégagée de sang; ce qui la fait appeller ἄναιμα, c'est-à-dire séparée du sang, en sorte qu'aprés la mort du corps elle est aussi entiere & aussi parfaite qu'auparavant. Pour l'esprit, il s'appelle, dit-il, *animus* en Latin, du mot Grec ἄνεμος, qui signifie vent, à cause de la promptitude de ses pensées.

ἄναιμος Exanguis.

Cap. 2. Cassiodore définit l'ame une substance particuliere, spirituelle, créée de Dieu, capable de donner la vie au corps, raisonnable & immortelle, mais indifférente au bien & au mal, pouvant

ſe déterminer à l'un ou à l'autre ; enſuite il prouve cette définition.

L'ame eſt ſpirituelle, dit-il, parce que tout eſt ou eſprit ou corps. L'ame n'eſt pas corps, parce que tout corps eſt étendu, ou en longueur, ou en largeur, ou en profondeur, ou même eſt compoſé de ces trois dimenſions enſemble. Or l'ame ne peut être conçûë ni comme longue, ni comme large, ni comme profonde. C'eſt donc une ſuite néceſſaire qu'elle ſoit eſprit, quoi-que la compagnie du corps ſemble l'appeſantir. D'ailleurs il eſt conſtant qu'elle a une idée claire des choſes ſpirituelles, ce qui ne peut convenir qu'à un être ſpirituel. C'eſt-pourquoy l'Ecriture ſainte veut qu'elle mépriſe toutes les choſes viſibles & ſenſibles.

Elle eſt créée de Dieu, parce que tout ce qui exiſte eſt ou Créateur ou créature, & que nul être créé ne peut créer : car n'ayant pû ſe donner l'être, comment le pourroit il donner aux autres choſes ? L'ame n'ayant donc pû ſe créer, ni être créé par une créature, il s'enſuit qu'elle eſt redevable de ſa création à Dieu ſeul.

Elle eſt capable de vivifier & d'animer le corps, & c'eſt au ſujet de l'u-

nion qu'elle a contractée avec le corps, que Cassiodore explique ses differentes modifications : comment elle seule sent la douleur & le plaisir qu'on attribuë au corps, comment elle a des perceptions si diverses, du son, de la lumiere, des couleurs, des saveurs, &c. ce qui résulte des loix de l'union admirable que Dieu a établie entre l'ame & le corps.

Cassiodore prouve que l'ame raisonne, se servant presque des mêmes argumens qu'il a employez pour montrer qu'elle est spirituelle, & ajoûtant à ces raisons les expériences que nous en faisons. Car il est certain que de deux choses connuës, nous en inferons une troisiéme qui nous étoit auparavant inconnuë, ce qu'on appelle raisonner & discourir. C'est à l'ame que nous sommes redevables des lettres & des arts, qu'elle n'auroit pû inventer, si elle n'étoit raisonnable.

Quant à son immortalité, nôtre Philosophe Chrétien la prouve particuliérement par ce raisonnement. Tout ce qui n'est pas composé, mais parfaitement simple, est immortel, parce qu'il n'a pas en soy le principe de la corruption. Car tout ce que nous voyons périr, n'est détruit que par la dissolution

& la desunion de ses parties. Or l'ame n'est pas composée, mais un être fort simple, puisqu'elle est spirituelle, & qu'elle n'est pas une substance étenduë; donc elle est immortelle. Cette vérité est encore prouvée par le desir de l'immortalité bienheureuse, dont l'ame est touchée, & par la crainte des peines éternelles qui nous frappe; ce qui est fort conforme à l'Ecriture sainte, qui promet une éternité de peines, ou une éternité de récompense.

IV. L'ame quoi-qu'immortelle, est susceptible de plusieurs altérations, & de diverses passions, comme nous l'éprouvons si souvent; parce que Dieu ne luy a pas donné une prudence immuable, afin de l'obliger à se défier d'elle-même, & à ne s'attacher qu'à luy, qui est la souveraine sagesse.

Cassiodore prouve par ces défauts de l'ame, qu'elle n'est pas une portion de Dieu, comme [a] quelques-uns l'ont rêvé. Il dit aussi qu'elle n'est pas même une partie de l'Ange, parce que l'Ange n'est pas propre a faire société avec la chair, comme l'ame qui compose un

a

a C'est le sentiment de Seneque: *Quid est cur non existimes in homine divini aliquid existere, qui Dei pars est? Ep. 92.*

tout avec elle. Il ſe déclare en même temps contre l'opinion de ceux qui veulent que les ames ayent exiſté avant que d'être unies à tels & tels corps, & que les arts ne s'apprennent proprement que par *reminiſcence*, quelques occaſions réveillant en elles les idées qu'elles avoient reçûës avant que d'être enfermées en nos corps.

Cap. 3. IV. Quelques-uns ſe ſont imaginé que l'ame étoit de la nature du feu, à cauſe de ſa vivacité & de la promptitude de ſes mouvemens. Caſſiodore dit qu'il y a plus de raiſon à l'appeller lumiere, & que c'eſt par cette qualité qu'elle eſt l'image de Dieu, que l'Apôtre dit être placé dans une lumiere inacceſſible, & que même nous appellons lumiere, d'où vient que le Verbe eſt appellé par S. Jean une *lumiere qui éclaire tous les hommes, lorſqu'ils entrent au monde.* Sortons de nous-mêmes, dit à ce ſujet Caſſiodore ; élevons-nous au deſſus de nous, par des ſentimens immenſes de religion, dans un ſilence reſpectueux: paſſons toutes les Puiſſances celeſtes, pour tâcher d'expliquer qui eſt celuy qui a operé de ſi grandes choſes, par ſon commandement, par un pur acte de ſa volonté, & dans un inſtant. Mais reconnoiſſons

connoiſſons que ce que nous admirons, « eſt encore plus digne d'admiration que « nous ne le concevons ; que Dieu ſeul « s'éleve au deſſus des plus nobles ſen- « timens que nous puiſſions avoir de luy, « & que la lumiere de l'ame raiſonnable « n'arrive point à la hauteur de la Majeſté « impénétrable de Dieu. Nous n'avons « donc point d'autre parti à prendre, que « celuy d'une vénération profonde pour « le ſouverain Eſtre que nous ne pou- « vons ſonder, bien loin de rechercher « avec curioſité, quel il eſt, & combien « il eſt grand. «

La lumiere de l'ame conſiſte dans l'évidence de ſes perceptions & de ſes idées, dans je ne ſçay quelle perſuaſion, je ne ſçay quelle conviction intérieure de la vérité. Cette lumiere, dit Caſſiodore, eſt fort augmentée par la grace, qui fait comprendre même plus facilement des ſecrets d'un ordre naturel.

VI. Dans le Chapitre 4. Caſſiodore, *c. 4.* aprés avoir appuyé les raiſons dont il s'eſt ſervi, pour prouver que l'ame eſt ſpirituelle, & n'a point de figure, répond à quelques objections tirées des endroits de l'Ecriture ſainte, qui ſemblent attribuer des membres à l'ame.

Luc. 16. 23. 24. Par exemple, l'ame du mauvais riche prie que celle du pauvre Lazare luy apporte une goutte d'eau au bout de son doit, pour rafraîchir sa langue brûlée de l'ardeur des flammes; comme si les ames avoient une langue, des mains, des doigts, &c. Mais Cassiodore répond qu'il faut entendre ces passages de la même maniere que nous en entendons d'autres, qui donnent à Dieu des yeux, des oreilles, des mains, des aîles, qui le font paroître en colere, &c. pour s'accommoder à la grossiéreté de nôtre esprit, & pour nous faire comprendre certaines choses spirituelles, que nous ne connoissons pas, par d'autres corporelles dont nous avons l'usage. Ce qu'il faut donc recueillir de la parabole du mauvais riche & du pauvre Lazare, c'est que les ames sont effectivement tourmentées dans l enfer, même avant la réünion de leur corps, & que nous devons beaucoup craindre les flammes éternelles.

c. 5. VII Le Chapitre 5. traite des vertus morales de l'ame, la Justice, la Prudence, la Force, la Temperance, & en donne les définitions. Cassiodore soûtient icy que toutes les ames sont semblables, & que la raison pourquoy

elles ne sont pas les mêmes fonctions, ni dans le même degré de perfection, c'est parce qu'elles ne sont pas dans des corps également bien organisez & disposez, les uns étant foibles, comme ceux des enfans, les autres blessez en quelques parties, ou chargez de mauvaises humeurs, comme ceux des insensez. Il prouve cela par l'exemple du feu, qui étant dans le fond d'un vase fort étroit & couvert, s'éteint, & n'a nulle force.

Ce qu'il dit des vertus ou des proprietez naturelles de l'ame au Chapitre 6. ne nous presente rien de particulier à remarquer. *c. 6.*

Le 7. traite de l'origine de l'ame. Dieu, selon Cassiodore, en est seul l'Auteur. Ce souffle de sa bouche qui a inspiré la vie à l'homme, ou qui luy a donné une ame vivante, n'est rien autre chose que son commandement. Il propose l'opinion de ceux qui veulent que les ames des enfans soient engendrées de celles de leurs parens, sans se mettre beaucoup en peine de la combattre, parce qu'elle est fort favorable à la doctrine de l'Eglise, touchant le peché originel, & fort commode pour en prouver la communication, & la continuation depuis Adam jusqu'au *c. 7.*

dernier de ſes enfans ; & parce que Saint Auguſtin ce pere ſi ſçavant & toutefois ſi reſervé à décider, ſi retenu par une religieuſe modeſtie, non ſeulement ne s'eſt pas déterminé là-deſſus, mais même a témoigné qu'il n'étoit pas à propos de prononcer ſur ce point. Cependant Caſſiodore aſſure enſuite qu'il faut croire fermement & ſincerement que Dieu crée les ames, & que c'eſt par des raiſons juſtes quoy-que cachées, qu'il leur impute le peché du premier homme, & qu'elles en ſont coupables, ſi l'on excepte l'ame de J. C. qui a été conçu du ſaint Eſprit.

§. 8. VIII. Selon quelques Philoſophes, le ſiege particulier de l'ame eſt le cœur, où le ſang eſt plus pur, & où ſe forment les eſprits vitaux. Mais, dit nôtre ſçavant homme, il eſt beaucoup plus vray ſemblable que c'eſt dans la tête qu'elle a établi ſon trône, & que de-là elle conduit & gouverne l'homme ; ce qu'on peut prouver par pluſieurs expériences. La plus convaincante eſt que lorſque nous voulons penſer ſérieuſement & attentivement à quelque choſe, nous ſentons que cette operation ſe fait dans la tête, & que l'ame, pour mieux s'appliquer, ferme pour ainſi dire toutes

les fenêtres & toutes les ouvertures de la chambre qu'elle occupe, c'eſt-à-dire les ſens.

Le Chapitre 9. contient la deſcription des principales parties du corps humain. Caſſiodore ſemble inſinuer en cét endroit, que les couleurs ne ſe forment & ne font impreſſion ſur les ſens de la vûë, que par la modification de la lumiere, ou l'illumination de l'air. Ce Chapitre finit par un bel éloge du corps humain, lequel étant ſi materiel, ne laiſſe pas d'être employé dans les plus nobles fonctions. C'eſt en effet le corps qui chante les Pſeaumes qui ſouffre le martyre, qui reçoit la viſite du Seigneur, lequel a bien voulu s'unir à la chair, & qui devient le temple de la divinité, pourvû qu'il ne ſoit pas profané par des crimes. C. 9.

IX. Toutes les ames, dit-il au Chapitre ſuivant, ſont tres-méchantes & tres-criminelles ſans la véritable foy, celles même des Philoſophes, qui ne ſuivent pas la Loy du Créateur, mais l'égarement de l'eſprit humain. En effet quoy-qu'ils ſe ſoient érigez en Docteurs & en Maîtres, pour enſeigner les hommes, & qu'ils s'efforcent de ſe polir par l'exercice des ſciences & des diſci- C. 10.

plines, ils n'évitent pas toutefois la rouïlle de la superstition. C'est, ajoûte-t-il, ce qui rend inutiles toutes leurs vertus morales. Leurs travaux sont sans fruit; ils marchent sans sçavoir le chemin, ils ouvrent les yeux sans être éclairez de la lumiere, ils pensent & raisonnent sans aucun goût de la sagesse & de la vérité. Ils fleurissent dans le siecle, mais sans porter de fruit.

Il dit dans la suite que ceux qui ont la véritable foy, mais qui ne s'abstiennent pas des vices, sont au même rang que ces Philosophes idolâtres, à moins qu'ils ne soient éclairez de la grace, & qu'ils ne fassent pénitence. Heureux lorsqu'ils pleurent, pour réparer par des larmes, ce qu'une joye criminelle leur a fait perdre. Ils se prosternent & s'humilient pour se relever.

§. 10. X. Or quoy-qu'il soit impossible à l'homme de voir naturellement l'état des ames engagées dans le peché, néanmoins on a des signes presque infaillibles pour les reconnoître. On ne voit jamais les méchans avoir un visage serein, même dans la beauté corporelle la plus accomplie; leur plus grande joye est toûjours mêlée de quelque tristesse. Si-tôt que l'emportement impetueux

du plaisir les abandonne, ils tombent dans le chagrin & dans le repentir. On les voit rêveurs, changeans, inconstans, irrésolus, inquiets, soupçonneux, sans cesse occupez à s'informer de ce qu'on pense d'eux. Ils commencent des discours sans les achever. Ils sautent à tout moment d'une occupation à une autre. Ils paroissent toûjours accablez d'affaires, lors même qu'ils n'en ont point. Ils vivent dans des frayeurs continuelles, quoy-qu'on les laisse en repos, & l'état de leur conscience leur tient lieu de supplice.

On connoît par des marques toutes C. 11. contraires l'état des ames des gens de bien, qui ont surmonté leur chair; car, s'écrie Cassiodore, malheur à la chair qui n'aura pas été domptée pendant cette vie. L'homme de bien donc qui vit dans l'innocence, sçait se fixer & se borner. Il louë tout le monde. Il s'accuse luy-même comme criminel. Il plaît à tous, excepté à soy-même. Sa grandeur consiste à reconnoître sa petitesse & sa bassesse. Il est maître de son corps. Il n'offense personne; & lorsqu'il est offensé, il pardonne généreusement; il rend même tous les devoirs de charité à ceux qui le haïssent. C'est cét homme qu'on

peut appeller immortel, parce qu'il n'eſt ſujet à aucun repentir, & que nulle triſteſſe ne l'abbat. Il trouve ſes richeſſes dans la pauvreté. Il eſt joyeux au fond des priſons. On ne le voit point ployer ſous les efforts de ſes perſécuteurs. Eſt-il accablé ? ſa conſtance & ſa magnanimité le relevent : il ne craint point la mort, parce qu'il regarde la fin de ſa vie comme le commencement de ſon bonheur. Son viſage eſt toûjours guay & tranquille, quoy-qu'ordinairement maigre & pâle. On voit couler de ſes yeux des larmes qui ont leur ſource dans la joye de ſon cœur. Il eſt ami de la propreté ſans aimer les parures & l'affectation. Ses yeux ſont doux avec honnêteté, & joyeux avec modeſtie. Le ton de ſa voix eſt reglé. Comme il ne parle pas ſi bas qu'on puiſſe dire qu'il garde le ſilence, il évite auſſi d'éclater & de crier en parlant. Il n'a rien d'aigre dans ſes diſcours ; il ne s'abandonne point à la joye. Il eſt toûjours égal. Son marcher eſt compaſſé, il n'a rien ni de trop lent ni de trop précipité. Il conſeille, il enſeigne le bien ſans s'en faire accroire. Il eſt libre avec humilité, ſévere avec charité. Il ne s'échauffe point à conteſter. Il ne ſe laiſſe

point enfler d'orgueil. A le voir on se sent tout réjouï, & sans être averti, on n'a pas de peine à reconnoître celuy que Dieu a comblé de tant d'avantages. Je suis persuadé que Cassiodore s'est dépeint luy-même dans ce portrait de l'homme de bien, sans y faire réflexion, & sans avoir dessein que nous l'y reconnussions.

Aprés la mort l'ame ne sera plus sujette aux sensations, qu'elle n'éprouve qu'à cause de son corps. Elle ne fera même plus ni bien ni mal, dit Cassiodore, mais seulement elle éprouvera une continuelle douleur de ses mauvaises actions, ou elle ressentira de la joye du bien qu'elle aura fait. Elle demeurera dans cet état jusqu'au jour du jugement, & alors nous recevrons la *pleine* récompense de nos œuvres bonnes ou mauvaises. Les supplices des méchans & la felicité des Saints auront divers degrez à proportion du bien & du mal qu'ils auront fait. Tous doivent ressusciter dans un âge parfait, qui sera le même à l'égard des uns & des autres, en sorte qu'on ne verra après la résurrection ni enfans ni vieillards, parce que ces diversitez d'âge viennent du changement qui n'aura plus lieu dans l'autre vie.

Il eſt vray qu'il eſt fort difficile de comprendre comment les corps des damnez ſeront toûjours brûlez, ſans ſouffrir aucune diminution. Mais ne voyons-nous pas, dit Caſſiodore, des montagnes qui pouſſent ſans ceſſe des torrens de flammes, & néanmoins ſubſiſtent toûjours ? La Salamandre ſe nourrit de flammes. On voit auſſi certains petits vers vivre dans l'eau bouïllante. Et d'ailleurs Dieu a pû inventer une maniere de ſupplice qui faſſe ſouffrir continuellement le pecheur ſans l'affoiblir.

Si la peine eſt éternelle, la récompenſe doit auſſi l'être, ſans quoy l'on ne ſeroit pas bien-heureux dans le Ciel; car on ne l'eſt que lorſqu'on voit ſon bonheur dans une parfaite aſſûrance, & qu'on goûte une paix exempte du moindre trouble. Là nous n'éprouverons plus la viciſſitude des choſes humaines, & nous reconnoîtrons que tout étoit vanité ſous le Soleil, mais ſans que nous y fuſſions aſſujettis. Au reſte le bonheur que nous concevons preſentement de cet état ſi avantageux, n'eſt rien en comparaiſon de ce que la divine lumiere nous en fera connoître, quand nous le goûterons, dit Caſſiodore.

Afin de conclure son Traité d'une maniere toute Chrêtienne, il avertit ses amis de s'élever au dessus de toutes les choses du monde, pour aller s'offrir à la divine miséricorde, de laquelle seule nos esprits peuvent recevoir une plénitude de lumiere. Connoissons Dieu, dit-il, aimons Dieu, & alors devenus intelligens par sa grace, nous aurons une parfaite connoissance de nôtre ame. Il est le seul Maître qui peut nous instruire parfaitement, en inspirant, en suggerant la vérité à nôtre ame, & en la luy faisant comprendre. Cette exhortation est suivie d'une priere dont nous avons dêja donné une bonne partie cy-dessus. On peut juger par ce que nous venons de rapporter, que Cassiodore avoit quelque avant-goût de la gloire des Bien-heureux, lorsqu'il composoit ce Traité; on doit au moins être édifié de la piéte qu'il y fait paroître. Voilà quel étoit ce Courtisan, au milieu des plus difficiles affaires d'une Monarchie de si vaste étenduë qui demandoit tant de soins.

XII. Un tres-sçavant Théologien l'accuse d'avoir enseigné dans ce Traité, que les ames ne jouïront point de la vision de Dieu, avant le jour du Ju-

Le R. P. Alexandre dans son 6. siécle de l'Hist. Eccles.

gement dernier ; mais je n'y trouve nulle expreſſion qui puiſſe luy faire attribuer cette opinion. Voicy ſes propres paroles : [a] *In animæ noſtræ natura jugiter perſeverantes, nihil boni malique faciemus, ſed uſque ad tempus judicii aut de præteritorum actuum pravitate mœremus, aut de operationis noſtræ probitate lætamur. . . . Tunc autem (enim) recipiemus factorum omnium* PLENISSIMUM *fructum, quando voce Domini aut repudiati fuerimus, aut ad regnum perennitatis admiſſi.*

Cela ne ſignifie pas que les ames des Saints ſoient privées de la félicité juſqu'au jour du Jugement, puiſque même Caſſiodore dit qu'elles ſont dans la joye, qui fait toute leur occupation ; mais ſeulement que les Saints aprés la réſurrection, joüiront d'une gloire plus parfaite, & d'un bonheur plus conſommé, leurs corps étant bienheureux comme leurs ames.

Il ne faut toutefois pas diſſimuler qu'on auroit pû trouver d'autres endroits dans les Ouvrages de Caſſiodore, d'où il ſemble qu'on doive conclure qu'il a crû que la gloire des ames des

[a] On a donné cy-deſſus la traduction de ces paroles : ainſi je ne la repete point.

Saints étoit ſuſpenduë juſqu'au Jugement dernier. Voicy comme il s'en explique ſur le Pſ. 24. au ſujet de ces paroles : *Anima ejus in bonis demorabitur.* SON *ame jouïra des biens dans ſon ſejour*, dit le Prophéte, [a] parce que la félicité parfaite qui eſt promiſe aux Saints aprés la reſurrection, ne ſera pas d'abord accordée aux ames des juſtes, ſi-tôt qu'elles ſe ſeront dépouïllées du corps. Le Prophéte dit néanmoins que l'ame du juſte peut demeurer alors dans la jouïſſance des biens, parce que les ames des Saints ſe repaiſſent du plaiſir de l'eſperance tres-certaine qu'elles ont de la récompenſe à venir, quoique cette récompenſe ſoit differée encore; ces biens *que ni l'œil n'a vû, ni l'oreille n'a entendu, &c.* Verſ. 12. a

Il ne parle pas moins clairement dans un autre endroit de ſon Commentaire. [b] *Vous nous avez repouſſez*, c'eſt-à-dire, b

a *Quia juſtis hominibus exutis corpore non ſtatim perfecta beatitudo datur, quæ ſanctis in reſurrectione promittitur, animam tamen ejus dicit in bonis poſſe remorari: quoniam etſi adhuc præmia illa ſuſpenſa ſunt quæ nec oculus vidit. . . modò tamen futuri præmii certiſſima ſpei delectatione paſcuntur.* In Pſ. 24. v. 12.

b Repuliſti nos, *ſignificat, diſtuliſti, quia & ipſum ad glorificationem ſuam conſtat eſſe dilatum, cùm in hac vita moraretur; & omnium fidelium hodieque gloria ſuſpenditur, donec ad reſurrectionis præmia veniatur.* In Pſ. 107. v. 11.

» *differez*, parce qu'il eſt conſtant que
» J. C. même, *conſideré comme Chef de*
» *tous les fideles, a été repouſſé*, c'eſt-à di-
» re que ſa glorification a été differée
» pendant cette vie ; & la gloire de tous
» les fideles eſt encore aujourd'huy ſuſ-
» penduë, juſqu'à ce qu'ils arrivent à la
» récompenſe de la réſurrection.

Pour éclaircir ces difficultez, il faut conſulter les anciens Docteurs de l'Egliſe, & ſur tout S. Auguſtin, dont Caſſiodore a ſuivi la doctrine. Il s'eſt particuliérement attaché à celle qui eſt répanduë dans tout le Commentaire de ce Pere ſur les Pſeaumes, que nous examinerons.

Comme je ne dois pas entrer dans un long examen de la doctrine des Peres ſur ce ſujet, il me ſuffira de remarquer en général que dans tous les Panegyriques qu'ils ont faits des Saints, & dans toutes les Oraiſons funébres qu'ils nous ont laiſſées des perſonnes éminentes en piété, ils les placent dans le Ciel où ils jouïſſent de Dieu. C'eſt ce qu'on peut voir dans pluſieurs excel-
a lentes piéces de [a] S. Gregoire de Na-

a *Greg. Naz. Orat. 20. de S. Baſilio. 10. In fratrem Cæſarium. 11 De Gorgonia. Greg Nyſſ. Orat. funebri in Pulcheriam Aug. Ambroſ. de obitu Theodoſii, Satyri, Valentinian. Hieron. de obitu Lætæ, &c.*

zianze, de S. Gregoire de Nyſſe, de de S Ambroiſe & de S. Jerôme. Ils avoient puiſé cette doctrine dans [a] l'Ecriture ſainte & dans [b] les Ecrivains des premiers ſiecles, S. Ignace, Saint Irenée, Clement d'Alexandrie, Origene, S. Cyprien, &c.

a
b

Au contraire lorſque les SS. Peres expliquent la parabole du Pere de famille qui paye tous ſes ouvriers enſemble, le jour étant paſſé, ils enſeignent que le dernier jour étant arrivé, Dieu rendra à chacun la récompenſe qui luy ſera dûë, & qu'elle ſera differée juſqu'à ce temps-là. Et comme il ne faut pas accuſer de ſi grands hommes, d'être tombez dans des contradictions groſſiéres, lorſqu'on trouve des voves faciles de les accorder avec eux-mêmes, il me ſemble qu'on ne doit pas rejetter celle qui ſe préſente d'elle-même au ſujet dont il s'agit. *Mat.* 20.

L'homme étant compoſé de corps & d'ame, il ne peut jouïr d'une beatitude conſommée, pendant que le corps eſt ſéparé de l'ame. Il eſt dans un état imparfait, qui ne peut pas s'accorder

a *Luc.* 23. *ad Philip.* 1 11. *Cor.* 5.

b *Ignat. Mart. Ep. ad Rom. & Ep. ad Trull. Irenæus l.* 5. *c.* 31. *Clem. l.* 6. *Strom. Origen. hom.* 15. *in Genes. Cyprian. l. de exhort. ad mart.*

avec une gloire accomplie. L'ame eſt toutefois bien-heureuſe avant la réſurrection. C'eſt à quoy les ſaints Peres ont eu égard dans les éloges qu'ils ont faits des Martyrs, ou des autres Saints; & c'eſt ſur ce fondement qu'eſt établi le culte qu'on leur a toûjours rendu dans l'Egliſe. Mais l'homme tout entier ne jouït pas encore du bonheur éternel, il ne ſubſiſte plus même, & il faut que les deux parties qui l'ont compoſé, ſe réüniſſent pour le mettre en état de jouïr d'une felicité ſans mélange & ſans partage. Voilà ce qui a fait dire aux SS. Peres en quelques endroits, que l'homme attendoit la réſurrection pour jouïr de la récompenſe, c'eſt-à-dire de la récompenſe *conſommée*.

Nous pouvons aiſément employer cette explication, pour éclaircir toutes les difficultez qui naiſſent touchant la doctrine de S. Auguſtin, ſur la matiere que je traitte, & enſuite pour réſoudre celles qu'on pourroit former ſur les deux paſſages de Caſſiodore, qui n'a fait que ſuivre S. Auguſtin.

Ce S. Pere reconnoît en pluſieurs endroits, que les ames des juſtes jouïſſent du ſouverain bonheur, avant qu'elles ſoient réünies à leurs corps. C'eſt ce

qu'il enſeigne ſur S. Jean. Il y réfute l'opinion de ceux qui ont crû que ce bien-aimé Diſciple, par un effet de l'amitié que luy portoit ſon Maître, n'étoit pas encore mort, *comme ſi c'étoit pour luy une grace d'être privé du bonheur de demeurer avec J. C. ce qui avoit été accordé à Pierre, & ce que Paul ſouhaitoit avec ardeur ?* Paul ſouhaitoit d'être dégagé des liens du corps pour joüir de J. C. & de la ſouveraine felicité, qui ſelon S. Auguſtin luy fut accordée incontinent aprés ſa mort.

Le même S. Docteur dit dans ſon Traité de la prédeſtination des Saints, que les ames ſaintes arrivent à leur celeſte patrie, avant la réſurrection ; & cite là-deſſus un beau paſſage de Saint Cyprien, qui enſeigne manifeſtement que ces ames voyent Dieu & ſont bienheureuſes. *C. 14.*

Cela n'empêche pas que [a] S. Auguſtin n'enſeigne en pluſieurs endroits que les ames ne joüiſſent pas encore de la félicité & de la vûë de Dieu, qui eſt re- [a] *In Pſ. 36. & 43. Enchirid. c. 109.*

a Aprés cette vie ſi courte vous ne ſerez point encore où ſeront les Saints, auſquels le Juge dira : *Venez vous qui avez été benis de mon Pere ; poſſedez le Royaume, &c. In Pſ.* 36 Cette vûë de Dieu face à face, eſt reſervée à ceux qui ſeront délivrez dans la réſurrection. *In Pſ.* 43.

ſervée & differée au temps de la réſurrection. C'eſt auſſi ce que nous venons de voir enſeigné par Caſſiodore, qui a fait gloire de ſuivre Saint Auguſtin, ſur tout dans l'explication des Pſeaumes qu'il nous a donnée.

Afin donc de tirer Saint Auguſtin d'une contradiction viſible, il faut dire qu'il n'a parlé que de la conſommation de la gloire pour l'ame & pour le corps, dans les paſſages où il dit que les Saints ne ſont pas encore en poſſeſſion du ſouverain bonheur qu'ils poſſederont aprés la réſurrection. Leur felicité n'eſt pas conſommée, parce qu'ils n'en jouïſſent que ſelon l'ame, & que le corps attend encore ſa récompenſe. J'avouë même que Saint Auguſtin a toûjours douté ſi les ames des Saints jouïſſent dés à preſent de la viſion de Dieu auſſi parfaitement qu'elles en jouïront aprés leur réünion avec le corps, parce que le deſir naturel que l'ame ſent de regner dans un corps, retarde peut-être ſon activité, & trouble un peu ſa tranquillité. Ce ſaint Docteur marque ſon doute dans ſes Rétractations, & au douziéme Livre de la Geneſe. Il faut appliquer ce que nous venons de dire de S. Auguſtin, à Caſ-

L. 1. c. 14. L. 12. de Geneſi ad litt. c. 35.

siodore, & conclure qu'il n'exclut pas les ames des Saints de la gloire en général, mais seulement d'une gloire consommée. Ses propres termes nous fournissent cette réponse. *La felicité* PARFAITE *qui est promise aux Saints à la résurrection, ne sera pas d'abord accordée aux ames des justes*, dit-il dans le premier passage.

Il faut d'ailleurs observer qu'il parle du délai de la gloire pour les Saints, de la même maniere que du retardement de la gloire de J. C. qu'il dit avoir été *repoussé*, ou, comme il s'explique, *differé* pendant sa vie. Or la gloire n'a été déniée à J. C. pendant sa vie, que par rapport à son corps; c'est donc au même sens qu'il faut entendre ce qu'il dit des Saints.

C'est ce que j'ay crû devoir dire sommairement, pour justifier ce grand homme d'une erreur dont j'ay lieu de le croire exempt, lors particuliérement que je lis au Ch. 23. de son Institution, qu'il [a] invoque Denys le Petit déja decedé, & qu'il demande son intercession, ce qui suppose sa gloire. Il est [a]

a *Interveniat pro nobis qui nobiscum orare consueverat ; ut cujus hic sumus oratione sieffulti, ejus possimus nunc meritis adjuvari.* De Instit. c. 23.

enfin tres-certain, que Caſſiodore n'a donné nul ſujet dans ſon Traité de l'ame, de l'accuſer de cette erreur, quoi, qu'étant laïque lorſqu'il le compoſa, on dût luy pardonner s'il avoit parlé avec moins d'exactitude ſur une matiere, qui n'étoit pas alors ſi éclaircie, qu'elle l'eſt préſentement.

XIII. Ce fut encore pendant le temps de ſon engagement dans le ſiécle, qu'il compoſa ſa Chronique. Elle eſt fort abregée. On y lit ſeulement les noms des Conſuls, & les principaux faits. Il la dédia au Roy Theodoric. Ainſi l'on peut croire que c'eſt le premier de ſes Ouvrages : car il ne donna ſon Traité de l'ame qu'un peu avant ſa retraite, & lorſqu'il le commença, il y avoit peu de temps qu'il avoit publié ſon Recueil de lettres.

Onuphr. Panuin. Joſ. Scaliger.

On luy reproche de n'être pas fort exact en Chronologie, dans cét Ouvrage qui eſt purement de Chronologie. C'eſt ſur ce ſujet que quelques Sçavans s'emportent contre ce grand homme avec trop de chagrin & d'aigreur. Ils l'accuſent particuliérement de s'être trompé à marquer les Conſuls depuis l'Empereur Tibere, juſques à Diocletien : mais on peut répondre à

cela, 1°. Qu'il ne s'eſt trompé qu'en ſuivant les plus éclairez des Peres, & les plus habiles Hiſtoriens, & particuliérement pour avoir deferé à l'autorité d'Euſebe, en marquant comme luy le Conſulat de Junius Brutus une Olympiade plûtôt qu'il ne falloit. 2°. Que toute la diverſité d'opinions entre les Hiſtoriens, vient de la brouïllerie qu'a cauſé dans l'Hiſtoire cette multitude de [a] Conſuls, les uns ordinaires, les autres ſubrogez & ſubſtituez, qu'on trouve dans les mêmes années. On en a compté juſqu'à vingt-cinq faits en un ſeul jour. 3°. Que la plûpart des fautes qu'on impute à Caſſiodore, ſont du fait des copiſtes, qui ont corrompu les noms & changé les chiffres par ignorance ou par négligence. Dans la derniére édition l'on a eu ſoin de rétablir les Conſuls ſur les anciens Auteurs, & ſur les Tables des plus habiles Chronologiſtes. a

a Quelques Empereurs ont encore donné occaſion à ces mépriſes, en retenant preſque toûjours le Conſulat, ce qui a fait faire une année de pluſieurs : *Qui continuis Conſulatibus fecerat longum quemdam & ſine diſcrimine annum.* Plin. Pan. Traj. Ils vouloient par-là ſe mettre en poſſeſſion de toutes les années qui étoient marquées de leur nom: *Omnes annos poſſidere, ſummumque illud purpuræ decus præcerptum præſtoratumque transmittere.* Ibid.

CHAPITRE III.

Du Commentaire de Cassiodore sur les Pseaumes, du reste de ses Ouvrages, & de ceux qui luy sont attribuez.

I. Occasion que Cassiodore eut de faire son Commentaire. Auteurs qu'il a consultez. II. Il s'est attaché particuliérement à S. Augustin & à S. Jérôme. III. Prolegomenes de ce Commentaire. Ce que c'est que Prophétie. L'esprit prophetique s'est quelquefois retiré des Prophetes. Tous les Pseaumes sont de David. IV. Diverses manieres de chanter les Pseaumes. V. Ce que c'est que le DIAPSALMA. *Plan de l'Ouvrage. VI. La Doctrine de Saint Augustin sur la Grace, &c. y est enseignée. Erreurs des Protestans qui y sont refutées. VII. Dernieres paroles de ce Commentaire édifiantes. VIII. Ce que c'est que l'Histoire Tripartite. On en justifie plusieurs endroits. IX. Ouvrages perdus. X. Ouvrages supposez.*

I. LE Commentaire de Cassiodore sur les Pseaumes est un des meil-

leurs Ouvrages que nous ayons sur cette partie tres considerable de l'Ecriture sainte. Il nous apprend luy-même au commencement de sa Préface, le temps auquel il y travailla, & quelle en fut l'occasion. Aprés, dit-il, avoir « enfin rejetté les embarras des honneurs, « & les soins des affaires seculiéres, qui « font ressentir un plaisir nuisible, si-tôt « que j'eus goûté le miel des ames, qui « est renfermé dans le Livre céleste du « Pseautier, je m'y plongeay tout entier « par l'avidité que j'eus d'en rechercher « les mysteres, comme il arrive à ceux « qui sont possedez d'un violent desir: « & pour me dédommager de l'amertu- « me que j'avois éprouvée dans les oc- « cupations du siécle, je m'appliquay à « me remplir agréablement des veritez « salutaires qui sont renfermées dans les « Pseaumes. Mais je trouvay d'abord un « obstacle dans leur obscurité, ce qui est « ordinaire aux commençans, parce que « le sens en est embarrassé par la diver- « sité des personnes qui y parlent, & « voilé par les paraboles & par les fi- « gures. «

Il ajoûte que cela luy donna lieu d'avoir recours à la lecture du Commentaire de Saint Augustin ; mais y

ayant trouvé une abondance infinie de matieres, qu'il compare à une mer, il crut devoir l'abreger, & y ajoûter ſes nouvelles découvertes, dont il parle avec une modeſtie tres-édifiante. Ainſi l'on ne doit pas le regarder comme le ſimple Abbréviateur de S. Auguſtin. En effet en liſant cét Ouvrage il eſt aiſé d'y reconnoître que l'Auteur a profité non ſeulement des lumieres de Saint Auguſtin, mais auſſi d'Origene, de Saint Cyprien, de S. Athanaſe, de S. Hilaire, de S. Ambroiſe, de Didyme, de Saint Jerôme, de S. Chryſoſtome, de Saint Leon, de Facundus, de Primaſe & de Sedulius. C'eſt ce que le Venerable Bede a remarqué touchant ce Commentaire qu'il appelle excellent; & s'il ne déſigne pas en particulier tous les Auteurs dont nous venons de rapporter les noms, il les comprend néanmoins tous en général, en diſant qu'il a conſulté Saint Ambroiſe, S. Hilaire, &c. & tous les Peres. Auſſi fut-il toûjours fort ſoigneux de ſe conformer au ſentiment unanime des Saints Peres, ayant établi pour principe des études ſacrées, de ſuivre pour regle comme quelque choſe de divin, ce qui ſe trouve autoriſé par eux, & d'éviter ſoigneuſement tout

Voyez ci-deſſus p. 389.

Inſtit. c. 44.

ce

ce qui s'écarte de leur doctrine comme une nouveauté dangereuſe.

II. Il eſt néanmoins conſtant qu'il s'eſt attaché à S. Auguſtin, plus qu'à aucun autre Pere, à cauſe de la profonde vénération qu'il avoit pour ſa vertu & pour ſa doctrine. Il l'a toûjours regardé comme le plus illuſtre Maître de toutes les ſciences. On trouve, dit-il, dans ſon abondance une grande exactitude à traiter les matieres. Il ne donne jamais priſe aux Hérétiques, il ne leur fournit point des armes, pour défendre leurs erreurs. Il eſt parfaitement Catholique, ſa Doctrine eſt toute orthodoxe; il brille dans l'Egliſe d'un éclat qui eſt tres-agréable, étant éclairé de la lumiere celeſte.

Voilà ce qui luy fit préferer Saint Auguſtin aux autres Peres, ſur tout dans ſon Commentaire ſur les Pſeaumes.

Cependant on peut remarquer une tres-grande difference entre ce Commentaire & celuy de Saint Auguſtin.

1. S. Auguſtin s'eſt ſervi de l'ancien Pſeautier qui n'eſt pas fort correct, & Caſſiodore du Pſeautier Romain, comme il eſt aiſé à reconnoître, en collationnant le texte des Pſeaumes employé dans ce Commentaire, avec ce

Pſeautier Romain donné depuis pe
fort exactement dans le premier Tom
des OEuvres de S. Jerôme.

2. Caſſiodore prit la peine de con
ſulter les exemplaires Hebreux, & le
perſonnes ſçavantes dans la Langu
Hebraïque, particulierement pour re
gler les Verſets.

3. Caſſiodore a ſuivi tout un autr
ordre & une autre methode que Sain
Auguſtin.

Aprés ce Saint Docteur, il ſembl
n'en eſtimer aucun plus que S. Jerôm
Quelques-uns même croyent que c'e
à luy qu'il dédie ſon Commentaire p
ces paroles de ſa Preface. *Quocirca
Pater Apoſtolice, qui caleſtes litter
moribus tradidiſti, &c. . . . tua invit
tione provocatus abyſſos divinas ingr
diar*; parce qu'immédiatement aupar
vant il a parlé de S. Jerôme, & qu
dans quelques manuſcrits au lieu d'*i
vitatione* on lit *imitatione*, qui pourro
ſignifier que Caſſiodore a travaillé ſu
cette partie de l'Ecriture, à l'exemple d
S. Jerôme. Le mot même d'*invitatio*
pourroit avoir preſque le même ſens
l'exemple de ce ſaint Docteur ayant é
ſuffiſant pour inviter Caſſiodore à
travail. Cependant il n'y a gueres d'ap

parence qu'il ait voulu désigner ce Saint par le nom de *Pere Apostolique*, qui est consacré pour signifier le Pape, ou au moins un Evêque des premiers Siéges.

Il y a donc sujet de croire que c'est plûtôt au Souverain Pontife qu'il adresse son Ouvrage, par les paroles que nous avons rapportées ; peut être est-ce au Pape Vigile qui occupa la Chaire de S. Pierre aprés S. Silvere banni & chassé de Rome par Belissaire, pendant le temps que les Gots assiegeoient cette Ville en 538. & qui gouverna l'Eglise jusqu'à sa mort arrivée en 555. Les loüanges que Cassiodore donne à celuy à qui il parle, peuvent convenir à Vigile, lequel d'usurpateur qu'il étoit auparavant, devint aprés la mort de S. Silvere, un excellent Pasteur du troupeau de J. C. quoi-que quelques Auteurs ne luy rendent pas ce témoignage ; mais ce n'est pas icy le lieu de les réfuter.

III. Cassiodore aprés avoir fait l'éloge des Pseaumes, des beautez, des lumieres qu'ils renferment, de la douceur, de la vertu qu'ils respirent, de leur utilité, & remarqué que selon l'usage de l'Eglise on les chante aux

veilles de la nuit, à l'Office du matin
que nous appellons préſentement le
Laudes, à Prime, à Tierce, à Sexte, à
None, & à Vêpres, il fait quelques ob
ſervations générales, pour ſervir d
Prolegomenes à ſon Commentaire. C'eſ
Præf. in fine. le terme dont il ſe ſert, & peut-être eſt
il un des premiers Ecrivains qui l'ai
employé en pareil ſujet.

1. Comme les Pſeaumes ſont tou
prophetiques, il explique d'abord c
que c'eſt que la Prophetie, & il en don
ne pluſieurs définitions, ou explica
tions; la plus exacte eſt celle-cy: L
Prophetie eſt une maniere de parle
avec grandeur & avec verité, qui e
inſpirée de Dieu, & non pas inventé
& enſeignée par les hommes. Selo
luy, ceux qui ont reçû le don d'inte
ligence, pour bien expliquer les ſain
tes Ecritures, peuvent être mis au ran
de ceux qui ſont doüez de l'eſprit d
Prophetie. Le S. Eſprit l'inſpirateur de
Prophetes, offenſé quelquefois par le
pechez même de fragilité, qu'ils a
voient commis, s'eſt retiré d'eux, &
n'eſt revenu à eux qu'aprés qu'ils l'on
appaiſé par leur pénitence: ce que Sain
Jerôme prouve par pluſieurs maniere
In Ezech. c. 33. v. 1. de parler d'Ezechiel. Eliſée n'avoit

t-il pas auſſi que le Seigneur ne luy avoit pas encore revelé, quel étoit le ſujet de la douleur de la femme qui étoit venuë le prier de reſſuſciter ſon fils. Mais pour J. C. le S. Eſprit s'eſt toûjours repoſé ſur luy, parce qu'il a été toûjours exempt de peché. 4. Reg. 4. 27. Voyez Pſ. 50. v. 13.

Caſſiodore prétend que tous les Pſeaumes ſont de David, ce qu'il prouve par le témoignage de S. Auguſtin, & par la commune créance de l'Egliſe. Ainſi les noms qui ſont à la tête des Pſeaumes, ne ſont pas les noms des Auteurs, mais ſeulement des perſonnes qui les chantoient, ou qui les joüoient ſur des inſtrumens de Muſique. Ainſi Aſaph, Idithun, les enfans de Coré, étoient les principaux Chantres & Muſiciens, & comme les Directeurs de la Pſalmodie, que nous appellons préſentement Maîtres de Muſique. 2.

IV. Il y avoit trois manieres de chanter les Pſeaumes; la premiere avec les voix ſeules; la ſeconde, avec les ſeuls inſtrumens; la troiſiéme, en mêlant les voix humaines avec le ſon des inſtrumens, qui étoient de pluſieurs ſortes, des harpes, des cymbales, des trompettes, &c. Cette diverſité de

voix & de ſons, qui faiſoient enſemble des accords merveilleux de Muſique, ſignifioient que tous les peuples & toutes les Langues ſe réüniroient un jour dans une même foy pour compoſer l'Egliſe.

3. La troiſiéme remarque eſt ſur ces mots *in finem* pour la fin, qui ſe rencontrent ſouvent dans les titres des Pſeaumes ; & Caſſiodore dit que cette fin eſt J. C. même, ſelon l'Apôtre, parce qu'en luy nous trouverons la fin & la conſommation de nôtre bonheur, ce qui doit nous le faire aimer comme nôtre ſouverain bien.

4. La quatriéme eſt ſur l'inſtrument appellé *Pſalterion*, & ſur la ſignification du mot de Pſeaume. Le Pſalterion, dit Caſſiodore, eſt ſelon S. Jerôme, un inſtrument de Muſique creux fait en forme de Δ qui ſe touche avec un archet. Pour le mot de Pſeaume, il le dérive d'un verbe Grec qui ſignifie toucher, comme on touche les inſtrumens de Muſique. De ſorte que le
5. Pſeaume, eſt ce qui ſe chante ſur les
6. inſtrumens; le Cantique, ce qui ſe chante
7. de la voix naturelle; le Pſeaume-Cantique, une ſymphonie où les inſtru-
8. mens commençoient, & les voix hu-

maines suivoient; le Cantique-Pseaume, une autre Musique qui commençoit par la voix en Chœur, & ensuite étoit continuée par les instrumens qui se mêloient aux voix. De-là vient la diversité des inscriptions & des titres des Pseaumes, auxquels on a donné ces differens noms. Il y a aussi à la tête des Pseaumes des titres fondez sur certaines actions singulieres qu'on doit expliquer moralement. Tout ce que nous venons de dire dans cet article, est l'abregé de ce que Cassiodore dit dans les Chapitres 5. 6. 7. 8. 9. & 10. de ses Prolegomenes. 9. 10.

V. Au Chap. 11. il recherche ce que c'est que le *Diapsalma*. S. Jerôme dit qu'il marque une continuation de psalmodie, parce que le mot Hébreu signifie *toûjours*. S. Augustin est d'une opinion contraire, & pense que par tout où nous trouvons le Diapsalma dans l'Hebreu, il se faisoit un silence & une interruption du chant. Cassiodore semble être plûtôt de l'opinion de S. Augustin que de celle de S. Jerôme. 11.

Le même S. Docteur a crû que les Pseaumes devoient être divisez en cinq Livres, parce que ces mots *fiat, fiat*, qui signifient ainsi soit-il, & marquent 12.

la fin de ce qui précede, ſe liſent quatre fois dans le corps du Pſeautier avant la fin. On peut dire toutefois avec S. Hilaire, qu'il n'y a qu'un ſeul Livre des Pſeaumes. Auſſi n'eſt-il parlé que
Act. 1. 20. d'un ſeul dans les Actes des Apôtres. Si donc Caſſiodore a diviſé le Pſeautier en trois parties, ce n'a été que pour la commodité des Lecteurs, comme il en avertit dans ſa Préface, & afin que trois perſonnes puſſent le lire en même temps.

13. JESUS-CHRIST eſt repreſenté dans ce Livre divin en trois manieres : comme homme, comme Dieu, & comme homme-Dieu ; à quoy il faut faire attention en le liſant, pour éviter la mépriſe. Cette obſervation eſt néceſſaire, pour répondre aux objections des Hérétiques, qui combattent la Divinité de J. C. par les paſſages qu'il faut expliquer de ſa nature humaine.

14. Aprés que Caſſiodore a donné cét avis important, il trace le plan de ſon Ouvrage, & il propoſe la méthode qu'il ſuivra dans ſon Commentaire. Il dit 1°. Qu'il expliquera le titre du Pſeaume. 2°. Qu'il en fera l'analyſe, & qu'il le diviſera en toutes ſes parties, de peur que la diverſité des matieres & des per-

ſonnes qui ſe rencontre quelquefois dans un même Pſeaume, ne cauſe de l'embarras. 3°. Qu'il expliquera le Pſeaume, ou ſelon le ſens litteral & hiſtorique, ou ſelon le ſens ſpirituel & prophetique. 4°. Qu'il en fera connoître la fin & le but, particuliérement par rapport à la Morale. 5°. Qu'il donnera quelquefois des obſervations ſur le nombre des Pſeaumes, lorſque ce nombre renfermera quelque choſe de myſterieux. 6°. Enfin qu'il en fera un ſommaire, ou qu'il ſe propoſera quelque héréſie à combattre.

Le Chapitre quinziéme eſt employé 15.
à faire remarquer l'éloquence qui regne dans toute la ſainte Ecriture. Le langage qu'elle parle eſt plus pour le cœur que pour les oreilles. Langage chaſte, d'une certitude infaillible, d'une verité éternelle & immuable ; langage pur, tres-utile, rempli de force, & propre à operer le ſalut. Sa profondeur eſt cachée ſous des paroles communes. Sa ſimplicité a de la grandeur ; rien n'eſt plus noble ni plus ſublime. Caſſiodore donne pour exemple de ce ſtyle [a] ſubli- a

a Les Payens même ont trouvé beaucoup de grandeur dans le langage de l'Ecriture ſainte, entre autres Longin dans ſon Traité *Du ſublime*, a remarqué que Moïſe fait parler & agir Dieu avec dignité, lorſqu'il

Exod. me ce peu de mots qui ſignifient tant
III. 15. de choſes : *Celuy qui eſt m'a envoyé.*

16. Aprés l'éloge de l'Ecriture ſainte en général, Caſſiodore fait en particulier celuy des Pſeaumes, qui ſemblent avoir été compoſez pour conſoler agreablement les hommes. C'eſt un treſor qui profite & qui augmente toûjours dans un cœur pur. C'eſt la conſolation de ceux qui font pénitence, au milieu des larmes qu'ils répandent, l'heureuſe eſperance des juſtes, & le refuge de ceux qui ſont en peril. On y trouve toûjours tout ce qui eſt néceſſaire. Lorſque nous les chantons, il ſemble que les paroles du S. Eſprit deviennent les nôtres, & s'accommodent à tous nos beſoins.

27. Cela eſt ſuivi des loüanges que Caſſiodore donne à l'Egliſe Catholique, laquelle ſeule communique la vie de la grace & la ſanctification, hors de laquelle comme hors de l'arche, on ne doit s'attendre qu'à être ſubmergé. Enfin Caſſiodore partage ſon Commentaire en douze parties, ſelon l'ordre & le ſens des Pſeaumes, qui repréſentent J. C & ſon Egliſe en différens états. Comme ce grand homme vivoit dans

écrit : Dieu dit que la lumiere ſoit faite ; & la lumiere fut faite. Gen. I. 2.

un temps, où l'on s'arrétoit fort à l'observation des nombres, il faut qu'il ait crû qu'il y avoit quelque choſe de myſterieux dans le nombre de douze : car je voy qu'il s'y eſt attaché dans la plûpart de ſes Ouvrages. Il a compoſé douze Livres de lettres ; ſon Hiſtoire des Gots étoit en douze Livres ; l'Hiſtoire Tripartite en contient autant ; ſon Traité de l'ame a douze Chapitres, auſſi-bien que celuy de l'orthographe ; enfin il réduit ſon Commentaire ſur les Pſeaumes à douze parties.

VI. Je n'entre point dans l'examen du corps de cet Ouvrage, ce qui ſeroit infini. La doctrine en eſt tres-ſaine & tres-pure. Il eſt dans le ſentiment que *la communion du Corps & du Sang de J. C.* efface les pechez, & il la compte pour le huitiéme moyen d'en obtenir la remiſſion. Les ſept autres qu'il dit avoir été reconnus par les anciens, ſont le Baptême, le martyre, l'aumône, le pardon des injures, le ſoin qu'on prend de convertir ceux qui ſont dans l'égarement, l'abondance de la charité, & la pénitence. *In Pſ.* VI.

Pour les pechez de penſée, & les mouvemens déreglez auſquels on n'a pas conſenti, l'Oraiſon ſainte, c'eſt-à-

In Psal. cxviii. v. 3. dire l'Oraiſon du Seigneur & le ſigne de la Croix les effacent.

Sur les matieres de la grace, de la liberté, & de la predeſtination, il a les mêmes ſentimens que S. Auguſtin. [a] Il dit que nous avons perdu par le peché d'Adam, la liberté de faire le bien, que la grace ſeule de J. C. peut nous rendre; mais que la mal-heureuſe liberté de faire le mal nous reſte. [b] Que l'homme n'a rien de bon que ce qu'il a reçû du Seigneur. [c] Qu'il ne peut ni accomplir, ni commencer même le bien ſans J. C. [d] Qu'ainſi Dieu appelle & predeſtine gratuitement tous ceux qui ſont appellez, ſans enviſager aucuns mérites précedens. [e] Et que la vocation precede les bonnes œuvres, qu'elle ne nous trouve pas dignes, mais qu'elle nous rend tels; que c'eſt pour cela qu'elle eſt appellée *gratuite*, & non pas juſte; qu'il ne faut rien attribuer aux mérites, ni aux bonnes œuvres des hommes; ce qui doit s'entendre des mérites & des bonnes œuvres faites ſans la grace.

a *In Pſ.* cxvii. v. 8.

b. *In Pſ.* x.

c *In Pſ.* xiii.

d *In Pſ.* xvii,

e *In Pſ.* v. xxiv. lxiv. xxvi.

Selon Caſſiodore, la grace de J. C. operoit par anticipation dans les Patriarches, & dans les Prophétes, qui étoient Chrétiens en eſprit.

Il réfute certaines opinions qui

avoient cours en ſon temps, ſçavoir que le jour du Jugement dernier arriveroit aprés que ſix mille ans à compter depuis la création du monde, ſeroient écoulez, & au commencement du ſeptiéme millénaire, parce que Dieu ſe repoſa aprés ſix jours employez à le former, & que chaque jour ſignifie mille ans: ou ſelon d'autres, que le monde dureroit ſept mille ans, leſquels étant conſommez, on verroit auſſi arriver la conſommation de toutes choſes. Mais le Seigneur ayant dit que ce jour eſt inconnu même au Fils de l'homme, il n'eſt pas à propos, dit Caſſiodore, de rechercher curieuſement ce que la Providence n'a pas voulu nous reveler. On peut conſulter là-deſſus la Note que nous avons faite page 425. au commencement du Livre IV.

Il combat cette opinion adoptée par les Proteſtans, que les Prédeſtinez ne peuvent perdre la grace, & il en montre la fauſſeté par ces paroles du Prophete Roy: *Rendez-moy la joye de vôtre grace ſalutaire*, &c. Il avoit ſans doute reconnu qu'il avoit perdu la grace du Saint Eſprit, que la fragilité humaine ne peut pas conſerver lorſqu'elle peche, dit Caſſiodore. *Pſ. l.*

A la fin de ce Commentaire il montre que les Pſeaumes peuvent tenir lieu de toute l'Ecriture ſainte ; de la Geneſe, parce qu'on y lit la création du monde; des Prophetes, parce que toutes les prédictions du myſtere de l'Incarnation & de ce qui a rapport à Jeſus-Chriſt, s'y trouvent renfermées; de l'Evangile, parce que la mort & la réſurrection du Fils de Dieu y ſont exprimées en une infinité d'endroits auſſi clairement qu'elles le ſont par les Evangeliſtes. Enfin toute la Morale des Epîtres de S. Paul y eſt expliquée.

Quoy-que je me ſois abſtenu de rapporter les beaux endroits de ce Commentaire, ce qui me conduiroit plus loin que ma qualité d'Hiſtorien ne le permet, je ne puis toutefois me diſpenſer d'en donner icy les dernieres paroles.

VII. Aprés que Caſſiodore a comparé la riche diverſité qui ſe trouve dans les Pſeaumes à la Topaze & au Paon, qui preſente une varieté merveilleuſe de couleurs, autant de fois differentes qu'on les regarde en differens jours, il s'excuſe ſur ſon inſuffiſance de ce qu'il a dit ſi peu de choſes, ſur un auſſi vaſte ſujet, & il prie ſes amis de le luy pardonner ; mais ces paroles qu'il

adreſſe à Dieu, ſont bien plus remarquables. Seigneur qui étes tout enſemble nôtre véritable Maître pour nous enſeigner vôtre ſainte Loy, & le diſtributeur des graces néceſſaires pour l'accomplir... qui rendez poſſible aux plus foibles ce que vous leur commandez, qui étes ſi bon que vous demandez d'être ſans ceſſe importuné, & ſi liberal, que vous voulez qu'il n'y ait perſonne qui n'eſpere en vôtre miſéricorde, accordez-nous, Seigneur, ce que nous cherchons comme nous devons avec vôtre ſecours, & ſur tout, les choſes que nôtre infirmité nous empêche de connoître. Recevez, ô mon Dieu, ce qui eſt de vous dans cét Ouvrage que je vous offre, & pardonnez-moy les fautes que j'ay commiſes par ignorance. Faites-moy arriver à cét état d'une parfaite contemplation, où il ne ſera plus poſſible de s'égarer.

Accordez moy la grace d'obſerver ce que j'ay préſumé d'enſeigner, étant inſpiré de vous. Faites-moy accomplir ce que j'ay exhorté les autres de pratiquer... Le Combat inégal que nous avons à ſoûtenir contre un ennemi terrible, vous engage à nous ſecourir. C'eſt la gloire de vôtre ſouveraine

» Majesté, que le lion rugissant soit surmonté par la foible brebis, &c.

Le style du Commentaire sur les Pseaumes, est meilleur que celuy des lettres, parce qu'il est plus naturel, & qu'on n'y trouve ni tant de pointes ni tant de rimes & de cadence.

VIII. Je ne sçay si je dois compter au nombre des Ouvrages de Cassiodore l'Histoire *Tripartite* composée de ces trois Auteurs Grecs, Socrate, Sozomene & Theodoret, & redigée en douze Livres. Il fit traduire ces Historiens par son ami Epiphane Scolastique. Ensuite il en composa un corps d'Histoire, choisissant des trois ce qu'il trouva de meilleur, se servant tantôt de l'un & tantôt de l'autre, sans repeter ce qui est rapporté par plusieurs de ces Auteurs. Il partagea aussi cette Histoire en Chapitres & y mit des titres, pour éviter la confusion.

Nous ne devons pas nous mettre fort
a en peine de justifier la version [a] d'Epiphane contre la censure d'un Critique,

a Possevin l'accuse aussi de s'être mépris en traduisant le mot d'*hypostase* par celuy de *substance*, plûtôt que *subsistence*. Mais il faut pardonner cette faute à un Scholastique, c'est-à-dire à un Avocat selon le langage de ce temps-là, qui n'étoit pas Theologien. Sa traduction quoy-que défectueuse en cela, ne fait pas un sens hérétique.

qui en parle avec beaucoup de mépris, & qui accuſe ce Traducteur de n'avoir ſçû ni le Grec ni le Latin. Il eſt certain que ſon ſtyle ſe ſent de la barbarie de ſon ſiecle. Mais à cela prés, il rend le ſens aſſez exactement, & M. de Valois ne s'en eſt gueres éloigné dans la traduction de ces Auteurs. Quand même il ſe ſeroit gliſſé quelques fautes dans cette traduction, Caſſiodore ne doit pas en être reſponſable. *B. Rhenanus.*

On pourroit avec plus de raiſon l'accuſer d'avoir mal choiſi les endroits de ces Auteurs, dont il a fait les extraits pour en compoſer ſon Hiſtoire, parce qu'il a ramaſſé juſqu'à leurs fautes. Par exemple il a pris de Socrate ce qu'il a écrit contre toute apparence de verité, *qu'à Rome on jeûnoit tous les jours durant trois ſemaines avant Pâques, excepté le Samedi & le Dimanche*; ce qui donneroit lieu de croire que le Carême n'étoit autrefois que de trois ſemaines dans l'Egliſe Romaine. *L. 5. c. 38.*

Il eſt aiſé de répondre à cela. 1. Que Caſſiodore n'a pas voulu alterer ce qu'il liſoit dans Socrate, ni faire aucun changement dans le texte de ſon Hiſtoire, quoi-qu'il ſçût d'ailleurs que les Romains avoient coûtume de jeûner

durant 40. jours avant Pâques, & que cette coûtume étoit reçûë dans l'Egliſe, comme il l'enſeigne en expliquant le titre du Pſeaume 40. 2. Qu'il s'eſt gliſſé quelque faute en cét endroit. En effet on lit enſuite de ces paroles qu'*on jeûne à Rome tous les Samedis*, à plus forte raiſon tous les Samedis de Carême : comment donc ſont-ils exceptez du jeûne de Carême avec le Dimanche ? 3. Qu'un manuſcrit de l'Abbaye de Lire en Normandie & ceux ſur leſquels l'ancienne édition a été faite, mettent *ſix ſemaines* de jeûne avant Pâques, au lieu de *trois ſemaines*.

L. 9. c. 39. On peut donner preſque les mêmes réponſes touchant un autre endroit du Chapitre 39. du même Livre, où il eſt rapporté ſur le témoignage de Sozomene, que ni l'Evêque ni aucun autre ne prêche & n'enſeigne en public dans l'Egliſe de Rome : *In qua Eccleſia neque Epiſcopus, neque alter quiſpiam coram populo docet.* Car 1°. l'on ne doit pas imputer à Caſſiodore une erreur qui eſt purement de Sozomene, que ce grand homme n'a pas crû devoir corriger, afin d'expoſer de bonne foy ce qu'il y avoit lû. Il ſeroit à propos que tous les autres Compilateurs euſſent

été auſſi religieux que luy à conſerver le texte de leurs Originaux en ſon entier. 2. Quelques-uns croyent qu'il y a icy une faute, & qu'aulieu de *docet*, il faut dire *dicit*, ce qui a rapport à l'*Alleluia* de Pâques; en ſorte que ſelon cette diverſe leçon ou cette correction, Sozomene témoigne que l'*Alleluia* ſolemnel n'étoit chanté à Rome qu'une ſeule fois dans le cours de l'année.

Voilà tous les Ouvrages qui nous reſtent de Caſſiodore, ſi nous ajoûtons à ceux que nous venons d'examiner l'inſtitution des Lettres ſacrées, les Traitez de Grammaire & des autres arts liberaux, & le *Comput*, deſquels nous avons parlé ſuffiſamment ailleurs. Il faut preſentement dire quelque choſe de ceux qui ſe ſont perdus.

IX. Nous avons déja remarqué que Caſſiodore avoit compoſé l'hiſtoire des Gots en 12. Livres, & que le Roy Athalaric témoigna beaucoup d'eſtime de cét Ouvrage. Theodoric pour qui ce ſage Miniſtre l'avoit compoſé, n'en marqua pas moins, & le reçut comme un preſent qui luy étoit fort agréable. Il ne nous en reſte preſentement que ce que Jornandés Evêque de Ravenne nous en a conſervé dans ſon Abregé,

qu'on trouve parmi les OEuvres de Cassiodore.

De Orthographia Præf. Il fait luy-même mention de plusieurs autres Ouvrages, qui peuvent luy être attribuez, à cause du soin qu'il prit d'y faire des corrections, de les mettre en ordre, ou d'en composer des abregez; sçavoir un Commentaire sur l'Epitre aux Romains, duquel il retrancha tout ce qu'il y avoit de Pelagien. *L. de Prædest. c. 25.* Hincmar témoigne l'avoir lû. Une Chaîne, ou un Commentaire composé de plusieurs Auteurs, sur les Epitres des Apôtres, les Actes, & l'Apocalypse. Un Recueil de la Grammaire de Donat, d'un Livre d'étymologies & d'un Traité des figures composé par Sacerdos.

Outre cela il avoit fait une compilation des titres & des sommaires de l'Ecriture, qu'il intitula *Memorial*. On peut assurer qu'il travailla sur toute l'Ecriture sainte, par le soin qu'il se donna d'en faire faire des copies fort correctes, & d'y joindre tout ce que les Saints Peres & les Interpretes ont fait de meilleur sur chaque Livre.

X. On luy a aussi attribué un Commentaire sur les Cantiques des Cantiques, qui n'est pas indigne de luy, car il n'y en a point qui en si peu de mots l'ex-

plique plus clairement & plus moralement ; auſſi en voit-on un abregé parmi les OEuvres de S. Iſidore. Cependant il y a de tres fortes raiſons qui perſuadent que Caſſiodore n'eſt pas l'Auteur de ce Commentaire. Les plus conſidérables ſont qu'il n'en parle point dans le Catalogue des OEuvres qu'il avoit compoſées depuis ſa retraite, lequel il a donné dans la Préface de ſon Traité de l'Orthographe, & qu'il cite en [a] pluſieurs endroits quelques Ouvrages de Saint Gregoire le Grand, qui n'ont paru que long-temps aprés la mort de Caſſiodore, par exemple ſes Homelies ſur les Evangiles. J'ajoûteray à ces raiſons qui ont déja été touchées dans la Préface des OEuvres de Caſſiodore de la derniere édition, que l'Auteur de ce Commentaire y parle ſi clairement de deux operations en J. C. & les prouve avec tant de ſoin, qu'on pourroit conjecturer qu'il a vêcu ou du temps de la naiſſance du Monotheliſme, ou depuis que cette héréſie eut fait du bruit dans l'Egliſe. *Ch. v. 14.*

Le Seigneur, dit-il, operoit ce qui étoit convenable à la Divinité, enſorte qu'il accompliſſoit auſſi ce qui étoit de

[a] *Cap. v. verſ. 2. C. VIII. 2. & 3.*

„ ſon humanité, ſans ceſſer de faire ce
„ qui appartenoit à la Divinité : car
„ l'operation de la Divinité eſt diſtin-
„ guée en J. C. de celle de la nature hu-
„ maine. Avoit-il faim, avoit-il ſoif,
„ pleuroit-il, ſouffroit il la laſſitude ; en-
„ fin a-t-il pû être crucifié & mourir ?
„ c'étoit autant d'operations de la na-
„ ture humaine. Mais lorſqu'il reſſuſci-
„ toit les morts, & qu'il guériſſoit les
„ malades, lorſqu'il ſe reſſuſcita ſoy-
„ même, c'étoit manifeſtement autant
d'œuvres de la divinité.

Le Traité de l'Amitié, qui ſe voit en quelques manuſcrits de Caſſiodore & en quelques éditions, n'eſt pas non plus de luy. L'Auteur de la derniere édition des OEuvres de Pierre de Blois, le luy attribuë. On a remarqué que l'Ecriture ſainte y eſt citée d'une autre maniere que Caſſiodore n'a coûtume de la citer.

Il ne me reſte plus rien à faire, pour achever de faire connoître l'eſprit de ce grand homme & l'excellence de ſes Ouvrages, que de donner quelques maximes de Morale & de Politique qui en ont été tirées. J'y joindray auſſi les penſées que leur lecture m'a fait naître, parce que je croy devoir les

rendre à Cassiodore comme un bien qui luy appartient, & qui est emané de luy. On n'a pas gardé l'ordre de ses lettres dans l'arrangement de ses pensées, afin de s'attacher davantage à l'ordre & à la suite des matieres.

CHAPITRE IV.

Maximes de Morale & de Politique, & Pensées Chrétiennes tirées des Ouvrages de Cassiodore.

Portraits de l'homme.

I.

IL ne faut que des yeux & des oreilles pour juger de l'état de vôtre ame. On en voit la peinture dans vôtre visage & dans vôtre parole. Un air tranquile, une voix moderée me persuaderont que vôtre cause est bonne. Si vous la défendez avec passion, & si vous me paroissez troublé, elle me deviendra suspecte. Les paroles des hommes sont un miroir, qui les représente au naturel. *Variar. l. IV. 9.*

II.

Ne nous mettons pas fort en peine

de faire le portrait des hommes. Chacun ſe peint aſſez ſoy-même. Dans une converſation l'étourdi ſe peint en parlant toûjours, le ſtupide en ne parlant point, & le ſage en ne parlant jamais que fort à propos. Le diſſimulé même ſe fait aſſez connoître par tous les ſoins qu'il prend de ne ſe laiſſer pas connoître.

III.

Un prétendu noble ſe fait remarquer toûjours, par le trop grand ſoin qu'il a de faire valoir les droits douteux dans ſa nobleſſe moderne. S'il étoit plus en repos quand il s'agit du rang, j'aurois meilleure opinion de ſa naiſſance & de ſa qualité. Ainſi l'amour propre trahit ſouvent ſes interêts, à force d'être intereſſé.

IV.

On prend pour prétexte d'aller à la Comédie, l'utilité qu'il y a d'y voir le ridicule des paſſions répreſenté; mais ce ridicule paroît encore plus naturellement dans les actions de la plûpart des hommes. Ils ſe donnent les uns aux autres des ſcenes à peu de frais. Vous riez des extravagances de ***. C'eſt rire d'un miroir qui vous repréſente au naturel. Celuy-là eſt ſage qui n'obſerve

la

la conduite d'autruy, que pour y étudier la ſienne, & pour en corriger les défauts.

V.

J'ay peine à comprendre comment des perſonnes qui ne peuvent ſouffrir qu'on les jouë, ſentent tant de plaiſir à la Comédie. Il y en a tres-peu qui ne prennent part au ridicule de quelques-uns des perſonnages; l'un comme avare, l'autre comme jaloux, celuy-cy comme fâcheux, celuy-là comme les trois enſemble.

VI.

Ce n'eſt pas une choſe rare de trouver des femmes qui ayent extrémement d'eſprit, & du moins autant de folie.

VII.

Je ne décide point s'il y a du deshonneur pour une femme, de n'être pas femme; mais qu'il eſt honteux à un homme de n'être pas homme. Une Dame fort ſage, également ſçavante & généreuſe, une véritable Heroïne, ayant demandé à un de ſes amis, ce qu'on penſoit d'elle dans le monde, il luy répondit agréablement: *On dit publiquement que Madame de ... eſt un fort galant homme.* Combien connoiſſons-

nous d'hommes, même de qualité, qui ſemblent vouloir ſe faire dire qu'ils ſont de fort jolies femmes?

VIII.

Un pot de terre quelque ſoin qu'on ait pris de le polir & de l'orner, n'eſt jamais qu'un pot de terre. Le corps humain n'eſt qu'un peu d'argile façonnée, qui ne peut recevoir qu'une beauté fort ſuperficielle & fort fragile. Ce vaiſſeau de terre ſera bien-tôt briſé & réduit en pouſſiere.

IX.

Le corps le mieux fait & le plus beau, n'eſt qu'une maiſon de bouë qui a coûté environ 25. ans à achever, qui ne peut ordinairement ſervir plus de 25. ans, ſans être fort ébranlée, & qui au bout de 25. autres années, aprés avoir toûjours diminué, tombe enfin, & accable celuy qui s'eſt trop fié à la ſolidité de ſa demeure. On n'entreprendroit jamais de bâtir à grands frais une maiſon, ſi elle devoit demeurer ſi long-temps à achever, & durer ſi peu aprés avoir été achevée; d'ailleurs toûjours en peril d'être renverſée par le moindre ſouffle. Mais le comble de l'extravagance eſt de dépenſer beaucoup en peintures & en dorures, dans une mai-

ſon qui menace déja de ruine.

X.

Il n'y a point d'animal plus haï de l'homme, que l'homme même. L'antipathie regne ſi fort entre les hommes, que pour déplaire aux uns, c'eſt aſſez de plaire aux autres. De là vient que l'homme vain qui plaît à luy même, déplaît à tout le reſte du monde.

XI.

On ſe plaint de la brieveté de la vie; elle eſt encore plus courte, qu'on ne peut s'imaginer. Examinez ce qu'a fait cét homme qui compte ſes années par celles du ſiecle; vous trouverez qu'il faut rabattre plus des deux tiers d'une ſi longue vie. On eſt dans le monde ſi embaraſſé de ſon temps, qu'on cherche mille inventions pour le perdre. Les jours ſont trop longs de douze heures. Les divertiſſemens ſont des ſecrets qu'on a inventez pour les abreger. Comment comprendre la conduite de l'homme, qui fait mille vœux & qui ſe ſert d'une infinité de remedes, pour prolonger ſa vie, pendant que ſon unique ſoin eſt de la racourcir?

XII.

On fait plaiſir à un malade, de luy découvrir la cauſe de ſa maladie, parce

qu'elle eſt à demi guerie ſi-tôt qu'elle eſt connuë. Au contraire nous nous choquons des avis qu'on nous donne, pour nous faire connoître la cauſe de nos vices, qui ſont des maladies ſpirituelles, infiniment plus dangereuſes que celles du corps. C'eſt parce que nous nous plaiſons dans nos maux & que nous craignons d'en guerir, ce qui eſt le comble du mal.

XIII.

On ne craint rien tant pour le corps, que les maladies épidémiques & populaires, parce qu'elles ſont contagieuſes & mortelles. Au contraire c'eſt aſſez qu'une maladie ſpirituelle ſoit épidémique & preſque univerſelle, pour n'être plus apprehendée comme maladie. On voit des nations entieres d'yvrognes, de faux témoins, d'uſuriers, &c. & parmi ces gens-là l'yvrognerie, les fauſſetez, l'uſure ne ſont plus des maux. Ainſi deſlors que la maladie devient extréme, elle paſſe pour ſanté.

XIV.

La plûpart des femmes du monde avancent la perte de leur beauté, par le trop grand ſoin qu'elles prennent de l'augmenter; & l'on peut dire à la lettre qu'aimer ainſi ſon corps, c'eſt le

haïr, c'eſt précipiter la ruine & la perte de tout ce qu'il a d'agrémens. L'artifice & la nature ſont ennemis ; l'un détruit l'autre. La beauté artificielle détruit la beauté naturelle.

De la véritable vertu & de la fauſſe.

XV.

UNE Conſcience droite & innocente va ſon grand chemin. La conduite de ceux qui prennent tant de meſures pour s'empêcher d'être connus, me devient ſuſpecte. Celuy qui a un ſi grand ſoin de ſe déguiſer & de couvrir ſes voyes, découvre les mauvaiſes diſpoſitions de ſon ame. Ceux qui ne font rien de mal, n'aiment pas les tenebres. L. XII. ep. 27.

XVI.

Vous recevez la Nobleſſe du Sang de vos ancêtres : Vous pouvez acquerir des richeſſes par vôtre induſtrie ; mais la vertu eſt un don de Dieu ſeul, ce qui doit la faire eſtimer plus que ni la nobleſſe ni les richeſſes.

XVII.

On ne veut à la Cour & dans le monde que des vertus d'éclat, toutes fauſſes toutes trompeuſes, & l'on ne s'y accommode pas d'une ſolide vertu ; parce que les vertus fauſſes mais écla-

tantes flattent l'orgueil qui eſt nôtre paſſion dominante, & que la veritable vertu le détruit.

XVIII.

La vertu Chrétienne conſiſte à faire le bien, comme les méchans font le mal. Si les pecheurs cherchent les tenebres pour s'abandonner à leurs deſordres, les juſtes doivent auſſi chercher le ſecret & la retraite pour y exercer leurs bonnes actions. Les Saints n'ont point d'yeux pour voir leurs bonnes œuvres, ni les méchans pour voir leurs mauvaiſes actions. Voilà ce qui cauſera l'étonnement des uns & des autres, quand le ſouverain Juge décidera de leur ſort. Le comble de la juſtice eſt d'ignorer ſes bonnes œuvres, & le comble de l'impieté eſt d'ignorer ſes crimes.

Mat. 25.

XIX.

Il n'y a point de plus grand obſtacle à l'acquiſition de la vertu, que cette fauſſe perſuaſion qu'on l'a déja acquiſe. C'eſt une illuſion dont les Grands doivent particulierement ſe défendre. A peine ſçavent-ils ce que c'eſt que la vertu, qu'on s'efforce de leur faire accroire que tout eſt vertu en eux, & juſqu'au vice même.

De la véritable gloire & de la fauſſe.

XX.

DE glorieuſes bleſſures ſont des éloges qui n'ont pas beſoin de bouches pour les publier. Les bleſſures ſont le langage propre de la valeur. *L. VIII. ep. 10.*

XXI.

L'avantage de la naiſſance eſt le mérite de ceux qui n'en ont point. Tant qu'on peut ſe parer du ſien propre, on n'emprunte pas celuy de ſes ancêtres.

XXII.

N'interrogez jamais vos ancêtres, pour apprendre d'eux ce qui peut entretenir vôtre vanité, mais pour vous inſtruire des devoirs de vôtre état. L'antiquité de vôtre race vous approchant davantage du néant & du limon d'où vous tirez vôtre origine, doit vous être un ſujet d'humiliation.

XXIII.

Les Grands naturellement jaloux, devroient concevoir de la jalouſie contre la grandeur étrangere qui les environne. On eſt accoûtumé à diſtinguer la perſonne des Grands, de leur dignité; & la ſtatuë, de ſa baſe & de ſon piédeſtal. On honore les grandeurs;

mais on n'a ſouvent que du mépris pour les Grands. En faut-il davantage pour leur inſpirer de la jalouſie & de la haine contre l'éclat de leur condition, ou de leur fortune qu'ils voyent adorée pendant qu'on les mépriſe ?

XXIV.

Le plus grand chagrin de quelques perſonnes entêtées de leur illuſtre nom, eſt de ſe voir ſans héritiers qui le ſoûtiennent. J'en connois qui ſe ſont gueris de cette foibleſſe, en conſiderant que leur famille durera tant qu'ils vivront ; & qu'aprés leur mort, il leur ſera fort inutile qu'elle leur ſurvive, le bruit que font icy les Maiſons puiſſantes, n'étant pas d'un grand ſecours pour les morts, qui n'ont beſoin que de repos. Cela nous apprend qu'un peu de bon ſens ſuffiroit pour guerir bien des maladies d'eſprit dans les hommes.

XXV.

Un Miniſtre de redoutable mémoire paſſoit par une grande Ville ſuivi d'un nombreux cortege. Le peuple accourt de toutes parts au bruit de ſon arrivée. Le Miniſtre fait abaiſſer les glaces de ſon char, afin qu'on puiſſe le contempler plus aiſément, & fait ſi-

gne au cocher d'aller lentement, afin de jouïr plus long-temps de ce petit triomphe. A peine étoit-il entré dans le Palais qui luy avoit été preparé magnifiquement, qu'on vit paſſer un criminel, qui étoit conduit au ſupplice. Tout le monde s'aſſemble autour de luy, avec autant de foule qu'autour du Miniſtre : on quitte même l'un pour courir à l'autre. Le pauvre miſerable tout honteux de ſe voir devenu le ſpectacle de ce peuple, ſe cache le viſage. Cependant qui du Miniſtre ou du criminel devoit ſe ſçavoir meilleur gré d'attirer ainſi les regards des peuples? On dit de l'un, il a volé dix millions; & de l'autre, il a volé dix piſtoles : De l'un, il a fait mourir un million de miſerables; de l'autre, il a tué un homme. On ſuit l'un avec des ſentimens d'indignation, & l'on a quelque compaſſion pour l'autre. On voit avec peine celuy-cy mourir pour un ſeul crime, lorſque celuy-là pour récompenſe de pluſieurs crimes, jouït d'une ſi bonne fortune.

XXVI.

Les Poëtes ont imaginé dans les Enfers le fleuve Lethé, dont l'eau, quand on en a bû, fait oublier toutes choſes.

Pour moy je placerois plûtôt ce fleuve dans le paradis de la terre. La fortune vous y a-t-elle fait entrer ? vous oubliez tout, vôtre naiſſance, vôtre premiere condition, vos parens, vos amis, leurs ſervices, leur mérite ; vous oubliez Dieu, vous vous oubliez vous-même.

XXVII.

L. XII. ep. 3. Ne vous élevez pas de ce que perſonne ne peut vous réſiſter, & ne nourriſſez pas vôtre orgueil de l'humilité de ceux qui rampent & qui tremblent devant vous. Les hommes courageux qui font les plus belles actions dans la guerre, ſont les plus modeſtes dans la paix.

XXVIII.

Vous vous flattez que tout le monde vous fait la cour. Vous devez en remercier vos gros revenus & vos grandes Charges. On plaint le ſort d'Acteon qui fut devoré par ſes chiens. Vous étes mangé par des chiens, des chevaux, des domeſtiques, & des amis affamez ; & vous vous en ſçavez bon gré.

XXIX.

Ne faites pas gloire de vous voir environné d'un ſi gros tourbillon d'amis

qui ne ſont attachez qu'à vôtre fortune, & qui n'approchent de vôtre perſonne, que pour vous manger. Nous chaſſons à coups de bâton les chiens qui viennent pour nous mordre. Que ne chaſſez-vous auſſi ces affamez, qui tâchent de vous devorer ſous prétexte d'amitié? On ne connoît qui ſont les véritables amis, que dans la mauvaiſe fortune, & lorſqu'on n'eſt plus en état de leur faire ni bien ni mal.

XXX.

L'autorité, les richeſſes, & les autres avantages temporels nous impriment de la crainte, il n'y a que la vertu qui ſe faſſe aimer. On rend aux Grands & aux perſonnes puiſſantes plus de culte extérieur: on rend aux hommes vertueux un culte intérieur; & ſi nous reglons nôtre jugement ſur celuy de Dieu, c'eſt le ſeul culte dont on doive faire cas.

De la modération & de la cupidité.

XXXI.

IL n'y a que la modération qui puiſſe vous rendre riche. C'eſt en vain que vous augmentez vos revenus, que vous multipliez vos contrats, & que vous *L. 1. Var. ep. 4.*

rempliſſez vos coffres. Vous ſerez toûjours pauvre, ſi vous ne trouvez le ſecret de retrancher de vôtre cupidité.

XXXII.

Tout le monde périra pour plus de la moitié des hommes, avant 30. ans, & pour preſque tous ceux qui commencent à ſe connoître, avant 60. ans. Si nous ſçavions que la fin du monde dût arriver en ſi peu de temps, nous y chercherions-nous de grands établiſſemens? On ne fait pas des bâtimens ſuperbes, ſur un fond qui n'eſt qu'à vie.

XXXIII.

On n'a rien entendu dans la Phyſique, juſqu'à ce qu'on ait découvert les petis corps imperceptibles, dont l'agitation & les modifications font les differens mouvemens de tous les grands corps que nous voyons. Il n'y a pas lieu d'eſperer non plus de bien entendre la Morale, juſqu'à ce qu'on ait auſſi découvert les vûës ſecretes de l'amour propre, & de l'interêt, qui remuënt l'homme, & cauſent tous ſes differens mouvemens.

XXXIV.

I. VII. p. 3. La modération d'un Prince ſage luy donne de l'horreur pour toutes les violences. On ne défend pas une cauſe

par la force du bras, mais par l'évidence du droit.

XXXV.

Ce torrent formé dans une nuit d'une infinité d'égouts, fait un bruit terrible, & encore plus de desordre. Il rompt les digues, il inonde les campagnes, il renverse les édifices, il entraîne les troupeaux & les hommes mêmes. Ce grand fleuve qui court depuis six ou sept mille ans, roule ses flots avec majesté, mais sans fracas, sans causer de dommage : il embellit même tous les lieux qu'il arrose, il porte par tout l'abondance & la fertilité. L'un est l'image de ces grandeurs modernes, formées en si peu de temps, dont tout le monde est surpris, que tout le monde redoute : l'autre de la grandeur ancienne & légitime, qui se rend utile à plusieurs, & n'appauvrit personne.

XXXVI.

Les corps qui se nourrissent, pour ainsi dire, de la mort de tant d'especes différentes d'animaux, deviennent tous les jours de plus en plus sujets à la mort. Ces tables couvertes de tant de victimes immolées à l'intempérance & au luxe, sont autant de trophées de la

mort, qui devroient nous en avertir. C'eſt le meilleur uſage que nous puiſſions faire des viandes, & l'ame peut ainſi s'en engraiſſer auſſi-bien que le corps.

XXXVII.

Nous devrions avoir toûjours devant les yeux, que nous ſommes en même temps mortels & immortels; & regler enſuite là-deſſus nos deſirs & nos vûës : tendre par des deſirs immortels au ſouverain bien de l'ame, qui eſt immortelle, & n'en avoir que de bornez pour les choſes qui ſont à l'uſage du corps, dont la deſtruction eſt ſi proche. Mais par un étrange renverſement, nous brûlons de deſirs éternels pour les choſes paſſageres, & nous n'avons que des deſirs d'un moment encore fort languiſſans pour l'Eternité.

XXXVIII.

L. IX. ep. 2. Si vous deſirez n'être pas accablé par ceux qui ſont plus puiſſans que vous, ayez ſoin de ménager vous-même ceux qui ſont au deſſous de vous.

XXXIX.

Les hommes qui ſouhaitent ſi ardemment d'être heureux, ne conſentiront-ils jamais à le devenir, en ſe contentant de leur état ? Tous les états du monde ſont comme autant de

differens lots, que Dieu a rendu à peu prés égaux, par une juſte compenſation du bien & du mal, quand il a fait partage aux hommes qui ſont ſes enfans. Ceux qui optent les premiers, ne ſont pas mieux partagez que les autres. On aura peut-être plus d'or & plus de dignitez, mais en même temps on aura moins de ſanté & plus d'inquiétudes; ainſi l'un revient à l'autre.

XL.

C'eſt une obligation indiſpenſable pour tous les Chrétiens, de ne point aimer le monde, & de ne s'y point attacher. Comment peut-on avoir gravé ſi profondément dans le cœur, ce monde qui n'eſt en ſoy-même qu'une figure tracée ſur le ſable, dont le moindre ſouffle eſt capable d'effacer tous les traits?

XLI.

Par cette défenſe que l'Ecriture ſainte nous fait d'aimer le péril ſur peine d'y tomber, il nous eſt défendu d'aimer les conditions dangereuſes, comme ſont celles des perſonnes riches & puiſſantes ſelon le ſiecle. Tout au plus donc il eſt permis d'accepter ces conditions, & de s'y ſoûmettre avec tremblement comme à une peine, mais non pas de

s'y plaire & de les desirer comme sa felicité.

XLII.

L. XI. ep. 7. On avance plus ses affaires par une conduite équitable & moderée, que par des injustices & par des violences. L'usurpation est toûjours accompagnée de crainte. On ne possede jamais tranquillement, ce qu'on ne possede pas justement. Comment peut-on se persuader qu'on gagne beaucoup lorsqu'on se perd soy-même?

XLIII.

L'homme ambitieux envie à ses propres amis leur bonne fortune. Il se fait un supplice de leur felicité, & il leur pardonne moins leurs prosperitez, que le vindicatif ne pardonne une injure à son plus grand ennemy.

XLIV.

L. X. 3. Il n'y a point d'empire plus difficile à administrer, ni plus sujet à des révolutions & à des révoltes, que l'empire de soy-même.

XLV.

Ce seroit une chose bien extraordinaire, de voir un Prince trouver mauvais, que de fideles sujets vinssent luy découvrir une conspiration contre son Etat & contre sa propre vie. D'où vient

donc que nous ne pouvons souffrir, qu'on nous avertisse de la conspiration de nos passions, & des menées secretes de nôtre amour propre, qui mettent nôtre salut au hazard?

XLVI.

Si vous faites de vôtre cœur & de vôtre amour l'estime que vous devez, ne les attachez à rien de périssable, qui les assujetisse à la corruption.

XLVII.

Une puissance qui est dommageable à plusieurs, ne peut durer long-temps. Qu'il est à craindre que l'interêt commun n'unisse ceux qui souffrent, & qu'aprés avoir gemi chacun en particulier, ils ne cherchent tous ensemble à se vanger. Celuy qui fait craindre un million d'hommes, doit craindre deux millions de mains. Une puissance est d'autant plus formidable, à celuy qui l'exerce, que ceux qui en souffrent sont en plus grand nombre.

De l'etude & des sçavans.

XLVIII.

L'ETUDE des Lettres est le plus bel ornement de la noblesse, & le plus favorable suffrage pour arriver aux hon-

L. II. ep. 15. l. X. ep. 3. l. III. ep. 3. & l. II. ep. 15.

neurs. Il n'y a point de condition ſi relevée dans le monde, qu'elle ne reçoive un nouvel éclat de la connoiſſance des lettres. Lorſque je lis ces loüanges des lettres & des études ſi ſouvent repetées dans mon Auteur, je me demande : Caſſiodore ne vivoit-il point au ſiecle poli d'Auguſte, & ne vivons-nous point au ſiecle barbare des Gots ?

XLIX.

In Præf. lib. XI. Var. L'eſprit tombe dans l'indigence, lorſqu'il n'a pas ſoin de ſe remplir par une lecture aſſiduë. On a bien-tôt épuiſé des tréſors, lorſqu'on en tire tous les jours, ſans y mettre jamais rien.

L.

Ceux qui cultivent préſentement les lettres, ſont bien loüables. Ils aiment la ſcience comme les Stoïciens ſe vantoient d'aimer la vertu. Ils ne peuvent enviſager dans le monde d'autre recompenſe de leur ſcience, que la ſcience même.

LI.

Les ſçavans ſont les lumieres de l'Etat ; mais on laiſſe éteïndre ces lumieres faute de les entretenir. On a vû mourir N. à 33. ans, aprés avoir enrichi le public d'un Ouvrage qui devoit luy

avoir coûté autant d'années à composer.

LII.

Que nôtre principale étude soit d'apprendre à bien vivre au moins avant la vieillesse ; & lorsque nous y serons arrivez, apprenons à bien mourir.

LIII.

Il n'y a rien qu'on desire si ardemment, que de vivre ; il n'y a rien qu'on sçache moins que vivre, & qu'on se mette si peu en peine d'apprendre, pendant qu'on s'applique à mille curiositez inutiles & dangereuses. Un jeune homme dit qu'il n'est pas encore temps de l'apprendre, un vieillard dit qu'il n'est plus temps. On apprend encore moins à mourir qu'à vivre ; cependant c'est ce qu'on devroit toûjours étudier, parce qu'on ne peut jamais connoître par expérience si on l'a suffisamment appris.

LIV.

On voit mourir des personnes consommées dans les sciences, à un âge fort avancé, sans s'être jamais déterminez sur un genre de vie. Si l'on veut choisir le plus heureux, on ne fera jamais de choix ; il faut se contenter du moins mal-heureux.

LV.

La passion de paroître desintereſſé, corrompt quelquefois un Auteur, qui n'a pû être corrompu ni par la complaisance, ni par la haine, ni par l'interêt. J'en connois même qui n'ont médit dans leurs Ouvrages, que parce qu'il étoit de leur interêt de dire la verité. On appelle ces gens-là ennemis d'eux-mêmes: on se trompe. C'est un rafinement d'amour propre, qui leur fait préferer à quelque avantage que ce soit, la gloire d'avoir pouſſé le desintereſſement plus loin que tous les autres.

Des récompenſes.

LVI.

L. VIII. ep. 21. QUELLE honte pour un Royaume Chrétien d'y voir des Comédiens qui corrompent les mœurs, devenus riches, pendant qu'on y voit mourir de faim de sages & de sçavans Maîtres de la Morale Chrétienne, & d'habiles Professeurs des arts & des sciences utiles à la République. Les récompenses nourrissent & entretiennent les beaux arts; ils tombent si-tôt qu'elles cessent de couler.

LVII.

Il eſt de l'équité d'un Prince, de ne laiſſer aucune bonne action ſans récompenſe. L. VI. 10.

LVIII.

Les hommes vivroient dans une licence effrenée, s'il n'y avoit ni peines pour reprimer les vices, ni récompenſes pour honorer la vertu.

LIX.

Un Prince doit être liberal & même magnifique, mais il ne doit pas l'être aux dépens de ſa conſcience, & de ſon peuple L'Empereur Tibere refuſa une grace qu'on luy demandoit, *parce*, répondit il, *que ſi nous épuiſons* nôtre tréſor par la ſotte vanité de paroître magnifiques, il faudra que nous employions des crimes pour le remplir. L. XI. ep. 22.

LX.

Un Roy ne doit pas avoir les mains moins longues, pour ſemer par tout des graces, & pour répandre ſes liberalitez ſur les hommes, qui s'en ſont rendus dignes, que pour punir ceux qui ont mérité les rigueurs de ſa juſtice.

LXI.

Donner n'eſt que la moitié de la grace. La maniere de donner doit l'achever; & pour ainſi dire la forme doit

être au dessus de la matiere. Nous admirons un grand Monarque, en qui la belle maniere de gratifier, & de faire une liberalité est un second bien-fait. Celuy qui attend qu'on luy extorque une grace par des importunitez, la vend plûtôt qu'il ne l'accorde, quoiqu'il ne gagne pas dans ce commerce. Il en est marchand à pure perte.

LXII.

L. XII. ep. 11. Celuy qui est le distributeur des graces du Prince, doit être d'une probité éprouvée, de peur que l'ardeur criminelle de l'interêt & de la cupidité ne desseche la source d'où les liberalitez coulent.

LXIII.

L. XI. ep. 1. Si vous comblez de faveurs un homme qui en est indigne, tout le monde vous en sçaura mauvais gré; luy-même ne vous en aura pas d'obligation. Mais si vous faites du bien à ceux qui le méritent, tout le monde se ressentira du bien-fait, & chacun vous en remerciera comme s'il l'avoit reçu en son particulier. Ainsi de quelle importance est-il de bien choisir où l'on seme ses graces, si l'on veut qu'elles rapportent?

LXIV.

L. VI. ep. 10. C'est fait des bonnes mœurs, lors-

que les seules richesses, ou la seule naissance ouvrent la porte aux dignitez, & que le poids de l'argent, ou celuy d'un grand nom emporte le poids du merite.

LXV.

Les plus sages & les plus vertueux demeurent ordinairement sans récompense On laisse à la Cour les vaisseaux vuides sans les remplir, & on ne verse que dans ceux qui regorgent. De là vient cette dissipation, cét épanchement, & ce débordement, qui salit ces vaisseaux, aussi-bien que ceux qui les touchent. Ce n'est pas trop de dix Benefices pour ce Courtisan; seroit-ce trop d'un pour ce Predicateur, & pour ce Theologien ? *Ibid. & ep. 13.*

De l'aumône.

LXVI.

Si celuy qui peut faire l'aumône aux pauvres, est coupable de leur mort, lorsqu'il refuse de les assister dans leurs besoins pressans, c'est une cruauté qui passe toute barbarie de s'enrichir des dépouïlles des pauvres, & de leur arracher le peu qui leur reste de vie. *L. XI. ep. 13.*

LXVII.

Il eſt permis de faire un commerce utile de ſes aumônes, donnant des biens periſſables pour en acquerir d'éternels, & la terre pour le Ciel. Il nous eſt permis, ou plûtôt il nous eſt commandé de donner ainſi nôtre argent à uſure; & ſi Dieu défend de prêter à uſure aux hommes, c'eſt afin qu'on ne prête qu'à luy ſeul.

LXVIII.

Les riches refuſent de prêter aux pauvres, parce qu'il ne ſe trouve perſonne qui réponde pour eux; mais enfin Dieu y a pourvû, & l'Evangile eſt l'acte par lequel il declare qu'il veut leur ſervir de caution. Vous l'avez ſigné, lorſque vous avez été fait Chrétien, & que vous vous étes engagé à obſerver l'Evangile.

LXIX.

Quel honneur pour un ſujet que ſon Prince diſe publiquement qu'il luy a obligation de la vie. C'eſt l'honneur que recevront du Roy des Cieux tous ceux qui font l'aumône; & dans une aſſemblée générale de tous les hommes aprés la réſurrection, il dira aux perſonnes charitables, qui ont fait vivre les pauvres: *J'ay eu faim & vous m'avez donné à manger, &c.*

LXX.

LXX.

Un homme charitable ne passe jamais par le lieu le plus abondant, sans y découvrir quelqu'un qui ait besoin de son secours, parce que sa charité luy fait souhaiter d'en rencontrer ; & un homme qui manque de charité passera au milieu d'un peuple de miserables, sans y remarquer personne qu'il se croye obligé d'assister, parce que sa dureté luy fait craindre d'en trouver. C'est ainsi que nos vûës sont reglées & diversifiées par nos desirs ; & pour ainsi dire, nous portons nos yeux dans nôtre cœur.

LXXI.

On voit bien des gens faire consister tout leur plaisir, à élever & à cultiver des plantes, de belles fleurs, des arbustes rares ; cela va presque jusqu'à la manie. Mais en voit-on qui prennent plaisir à élever des creatures raisonnables, à nourrir des pauvres? Qu'il y en a peu qui le fassent pour accomplir un devoir ; mais qui sont ceux qui le font pour satisfaire leur inclination?

LXXII.

Tous les Chrétiens sont obligez de faire l'aumône. Les Princes seuls peuvent la faire d'une maniere excellente,

en préſervant leurs ſujets de la pauvreté; ſoit en empêchant les injuſtices & les concuſſions, ſoit en abrégeant les procés, qui ruinent tant de familles, ſoit en procurant l'abondance dans leurs Etats, par le moyen du commerce.

LXXIII.

Plus les Grands ſont élevez au deſſus des autres, plus ils doivent avoir de penchant, à verſer des biens ſur tout ce qu'il y a au deſſous d'eux. Une grace ſemble facile à faire, lorſqu'elle n'a qu'à deſcendre.

Du Prince.

LXXIV.

L. IX. cp. 25. IL faut qu'un Prince vienne apprendre dans l'Ecriture ſainte les veritez que les hommes n'oſent luy dire, & recevoir les ordres de Dieu, qui ſeul a droit de luy commander. C'eſt-pourquoy Dieu ordonne aux Rois d'avoir toûjours ſa ſainte Loy devant les yeux. *Deuter. XVII. 18.*

LXXV.

Les Rois ont un excellent moyen d'enſeigner aux peuples l'obéïſſance. Ils n'ont qu'à obéïr eux-mêmes à Dieu qui eſt leur Souverain. Mais s'ils ne luy ſont pas ſoûmis, comment peuvent-

ils exiger tant de soumissions de leurs sujets ? Ne craignent-ils point que leurs exemples n'ayent au moins autant de force que leurs Edits, & que leurs actions ne soient plus efficaces que leurs paroles ?

LXXVI.

Les Princes ont plus d'interêt que les autres, de travailler efficacement à leur salut. Ils ne craignent rien tant que de décheoir, & la plus terrible disgrace pour eux, est de se voir sur le pied de sujets & d'esclaves, aprés avoir été Souverains. C'est pourtant une catastrophe inévitable pour les Princes, qui ne pensent pas serieusement aux moyens de regner dans l'autre monde, aprés avoir regné dans celuy-cy.

LXXVII.

Les Rois doivent considerer que leur autorité souveraine est un dépôt, dont Dieu leur demandera un compte exact; qu'ils sont plûtôt les gardiens que les Maîtres de leurs sujets, & qu'étant l'image de Dieu par leur puissance absoluë, il faut qu'ils apprennent de luy à gouverner avec sagesse & avec charité.

LXXVIII.

Les Princes n'ont jamais été plus

capables de gouverner & d'inſtruire leurs ſucceſſeurs, que lorſqu'ils ont eu la mort devant les yeux, & qu'ils l'ont appellée à leurs conſeils. C'eſt alors que Theodoſe le Grand avertit les Princes ſes enfans, qu'ils ne devoient pas entreprendre de donner des loix aux autres, s'ils ne ſçavoient s'en donner à eux-mêmes; qu'ils ne méritoient pas de commander aux hommes, s'ils n'avoient appris à obéïr à Dieu; qu'ils devoient fonder la felicité de leur regne non pas ſur la prudence des conſeils, ni ſur la force des armes, mais ſur la fidelité qu'ils garderoient à Dieu, & ſur le ſoin qu'ils prendroient de l'Egliſe.

Ambroſ. in fin. Theod.

C'eſt alors que l'Empereur Tibere donna ces excellens avis à Maurice, » qu'il avoit deſigné ſon ſucceſſeur : Je » ne vous demande, mon fils, qu'une » épitaphe aprés ma mort; mais c'eſt vô» tre bonne conduite qui doit m'en ſer» vir, en juſtifiant le choix que j'ay fait » de vôtre perſonne. Ornez donc ma » ſépulture de vos vertus. Réprimez par » la raiſon la trop grande confiance que » donne une puiſſance ſans bornes. Pour » vous voir élevé par la fortune ſur la » tête des autres, ne croyez pas les ſur-

Niceph. l. xxviii. c. 6.

paſſer tous en prudence. Faites vous plûtôt aimer que craindre de vos ſujets.

Recevez mieux les remontrances que les flatteries. Le plus grand malheur des perſonnes puiſſantes, eſt d'être inacceſſibles aux véritez & aux avis charitables, qui leur ſont neceſſaires pour les retenir dans leur devoir. A faute d'amis ſinceres qui vous avertiſſent, tenez toûjours à côté de vous la juſtice, qui peſe toutes vos actions à la rigueur. N'eſtimez pas plus la pourpre, qu'un vêtement de vil prix, & les pierreries de vôtre Couronne, que les petits cailloux qu'on voit ſur le bord de la mer. Enviſagez vôtre état comme une pompeuſe ſervitude.

C'eſt alors que l'Empereur Charlemagne fit à Louis le Debonnaire ſon fils ces belles leçons, à la face des Autels : Le premier avis que je vous donne, eſt d'aimer & de craindre Dieu, « enſuite d'avoir ſoin que les Egliſes « ſoient bien gouvernées, & d'en « être le défenſeur. Honorez les Evêques comme vos peres ; aimez les « peuples comme vos propres enfans. « Protegez les Monaſteres, ſoulagez « les pauvres. Ne donnez jamais d'em- «

ploy qu'à ceux qui craignent Dieu.

C'eſt alors que S. Louis crut que ſes paroles auroient plus de force ſur le Prince Philippe ſon fils, auquel il recommanda d'abandonner tout pour le ſervice de Dieu, de ne point ſuivre d'autre Politique dans l'adminiſtration de ſes Etats, que celle qui nous eſt preſcrite par l'Evangile; de faire conſiſter toute ſa grandeur à s'abaiſſer en faveur des miſerables. Ainſi le plus fidele Conſeiller que les Rois puiſſent choiſir, eſt cette penſée de la mort. Un Prince doit bien vivre pour bien regner. Mais il ne ſçauroit bien vivre, s'il ne vit comme devant bien-tôt mourir.

LXXIX.

Ce n'eſt que du côté de la réputation que les Princes peuvent vivre plus long temps que les autres. Les flatteurs les traitent d'immortels, & Dieu a voulu qu'ils fuſſent, pour ainſi dire, plus mortels que le reſte des hommes. On vieillit dans toutes les autres conditions; mais il n'y a rien plus rare que de voir un Roy mourir de vieilleſſe. N'eſt-il pas ſurprenant que de tous les Rois de la troiſiéme race, qui regne en France depuis le dixiéme ſié-

cle, il n'y en ait qu'un seul qui ait vécu 61. ans ? Il est vray que nous avons sujet d'esperer que LOUIS LE GRAND vivra bien au-de-là de ce terme. Ce sera une espece de prodige, qui ne nous surprendra pas, aprés tous ceux qu'il nous a fait voir en sa personne. Nous sommes accoûtumez à ne pas mesurer ses actions par celles de ses prédecesseurs. Il ne faut pas aussi que la durée de leur vie soit la mesure de la sienne. *Louis XI.*

LXXX.

Les Princes & les Grands meurent ordinairement plûtôt que les autres, par un ordre de Dieu qui ne veut jamais nous laisser manquer des excellentes leçons du mépris de la vie, que nous fait la mort des Princes.

LXXXI.

Les Princes se flattent que l'Histoire les vangera de la mort qui les détruit. Ils se trompent. Nous sçavons moins leur Histoire que celle des particuliers. On ne sçait rien des Souverains, que sur le témoignage de la flatterie ou de la Satyre. Je croy plus ce que Tacite a écrit d'Agricola, que ce qu'il dit de Neron ou de Vespasien. Luy-même m'apprend à me défier de luy, lorsqu'il dit au commencement de son

Hiſtoire, que la verité eſt alterée & corrompuë, ou par la lâche complaiſance qu'on a pour les Princes, ou par la haine dont on eſt animé contre eux.

LXXXII.

Il n'y a point de Princes dont on diſe plus de bien, que de ceux qui permettent qu'on en diſe du mal.

LXXXIII.

Comme un fleuve rompant les levées qui le retenoient dans ſon lit, non ſeulement deſole tout ce qu'il inonde, mais même perd toute ſa grandeur & toute ſa majeſté, parce que ſon canal demeure à ſec par ce moyen : ainſi un Prince qui ne ſe renferme pas dans les bornes d'une puiſſance légitime, ne ſe nuit pas moins qu'à ſes ſujets.

LXXXIV.

L. XII. ep. 13. La bonté paternelle d'un Monarque pour ſes ſujets, eſt la meilleure & la plus ſûre garde de ſon Empire. Heureux l'Etat où l'on voit un combat continuel entre l'amour du Prince pour ſes ſujets, & l'obéïſſance des ſujets envers leur Prince!

LXXXV.

Les applaudiſſemens & les acclamations des peuples; ces loüanges qui ſont le langage naturel plûtôt d'un

cœur reconnoissant, que d'un esprit ingenieux, sont des tributs plus agreables aux bons Princes, que ceux qui rempliſſent leurs coffres. On paye les tributs d'argent, aussi-bien aux Tyrans qu'aux Princes légitimes, qui sont les peres de leurs peuples. Mais il n'y a que ceux-cy à qui on paye ces tributs d'estime & de reconnoissance. L. IX ep. 25.

LXXXVI.

Toutes choses sont au pouvoir d'un grand Monarque; mais la raison & la Religion mettent des bornes à sa puissance, en luy enseignant qu'il ne se doit croire rien permis, que ce qui peut luy mériter de solides loüanges. L. X. ep. 16.

LXXXVII.

Chacun de nous est chargé de faire le tableau de sa vie. Tous ne sont pas capables d'entreprendre des Originaux. On doit se contenter de bonnes copies, choisir un excellent original, ne le perdre point de vûë; & sur tout prendre un original qui convienne à son état. Les Rois & les Princes ne doivent plus être en peine où chercher celuy qui leur est propre. Tout leur soin doit être d'en faire une copie fidele. Il vaut infiniment mieux être copie de cette sorte, qu'original en toute autre maniere.

LXXXVIII.

Un Prince doit & peut honorer l'Egliſe en pluſieurs manieres. Elle tire ſon principal ornement de ſes enfans. Le Prince qui en eſt un, & peut-être l'aîné, fera beaucoup d'honneur à cette mere, s'il mene une vie Chrétienne, & qui ſerve de regle à ſes ſujets. C'eſt honorer l'Egliſe que de luy donner des Miniſtres capables de luy faire honneur, autant élevez au deſſus des autres, par la ſainteté de leurs mœurs, que par celle de leur caractere. C'eſt honorer l'Egliſe que de punir ſéverement tous ceux qui la deshonorent, & de faire obſerver les ſaints Canons, qui ont été faits pour conſerver l'honneur du ſacerdoce.

LXXXIX.

Pour honorer l'Epiſcopat, il n'eſt pas néceſſaire d'appeller les Evêques au maniement des affaires d'Etat, quoyqu'il y en ait pluſieurs dans leſquelles il faudroit les conſulter. Il eſt à craindre qu'un Evêque qui deviendra Miniſtre du plus petit Prince, n'oublie bien-tôt qu'il eſt Miniſtre du Roy des Rois. Il ſera peut-être jaloux de faire par luy-même ce qui dépendra de luy comme Miniſtre d'Etat, & tout homme luy ſera

assez bon, pour suppléer à ce qu'il devroit faire comme Ministre de l'Eglise.

XC.

Il est de l'honneur de l'Eglise, de ne pas donner entrée aux ambitieux, dans les dignitez Ecclesiastiques. Ceux qui aiment la gloire pour eux-mêmes, bien loin d'honorer l'Eglise, la dépouïlleront de ses honneurs, afin de s'en revêtir & de s'en parer.

XCI.

Les Princes profitent les premiers des liberalitez qu'ils font, & ce qui tourne à l'avantage de leur réputation, augmente leurs véritables tresors. Comme la moindre perte qu'ils font du côté de leur reputation, fait qu'ils n'ont plus rien à perdre, ce qui peut servir à l'établir, ou à la conserver, doit toûjours leur être d'un prix inestimable. L. VIII ep. 23.

XCII.

Une Loy n'a point de force, lorsqu'elle n'est pas soûtenuë de l'exemple du Prince. Les Empereurs avant Vespasien, avoient fait diverses Loix pour reprimer le luxe; mais il n'y eut que luy qui réüssit à les faire observer, parce qu'il n'y eut que luy qui s'y conforma. Le desir de l'imiter, fut plus fort que L. XI. ep. 8.

n'avoit été auparavant la crainte de la peine portée par les Loix. *Æmulandi amor validior quàm pœna ex Legibus, & metus.* Tacit. l. 3. Ann. n. 35.

XCIII.

L. XII. ep. 7. Rien n'eſt permis au hazard ſous le gouvernement d'un ſage Prince, & ſa prévoyance regle toutes choſes.

Des Miniſtres & de la Cour.

XCIV.

L. VIII. ep. 9. Que j'eſtime ce Miniſtre, qui avoit le courage de reſiſter reſpectueuſement aux deſirs & aux paſſions de Theodoric, pour conſerver entiere la gloire & la réputation du Roy! Mais que j'ay de veneration pour ce Monarque, lequel tout invincible qu'il étoit à ſes ennemis, ſe laiſſoit vaincre par les raiſons d'un Miniſtre, & ſi je l'oſe dire, d'un ami fidele, & faiſoit conſiſter en cela toute ſa gloire: *patiebatur invictus ille pro ſua fama ſuperari.*

XCV.

Il eſt rare qu'on donne impunément de bons conſeils aux Princes. Voilà l'origine de tant de mauvais conſeils qu'on leur donne C'eſt ce qui change leurs plus fideles Miniſtres en de lâches flat-

teurs. Ceux mêmes qui aiment à dire la verité, ne veulent pas qu'il leur en coûte toute leur fortune, pour l'avoir dite.

XCVI.

La prudence eſt un grand art. Il faut un temps infini pour s'y perfectionner. Perſonne ne doit ſe flatter d'être ſi ſage, qu'il puiſſe ſe paſſer de la ſageſſe d'autruy. Les Princes mêmes qui ſe ſont acquis une haute reputation de prudence, ſont d'autant plus prudens, qu'ils comptent moins ſur leur prudence que ſur les conſeils de leurs fideles Miniſtres. Qu'un Prince âgé & conſommé dans l'art de regner, conſulte encore des hommes ſages, c'eſt un conſeil. Mais pour les jeunes Princes ſans experience, c'eſt un precepte. Il y va de leur ſalut, & du ſalut de tout leur Etat.

XCVII.

Les Intendans de Marine font la richeſſe, ou la pauvreté d'un Etat. Ils y cauſent ou l'abondance ou la diſette. Une main avare ferme les ports, & fait plier les voiles. Ce port eſt fort commode, mais il y regne un mauvais vent qui le fait abandonner: c'eſt l'avarice de celuy qui en eſt Intendant. *L. VIII ep. 9.*

XCVIII.

La Cour eſt une ſociété d'ennemis qui ſe font la guerre, par mille démonſtrations d'amitié. La conformité de leurs paſſions qui les portent vers les mêmes objets, les rend ſecrettement rivaux les uns des autres. On a vû avec admiration des hommes au milieu des bêtes farouches, des lions, des tigres, des ours, à qui, pour ainſi dire, ils avoient fait perdre leur ferocité naturelle. J'admire un grand Monarque qui a ſçû apprivoiſer des bêtes encore plus à craindre. Vous voyez preſentement l'ambitieux modeſte, le voluptueux infatigable au travail, l'impie devot, &c. Il ne faut pas toutefois ſe fier à ce changement ſi ſurprenant. On ſe défie toûjours d'un lion, d'un ours, & d'un tigre, quelque apprivoiſez qu'ils ſoient.

Des Juges.

XCIX.

L. VI. ep. 10. Si vous rendez ſimplement la juſtice, c'eſt un devoir dont vous vous acquitez; mais ſi vous la rendez promptement, cela paſſe pour un bienfait. Pluſieurs Juges, pour ne rendre juſtice

que trop tard, font de grandes injustices.

C.

Ce n'est que lorsqu'il s'agit de prononcer sur la vie des hommes, que les Juges doivent temporiser. Les armes que la Justice met entre les mains, sont bien differentes de celles que la fureur présente. Il faut que le glaive de la Justice corrige, s'il se peut, tous les coupables, par la crainte qu'il imprime; mais qu'il n'en fasse perir que tres-peu par le supplice. L. VII. ep. 1.

CI.

Le regne d'un Prince reçoit un de ses plus grands ornemens, de la bonne conduite des Juges, & des autres Officiers, qu'il a établis. C'est ce qui luy fait un nom celebre dans toutes les nations. C'est aussi ce qui soûtient son trône: car nos ennemis sont surmontez avec plus de succés par les bonnes mœurs, que par les armes, & ceux que le Ciel protege, ne peuvent pas avoir des ennemis heureux. L. VIII. ep. 26.

Des jeunes Princes, & de leur éducation.

CII.

Un jeune Prince doit s'exercer à re- L. XI. ep. 1.

gler & à gouverner un jour les peuples, en reglant auparavant ſes mœurs & ſes deſirs. Celuy qui ſçait regner ſur ſes ſens, pendant même l'ardeur de la jeuneſſe, ne trouvera rien de difficile dans le gouvernement des peuples les plus intraitables. Il a déja ſoûmis les plus difficiles à reduire, & il leur a appris à obéïr.

CIII.

Un jeune Prince qui ne veut être repris de perſonne, court riſque de faire un jour bien des actions, que toute la terre condamnera. Il évite le jugement particulier, mais il ſubira le jugement univerſel. Il n'y a point d'actions plus expoſées à la cenſure du Public, que celles des Princes. Il ſemble qu'on doive leur accorder cette foible conſolation d'être applaudis par quelques flatteurs. Pour cent courtiſans qui les flattent, il y a dix millions d'hommes qui leur font une rigoureuſe juſtice. La Renommée aprés avoir publié les fauſſes loüanges des Grands pendant leur vie, s'en repent & s'en dédit aprés leur mort.

CIV.

Un jeune Prince ſans éducation, & un diamant brute ſont fort reſſemblans. Taillez-les, poliſſez-les ſi vous voulez qu'ils ſoient de prix.

CV.

Qu'il eſt loüable à un grand Monarque, d'inſtruire les Princes ſes enfans, des veritez de la Religion & de la Morale Chrétienne, avec plus de ſoin, que des maximes de la Politique. Pluſieurs Princes ont enſeigné à leurs ſucceſſeurs l'art de regner. Il y en a peu qui leur ayent appris à regner chrétiennement. Nous en connoiſſons un qui inſtruit du vray culte qu'il faut rendre à Dieu, & de la ſoûmiſſion dûë à l'Egliſe, non ſeulement les Princes ſes enfans, mais auſſi toute ſa Cour, & tous ſes Sujets, comme ſi c'étoit ſa famille. Ce qu'on appelle ordinairement la Religion du Prince, eſt une Religion de bien-ſéance & de Politique. Aujourd'huy en France la Religion du Roy eſt un culte egalement éloigné de la ſuperſtition & du libertinage. Plût à Dieu que toute la Cour & tout le Royaume, les nouveaux réünis, & les anciens Catholiques, fuſſent de la Religion du Roy.

CVI.

La Foy eſt la premiere choſe dont on doit inſtruire un jeune Prince. Les trônes ne ſont fondez ſolidement que ſur la juſtice; & la vraye juſtice ne

peut avoir d'autre fondement que la vraye foy.

CVII.

Un jeune Prince doit être d'autant plus ſolidement affermi dans la foy, qu'on voit pour l'ordinaire un grand libertinage d'opinions regner à la Cour. La curioſité porte à lire toute ſorte de méchans livres. D'abord l'orgueil perſuade qu'on eſt aſſez fort, pour reſiſter aux mauvaiſes impreſſions qu'ils peuvent faire. Cependant on commence par douter, & du doute on tombe dans l'incredulité. Si l'on ne fait pas de Secte, & ſi l'on ne prêche pas publiquement ſes fauſſes opinions, c'eſt parce qu'on n'a ni aſſez d'eſprit & d'érudition, pour les appuyer, ni aſſez de conſtance & de courage, pour ſupporter les travaux qui ſont néceſſaires, dans l'établiſſement d'une Secte. Ainſi rien ne manque à ces libertins en fait de Religion, pour être Aureurs d'héréſies, que ce qu'il y a eu de moins mauvais dans les Héréſiarques.

CVIII.

L. VIII. ep. 13. C'eſt une grande prudence pour un jeune Prince, de ſuppléer à ce qui luy manque de prudence, par celle d'autruy. Que je ſens de plaiſir à lire ces

paroles du jeune Athalaric à un ſage Officier. Donnez-moy des marques de « vôtre fidelité, en m'avertiſſant du bien « que je ſuis obligé de faire, & élevez- « vous avec courage contre les entre- « priſes des méchans. Un bon Prince « permet toûjours qu'on luy parle pour « appuyer la juſtice. Au contraire la mar- « que certaine d'une cruauté tyrannique, « eſt de ne vouloir point entendre par- « ler des Loix anciennes. J'employe vo- « lontiers ces excellentes paroles de « Trajan, qui ſont le plus bel endroit « de ſon panegyrique : *Recevez cette* « [a] *Charge, & ſervez-vous de l'autorité* « *qu'elle vous donne, ou pour la Republique* « *& pour moy, ſi je gouverne en Prince é-* « *quitable : ou pour la République contre* « *moy, ſi je m'éloigne de mon devoir.* Con- « ſiderez donc ce que j'exige de vous, & « ſçachez que je ne croy pas pouvoir me « permettre quelque choſe contre la ju- « ſtice. «

a

CIX.

L'education du Prince, eſt le ſalut de tout l'Etat qu'il doit gouverner. La

a *Sume dicationem.* Ce mot ſignifie un ſimple titre d'honneur, ſelon M. du Cange dans ſon Gloſſaire, où il cite même Caſſiodore. Cependant il paroît qu'on doit l'entendre icy pour une Charge qui donnoit beaucoup d'autorité.

ſemence des vertus qu'on jette en ſon ame, ſe moiſſonnera dans tout un Royaume. Qui pourroit comprendre tout le bien & tout le mal que le Gouverneur d'un petit Prince eſt capable de faire?

CX.

C'eſt un grand crime que d'alterer les poids & les meſures qui ſervent au Public. On ne peut être plus coupable de ce crime, qu'en inſpirant à un jeune Prince, des ſentimens qui le déreglent. Les actions des Princes qui ſervent de regle publique, doivent être fort reglées.

CXI.

Rien n'eſt plus dangereux que de laiſſer approcher d'un jeune Prince, des flatteurs & des libertins capables de détruire en peu de temps tous les fruits de la meilleure éducation. On ruine en une heure, ce qui a coûté pluſieurs années à bâtir.

Diverſes penſées tirées du Commentaire ſur les Pſeaumes.

CXII.

Vous m'avez étenduë dans la tri-
Pſ. 117. 1. *bulation.* L'Egliſe reconnoît par ces

paroles, qu'elle doit son augmentation & la multiplication de ses enfans, aux persecutions. C'est en vain que le monde prétend détruire le parti des gens de bien par les violences qu'il exerce contre eux. Il ne fait par-là que le rendre plus fort, parce que l'exemple de la patience des justes qui souffrent, encourage même les foibles, & les fait devenir forts.

CXIII.

Le Seigneur a exaucé la voix de mes pleurs. Les larmes de la pénitence ont une voix éclatante aux oreilles de Dieu. Ce pecheur demande pardon en termes choisis, mais il ne pleure point. Quelque bruit qu'il fasse, Dieu ne l'entend pas. Celuy-cy pleure en silence les crimes qu'il a commis ; sa voix est écoutée. Ps. VI. 6.

CXIV.

Le Seigneur a exaucé le desir des pauvres ; vôtre oreille a écouté la préparation de leur cœur. Dieu n'entend point les paroles, mais seulement le desir & la préparation du cœur. Les hommes au contraire n'entendent que les paroles, & ne voyent point le cœur pour y lire les desirs, & pour en reconnoître les dispositions. Nous traittons Ps. IX. 41.

Dieu en homme, dans nos prieres. Nous luy donnons bien des paroles; les desirs du cœur, la préparation du cœur n'entrent pas dans nos Oraisons.

CXV.

Ibid. v. 17. *Le pecheur s'est trouvé pris dans les œuvres de ses mains.* Autant de mauvaises actions que le pecheur a faites, sont autant de filets dans lesquels à la fin il se trouve pris. Imaginez vous un oiseau enveloppé de mille filets; il n'est pas plûtôt débarassé d'un, qu'il tombe dans un autre, sans esperance de pouvoir échaper. C'est la figure du pecheur, & sur tout du pecheur malin & artificieux, qui cherche à surprendre les gens de bien. Ses pieds se trouvent enveloppez dans les piéges qu'il a tendus en secret. Il avance sa perte, en voulant procurer celle du juste.

CXVI.

Ibid. v. 21. *Que les peuples sçachent qu'ils sont hommes.* Est-il donc si difficile d'apprendre à l'homme, qu'il est homme, & faut-il que Dieu prenne le soin de le luy enseigner? Toutes choses ne nous disent-elles pas que nous ne sommes que des hommes? Comment donc pourrions-nous l'ignorer & nous méconnoître? Cependant c'est ce qui nous

arrive tous les jours. Vous demande-t-on l'aumône? vous ignorez que vous étes homme, lorſque vous n'avez pas des entrailles de charité pour le pauvre qui eſt vôtre frere. Vous bâtiſſez comme ſi vous deviez toûjours demeurer ſur terre, & ne jamais mourir; vous ignorez que vous étes homme, &c.

CXVII.

Chacun ne dit que des choſes vaines à ſon prochain. Le moindre défaut des converſations des hommes, eſt d'être vaines & inutiles; mais la tromperie s'y mêle bien-tôt. *Leurs lévres ſont trompeuſes*, ajoûte le Prophete. Voilà ce qui l'oblige à s'écrier: *Il n'y a plus de Saints, les veritez ſont affoiblies parmy les enfans des hommes.* Je ne ſçay ſi dans le monde, où l'on fait ſi peu de ſcrupule du menſonge, on fait bien réflexion ſur ces paroles du S. Eſprit : *Vous perdrez tous ceux qui diſent des menſonges.* Pſ. xi. 2. Pſ. v. 7.

CXVIII.

Ils ont dans leurs diſcours tantôt un cœur, & tantôt un autre. La foy nous enſeigne que l'homme n'a qu'une ſeule ame; l'experience ſemble prouver le contraire, & nous perſuader que les contradictions continuelles qui ſe rencontrent dans ſes actions, viennent des Pſ. xi. 2.

differentes ames qui en ſont le principe. Pour accorder la raiſon avec la foy, il faut dire que ſi l'homme n'a qu'une ſeule ame, il a pluſieurs cœurs. Cette Dame vient d'être charmée d'un Sermon contre la Comédie ; & une heure aprés elle court à la Comédie, d'où elle ſort encore plus charmée que du Sermon. Cela s'accorde fort bien ; elle a un cœur pour le Sermon, & un cœur pour la Comédie.

CXIX.

Pſ. XIII. 4. *Ils n'ont point la crainte de Dieu devant les yeux.* Les pecheurs croyent avoir beaucoup fait pour leur repos, d'avoir rejetté la crainte de Dieu qui les troubloit dans leurs crimes & dans leurs paſſions, par des remords. Mais s'étant ainſi délivrez d'une crainte ſalutaire & honorable (car il n'y a que de l'honneur à craindre Dieu) ils ſont tombez dans des craintes ſteriles, dans des timiditez pueriles ; *Ils ont tremblé de frayeur, lorſqu'il n'y avoit rien à craindre*, dit le Prophete. La crainte de Dieu fait la force de l'ame ; ſans cette crainte elle eſt toute timide. Si l'on craint Dieu, l'on ne peut pas craindre autre choſe : ſi l'on ne craint Dieu, on craint tout. Adam n'a pas plûtôt ceſſé de

de craindre la menace de Dieu, qu'il cherche à se cacher de crainte. Caïn apres son crime devient si lâche & si timide, qu'il se figure des armées qui le cherchent pour le tuer, lorsqu'il est le seul homme sur terre avec son pere.

CXX.

Vous abusez de vôtre ame, & vous l'avez reçûë en vain, si vous l'attachez à des choses passageres & perissables. Si vous ne voulez pas la perdre, servez-vous-en pour connoître Dieu, pour observer sa sainte Loy, pour envisager de loin la vie éternelle; enfin ne la donnez que pour acquerir & pour mériter la grace & les dons celestes. *In Ps.* xxix.

CXXI.

Qu'ils ne disent point, Courage, courage à mon ame, & ensuite, nous l'avons devoré. Que ceux qui me congratulent de mes maux, soient couverts de confusion. Les applaudissemens que les illustres pecheurs reçoivent de tant de lâches flateurs, au milieu de leur crimes, les encouragent encore à pecher. Mais ces flateurs ne cherchent qu'à les devorer & à les détruire. Et quiconque est sage, doit rejetter leurs loüanges trompeuses, & les couvrir eux-mêmes de confusion. Ps. xxxiv v. 28. & 29.

CXXII.

Que les pieds de l'orgueil ne me vien-
Pſ. XXXV v. 12. *nent pas... C'eſt par là que ſont tom-*
bez ceux qui commettent l'iniquité. Les pieds de l'orgueil ne peuvent pas nous ſoûtenir long-temps. Quand on s'appuye deſſus, il faut ſe réſoudre à une prompte & à une lourde chûte. On n'eſt pas plûtôt ſuperbe qu'on eſt ébranlé. L'orgueil a fait tomber le premier Ange & le premier homme.

CXXIII.

Pſ. LVI. v. 2. *J'eſpereray ſous l'ombre de vos aîles, juſques à ce que l'iniquité ſoit paſſée.* Comme on ne craint gueres l'iniquité dans le monde, on n'aime gueres l'ombre des aîles de Dieu, c'eſt-à-dire la ſolitude & la retraite. Mais quiconque eſt penetré de douleur de la déſolation que le peché cauſe dans le monde, & connoît le danger où il eſt de ſe laiſſer entraîner à la corruption qui y regne, il cherit la ſolitude comme le moyen aſſûré & preſque unique de s'en préſerver.

CXXIV.

Pſ. LXII. v. 6. *Que mon ame ſoit engraiſſée.* On a tant de ſoin de l'embonpoint du corps; d'où vient qu'on néglige ſi fort celuy de l'ame? La ſcience des choſes divi-

nes, la foy, la patience, une constance inébranlable, toutes les vertus engraissent l'ame; mais l'ardeur de la cupidité l'amaigrit & la desseche.

CXXV.

Les Juges du peuple parloient contre moy dans les Tribunaux, & ceux qui boivent du vin, m'ont pris pour le sujet de leurs chansons. Mais c'est alors que je vous ay offert ma priere, comme dans un temps de grace, où vous faites paroître davantage vôtre bienveillance. Le temps le plus favorable pour bien prier & pour être exaucé, c'est celuy de la persecution; alors la priere est jointe au sacrifice. N'opposez point d'autres armes à vos ennemis, vous en triompherez. Ps. LXVIII. v. 13.

CXXVI.

Je suis pauvre & dans l'indigence; ô Dieu! hâtez-vous de m'aider. On dit aux hommes : Rendez-moy service, j'en auray de la reconnoissance, je vous protegeray, j'ay des parens, j'ay des amis puissans qui vous appuyeront. Mais pour engager Dieu à nous secourir, il faut que nous luy disions, fussions-nous Rois comme David : Venez à nôtre secours, Seigneur, parce que nous sommes pauvres, & que nous sentons nôtre indigence, & l'extrême Ps. LXIX. v. 6. & Ps. CVIII. v. 22.

besoin où nous sommes de vôtre grace.

CXXVII.

Ps. LXXIV. v. 2. *Lorsque j'auray pris le temps, je jugeray.* Si Dieu même prend du temps pour juger, avec quelle témerité prononçons-nous sur le champ, & donnons-nous des arrêts si préjudiciables à la réputation de nôtre prochain, sans nul examen ?

CXXVIII.

Ps. XC. v. 5. *La verité du Seigneur vous environnera comme d'un bouclier.* C'est trop peu d'appeller la verité un bouclier : c'est un mur d'airain que nos ennemis ne peuvent forcer. Il n'y a point d'hommes plus forts ni plus intrépides que ceux qui sont protegez & soûtenus de la verité. Que la vanité nous attaque de toutes parts ; nous demeurerons invincibles, pourvû que nous n'abandonnions pas la verité, & que nous ne l'obligions pas à nous abandonner.

CXXIX.

Ps. CXVIII. v. 1. *Heureux ceux qui sont purs dans la voye !* Comment peut-on se préserver de soüillures, dans une voye qui n'est que bouë, où l'iniquité nous environne de toutes parts ? Le secret est de chercher l'étroit sentier qu'on appelle la loy de Dieu. *Qui ambulant in lege*

Domini. Mais pour le trouver, il faut en faire une exacte recherche : *Qui scrutantur testimonia ejus.* Il ne suffit pas d'employer pour cela les lumieres de l'esprit ; souvent l'esprit ne présente que des détours. Il faut que le cœur soit au moins de moitié dans ce travail, *in toto corde exquirunt eum.*

CXXX.

Seigneur, mon ame est toûjours entre [a] *vos mains.* Vôtre ame ne sera jamais en sureté entre vos mains. Remettez-la entre les mains de Dieu. Celuy qui l'a formée est le seul qui puisse la conserver. Ps. CXVIII. v. 109.

a Cassiodore lit *in manibus tuis*, & non pas *meis*, comme nous lisons.

FIN.

TABLE

DES MATIERES.

A

ABbé, Titre qu'on donnoit autrefois mêmes aux ſimples Moines, page 381

L'Abbruſſe ſauvée des mains des Vandales par le Grand Pere de Caſſiodore, 4

Acace Patr. de Conſtantinople favoriſe les Eutychiens, 186

Acæmites Moines ſuſpects du Neſtorianiſme, 188

Acephales Eutychiens zelez, 186

Adrien, tombeau d'Adrien. Les Romains en briſent les ſtatuës & les ornemens, pour ſe défendre, 255

Adultere rigoureuſement puni parmy les Gots, 428.

Aëtius patrice Romain tué par l'ordre de Valentinien, 26

S. Agapet Pape Succeſſeur de Jean II. 191. travaille pour établir à Rome des Ecoles publiques de l'Ecrit. S. 192. va à Conſtantinople demander la paix 227. obligé de mettre en gage les vaiſſeaux ſacrez, *Ibid.* dépoſe Anthime Patr. de Conſtant, 230

Ages. Diſpenſes d'âge que les Rois donnoient, 447

Agiographes. Quels livres y ſont compris, 353

Agriculture. Auteurs qui en ont mieux écrit, 320

Alaric Roy des Viſigots regne en Eſpagne & dans la Gaule Meridionale. 53. épouſe une fille de Theodoric. *Ibid.* vaincu & tué par Clovis, 80.

Alexandre Logothete General de l'armée Rom. en Italie 264. ruïne tout par ſon avarice. *ibid.*

Amalaberge Princeſſe ſçavante niéce de Theodoric mariée au Roy de Turinge, 54

Amalafrede ſœur de Theodoric femme de Thrasamond Roy des Vandales. 54. mere de Theodat. *ibid.*

Amalaſonthe fille de Theodoric mariée à Eutharic. 54. ſon portrait 122 174. 180. voyez la Table des Chapitres du l. 11. ſur ce qui concerne cette Princeſſe. Ses liaiſons avec Juſtinien. 162. 169. 180. 212.

Amales, maiſon Royalle des Oſtrogots, p. 45. & ſuiv. *Voyez* encore 54. Caſſiod. fait leur genealogie, 106

L'Ame. Caſſiodore en fait un Traité, voyez p. 450. & ſuiv. Origine de ce nom, 452

Nôtre ame eſt ſpirituelle 453. liſez le ſommaire du ch. 2. du l. IV. Si ſa gloire eſt differée juſqu'au jugement. 467. & ſuiv.

Amitié. Le traité de l'Amitié qui eſt parmi les œuvres de Caſſiod. eſt ſuppoſé, 502

Anaſtaſe Emp. protege les Eutychiens & fait brûler les Actes du C. de Calced. 187. ſon portrait, 57

Antiques. Soin que Theodoric avoit de leur conſervation, 69. 70

Apocalypſe. Auteurs qui ont écrit deſſus, 363

Apone fontaine miraculeuſe, 432

Archimandrites, 381

premier Architecte. Son employ à la Cour des Gots 445. marque de ſa dignité. *ibid.*

Aſtrologie judiciaire contraire à la foy, 340

Athalaric ſucceſſeur de Theodoric 119. *Voyez* ſur ce qui concerne ce Prince la Table des Chapitres du l. 11.

Attila Roy des Huns ſon portrait p. 8. arrêté par le Pere de Caſſiod. p. 9. & ſuiv. ſa mort 11.

Avarice, crime deteſtable, 201.

Audoflede sœur de Clovis & non sa fille 53. 79. mariée à Theodoric. *ibid.*

S. Augustin. Sa Doctrine suivie de l'Eglise Rom. 190. Eloges que luy donne le Pape Jean II. *ibid.* Cassiod. tient sa Doctrine touchant la grace, le libre arbitre la predestination, 492 S. Augustin fonde des Monast. 280. & suiv. s'il a été Moine 281. & suiv.

Aumônes. Comment elles doivent être distribuées. 210. comment les Princes doivent les faire 66. *Voyez* à la fin les maximes sur l'aumône. 527.

Avocats doivent être préferez aux autres dans la distribution des charges, 205

Leur profession est fort honorable, 426

Auteurs modernes doivent être lûs, 362

Auteurs suspects d'erreur, & qui s'éloignent de la Regle commune des Peres, défendus dans le Monastere de Cassiodore, 315

B

Balthes famille Royale, qui regnoit sur les Visigots, 45. & 54

Belissaire entre en Sicile 219. ensuite en Italie 222. assiege Naples, *ibid.* la prend 231. prend Rome 250. il y est assiegé 252. assiege Vitiges & le prend, 262. est mal recompensé, 263. s'il fut réduit à la mandicité. *ibid.* il refuse le Royaume d'Italie, 264

Bellator Prêtre Auteur Ecclesiastique, 345. 352. 353. 354. peu connu de nos Ecrivains. *ibid.*

Bellum. Etimologie de ce mot. 427

S. Benoît. Si Cassiodore en a parlé, 327. & 328

Regle de S. Benoît, si Cassiodore la fit garder dans son Monastere 310. *Voyez* tout le chap. 3. du livre III.

Bibliotheque de Cassiodore, 300. soin qu'il avoit de l'enrichir 348. *Voyez* les chap. 4. & 5. du livre III

Boëce, son éloge fait par Theodoric 67. & suiv.

ſon Conſulat 69. Theodoric le fait mourir 114. ſes Ouvrages, 337. & 338. prié par Theodoric de faire des horloges au ſoleil & à l'eau, 428
Bolſene lac. 178. Amalaſonthe releguée dans une Iſle de ce lac, *ibid.*
Brefs ou brevets, ce qu'ils ſignifient, 424
Brutiens, leur revolte, 49

C

CAnnes employées pour écrire, 322
Canons, les Religieux ne doivent pas les ignorer, 379
Cardinal, Prince Cardinal de Rome qui accompagnoit les Rois, 447
Carpilion, fils d'Ætius, 6
Caſſien doit être lû par les Moines 316. & ſuiv.
Caſſiodore, ſa naiſſance, p. 3. & ſuiv. *Voyez ſur tout ce qui le regarde la Table des Chap.*
Le nom de Caſſiodore commun à pluſieurs familles. p. 18. mais devenu propre à la maiſon de Caſſiodore, *ibid.*
Pieté de Caſſiodore 139. 156. & ſuiv.
Caſtel, Monaſtere de Caſſiodore, 298
Centuriateurs refutez touchant la retraite de Caſſiodore 291. & ſuiv.
Chalcedonius & Geronce Abbez des Monaſteres de Caſſiod. 307
Chanceliers des Provinces 206. & ſuiv. Chanceliers des Préfets du Prétoire, 207. d'où ce nom étoit tiré, *ibid.*
Charges doivent être données au ſeul merite, 83. 516. & 527
La Charité. deſcription & éloges qu'en fait Caſſiodore, 400. & ſuiv.
Cherté, remedes qu'il y faut apporter, 146. *Voyez* famine.
Chorſamantas Maſſagete ſort victorieux d'un combat contre 70. Cavaliers. 255
Chronique de Caſſiodore, 476. On l'examine, *ibid* & ſuiv.
Clem. Alex. ſur les Epitres de S. Pierre, de S. Jean & de S. Jacques, 359
Clepſidres ou horloges à eau, 299. ce que Jules Ceſar en dit 300. 301. 302
Les Clercs doivent être

jugez par les Evêques 425. causes des Clercs renvoyées au Pape, 143
Clovis victorieux des Allemans 74. fait la guerre à Alaric, *ibid.* succés de cette guerre 80. lettre que Theodoric luy écrit, 78. & suiv. Appellé *Luduin*, 78
Colere maladie incurable des Princes, 114
Commentaire de Cassiod. sur les Pseaumes, 478. lisez le sommaire du ch. 3. du l. IV.
Commentaire sur les Cantiques attribuez à Cassiodore, 500. il n'est pas de luy, 501
Communion du Corps & du Sang de J. C. 491 Elle efface les pechez, *ibid.*
Complies comptées par Cassiodore entre les heures de l'office divin. 311. & suiv.
Comte des liberalitez Royales. 34. fonctions de cette charge, *ibid.* & p. 35
Comte des revenus particuliers, quelle étoit cette dignité, p. 31. & 32. Origine du titre de Comte, 33
Concile II. de Nicée condamne ceux qui mépriſent l'habit Monastique, 281
Conciles de Thionville & de Meaux, 275
Conciles generaux, veneration qu'il faut avoir pour eux, 365. si Cassiodore a parlé du V. Concile 365. & suiv.
Constantinien Chef de l'armée Romaine en Dalmatie, 222. tire l'épée contre Belisſaire & est tué, 259
Consulaires, quelle autorité ils avoient. 444
Consuls, en quoy consistoit leur dignité 103. & 104
Conversion signifie la profession Monastique 305. & 306
Corps humain, Cassiod. en fait la description & l'éloge, 461
Croix le signe de la Croix efface les pechez legers, 492
Curiales, ce qu'ils étoient selon Cassiod. 146

D

S. Dacius, Evêque de Milan 229. Cas. se sert de luy pour faire

distribuer des bleds dans une grande famine. *ibid.* traite de la reduction de Milan, 260
Daniel mis parmy les Agiographes & non parmy les Prophetes, 347
Maison des Deces illustre 437 éloge de cette maison, *ibid.*
Denys le Petit, son éloge 337. Il enseigne la dialectique, 378. ses Ouvrages 379. la saintetè 380. & 381.
Diapsalma, ce que c'est, 487
Dioscore, Patriarche d'Alexandrie Eutychien, 185
Dioscore, Diacre Simoniaque, 148. excite un schisme contre le Pape Boniface, *ibid.*
Domestiques étoient les gardes à cheval, 223
Dommages causez par les gens de guerre doivent être reparez, 209
Donation, celle qui est faite par une femme separée de son mary est nulle, 430
Duels défendus par Theodoric, 65

E

EAux, secret pour les découvrir. 71. comment discerner celles qui sont bonnes, 72
Ebrimire gendre de Theodat prend le party des Romains, 222. 232
Ecclesiastique, Jesus fils de Sirac en est auteur, 352. appellé toute vertu, *ibid.*
Eclaircissemens sur quelques endroits de Cassiodore, 54. 61. 109. 130. 136. 467. 497.
Ecoles de l'Ecrit. sainte, que Cassiodore tâche d'établir à Rome 192. pourquoy il n'y en avoit point, 193
Ecoles d'Alexandrie, 192. & de Nisibe, *ibid.* & 193
Ecriture sainte traduite en Langue Gothique, 46. soin que Cassiodore a de la lire étant seculier, 133. Il compose un livre de l'Institution, ou de la maniere d'étudier la sainte Ecriture. 340. & suiv.
Excellence de l'Ecriture sainte 318. Son élo-

quence, sa profondeur, sa grandeur, 489. 490
Personne n'a plus travaillé que Cassiodore, pour établir l'étude de l'Ecriture, 364. Canon de l'Ecriture, 367
Introducteurs à l'Ecriture sainte, 364
Les Religieux doivent la lire, 315. 318. & l'étudier, *ibid.* Ordre qu'il faut garder dans cette étude, 340. & suiv.
Les Commentaires des Saints Peres sur l'Ecriture doivent être lûs, 315. qui sont les meilleurs 341. & suiv.
Commentaires sur le nouveau Testamment 356. & suiv.
Regles à observer dans la correction des livres de l'Ecriture sainte, 367. & suiv. & pour son intelligence, *ibid.*
Ecuyer, charge considerable sous le regne des Gots, 235
Editions nouvelles, leur utilité, 342. 343
Eglise, protection de Dieu sur son Eglise, 30. hors d'elle il n'y a point de salut, 400
Elephans de bronze à Rome, 217
Empire d'Occident, diverses révolutions qu'il éprouve p. 25. & suiv. partagé entre les Barbares, 29
Ennodius fait l'éloge de Theodoric, 114. & suiv.
Epitre aux Rom. Notes Pelagiennes dessus attribuées au P. Gelase, 357. & 358
Etudes établies dans le Monast. de Cassiodore 330. & suiv. *Voyez* tout le livre III. depuis le chapitre IV. inclusivement. Maximes sur l'étude & sur les sçavans, 521
Evêques, leurs devoirs, 160. Ils doivent donner des avis aux Ministres, 161
Il ne faut pas croire ce qu'on en dit de mal, 425. honneur que leur porte Theodoric, 429
Eugippe Abbé & Prêtre, ses Ouvrages 374. & suiv. il redige S. Aug. *ibid.*
Eusebe aveugle dés l'enfance devenu tres-sçavant 350. Cassiodore le consulte, *ibid.*
Eutaric Prince accompli,

épouſe Amalazonte 54. ſon Conſulat celebré par des Fêtes magnifiques, 108
Eutyches réfuté par Caſſiodore, 366
Excellence, Theodoric traite Clovis de *ſon Excellence*, 80

F

FAmine, ſoins que Caſſiodore prend pour y pourvoir 194. & ſuiv 197. 217. 228. & ſuiv. & pour la prévenir, 198
Famine où les hommes s'entremangerent, 261
Felix III. Pape, 133
Felix illuſtre Gaulois, ſon éloge, 429
La fidelité combien eſtimée des Princes, 430. & 431
Fils d'armes, 38. 54. 131. en quoi conſiſtoit cette adoption, 132
La Foy. Quelle fut celle de Caſſiodore, 398. & ſuiv. Deſcription de la Foy, 399. & ſuiv. Toutes les ames ſont fort criminelles ſans la Foy 461. elle ne ſuffit pas, 462
Foires aux jours de Fêtes des Martyrs, 145
François, leurs victoires 76. 154. leur maniere de combatre 154. entrent en Italie, 221

G

GEnſeric Roy des Vandales, prend Rome, 27
Geographie utile à l'intelligence de l'Ecriture, 376
Geſalic fils d'Alaric luy ſuccede 80. ſa mort, *ibid.* & ſuiv.
La gloire. Si elle eſt differée juſqu'à la réſurrection 468. ſentiment de Caſſiodore là-deſſus, *ibid.* & 469. 470. 475. & des Saints Peres, 470. & ſuiv. particulierement de S. Auguſtin, 472. *Voyez* les maximes touchant la veritable gloire & la fauſſe, 511
Gots, leur origine & abregé de leur hiſtoire, 45. quand devenus Chrétiens, 46. Caſſiod. compoſa leur hiſtoire, 105
Etat du Royaume des Gots en Italie, ou les differentes charges de

cette Monarchie, 442. & suiv.
Gouvernement, quels en doivent être les principes, 272
Grace, son inamissibilité refutée par Cassiodore, 493. Doctrine de Cassiodore sur la grace, 492
Graces, il n'en faut point faire qui tournent au desavantage de quelqu'un, 431
Gregoire de Tours parle mal d'Amalasonthe, 182. réfuté, *ibid.*
Vôtre Grandeur, terme dont se sert Theodoric en écrivant à Cassiodore, 102
Gudeline femme du Roy Theodat 177. ses bonnes & ses mauvaises qualitez, *ibid.* & 216.
Guerre, préparatifs pour la guerre faits par les soins de Cassiod. 211
Gens de guerre, il faut les faire vivre avec discipline, 217. 248. C'est en quoy consiste la force des armées, *ibid.*
Les dommages causez par eux doivent être reparez, 430

H

HArpe, Clovis demande à Theodoric un habile joüeur de harpe, 433
Hegumenes, ce que c'est chez les Grecs, 381
Heliodore parent de Cassiodore, p. 13. ses richesses, *ibid* il se retire du monde, *ibid.*
Heretiques ennemis de la vie Monastique, 280
Histoire des Gots composée par Cassiodore, 499. abregée par Jornandés, *ibid.*
Histoire Tripartite, 496 & suiv. Fautes qu'on y a trouvées, 497. & suiv. on les excuse, *ibid.*
Histoire sainte, les Moines doivent la sçavoir, 370
Historiens Eccles. 370. & suiv.
Historiens conciliez touchant l'entrée de Theodoric en Italie, 38. & suiv.
Horloges au Soleil & à l'eau; 299. 301. 302. 315.
Hospitalité gardée dans le Monastere de Cassiodore, 326

Hôteleries, Reglemens que Cassiodore fit pour les Hôteleries 204. & suiv.
Hôtes, comment il faut les recevoir, 204
Humilité, éloge de cette vertu 402. & suiv. elle doit accompagner toutes les vertus 412. La priere la conserve *ibid.* & suiv. *V.* 511. & suiv.
Huns, origine de ces peuples, p. 6. leur portrait p. 7. Abregé de leur histoire, *ibid.* & p. 8. 9. 10. 11

I

JEan I. Pape envoyé en ambassade par Theodoric, 112. sa prison 113. sa mort 114.
Jean III. Pape consulté par Cassiodore, & d'autres Senateurs, écrit une lettre fort sçavante, 189
Jean Maxence Moine Scythe sçavant, 187
J. C. diversement representé dans les Pseaumes, 488
Illustre, quel titre d'honneur c'étoit chez les Romains, 4
Importun. éloge magnifique que Theodoric fait de sa vertu, 435
Impots, comment les exiger, 84. 87. 99. *Voyez* Tailles.
Jornandés repris 53. éclairci 129. 134. 246.
Italie, Royaume d'Italie sous Theodoric & les Rois Gots, quelle étoit son étenduë, 57. 100. & suiv. 130. 214.
Jugement dernier, s'il doit arriver aprés 6000. ans de durée du monde 493.
Juges, comment on doit les choisir, 66. leurs qualitez 86. 206. 208. *Voyez* Officiers. Maximes sur les devoirs des Juges, 542
Julius Titianus, ses Ouvrages, 376
Junilius Eveque d'Afrique 193. ses Ouvrages 364
les Justes. A quels signes on les reconnoît, 462. & 463
Justin Empereur ennemy de tous les heretiques, 109
Justinien succede à Justin, 130. ses intelligences avec Theodat, 136. Il n'a point été ignorant, 214. & suiv. Origine

de cette opinion, touchant ſon ignorance, *ibid.* Comment il étoit de la famille Aniciene, 262
Medailles de Juſtinien, 233

L

LAmpes perpetuelles, 300. & 301
Leonard d'Arezze repris 224
Lettres de Caſſiodore, leur Critique, p. 419. juſqu'à 442
Lettres, gens de lettres honorez par Theodoric 67. & ſuiv. par Athalaric 144. les lettres ſont un grand ornement pour les Princes, 124. 172. & ſuiv combien elles ſont d'honneur aux perſonnes mêmes des conditions les plus élevées, 439
Obligation qu'elles ont à Caſſiodore, 384. & ſuiv.
Lettres profanes utiles 333. 341. & ſuiv. utilité que de grands Saints en ont tirée 372. *Voyez* Etudes.
Liberius Patrice, 51. Sa generoſité, *ibid.* & 52.
Liberius Préfet des Gaules, 129. 246
La Ligurie affligée d'une horrible famine, 261
Lilybée place de Sicile cedée aux Vandales 136 recommandée par Juſtinien, *ibid.*
Logothete, quelle étoit cette charge, 264
Lombards en Italie, 268

M

MAgiciens punis par Theodoric, 65
Homme Magnifique, titre d'honneur conſiderable, 337
grand Maître, ſon Office, 95
Maîtres des Comptes au temps de Caſſiodore, 209
Maître interieur qu'il faut conſulter, 157 467
Malades, ſoin qu'on doit avoir d'eux, 325. & ſuiv.
Marbre dont les diverſes couleurs expriment ce que repreſente la peinture, 69
le Comte Marcellin, ſes Ouvrages, 376
Marciliane, fontaine miraculeuſe, 432
Mariage, Sacrement, 430.

les Rois donnoient des dispenses pour les mariages, 447. & suiv.
Surintendant de la Marine, 34
Actes des Martyrs, Cassiodore en recommande la lecture aux Moines, 317
Mathasonthe fille d'Amalasonthe : Vitiges l'épouse 238. menée à Constantinople 262. Justinien luy fait épouser son frere Germain, *ibid.*
Maxime Senateur de la maison des Anices, épouse une Princesse du Sang Royal des Gots, 223
Maximes de Cassiodore sur la liberalité des Rois 416. 434. 435. 438. 439. 440. 539
Sur l'administration de la justice 427. 433. 435. 438. 439. 542 *V.* encore sur les actions de vertu 429. sur les recompenses 434. sur le gouvernement, 493. sur differens sujets 433. 440. & suiv. *Voyez* depuis la p. 503. jusqu'à la fin un recueil de Maximes tirées de Cassiodore ; les sujets en sont marquez dans la Table des Chapitres.
Mechaniques, leur utilité 68. & 69
Medecine, les Religieux qui ont soin des malades doivent y être habiles, 326
Medecins, serment qu'ils faisoient, 444. leur Comte avoit de grands privileges, *ibid.*
Merite, quand il est grand, on en fait quelque fois un crime d'état, 94
Milan saccagé par les Gots & les Bourguignons 260. trois cens mille hommes y perissent par l'épée, *ibid.*
le Milanez affligé d'une horrible famine, 261
Ministres d'état, soin qu'ils doivent avoir d'empêcher que les peuples ne soient vexez, 200. & d'arrêter la cupidité des gens d'affaire, 202. de fixer un prix raisonnable aux vivres, 202 *Voyez* les maximes sur les Ministres, 540
Moderation, *Voyez* les Maximes sur ce sujet, 515

Monnoyes, soin qu'on prenoit de les faire bien frapper, 34
Vie Monastique, son Origine, 274. ses progrés *ibid.* *Voyez* le ch. 1. du l. III. Cassiodore l'embrasse 288. & suiv. 304. & suiv. embrassée de son temps par des Princes & des Princesses, 389
Sentimens élevez qu'en a Cassiodore 407. & suiv.
Etat Monastique appellé Religion par les anciens, 355
Elie, Elisée Jean Bapt. s'ils ont été les Patriarches des Moines, & en quel sens 274. & suiv.
le Monde, differentes opinions de sa durée, 425. & suiv.
Monopole, combien odieux, 429
Mucien traduit les homelies de S. Chrysostome sur l'Ep. aux Hebreux, 358
Mundus Général de l'armée Romaine en Dalmatie, 219. défait par les Gots 222. sa mort prédite par les Sibylles, *ibid.*
Musique son origie 338
Auteurs qui en ont traité, 359

N

Naples prise par un aqueduc, 231
Narsés Général des Romains termine la guerre contre les Gots, 268. appelle les Lomb. *ibid.*
Notaire, quelle étoit cette dignité, 5

O

Odoacre Roy des Erules s'empare de l'Italie, p. 28 *Voyez son histoire au ch. 2. du l.* 1. son portrait p. 40. & suiv.
Officiers, Reglemens qui les regardent 146. & suiv. 175. 206. Il faut leur donner des appointemens, pour leur ôter tout pretexte d'exercer des concussions 147. ils devoient faire les expeditions gratuitement, 206.
l'Oraison Dominicale efface les pechez legers de pensée, & les mouvemens déreglez, 491. & suiv.
Orgues, S. Augustin en

parle, 68. en uſage du temps de Caſſiodore, *ibid.*
Origene, ce qu'en penſe Caſſiodore, 345
Orthographe, Auteurs qui en ont traité 223. Caſſiodore fait un livre ſur ce ſujet, *ibid.*
Oſtrogots, origine de ce nom 45. leur hiſtoire, *ibid.* & ſuiv. juſqu'à la fin du 2. liv. étenduë de leur Monarchie ſous Theodoric 110. & ſuiv. *Voyez* Gots.
Ouvrages perdus de Caſſiodore, 500

P

PAix, Quel uſage les Princes en doivent faire, 73
Papes Ambaſſadeurs de Rois 112. 226. & ſuiv. leur autorité ſur tous les Chrétiens 157. & ſuiv.
Patrices Peres du Senat, 101. Clovis & Charlemagne prenoient la qualité de patrices des Romains, *ibid.*
ſaint Paul, reſpect des Gots Ariens pour l'Egliſe de S. Paul, 256
Pauvreté Evangelique, de quel prix elle eſt 410. 411. 414
Pechez, huit moyens pour les effacer reconnus par les anciens, 491
Pecheurs, à quels ſignes on peut les reconnoître, 462. & 463.
Penitence, ſa neceſſité, 403 & ſuiv. Pſeaumes de la Pénitence expliquez excellemment par Caſſiodore, 404. & ſuiv.
les Peres doivent être lûs par les Religieux ſur les matieres de dogme & de diſcipl. 316. 369
Peuples, il faut écouter leurs plaintes, 202
Philoſophie, ſon uſage eſt de nous porter à Dieu, 336
Phæba Roy des Rugiens 36
Phoſphores de pluſieurs ſortes, 300
ſaint Pierre défend la Ville de Rome du côté de ſon Egliſe, où les murs étoient ruïnez, 256. Reſpect des Gots Ariens pour cette Egliſe, *ibid.*
Pierre le Foulon, heretique, 185
Pierre Abbé de Tripoli, fait un Commentaire

composé des seuls passages de S. Aug. 360
S. Placide. Ses actes éclaircis, 262. 266. *& suiv.*
Postes. Leur ancien établissement, 95
Pourpre. Sa description, 422. *& suiv.* Comment on en trouva le secret, 423. Mers qui la produisent, *ibid.*
Prefet du Prétoire, 96. En quoy consistoit sa Charge, 97. *& suiv.* Joseph l'étoit en Egypte, 98
Présages. Quels furent ceux du succés de la guerre des Gots & des Romains, 254. Comment les anciens Peuples de la Germanie les tiroient, *ibid.*
Presens. Les Officiers n'en doivent point recevoir, 83.
Priere necessaire pour conserver la vertu, 412. *& suiv.* Necessaire à l'étude, 382. *& suiv.*
Diverses Prieres composées par Cassiodore, 382. 413. 495.
Primasius, Evêque d'Adrumet, 163. A écrit sur l'Apocalypse, *ibid.* & 363.
Primcier des domestiques, quelle dignité c'étoit, 223.
Morale des Princes. *Voyez p.* 530. *& suiv.*
Education d'un Prince, 543.
Prisonniers. Cassiodore les délivre par un motif de piété, 20
Proba Vierge Romaine, 13.
Procedures abregées par Theodoric, 424
Procope Secretaire de Belisaire, 255
Professeurs des Arts liberaux & du Droit favorisez par les Rois Gots, 144
Prophetie. Sa definition 484.
Prophetes. Le S. Esprit s'est quelquefois retiré d'eux, 484
S. Prosper. Qui est celuy dont parle Cassiod. 371
Protecteurs, étoient les Gardes à pied, 223
Provence cedée par les Gots aux François, 129 130 246.
Pseaumes. Leur excellence, 315. Ils sont tous de David, 485. Les noms qu'on lit dans leurs titres, marquent les prin-

cipaux Chantres, *ibid.* Trois manieres de chãter les Pseaumes, 486. *Lisez le Somm. du Ch. 3. du Liv. IV.* Eloge des Pseaumes, 490. 494.
Psalterion. Comment il etoit fait, 486
Pugna. Etimologie de ce mot, 427

Q

Questeur. En quoy consistoit sa Charge, 91. *& suiv.*

R

Raphaël de Volterre repris, 240
Recompense. *Voyez les Maximes sur ce sujet,* 524.
Relier les Livres est un travail convenable aux Moines, 324. Avec quelle propieté Cassiodore veut qu'on relie, *Ibid. &* 325.
Remora, poisson. Ses effets merveilleux, 427
Retraite necessaire pour travailler à son salut, 273.
Rheteurs anciens, 335
La Rhetorique & la Dialectique, en quoy elles different, 337
Rome. Theodoric y fait une entrée magnifique, 63. Eloge de cette Ville, 196. Il n'estoit pas permis à ses citoyens de s'en absenter pour longtemps, 438. *& suiv.*
Rugiens, peuple de Germanie, 36. Défaits par Odoacre, *ibid.*

S

Saïons, Gardes des Chanceliers, 108
Saisons dereglées mauvais prognostics, 198. *& suiv.*
Moines Scythes. Proposition nouvelle qu'ils veulent faire recevoir, 187. Le Pape Hormisde la condamne, *ibid.* Jean II. l'approuve, 188. Leur profession de foy envoyée par eux à Saint Fulgence, *ibid.*
Les Secretaires de nos Rois étoient autrefois les Chanceliers, 56
Sel. Officier de la Cour Imp. qui avoit soin de la vente du Sel, 34
Senateur. Si c'étoit le nom propre de Cass. 18. *& suiv.* Sentiment du P. Sirmond, 20. *& suiv.*
Les Senateurs n'étoient

pas exempts des contributions & des impôts, 65
Sepulchres. Violateurs des sépulchres punis, 32
Severe Moine Eutychien fait Patriarche d'Antioche, Chef des Severiens, 187
La Sicile preservée de l'invasion des Vandales par le grand-pere de Cassiodore, 4
Siciliens naturellement inquiets, 49. Se revoltent, *ibid.* Reçoivent Belisaire, 220
Sigismond fils de Gondebaud Roy des Bourguignons, 53. Il épouse une fille de Theodoric, *ibid.*
Silence loüé & recommandé par Cassiodore. 409. *& suiv.*
Silvere Pape chassé de Rome par Belisaire, 257
Simoniaques. Edit d'Athalaric contre eux, 148
Sirmic reprise par les Gots, 81
Sous d'or, — 203
Spectacles. Leur licence reprimée par Theodoric, 66. Officiers établis pour les regler, 446
Squillacci, patrie de Cassiod. 14. Sa description, *ibid.* & 15. 16. 17. 22. Grands travaux que Cassiod. y fait faire, *ibid.* & 84. Il y bâtit son Monast. 295
Statuës. Officiers établis pour veiller à leur conservation, 446
Symmaque, Pape successeur d'Anastase II. 59. Schisme formé contre luy, *ibid. & suiv.* Sa mort, 104. Theodoric decide en sa faveur, 60 & 63. Symmaque Patrice celebre, 14. Theodoric le fait mourir, 114

T

TAilles. Moderation avec laquelle il les faut exiger, 200. *& suiv.* 249. Moyen pour en faciliter le payement, 209.
Tejas Roy des Gots, 268. Sa valeur, *ibid.*
Theodat. Ses mauvaises qualitez, 136. 164. *& suiv.* 213. Repris par Theodoric & par Amalasonthe, 165. Fait Roy, 167. *Voyez les Somm. des Chap.* 3. 4. 5. *du II.*

Livre. Sa mort, 234. Son portrait, *ibid.* Ses Médailles, 233
Theodebert Roy d'Austrasie passe en Italie, 221. Son armée y est ruinée par les maladies, *ibid.*
Theodora femme de Justinien jalouse d'Amalasonthe, 180
Theodoric Roy des Gots, 37. *Voyez les Somm. des Chap. 2. 3. &c. du L. I.* Sa modestie, 102. Sa mort, 114. Son éloge, 115. Son portrait, 118
Therapeutes d'Egypte dont parle Philon, s'ils ont été Moines & Chrétiens, 176
Thibaud élû Roy d'Italie, 264. Tué par Bellas, 265.
Ticonius Donatiste avoit écrit sur l'Apocal. 363
Timothée Elûre grand Eutychien, 185
Torpille, poisson. Ses effets surprenans, 427
Torila neveu du Roy Thibaud fait Roy des Gots, 265. Reprend plusieurs places, *ibid.* Gagne de grandes victoires sur les Romains, 266. *& suiv.* Ses vertus, 267. Sa mort, *ibid.*
Trajan, le premier des Empereurs, prête serment au Senat, 132
Traitans. Comment doivent être punis de leurs vexations, 209
Traité conclu entre Theodat & Justinien, 232. *& suiv.*
Transcrire des Livres est le travail le plus utile & le plus convenable aux Religieux, 321. *& suiv.* Exactitude qu'il y faut apporter, 324
Travaux manuels établis par Cassiod. dans son Monast, 319. *& suiv.* 325. *& suiv.*
Tribun. Quelle étoit cette dignité, 5
Trithéme refuté touchant la cause de la retraite de Cassiod. 293. & le lieu de sa retraite, *ibid. & suiv.*

V

Vaisseaux sacrez de l'Egl. de S. Pierre de Rome engagez par S. Agapet, 227. Cassiodore les fait rendre & reporter avec pompe, 228
Vandales persecutent les Catholiques, 30. 50

Vaſſaux du Monaſtere de Viviers, 303. Obligation des Religieux d'inſtruire leurs vaſſaux, *ibid.* & de ne les pas trop charger, 304
Veranilda, Dame de qualité perſécutée pour la Rel. Cath. 190
Vertu. *Voyez les Maximes de la veritable vertu & de la fauſſe*, 509
Vertus morales des Philoſophes inutiles, 462
Victor Evêque de Martyrit corrige Caſſien, 317
Victor de Vite, 284
Victorin. Ses Ouvrages, 351. 362. Qui il eſt, *ibid.* & 363.
Les Vidames ſont tres-anciens, 445
Viviers, Monaſtere bâti par Caſſiodore, 295 Sa ſituation, *ibid.* & *ſuiv.* Il étoit double, 298. Cela n'eſt pas contraire à la Regle de S. Benoiſt, 329. Sa magnificence, 299. & *ſuiv.* Ce qui excuſe cette magnificence, 301. *Voyez le Ch. 2. du Liv. III.*
Vigile mis ſur la Chaire de S. Pierre, 257
Vigile Evêque d'Afrique a écrit ſur l'Apocalypſe, 363.
Viguier. D'où vient ce mot, 443
Viguerie, *ibid.*
Viſigots, 45. & *ſuiv.*
Vitiges élû Roy des Gots, 235. Epouſe Mathaſonthe fille d'Amalaſonthe, 238. *Voyez le Sommaire du Chap. VI. du Liv. 2. & les ſuivans.* Pris & mené à Conſtantinople. 262
Vœux Monaſtiques. Saint Baſile en parle, 279. & S. Auguſtin, 283
Vraias neveu de Vitiges, refuſe le Royaume d'Italie, 264
VVarniens. Quels peuples c'étoient, 77.

Z

ZEnon Empereur, favoriſe Theodoric, 38. Fait un Edit qui trouble l'Egliſe, 186

Fin de la Table des Matieres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOÜIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Officiers & Juſticiers qu'il appartiendra, Salut: Nôtre bien amé DOM DENYS DE SAINTE MARTHE Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur, nous a fait remontrer qu'il a compoſé un Livre intitulé, *Le Politique Chrétien, ou la Vie de Caſſiodore*, lequel il deſireroit faire imprimer & donner au Public; ce qui l'oblige de recourir à Nous, pour luy être pourvû de nos Lettres de permiſſion ſur ce neceſſaires. A CES CAUSES voulant favorablement traiter l'Expoſant, & luy faciliter les moyens de mettre au jour un Ouvrage ſi avantageux au Public: Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Preſentes, de faire imprimer ledit Livre par tel Libraire ou Imprimeur, en tel volume, marge, caractere, & autant de fois que bon luy ſemblera, pendant le temps de huit années conſecutives, à commencer du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer; iceluy vendre & diſtribuer par tout nôtre Royaume. Faiſons défenſes à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter ledit Livre, ſous quelque prétexte que ce ſoit, même d'Impreſſion étrangere, ou autrement, ſans le conſentement dudit Expoſant ou de ſes ayans cauſe, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, mille livres d'amende, dépens, dommages & interêts; à la charge de faire imprimer ledit Livre ſur de bon papier, & en beaux

Caracteres, ſuivant le Reglement de la Librairie & Imprimerie, & d'en mettre deux Exemplaires en nôtre Bibliotheque publique, un en celle de nôtre Cabinet des Livres de nôtre Château du Louvre, & un en celle de nôtre tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur BOUCHERAT Commandeur de nos Ordres, à peine de nullité des Preſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons faire joüir & uſer ledit Expoſant & ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens contraires. Voulons qu'aux Copies collationnées des Preſentes par l'un de nos amez & feaux Conſeillers Secretaires foy ſoit ajoûtée comme à l'Original, & qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre l'Extrait des Preſentes, elles ſoient tenuës pour dûëment ſignifiées. Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, faire pour l'execution des Preſentes toutes Significations, Actes & Exploits neceſſaires, ſans pour ce demander autre permiſſion : CAR tel eſt nôtre plaiſir. Donné à Paris le quatorziéme jour de Janvier l'an de grace mil ſix cens quatre-vingt-quatorze, & de nôtre Regne le cinquante-un. *Signé*, PAR le Roy en ſon Conſeil, BULTEAU.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 5. Juillet 1694.
Signé, P. AUBOUIN Syndic.

Et ledit R. P. DE SAINTE MARTHE a cedé le preſent Privilege à JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy à Paris, pour en joüir ſuivant l'accord fait entre eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 17. Juillet 1694.

Les Exemplaires ont été fournis.

Fautes à corriger.

P. 287. *l. antepenult.* ne pouvoit par, *lisez*, pas.
P. 299. *l. dern. aquis ductantibus*, lisez, *guttantibus*.
P. 337. *l.* 11. d'un Traité, *lisez*, du Traité.
P. 375. *l.* 9. 3 8. *lisez*, 338.
P. 384. *l.* 5. ſerviteur, *lisez*, eſclave.
P. 427. *l.* 26. *ἴχνη*, *lisez*, *ἴχνη*.
P. 430. *l.* 17. ſans qu'elle, *lisez*, ſans qu'il.
P. 467. *l.* 28. dans ce Traité, *lisez*, dans un endroit de ce Traité.
P. 477. *l. penult. præſtoratum*, lisez, *præſloratum*.
P. 504, *l.* 12. dans ſa, *lisez*, de ſa.

BIBLIOTECA NAZIONALE VE
ROMA

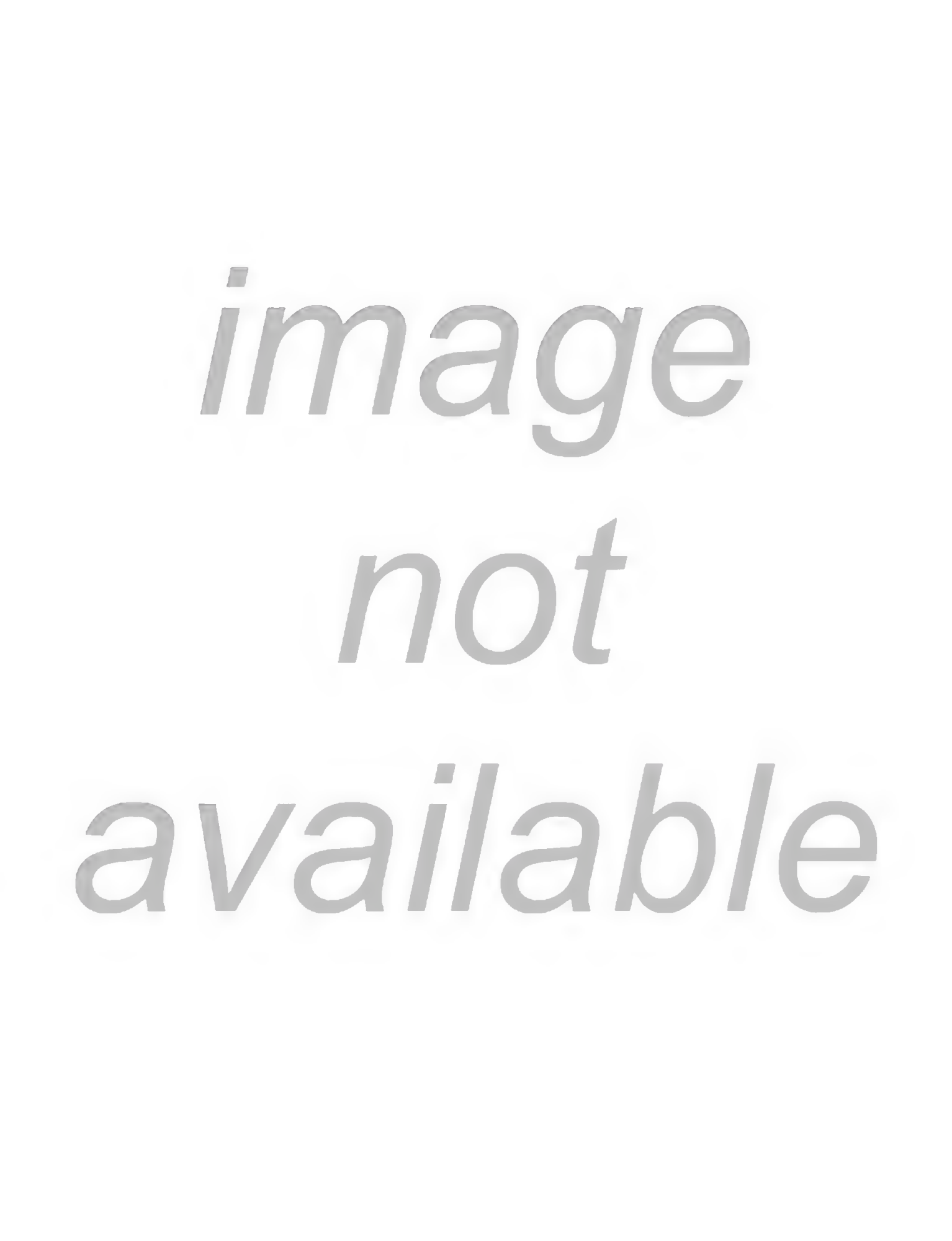
image
not
available